



HAL
open science

Les identités ethniques en Novempopulanie, Wasconie et Aquitaine dans l'Antiquité tardive et au haut Moyen âge (III^e-IX^e siècle)

Mathieu Pelat

► To cite this version:

Mathieu Pelat. Les identités ethniques en Novempopulanie, Wasconie et Aquitaine dans l'Antiquité tardive et au haut Moyen âge (III^e-IX^e siècle). Histoire. 2016. dumas-01426168

HAL Id: dumas-01426168

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01426168v1>

Submitted on 4 Jan 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Copyright



Mathieu PELAT

Les identités ethniques en Novempopulanie, Wasconie et Aquitaine
dans l'Antiquité Tardive et au haut Moyen Age
(III^e-IX^e siècle)

Mémoire de Master 2

Mention : Cultures, Arts, Sociétés.
Spécialité : Histoire et anthropologie.
Option : Histoire médiévale.

sous la direction de Mme Véronique LAMAZOU.

Année universitaire 2015-2016

Dédicace

A Jean-Pierre Barraqué.

Magistro optimo discipulus piissimus

Malgré ses imperfections, ce volume est dédié au professeur d'histoire médiévale Jean-Pierre Barraqué, trop tôt disparu, qui m'avait proposé ce beau sujet sur les identités aquitaines médiévales. Nous sommes nombreux à regretter son savoir et son humour.

Remerciements

Un grand merci à Mme Véronique Lamazou, maîtresse de Conférences en histoire médiévale, qui, malgré un emploi du temps déjà chargé et la distance, a accepté d'être ma directrice de recherches et m'a prodigué conseils et encouragements.

Merci également à M. François Réchin, professeur d'histoire romaine, ainsi qu'à M. Julien Bellarbre, docteur en histoire médiévale, pour leurs relectures attentives. Leurs suggestions et compléments bibliographiques m'ont été d'un grand secours.

Je suis également très reconnaissant envers M. Patrick Voisin, agrégé de grammaire, professeur de Chaire Supérieure au lycée Louis Barthou de Pau, qui m'a beaucoup aidé pour la traduction des textes latins litigieux – tâche à laquelle il a sacrifié une partie de ses vacances.

M. Serge Bouchet, docteur en histoire médiévale à l'université de La Réunion, a accepté de s'associer au jury de soutenance. Il a grandement facilité la vidéoconférence avec beaucoup de gentillesse.

Enfin, je n'oublie pas l'aide matérielle et morale de mes parents lors de mes différents séjours en métropole, essentiellement consacrés à la rédaction de ce mémoire.

Introduction

Du fait de son instrumentalisation depuis la fin du XVIII^e siècle, d'abord par les Etats-nations en construction puis par des dictatures ou des mouvements politiques – souvent d'extrême-droite – l'identité ethnique est une notion très contestée. Si aucun historien sérieux n'attribue aujourd'hui de nature biologique à l'ethnicité, qui est une construction culturelle, les débats restent vifs entre médiévistes. En simplifiant quelque peu, on peut distinguer deux courants historiographiques antagonistes.

D'une part, pour « l'école de Vienne », l'ethnicité aurait joué un rôle fondamental dans la constitution des royaumes barbares du haut Moyen Age occidental. Ainsi, selon la théorie de l'ethnogenèse élaborée par R. Wenskus, chaque peuple germanique aurait eu un « noyau culturel » (*Traditionskern*) propre¹. On pourrait le déceler dans un genre littéraire, celui des *origines gentium* (mythes des origines des peuples comme les *Getica* de Jordanès) ainsi que dans des cultures matérielles spécifiques, révélées par l'archéologie. Cette théorie a cependant été fortement nuancée par les successeurs de R. Wenskus. Ainsi, pour H. Wolfram et W. Pohl², le « noyau culturel » serait fluctuant et artificiel.

D'autre part, selon « l'école de Toronto », la création de nouveaux royaumes dans les décombres de l'Empire romain d'Occident relèverait de la pure politique. L'ethnogenèse ne serait qu'une projection anachronique des historiens modernes. Pour W. Goffart, les sources littéraires sur le haut Moyen Age seraient des récits fictifs³ et l'archéologie ne permettrait pas d'identifier un peuple et encore moins de suivre ses supposées migrations depuis l'Europe de l'Est. Son disciple, A. Gillett, a coordonné un ouvrage violemment hostile à l'école de Vienne⁴.

Nous préférons nous rallier à la vision moyenne de P. Geary : « Il faut donc maintenir un équilibre précaire entre ceux qui voudraient réifier des peuples dans le passé et ceux qui voudraient purement et simplement nier leur existence historique »⁵. Le professeur de Princeton refuse ainsi de chercher les racines des nations européennes dans le haut Moyen Age. Il considère que cette reconstitution historique est sans fondement et

¹ Wenskus 1977.

² Wolfram 1990 (édition originale allemande de 1979). Pohl 2006, p. 120-167.

³ Goffart 1988.

⁴ Gillett 2002. Bien que certaines critiques soient pertinentes, on peut regretter la stérilité de la polémique consistant à attribuer des fondements nazis à la théorie de l'ethnogenèse.

⁵ Geary 2004 (édition originale anglaise de 2002), p. 23.

revient à adopter une image fixiste et globalisante⁶ – les « Germains » sont en grande partie un mythe historiographique malgré la tentative récente de D. Barthélémy de « réexaminer la filiation ‘germanique’ de la chevalerie classique » en opposant la germanité, prise au sens d’une société d’honneur et de vengeance, à la romanité⁷. Rome a artificiellement ethnicisé les peuples barbares ou *gentes* (qu’elle a au moins en partie contribué à créer) et dont les origines étaient tout aussi politiques que celles du peuple romain, « peuple by constitution » ou *populus*. Dans cette optique, M. Coumert a montré que les récits des origines des peuples barbares s’appuyaient en très grande partie sur l’historiographie antique ce qui rend peu probable l’existence d’un *Traditionskern* transmis de génération en génération – d’autant que les récits se contredisent entre eux⁸. Mais, à l’inverse de W. Goffart et de ses épigones, P. Geary rejette également « une tentative de justification des aspirations d’un nouvel ordre mondial anhistorique soumis à l’impérialisme américain » (p. 23). De fait, le caractère artificiel d’un peuple ne signifie pas qu’il n’ait pas eu d’existence. Par ailleurs, M. Coumert souligne que le matériel onomastique des récits d’origine – clairement barbare au contraire des mythes empruntés à Rome – ne relève probablement pas de la forgerie malgré la multiplicité probable des emprunts d’anthroponymes, irréductibles à une seule source.

⁶ Jusqu’à la fin de la Seconde guerre mondiale, de nombreux historiens considéraient les peuples comme des entités homogènes, culturellement sinon biologiquement, et stables – malgré les avis contraires d’E. Renan et de M. Weber (Gazeau *et al.* 2008, p. 25). Il s’agissait notamment de justifier des droits ancestraux sur un territoire au titre d’une « acquisition initiale », censée être définitive, située en particulier dans le passé altomédiéval. Malgré son abandon par la communauté scientifique, ce discours est parfois repris par certains hommes politiques (Geary 2004, p. 21).

⁷ *Contra* Barthélémy 2012, p. 11 et 13 et notre note 150, p. 37. « Les guerriers germaniques tels que les décrit et les idéalise vers l’an 100 le Romain Tacite, paraissent déjà très proches, à certains égards, des Francs du temps de Charlemagne ou des chevaliers du XII^e siècle ». Bien que séduisante en apparence, cette thèse, inspirée par l’anthropologie, n’emporte pas notre conviction. En effet, Rome, dont on ne doit pas oublier « les insuffisances du système, tant répressif que judiciaire », n’ignorait pas « l’agressivité dans les rapports humains, y compris entre les membres d’une même couche sociale ». Sous Antonin (138-161), Aelius Aristide, en conflit avec des voisins, fut victime d’une véritable opération armée pour s’emparer de ses biens (Jacques, Scheid 1996, p. 332). Se faire justice soi-même était probablement une pratique répandue, d’ailleurs rappelée par Apulée, entre 161 et 197, pour un mari cocu (Apulée, *L’Ane d’or*, IX, 27-28). Il semble d’ailleurs que le droit latin de l’Antiquité tardive ait insisté sur la notion de vengeance des plaignants – l’une des causes de la « barbarie judiciaire » selon le mot de R. MacMullen (Harries 2007, p. 37-38), peut-être dans l’espoir de limiter les vengeances privées. En politique, il était courant que le vainqueur se fit apporter la tête de son rival malheureux. Cicéron subit ainsi la vengeance de Marc Antoine en 43 av. J.-C. L’empereur Marc Aurèle, quant à lui, fut jugé magnanime, en 175, pour avoir refusé de voir la tête de l’usurpateur Avidius Cassius et lui avoir accordé des funérailles décentes. En 455, les fidèles du *magister militum* Aetius vengèrent son meurtre en assassinant Valentinien III, qui avait tué de sa main le général l’année précédente (Arnaud-Lindet 2001, p. 360). Même un homme aussi doux et probe, aux dires de Suétone, que Germanicus confia la vengeance de son meurtre supposé à ses familiers en 19 ap. J.-C. (Suétone, *Caligula*, III : ... *mandaretque domesticis ultionem, si quid sibi accideret* ; Tacite, *Annales*, II, 71 : *Flebunt Germanicum etiam ignoti ; vindicabitis vos* ...).

⁸ Coumert 2007.

En quoi peut-on discuter cette notion d'identités ethniques dans les espaces aquitain et wascon ?

Elle pourrait *a priori* paraître inadaptée. Aucun pouvoir, en effet, n'a pu imposer durablement un supposé « modèle culturel » dans ces territoires : le royaume wisigothique de Toulouse a été bref (418-507) et le contrôle franc est resté lâche. L'Aquitaine, avec la Wasconie, est une marche, en partie autonome (comme la Bretagne ou la Bavière par exemple) et en contact avec l'Espagne, wisigothique puis musulmane. La capacité d'initiative des aristocraties locales, qu'elles soient ou non originaires, a été plus importante que dans le cœur du royaume franc du fait de l'éloignement des centres du pouvoir et de ses armées. Charlemagne l'a implicitement reconnu en créant un royaume d'Aquitaine, même s'il s'agissait paradoxalement de lutter contre les forces centrifuges locales⁹.

Par ailleurs, aucun auteur n'a défendu l'idée d'une ethnogenèse que ce soit pour l'Aquitaine ou pour la Wasconie. Ainsi, selon M. Rouche, « il n'y a pas d'ethnogenèse aquitaine au sens où un peuple se serait formé par lui-même après des luttes contre des adversaires »¹⁰. Les Aquitains seraient en réalité des Romains. Les Francs en auraient fait un peuple contre leur gré, malgré leur « séparatisme universaliste ». L'ethnonyme tardif « Aquitains » aurait été imposé par les Francs comme une pure étiquette géographique. Quant aux Wascons, que M. Rouche identifie aux « Basques », ils se seraient installés dans le sud de l'Aquitaine, au VI^e siècle, bouleversant l'ancienne province de Novempopulanie, d'après Grégoire de Tours. Selon M. Rouche, elle serait le « type de la *gens* ou de la tribu qui se replie sur elle-même » mais son ethnogenèse serait bien plus ancienne. Elle remonterait au Néolithique selon R. Collins¹¹. Mais des études plus récentes ont mis à mal ces dernières idées : aucune trace archéologique d'invasion massive ne peut être identifiée en Wasconie et la spécificité « basque », longtemps affirmée, est douteuse au vu de l'absence de faciès culturel spécifique dans les données archéologiques de l'Antiquité et du haut Moyen Age¹².

⁹ Pour K.-F. Werner, l'Aquitaine aurait été un *regnum* périphérique parmi d'autres, de nature administrative, à l'intérieur du royaume franc. Les principautés auraient été créées malgré des oppositions importantes (Werner 1973, p. 483-532).

¹⁰ Rouche 1990, p. 45-51.

¹¹ Collins 1990, p. 35-44.

¹² Larrea 1998, p. 111-133. Contrairement à ce que croyait le grand historien C. Jullian et ses épigones, on ne pense plus aujourd'hui que la disparition de l'Empire romain d'Occident ait favorisé un retour à d'anciennes

D'autres arguments peuvent justifier l'examen de la notion d'identité ethnique dans le cas de l'Aquitaine et de la Wasconie. Ainsi, la romanité des habitants d'Aquitaine est discutable¹³. Les influences ont été multiples et il est courant d'identifier, dès l'Antiquité, des traces, même floues, d'une originalité de la Novempopulanie¹⁴. Pour R. Mussot-Goulard¹⁵, cette dernière aurait été renouvelée par les apports multiples des Wascons, des Goths et des Francs. L'identité montagnarde en serait devenue le fil rouge, favorisant la création d'un duché franc autonome dès le VII^e siècle. Quant à C. Badel, il discute l'attachement à la romanité des descendants aquitains de sénateurs gallo-romains. Les antiquisants insistent sur la rupture que représenterait la fin de l'Empire romain d'Occident au contraire de la plupart des médiévistes. Ainsi, le débat sur les conditions de la fin de l'Empire romain a été rouvert par certains chercheurs, comme A. Giardina ou W. Liebeschütz, qui estiment que P. Brown est allé trop loin en soulignant exagérément les continuités avec la période antérieure, au détriment des ruptures¹⁶. Enfin, une autonomie

traditions « tribales » d'avant la conquête. L'intégration à l'Empire semble avoir été autant culturelle que politique (*contra* Jullian 1920).

¹³ Cette notion a été en partie déconstruite par les antiquisants qui préfèrent parler de sociétés romano-provinciales voire « créoles » où l'élément romain, bien que central, ne serait pas unique et supposerait des acculturations réciproques qui ont nécessairement évolué durant l'Antiquité tardive (Le Roux 2004, p. 287-311).

¹⁴ Cette originalité – que nous nuancions fortement – serait notamment liée à la présence d'anthroponymes et de théonymes spécifiques sur les inscriptions d'époque romaine ainsi qu'à la célèbre inscription d'Hasparren dont nous proposons une relecture.

¹⁵ Mussot-Goulard 1997. Malgré son caractère séduisant, nous verrons que cette thèse appelle des critiques. Elle a notamment tendance à reprendre le cliché plinien attaché au *saltus* et à la barbarie.

¹⁶ Badel 2005, p. 408-411. Brown 1983. Voir aussi le débat sur l'accommodation des barbares (note 159, p. 40). Très récemment, dans un essai polémique (Ward-Perkins 2014), un professeur d'Oxford insiste sur les massacres, les destructions et l'augmentation de l'insécurité, en reprenant les termes de l'ancienne historiographie comme « déclin » ou « chute ». Plus dommageable selon lui, l'archéologie attesterait un important recul technologique et un ralentissement des échanges à longue distance. Les barbares auraient tué la civilisation romaine, mais ce serait « tout au plus un cas d'homicide volontaire », dû à l'échec de leur intégration, en partie imputable aux élites romaines, et non un « assassinat » comme le soutenait A. Piganiol en 1947. La chute politique de l'Empire aurait entraîné la disparition « des instruments de sophistication » (la capacité à produire massivement des biens de consommation courante comme de la céramique, des vêtements, mais aussi la maîtrise de l'écrit, devenue au VI^e siècle un quasi-monopole de l'Eglise, sans oublier le déclin des centres urbains). L'ouvrage a le mérite d'insister sur l'influence que la pacification de l'Europe contemporaine et la réintégration d'une Allemagne démocratique dans le concert des nations a pu exercer sur les historiens en les incitant à transposer une telle conception dans le passé – de même que leurs prédécesseurs cherchaient chez Dioclétien un lointain ancêtre des despotes totalitaires. Cependant, il s'agit peut-être plus d'une question de point de vue – toute période étant caractérisée par des ruptures et des continuités. Par ailleurs, il est très difficile de comparer le niveau d'insécurité – la paix romaine des deux premiers siècles de notre ère n'a jamais empêché un brigandage endémique – et l'évolution des productions ou flux commerciaux, trop dépendants de témoignages subjectifs ou de découvertes archéologiques aléatoires. Ainsi, les textiles et denrées périssables nous échappent même si la quantité considérable d'objets manufacturés d'époque romaine laisse supposer l'existence d'une classe moyenne qui n'existait probablement plus au haut Moyen Age (Veyne 2005, note 37 p. 127 évoque « un niveau de civilisation matérielle déjà élevé, inséparable de l'existence d'une classe moyenne trop nombreuse pour se réduire au groupe politiquement dirigeant » bien que l'on reste très loin des niveaux atteints depuis le processus d'industrialisation). La situation doit en outre être nuancée suivant les régions de l'Empire. Si la Grande-

aquitaine qui perdure jusqu'à la fin du Moyen Age (1453) peut laisser supposer la création d'un peuple, ou tout au moins d'une élite consciente de sa différence, puisque la vision des humbles nous échappe en raison de la nature de nos sources, malgré des origines multiples et une « tradition inventée » (E. Hobsbawm)¹⁷.

Les sources de l'Antiquité tardive et du haut Moyen Age sont déjà fragmentaires mais on y trouve globalement peu d'éléments sur les identités ethniques. Concernant les sources textuelles, les poèmes et correspondances nécessitent un regard critique pour faire la part de jeux littéraires, qui renvoient souvent à une intertextualité complexe¹⁸. Quant aux chroniques et annales, il s'agit le plus souvent d'une reconstruction pro-franque de l'histoire. Les auteurs sont presque exclusivement des clercs avec une vision téléologique et eschatologique (les Francs sont un peuple élu dont le roi doit assurer le salut)¹⁹.

Bien évidemment les sources hagiographiques, vies de saints ou recueils de faits miraculeux, posent avec encore plus d'acuité ce problème de la part de réalité et d'idéalisation, voire de lieux communs. J. Fontaine évoque à ce propos une « triple stylisation ». La première renvoie au modèle du Christ, des apôtres, prophètes, et autres saints. La seconde cherche à rapprocher les témoignages rassemblés sur la vie du saint des actions des personnages bibliques. Et la troisième fait intervenir les propres références religieuses de l'auteur, qui ne reprend pas les matériaux dont il dispose de manière servile²⁰.

Contrairement aux apparences, les cartulaires monastiques, documents fondant les droits des monastères (fondations, donations), ne constituent pas des données brutes, immédiatement exploitables. En effet, il faut faire la part de la sélection prioritaire des

Bretagne connaît un déclin indéniable, les villas d'Aquitaine conservent un certain dynamisme, dont témoigne leur appareil monumental, même s'il existe aussi des abandons (Bührer-Thierry, Mériaux 2010, p. 103-104). Enfin, B. Ward-Perkins fait sans doute lui aussi de l'histoire contemporaine, si l'on songe aux menaces très actuelles de certains groupes terroristes.

¹⁷ Hobsbawm 1995.

¹⁸ On verra plus loin l'évolution progressive des clichés attachés aux Wascons dans la littérature antique et du haut Moyen Age. La figure du barbare montagnard évolue progressivement jusqu'au *topos* du rebelle pillard et ennemi de la foi.

¹⁹ Il convient de souligner l'évolution de l'approche des historiens. Ainsi, Grégoire de Tours – source essentielle de nos connaissances sur les Mérovingiens dont l'oeuvre ne nous est parvenue que dans une version abrégée amputée des premiers et derniers chapitres – était vu il y a peu comme un témoin naïf mais, dans l'ensemble, très fiable de son temps. Aujourd'hui, on insiste sur la sélection des matériaux historiques qu'il a opérée, au travers d'un double prisme, clérical et pro-franc.

²⁰ Bührer-Thierry, Mériaux 2010, p. 569 : « Comment l'Écriture s'actualise dans l'histoire par le comportement des saints ».

documents (fondations royales par exemple), des interpolations, voire des forgeries, dans le cadre d'un processus de « cartularisation ». Sans négliger le *literary turn* impulsé par W. Goffart, qui invite à adopter une démarche critique, comme nous venons de le voir, il reste néanmoins possible d'extraire prudemment des éléments des sources textuelles²¹. Pour cela, nous devons tenir compte de la date de rédaction parfois postérieure aux faits relatés ou difficile à établir (il est complexe de reconstituer la « tradition des textes », en particulier des cartulaires et vies de saints, difficiles à dater, malgré les progrès de la recherche depuis les années 1980), ce qui peut amener des anachronismes, par exemple dans les titulatures, comme quand *princeps* remplace *dux*. Les biais éventuels de l'auteur sont également à prendre en compte : son appartenance à un groupe ethnique hostile aux Aquitains ou/et aux Wascons²², son statut de clerc ou, plus rarement, de laïc, ses références (traditions religieuses, œuvres très diffusées comme les classiques latins, en particulier les *Histoires Naturelles* de Pline L'Ancien, mais aussi les *Etymologies* et l'*Histoire des Goths* d'Isidore de Séville). Nous pouvons également utiliser ce que J. P. Meier, pour un autre domaine historique, a défini comme « le critère d'embarras »²³. Quand un auteur mentionne un événement gênant (dans notre cas, par exemple la mort de nombreux chefs francs lors d'opérations militaires dans la Wasconie révoltée), dont l'absence aurait probablement choqué son lectorat qui bénéficiait d'autres sources, orales ou écrites, aujourd'hui disparues, il s'agit presque à coup sûr de la réalité.

Nos objectifs, en matière d'exploitation des sources textuelles sont donc beaucoup plus limités que ceux des historiens allemands du XIX^e siècle, comme L. Von Ranke (1795-1886), désireux de raconter « comment cela s'est réellement passé »²⁴. Mais il serait peu réaliste aujourd'hui de poursuivre un tel but. Force est de reconnaître que les sources sont insuffisantes pour reconstruire la réalité de la société du haut Moyen Age²⁵. De ce point de vue, les apports des courants post-modernistes et de l'anthropologie, en particulier

²¹ W. Goffart a peut-être une approche hypercritique : H. Wolfram fait à juste titre remarquer qu'un document « de propagande » n'aurait eu que peu de succès s'il ne s'était appuyé sur une certaine réalité (Wolfram 2006, p. 83).

²² La quasi-totalité de nos sources sont profranques alors que les Francs considéraient les Aquitains et les Wascons comme des rebelles ; les sources aquitaines sont rares, parfois douteuses – il n'est par exemple pas assuré que le *Waltharius* provienne d'Aquitaine ni qu'Adémar de Chabannes nous ait transmis des « légendes des Aquitains » (note 417, p. 99).

²³ Meier 2005, p. 102. Il s'agit de la biographie actuelle de référence sur Jésus.

²⁴ Von Ranke 1843, p. CII : '*Wie es eigentlich gewesen*'. Un tel objectif est bien sûr plus accessible, quoique jamais totalement, pour des périodes plus récentes de l'histoire.

²⁵ Certains historiens ont parfois eu la tentation de surinterpréter les sources ou de ne pas les critiquer suffisamment. Malgré son intérêt indéniable, c'est l'une des critiques que l'on peut faire, entre autres, à l'œuvre de R. Mussot-Goulard (Mussot-Goulard 1982) qui utilise en particulier des chroniques dont la véracité est contestable.

de l'histoire des représentations, sont particulièrement utiles²⁶. Cela ne vaut pas que pour les structures familiales et le rôle des femmes dont l'approche a été renouvelée par les *gender studies*²⁷ mais également pour les groupes ethniques, ces « communautés imaginées »²⁸ qui impliquent la cohésion relative d'un groupe dont les fondements sont liés à la croyance en une origine commune ou/ et à des traits culturels spécifiques. De ce point de vue, l'identité suppose des interactions entre un individu et une communauté dans le cadre d'une « construction situationnelle » (P. Geary)²⁹. Elle n'est bien sûr pas seulement ethnique – les dimensions sociales, religieuses voire régionales sont souvent mieux attestées par les textes comme le remarque W. Pohl. Pour autant, même si les hommes de l'Antiquité tardive et du haut Moyen Age n'ont pas conceptualisé l'ethnicité, cela ne suffit pas à invalider l'emploi de cette notion qui n'est pas non plus une création complète du XIX^e siècle³⁰.

Quant aux sources archéologiques, elles sont globalement peu nombreuses dans la région et se révèlent au moins aussi délicates à interpréter que les sources textuelles, bien que des archéologues comme J.-L. Bourdatchouk insistent sur la présence d'éléments exogènes dans les nécropoles aquitaines³¹. Non seulement les aléas des découvertes exposent au risque de généralisation abusive mais l'archéologie funéraire présente des difficultés spécifiques, bien résumées par B. Effros. Ainsi, les tombes « habillées », c'est-à-dire équipées de mobilier, ne sont pas forcément celles de

²⁶ « L'historien accède moins à la réalité qu'à une virtualité construite. Il acquiert l'opportunité de comprendre les structures mentales contemporaines et les enjeux politiques à travers des formes plus ou moins stylisées » (Graceffa 2009, p. 34).

²⁷ Le Jan 1995.

²⁸ Noble 2006, p. 7.

²⁹ Gazeau *et al.* 2008, p. 7-21 et p. 23-33. Nos sources paraissent confirmer ce point de vue. Un groupe ne se définit jamais directement mais plutôt par rapport aux autres, « en creux », dans les caractéristiques qu'il attribue à ceux avec lesquels il entretient des rapports (Gardes 2002, p. 49 pour les descriptions des Aquitains par César et Strabon). Pour l'ethnologue norvégien F. Barth, l'identité ethnique ne peut exister isolément. Elle suppose au contraire l'entretien régulier de frontières avec d'autres groupes. Elle est aussi plastique : W. Pohl parle à ce sujet de « logiques métisses », expression due à l'ethnologue J.-L. Amselle. Ces constructions sont par ailleurs toujours « recommencées » et donc « fluides » (Gazeau *et al.* 2008, p. 11 s'appuyant sur l'anthropologue R. Davies), ce qui explique sans doute que les essais de classement des peuples en types d'ethnogenèses, lors des *symposia* de Zwettl, organisés par H. Wolfram et W. Pohl dans les années 1980, n'aient pas permis de conclusions fermes. W. Pohl est d'ailleurs aujourd'hui très prudent dans ses interprétations des « *texts of identity* ».

³⁰ Pohl 2008, p. 30-33 : « L'importance politique des identités ethniques, en tant que phénomène général pour l'Europe moderne, est bien un héritage du haut Moyen Age ». Pour autant, l'auteur soutient dans ses écrits la plasticité et l'évolutivité de l'ethnicité qu'il ne réduit pas, comme certains de ses devanciers, à une réalité intemporelle.

³¹ Bourdatchouk 2000.

chefs barbares contrairement à une opinion répandue jusqu'aux années 1980³². Les contestations avaient pourtant été précoces sans être toujours retenues avant ces dernières années³³. On insiste aujourd'hui sur la circulation à longue distance de biens de prestige destinés aux élites : les statistiques confirment d'ailleurs qu'il n'y pas d'armes ni de parures réellement « nationales »³⁴. La présence de mobilier dans les tombes ne renseigne pas directement sur la vie du défunt³⁵. La somptuosité du mobilier a pu compenser l'affaiblissement ponctuel d'une famille qui cherchait ainsi à réaffirmer sa puissance. Enfin, les toponymes (gothiques en particulier) sont de peu de secours. Les premières attestations écrites sont souvent tardives et il est peu aisé d'en reconstituer l'origine.

L'autonomie de l'Aquitaine et de la Wasconie au haut Moyen Age trouve-t-elle son origine dans des identités ethniques ? Peut-on parler de la création de peuples (ethnogenèse) ou faut-il expliquer l'émergence d'entités territoriales par les circonstances politiques ? Dans l'historiographie, les origines supposées des deux identités ethniques, aquitaine et wasconne, plongent leurs racines dans le passé romain ainsi que dans les apports goths et francs ce qui nécessite un réexamen. L'idée d'une séparation nette de ces identités, aux VII^e et VIII^e siècles, se heurte à la faiblesse des attestations et au brouillage volontaire des ethnonymes dans les sources franques. Enfin, de la fin du VIII^e siècle à celle du IX^e siècle, il paraît hasardeux d'affirmer la naissance de deux peuples dans le cadre du royaume carolingien d'Aquitaine et de la principauté de Wasconie.

³² L'attribution d'un mobilier à une ethnie a longtemps été défendue en s'appuyant sur des sources littéraires insuffisamment critiquées (par exemple la francisque, définie par Isidore de Séville comme l'arme « nationale » des Francs).

³³ G. Kurth intervenait en ces termes dès 1888 lors d'un congrès d'archéologues belges : « Si vous ne trouvez pas (les tombes des indigènes), n'est-il pas à croire qu'une grande partie de ceux que vous dites être des Francs ne sont que des indigènes qui ont adopté les mœurs et les usages des Francs ? » (cité par Bühler-Thierry, Mériaux 2010, p. 556). Plus récemment, A. Barbero explique la présence d'armes dans les tombes de l'Antiquité tardive et du haut Moyen Age par une « militarisation globale des élites », romaine et barbare. Voir Barbero 2009, p. 195-217 et Bühler-Thierry, Mériaux 2010, p. 558 : « La constitution, autour du roi franc, d'une nouvelle élite qui tenait à afficher les mêmes valeurs guerrières que lui, et à partager aussi sans doute une apparence assez similaire ». Mais il pourrait aussi s'agir d'une illusion rétrospective (voir note 170, p. 41).

³⁴ Bühler-Thierry, Mériaux 2010, p. 557-558 : « En Aquitaine wisigothique, l'archéologie n'est pas en mesure de distinguer les sépultures proprement wisigothiques des tombes franques et des inhumations gallo-romaines. On rappellera, à ce propos, la similitude des objets d'orfèvrerie cloisonnée de grenats qui caractérisent, à la fin du V^e siècle, aussi bien le mobilier de la sépulture du roi franc Childéric que celui des sépultures des princes gépides d'Apahida, pourtant situées aux deux extrémités du *limes* ». En ce qui concerne les armes, les francisques sont plus fréquentes dans les tombes alamanes que dans les tombes franques.

³⁵ Si une tombe au riche mobilier est celle d'un membre de l'élite, il est probable que des aristocrates aient été enterrés sans objet, du fait de l'évolution des conceptions religieuses (humilité chrétienne) et des stratégies familiales (attachement à la localisation des tombes *ad sanctos*, voire aux monuments aujourd'hui disparus qui les surmontaient).

PREMIÈRE PARTIE

-

I. LES ORIGINES SUPPOSEES DE DEUX IDENTITES ETHNIQUES DANS LE PASSE IMPERIAL ET LES APPORTS BARBARES :

L'historiographie insiste sur le caractère identitaire marqué des Neuf Peuples. Les témoignages antiques, surtout de Strabon et de César, opposent les Aquitains aux Gaulois. L'épigraphie locale du haut Empire, avec ses anthroponymes et théonymes spécifiques, ainsi que l'inscription d'Hasparren, authentifient partiellement cette affirmation. Mais l'ethnicité aquitaine n'est-elle pas plus plastique, intégrante et romanisée qu'on ne le suppose généralement ? Pour l'Aquitaine entre Garonne et Loire, on a proposé un retour à des traditions celtiques (C. Jullian) ou un attachement inconditionnel à la romanité (M. Rouche) après la disparition du cadre impérial, des thèses objets de remises en cause. Enfin, faut-il croire qu'une culture gothique insoluble dans la romanité expliquerait l'échec final du royaume de Toulouse face aux Francs ?

1. Une « identité régionale » attestée en Novempopulanie ?

L'Aquitaine méridionale (Novempopulanie de l'Antiquité tardive, c'est-à-dire la future Wasconie, située au sud de la Garonne) aurait présenté une forte identité ethnique. Il semble cependant nécessaire de réexaminer l'affirmation de R. Mussot-Goulard qui évoque « neuf peuples fortement unis, réputés membres d'une même ethnie »³⁶. Une relecture des sources nous incite en effet à relativiser les arguments souvent invoqués à l'appui d'un supposé conservatisme indigène.

1. 1. Les témoignages difficiles à analyser de l'historiographie antique :

Pour César et Strabon, les Aquitains³⁷ sont un peuple original, différent des Gaulois. César, qui écrit vers 52 av. J.-C., fixe les frontières de l'Aquitaine à la Garonne et aux Pyrénées dans son célèbre tableau synthétique de la géographie des Gaules qu'il vient de conquérir³⁸. Belges, Gaulois et Aquitains ont des langues, des institutions et des lois différentes mais le propos reste très général. Quant à Strabon (mort vers 21 ap. J.-C.),

³⁶ Mussot-Goulard 1996 a, p. 24.

³⁷ Terme réservé par ces auteurs aux habitants du sud de la Garonne.

³⁸ César, *Guerre des Gaules*, 1, 1 : *Gallia est omnis divisa in partes tres, quarum unam incolunt Belgae, aliam Aquitani, tertiam qui ipsorum lingua Celtae, nostra Galli appellantur. Hi omnes lingua, institutis, legibus inter se differunt. Gallos ab Aquitanis Garumna flumen, a Belgis Matrona et Sequana dividit (...). Aquitania a Garumna flumine ad Pyrenaeos montes et eam partem Oceani quae est ad Hispaniam pertinet (...).* « La Gaule est, dans son ensemble, divisée en trois parties, dont les Belges habitent l'une, la seconde les Aquitains et la troisième ceux qui dans leur langue s'appellent 'Celtés' et dans la notre 'Gaulois'. Tous ces peuples sont différents par la langue, les institutions et les lois. Les Gaulois sont séparés par la Garonne des Aquitains, par la Marne et la Seine des Belges (...). L'Aquitaine s'étend de la Garonne jusqu'aux Pyrénées et sur cette région de l'Océan qui est près de l'Espagne ».

contemporain d'Auguste³⁹, il s'appuie explicitement sur César pour distinguer les Celtes des Aquitains qu'il rapproche plus des Ibères par le type physique et par la langue. Les limites de l'Aquitaine apparaissent également plus floues, fixées d'abord au seul Massif Central, puis à cette montagne et à la Garonne. Mais la géographie antique explique sans doute cette imprécision⁴⁰, d'ailleurs renforcée par le livre III de la *Géographie*, consacré à l'Ibérie. Strabon (III, 4, 19) y évoque l'extension de l'Ibérie jusqu'au Rhône ou à l'Hérault selon d'anciens géographes grecs – ce qui inclurait l'Aquitaine que certains auteurs croient voir apparaître, chez Diodore de Sicile, sous l'appellation de Celtibérie, même si cette opinion reste minoritaire⁴¹. Il impute clairement la simplification consistant à placer aux Pyrénées la frontière septentrionale de l'Ibérie, assimilée à l'Hispanie par Polybe, qui place les Celtes au nord de la chaîne, à l'ethnographie romaine⁴². Il nous manque bien sûr le point de vue des intéressés eux-mêmes : nos sources écrites nous donnent une « image en négatif ». Certes, les témoignages antiques ne doivent pas être rejetés dans une démarche

³⁹ *Géographie*, IV, 1,1 et 2,1. Traduction modifiée des *Odoi Elektronikai* (http://mercure.fltr.ucl.ac.be/Hodoi/concordances/strabon_geographica_04/lecture/2.htm) : « Or, on la divisait {anciennement} en trois parties, l'Aquitaine, la Belgique et la Celtique {proprement dite}, les populations de l'Aquitaine formant, non seulement par leur idiome, mais encore par leurs traits physiques beaucoup plus rapprochés du type ibère que du type galate {ou gaulois}, un groupe complètement à part des autres peuples de la Gaule, qui ont tous au contraire {un type de physionomie uniforme}, le vrai type gaulois, et qui ne se distinguent les uns des autres que parce qu'ils ne parlent pas tous leur langue absolument de même, mais se servent de plusieurs dialectes ayant entre eux de légères différences, lesquelles se retrouvent aussi dans la forme de leurs gouvernements et dans leur manière de vivre. L'Aquitaine et la Celtique, séparées l'une de l'autre par le mont Cemmène, confinaient toutes deux aux Pyrénées » (...). « Ainsi dans le principe, tandis que le nom d'Aquitains s'appliquait aux peuples qui occupent, avec la partie septentrionale du mont Pyréné, tout le versant du Cemmène en deçà de la Garonne et jusqu'aux bords de l'Océan, le nom de Celtes désignait ceux qui s'étendent à l'opposé, d'un côté, jusqu'à la mer de Massalia et de Narbonne, et, de l'autre, jusqu'aux premières pentes des Alpes ».

⁴⁰ P. Gardes rappelle judicieusement que « la Garonne était perçue comme strictement parallèle aux Pyrénées et ne pouvait donc pas servir de frontière entre Volques et Aquitains ». Strabon ne fait pas forcément passer la Garonne aux Volques Tectosages comme le laisserait supposer une lecture rapide (Gardes 2002, p. 50).

⁴¹ Strabon a pu s'inspirer de l'alliance entre Aquitains et Espagnols indiquée par César (*Guerre des Gaules*, III, 23 et 26) ou/et des commentaires de Diodore de Sicile (mort en 30 av. JC), contemporain de César, qui évoque des Celtibères (*Bibliothèque historique*, V, 33 ; traduction modifiée des *Odoi Elektronikai* (http://mercure.fltr.ucl.ac.be/Hodoi/concordances/diodore_05/lecture/33.htm) : « Passons maintenant à l'histoire des Celtibériens, voisins des Celtes. L'on raconte que ces derniers et les Ibériens se firent longtemps la guerre au sujet de leur habitation, mais que ces peuples s'étant enfin accordés, ils habitèrent en commun le même pays et s'alliant les uns aux autres par des mariages, ils prirent le nom de Celtibériens, composé des deux autres ». Ces Celtibères désigneraient les habitants du sud-ouest de la Gaule selon R. Mussot-Goulard (Mussot-Goulard 1996 a, p. 9). Habituellement, on les identifie plutôt aux peuples du nord de la péninsule ibérique, à l'imitation de Strabon (Moret 2004, p. 31-62. Voir en particulier la carte p. 46). Le passage de Diodore offre il est vrai peu de localisations précises des Celtibères (« voisins des Celtes »), à l'exception de la mention des *Ouakkaioi*, que l'on a rapprochés, sans certitude, des Vascons de l'Espagne du Nord-Ouest. En tout cas, la limite évoquée en V, 32 semble floue (« On appelle Celtes les peuples qui habitent au-dessus de Marseille, entre les Alpes »). Ces Celtes sont eux-mêmes distingués des Gaulois, appellation réservée apparemment par Diodore aux habitants de la Gaule.

⁴² Rico 1997, p. 42 : « Que les Pyrénées séparent les Ibères des Celtes ou, au contraire, que les premiers occupent également les régions comprises entre le Rhône – ou l'Hérault – et les Pyrénées, c'est tout un débat auquel les sources antiques ne peuvent à elles seules apporter une solution définitive ».

hypercritique⁴³. Pour autant, l'idée d'une « totale originalité culturelle et ethnique de l'Aquitaine relève, pour le moins, d'une certaine simplification »⁴⁴. L'archéologie nous montre, en effet, la perméabilité de l'Aquitaine aux influences extérieures, au moins dès l'âge du Fer, surtout dans sa partie orientale et le long de l'axe garonnais. On y trouve en effet une forte proportion de céramique tournée (dite de « type celtique ») ainsi que l'essentiel des amphores italiques et de la céramique à vernis noir, produits d'importation méditerranéenne⁴⁵. A l'inverse, la partie occidentale semble beaucoup plus réfractaire à de tels objets. Ainsi, la part des productions non tournées y dépasse les 80 % et les céramiques importées sont de moins en moins nombreuses plus on se dirige vers l'ouest⁴⁶. Ce gradient est/ouest invite à ne pas considérer l'Aquitaine comme un bloc. Quant à la Garonne, elle apparaît plus comme une marche ouverte à de multiples influences que comme une frontière linéaire, semblable à celles qui séparent les Etats contemporains⁴⁷. Par ailleurs, si de nombreux historiens ont interprété la création de la grande Aquitaine d'Auguste, des Pyrénées à la Loire, comme une réaction face au particularisme aquitain, jugé dangereux par les Romains⁴⁸, ce n'est qu'une hypothèse. Notons au passage, comme l'a bien vu M. Bats, que Strabon témoigne surtout d'un « souci d'équilibre » dans la répartition des peuples entre les ressorts provinciaux⁴⁹. Le géographe antique indique, ainsi que l'analyse

⁴³ P. Gardes souligne cette image en négatif (des Aquitains) : ce ne sont pas des Gaulois, dont ils se différencient par la langue, les institutions, voire l'aspect physique » (Gardes 2002, p. 49). A. Coffyn qui a marqué un tournant « évolutionniste », refusant l'idée d'une celtisation de l'Aquitaine, a plaidé pour l'authenticité des écrits antiques (Coffyn 1986, p. 41, 47 et 55). Il a sans doute raison de s'élever contre une tendance à dénier tout crédit à ces auteurs. Ainsi, Strabon est mieux informé qu'on ne le dit parfois (« On peut le refuser en bloc, comme y invite Lassère, et, encore, Raepsaet-Charlier, et considérer que Strabon a tout inventé, mais alors, c'est l'œuvre entière du géographe qu'il faut aussi remettre en question ». Bats 2005, p. 14. *Contra* Counillon 2008, p. 38 qui évoque la faiblesse « des résultats de l'étude des textes géographiques antiques à d'autres fins que théoriques : un nom, souvent déformé, une vague localisation, quelques informations douteuses »).

⁴⁴ Fabre 2005, p. 59-64. Par ailleurs, l'aire des toponymes en *os*, commune entre l'Aquitaine et l'Ibérie, qui correspondrait à une « ancienne couche aquitaine », dans le raisonnement d'A. Coffyn, pose des problèmes de datation et pourrait avoir été en partie imitée des noms de domaines gallo-romains en *acum* (Gorrochategui Churruca 2013, p. 30-31).

⁴⁵ Gardes 2002, p. 58-60.

⁴⁶ Gardes 2002, p. 59. Comme nous le précise F. Réchin, la rareté des tours de potier est plus un indice de faiblesse du développement – dans une zone pauvre où la fabrication domestique est largement majoritaire – qu'une particularité culturelle.

⁴⁷ Il vaut mieux parler d'une « zone d'interpénétration » que d'une « frontière continue ». « Il est peu vraisemblable qu'au niveau régional le territoire des trois peuples gaulois et des sept peuples aquitains riverains ait été strictement cantonné par son cours. Des interpénétrations de portée limitée ont donc pu se produire » (Bats 2005, p. 50-51). Cela n'ôte aucun crédit à César, qui brosse un portrait à l'échelle de toute la Gaule, et expliquerait le flou relatif de Strabon quand il délimite l'Aquitaine.

⁴⁸ Tranoy 1984, p. 280. L'Aquitaine césarienne « aurait été la base des troubles contre Rome entre la conquête (...) et Auguste ».

⁴⁹ Bats 2005, p. 13-14, en particulier sa traduction de Strabon, 4.2.1 : « Comme ce territoire tel quel était petit, on leur attribua en outre le territoire entre la Garonne et la Loire ... ». Les conditions de création de

C. Rico, la volonté romaine de marquer la soumission de territoires délimités sans que l'ethnicité préexistante à la conquête ait nécessairement joué un rôle déterminant⁵⁰. Par ailleurs, si l'identité ethnique avait réellement constitué un problème, pourquoi Dioclétien aurait-il recréé l'Aquitaine césarienne au III^e siècle, sous la forme de la Novempopulanie ? On peut sans doute admettre un processus de « territorialisation des populations », antérieur à la conquête romaine, qu'atteste l'existence de plusieurs peuples, « unités politiques fondamentales », aux aires économiques différentes et aux politiques indépendantes – et parfois rivales⁵¹. Malgré le morcellement de l'organisation politique, on peut soutenir l'existence de cités ou « proto-cités ». Certes, César utilise parfois le terme *civitas* pour magnifier sa conquête mais d'autres sources semblent confirmer leur existence. Ainsi, des sites d'*oppida*, fréquemment fortifiés, sont attestés et ont dû jouer le rôle de chefs-lieux, notamment à Sos (pour les Sotiates), à Esbérous (pour les Elusates), à Auch (pour les *Ausci*). Leur importance obéit là encore à un gradient est/ouest : les sites orientaux ont les superficies les plus importantes⁵². La centralisation sur le territoire serait surtout effective dans les sites d'Aquitaine centrale, que nous venons de citer, et moins dans le domaine pré-pyrénéen (chez les *Bigerriones*) et dans l'ouest, chez les Tarbelles, où les données sont cependant plus fragmentaires. Celle-ci se serait traduite par un essor urbain et un développement de la « hiérarchisation sociale ». L'organisation politique et sociale précise nous reste cependant mal connue. Il est par exemple douteux d'affirmer qu'Adiatuanos, le chef de guerre sotiate au nom gaulois – indice de l'influence culturelle celtique – qu'affronta Crassus en 56 av. J.-C., avait le titre de roi avant la conquête

l'Aquitaine augustéenne restent mal connues (même sa date entre 27 et 16-13 av. J.-C. est hypothétique). Voir Lepelley 1998, p. 154.

⁵⁰ Voir Rico 1997, p. 42 -43.

⁵¹ Bats 2005, p. 15. Gardes 2002, p. 61 et 62. Certaines monnaies locales, au pégase, dites « élusates » (mais peut-être sotiates selon P. Gardes) circulent surtout dans le Gers alors que les monnaies à protubérance, dites « tarusates », concernent principalement l'ouest de l'Aquitaine. Pour P. Gardes, « ces monnayages délimitent des espaces économiques mais aussi culturels privilégiés ». L'auteur souligne que certaines monnaies étrangères circulent dans la partie orientale (celles de Catalogne et de la basse vallée de l'Ebre) et d'autres dans la partie occidentale (monnaies des Barscunes ou de Bentian), attestant de courants commerciaux différenciés. Au plan politique, les Lactorates ont probablement pris le parti des Romains. A l'inverse, les Sotiates, qui ont vaincu les légions romaines à deux reprises, avant la guerre des Gaules, selon César (*Guerre des Gaules*, III, 20), se sont opposés à la conquête jusqu'à leur défaite de 56 av. J.-C.

⁵² Gardes 2002, p. 62 : « le rôle des agglomérations qui, au contraire des peuples ailleurs en Gaule, semblent s'imposer au territoire en Aquitaine ». Notons qu'il y a peu de sites urbains de plaine dans l'Aquitaine indépendante, sans doute en raison de sa fragmentation politique. En dehors des chefs-lieux, il « semble toutefois qu'un réseau d'établissements secondaires s'intercale entre les centres de commandement et les simples fermes » (Gardes 2002, p. 56).

romaine⁵³. L'importance – et l'origine – de l'institution des *soldures*, ces gardes du corps dévoués jusqu'à la mort à leur chef, pose également problème. Doit-on vraiment y voir le signe de « l'affermissement de l'exploitation sociale à un niveau jamais atteint »? Ce système de « domination et de clientélisme » pourrait renvoyer davantage à des sociétés mobiles fonctionnant au travers de réseaux et d'alliances, parfois fragiles⁵⁴. Nous avons déjà vu que les Aquitains avaient été divisés face aux Romains. Même après la défaite des Sotiates, l'unité contre Rome se fait en échangeant des ambassades, des serments et des otages entre peuples aquitains⁵⁵. Nous rejoignons la thèse de M. Bats, pour lequel l'ethnisation a dû se produire pendant la conquête romaine. Cette dernière aurait « formalisé et fixé une organisation sur des bases d'identité ethnique » selon un processus d'essentialisation, visible en particulier dans les cadres géographiques et les ethnonymes – ceux qui nous ont été transmis ne correspondraient pas forcément à la situation de l'Aquitaine indépendante⁵⁶. En effet, les *Novem Populi* attestés sous l'Empire au sud de la Garonne ne sauraient être considérés comme une survivance de l'indépendance⁵⁷: les 28 peuples connus avant la conquête n'ont pour la plupart pas été élevés au rang de cité romaine, contrairement aux neuf peuples retenus par Rome et dont nous n'avons pas la

⁵³ Le nom Adiatuanos ou Adietuanus est celtique (Delamarre 2003, p. 32). César atteste qu'il était à la tête de son peuple mais sans évoquer le titre royal (*Adiatuanus, qui summam imperii tenebat*. César, *Guerre des Gaules*, III, 22). P. Gardes a sans doute raison quand il souligne que les monnaies frappées au nom du roi Adietuanus (avec légende en latin : *rex Adietuanus*) doivent dater d'après la conquête. César aurait pu confirmer son pouvoir en en faisant le roi de son peuple, ce que sa reddition rendrait vraisemblable. A titre de comparaison, l'Eduen Dumnorix se prévalait d'avoir reçu du conquérant la promesse du titre royal (César, *Guerre des Gaules*, V, 6).

⁵⁴ Gardes 2002, p. 62. Adiatuanos est censé affronter Crassus avec 600 *soldures* – un nombre peut-être destiné à magnifier l'exploit du lieutenant de César. N'oublions pas non plus que 600 est, en latin, l'équivalent de notre indéterminé « mille ». Le terme *soldures* a été rapproché tantôt du gaulois (Delamarre 2003, p. 276-277. Gardes 2002, p. 62 en fait le « pendant de l'ambact celtique ») et tantôt de la *devotio* ibérique (Roddaz 1986, p. 320. Gardes 2002, p. 49. Cependant, sa description dans Plutarque, *Sertorius*, 14 se différencie dans l'absence de mise en commun des biens). Contrairement à P. Gardes, nous ne pensons pas que cette institution soit un signe tangible d'exploitation sociale. Les *soldures* bénéficient en effet, selon César, des biens de leur chef que ce dernier partage avec eux, ce qui équilibre, au moins en partie, la relation. Nous ignorons tout de leur recrutement mais il paraît peu probable qu'il ait concerné les couches défavorisées de la population. A l'échelle des peuples, nous préférons rejoindre M. Bats qui évoque « les réseaux croisés, l'adhésion à des groupes multiples et la flexibilité des frontières, que l'on peut envisager à travers les systèmes de domination et de clientélisme, tels que le fameux empire averne ».

⁵⁵ Les peuples aquitains semblent donc se comporter comme étrangers les uns aux autres si l'on suit César (César, *Guerre des Gaules*, III, 23). Ils s'envoient des ambassades comme ils en envoient aux Espagnols. On est loin d'une confédération.

⁵⁶ Bats 2005, p. 15. On peut souligner avec l'auteur la nature de « signifiant flottant » des ethnonymes, qu'ils aient été utilisés par les intéressés (ou leurs voisins) antérieurement à la conquête ou attribués par le conquérant – notamment à la suite de regroupements de peuples. Il arrive assez fréquemment que des peuples pourtant éloignés portent le même ethnonyme, que l'on complète parfois pour les distinguer (comme pour les *Oscidates campestris* et *montani* aquitains). A la même époque, la Garonne aurait alors pu devenir, dans l'ethnographie romaine en tout cas, une véritable « frontière » avec la Celtique.

⁵⁷ Gardes 2002, p. 51 : « Si les diocèses médiévaux ont pu se surimposer aux cités gallo-romaines ; celles-ci consacrent une rupture nette par rapport à l'organisation préexistante ».

liste. César a procédé à une réorganisation politique de l'Aquitaine, érigée en véritable confédération (ce que les Aquitains indépendants s'étaient révélés incapables de faire face à lui) – si l'on suit l'analyse de Strabon que nous livre M. Bats. Auguste l'aurait parachevée en la dotant, selon l'hypothèse de L. Maurin, d'un *concilium* situé à Saint-Bertrand-de-Comminges, destiné à gérer le culte de Rome et d'Auguste⁵⁸.

1.2 La question très complexe de la langue aquitanique :

Il convient tout d'abord de souligner qu'une langue n'est plus considérée aujourd'hui comme un élément d'identité ethnique certain, et propre à un peuple, pour la période qui nous concerne, même par les soutiens actuels de la théorie de l'ethnogenèse⁵⁹. Durant l'Antiquité et le haut Moyen Age, le bilinguisme – ou plutôt le trilinguisme aquitain, gaulois et latin dans le cas qui nous occupe – était fréquent. Nous avons déjà vu que le chef des Sotiates, Adiatuanos, portait pourtant un nom gaulois, trait qu'il partageait avec certains ethnonymes aquitains⁶⁰.

L'existence d'une langue aquitanique reste mal attestée sous l'Empire puisque nous ne pouvons nous appuyer que sur la documentation épigraphique contemporaine, laquelle présente des anthroponymes et des théonymes en grande partie spécifiques⁶¹, et proches du vocabulaire basque altomédiéval et moderne. Certains noms propres sont d'ailleurs passés en basque tout comme la pratique dite de palatisation expressive, consistant à remplacer le S initial d'un nom par un X pour montrer un attachement particulier⁶². Certes, le hiatus chronologique est très important entre des inscriptions

⁵⁸ Bats 2005, p. 15-17. P. Geary insiste à juste titre sur le caractère romain du terme *populus* (Geary 2004, p. 67-68). Les Romains opposaient les peuples fondés sur le droit (*populi*) – eux et les Parthes pour l'essentiel – aux peuples « naturels » que constituaient selon eux les *gentes* barbares.

⁵⁹ Pohl 2006, p. 124-124 : « Cela signifie que, pas même dans la synthèse d'Isidore, les peuples ne peuvent systématiquement être distingués par leurs langues ; et, par conséquent, quand il s'agit de peuples isolés, de leurs noms et de leurs traits caractéristiques, la langue est rarement mentionnée ».

⁶⁰ « Sur plus de 30 noms de peuples de l'Aquitaine, cités par les sources anciennes, depuis César jusqu'aux itinéraires, parmi lesquelles on distingue la liste de Pline, il y en a une quinzaine qui présentent ce suffixe » (Gorrochategui Churruca 2013, p. 28).

⁶¹ Il faut néanmoins relativiser quelque peu leur originalité puisqu'on trouve des « formations hybrides » (gallo-aquitaine, latino-aquitaine et ibéro-aquitaine). Voir Gorrochategui Churruca 1984, p. 358. L'analyse linguistique des termes en est parfois rendue très difficile. En effet, si l'on suit H. Iglesias, le basque, l'aquitain et l'ibère – mais aussi le berbère, le copte et certaines langues caucasiennes – auraient la même origine (Iglesias 2000, p. 7-27). Sans contester ces travaux, d'autres auteurs privilégient les contacts aux filiations (Sablayrolles 2009, p. 25-39, en particulier note 19).

⁶² Gorrochategui 2013, p. 23, fig. 2. Le tableau rassemble les correspondances entre l'onomastique aquitaine et basque. Andere et Nescato, par exemple, sont des anthroponymes aquitains également attestés en basque altomédiéval et passés dans le vocabulaire basque moderne (*andere* signifie « dame » et *nescato* « jeune fille »). La pratique dite de palatisation expressive n'est documentée sur pierre que par le théonyme Xuban (CIL, XIII, 130. Gorrochategui Churruca 1984, p. 353) mais les feuilles d'Hagenbach, datées du III^e siècle, et

votives et funéraires, datées approximativement entre le début de notre ère et le III^e siècle ap. J.-C., et les premiers écrits en basque médiéval du IX^e ou du X^e siècle pour les plus anciens⁶³. Nous croyons pourtant qu'il est possible de conclure, avec J. Gorrochategui Churruca, que l'on parlait dans l'Antiquité une langue étroitement liée avec le basque médiéval dans une zone comprise entre la Garonne et l'Ebre⁶⁴. Si l'aire de répartition des documents épigraphiques – concentrés principalement dans la zone orientale de l'Aquitaine – ne correspond pas à la zone des pays basques français et espagnol, il faut tenir compte, d'une part, de la rétraction de la zone linguistique euskarienne depuis le XVI^e siècle⁶⁵, et, d'autre part, de la plus ou moins grande perméabilité des populations aux pratiques épigraphiques romaines. Nous retrouvons le gradient est/ouest déjà mis en évidence pour l'âge du Fer. Paradoxalement, c'est la zone orientale, la plus romanisée, à proximité de l'axe garonnais, qui nous livre l'essentiel des noms aquitains alors que, dans l'ouest, où les inscriptions sont moins nombreuses, seuls des anthroponymes latins sont documentés. J. Gorrochategui Churruca l'explique par une romanisation limitée à une petite élite urbaine, en Aquitaine occidentale, historiquement moins perméable aux influences étrangères⁶⁶.

En Aquitaine orientale, à l'inverse, les inscriptions témoignent de phénomènes de contacts, typiques de sociétés multilingues. Certes, l'onomastique indigène s'est maintenue jusqu'à une époque tardive, au contraire de la Narbonnaise, où les anthroponymes ibères ont été remplacés par des noms gaulois ou latins dès le début de notre ère. Pourtant, il n'y a

dont les dédicants étaient originaires d'Aquitaine, en offrent trois autres exemples avec les anthroponymes Xalinus (pour Salinus), Xembus (pour Sembus) et son dérivé Xembesus (Gorrochategui Churruca 2003, p. 28, n° 8, 13 et 30 ainsi que p. 34-35). Cette habitude ne s'est pas démentie en basque, du haut Moyen Age jusqu'à nos jours.

⁶³ Gorrochategui Churruca 1995, p. 182-186. Par ailleurs, ces témoignages ne sont pas de même nature. Seuls des mots aquitains – et non des phrases – nous sont parvenus sur les inscriptions votives et funéraires d'époque romaine, qui respectent d'ailleurs les canons en usage dans le reste de l'Empire avec leurs formulaires stéréotypés. La situation est encore plus complexe que pour le gaulois dont il reste, malgré tout, quelques textes (Delamarre 2003, p. 8).

⁶⁴ Gorrochategui Churruca 1995, p. 185-186.

⁶⁵ Gorrochategui Churruca 1995, p. 185.

⁶⁶ Gorrochategui Churruca 1995, p. 209 et 2013, p. 22. Les cités des *Tarbelli*, des *Aturenses*, des *Iluronenses* et des *Bigerri* auraient été les moins romanisées. On pourrait certes reprocher à cette thèse séduisante une argumentation *a silentio* (l'absence d'anthroponymes aquitains pourrait à l'inverse être interprétée comme le signe d'un triomphe de la romanisation, attesté par l'écrasante domination des noms latins). Par ailleurs, l'auteur reconnaît que ces cités ne sont pas restées impénétrables aux influences extérieures comme le prouve, par exemple, une inscription de Guéthary (AE 1994, 1211) qui mentionne un affranchi de citoyen au surnom celtique et deux autres à l'onomastique entièrement latine (1995, p. 212). Il reste que les toponymes en -ac, liés à un domaine gallo-romain, se limitent surtout à l'Aquitaine orientale. L'auteur s'oppose à la thèse classique d'A. Oihénart et de J.- F. Bladé selon laquelle toute l'Aquitaine aurait été romanisée uniformément sous l'Empire et uniquement euskarisée dans sa partie occidentale durant l'Antiquité tardive, en particulier au moment des supposées « invasions vasconnes » (note 217, p. 52).

pas de repli identitaire strict puisque des noms romains mais aussi celtes sont attestés. Ces derniers sont plus fréquents à proximité de la Garonne, près des « foyers gaulois » de Toulouse, Agen et Bordeaux⁶⁷. Pour J. Gorrochategui Churruca, certaines pratiques orthographiques spécifiques, utilisées en alternance avec les habitudes gauloises, renforcent non seulement l'idée d'un bilinguisme gallo-aquitain, mais seraient également un indice d'une écriture de l'aquitain sous l'Empire⁶⁸. Par ailleurs, l'auteur a mis en évidence des couples mixtes au point de vue onomastique. Certains parents latinisent la dénomination de leur enfant ou changent de tradition (les passages du gaulois à l'aquitain paraissent toutefois plus fréquents que la pratique inverse mais la modestie de l'échantillon interdit toute conclusion définitive)⁶⁹. Bien qu'elle ne soit qu'un élément parmi d'autres, l'anthroponymie a dû jouer un rôle dans d'une identité complexe, ouverte à de multiples influences au travers d'un processus d'hybridation sous l'influence du latin, du gaulois, de l'ibère⁷⁰. Il est peut-être judicieux de chercher les racines de l'apparition précoce du nom double, dans la Wasconie médiévale, dans nos documents épigraphiques comme le fait R. Mussot-Goulard. Mais, contrairement à ce qu'affirme l'auteur, le nom double n'a jamais remplacé les *tria nomina* du citoyen romain⁷¹. L'apposition du nom du père au génitif derrière le nom du dédicant ou du bénéficiaire de l'inscription désignait, comme dans le reste du monde romain, un pérégrin, individu de condition libre.

Quant aux feuilles votives d'Hagenbach, datées vers le milieu du III^e siècle⁷², elles constituent un exemple frappant d'identités multiples, à deux échelles – locale au vu des

⁶⁷ Gorrochategui Churruca 2013, p. 25-26. On pense aux feuilles votives d'Hagenbach dont l'anthroponymie est majoritairement aquitaine et qui remontent au III^e siècle. Par ailleurs, les fouilles récentes de sanctuaires pyrénéens attestent d'une fréquentation jusqu'au V^e siècle. Et nous venons de voir que certains anthroponymes sont passés dans la langue basque médiévale.

⁶⁸ Gorrochategui Churruca, Vallejo 2016, p. 341-342 : « Tout cela suggère non seulement que les Aquitains ont développé des graphies particulières pour l'expression des sons affriqués de leur langue en combinant certaines lettres latines, mais aussi qu'ils ont réussi à établir une espèce de norme ou de systématisation dans l'expression graphique, ce qui exige une praxis écrite, occulte ou méconnue pour nous ». Sur les inscriptions, le son affriqué /hs/ est tantôt rendu à la façon gauloise par un double s, tantôt, à la manière aquitaine, par le groupe xs. Bien qu'il s'agisse d'un indice sérieux, l'éventuelle écriture de l'aquitain sous l'Empire n'est pas encore documentée comme nous l'avons déjà vu (note 63, p. 19).

⁶⁹ Gorrochategui Churruca 2013, p. 24-25. Le couple formé d'une femme au nom aquitain, Edunxe, et d'un mari au nom gaulois, Cintugnatus, a appelé son fils d'un nom romain, Titullus (CIL, XIII, 11005). L'inscription semble dater du I^{er} siècle, si l'on se fie, notamment, aux T surplombants.

⁷⁰ Note 61, p. 18. Les formes hybrides gallo-aquitaines semblent pénétrer plus vers l'ouest que les noms entièrement celtes.

⁷¹ Mussot-Goulard 1982, p. 69 (en particulier la note 131). Tout au plus peut-on parler d'une tendance, dans l'épigraphie pyrénéenne, à sous-entendre le terme *filius* ou *filia* qui n'est pas toujours abrégé par le F habituel. Voir aussi Cursente 2008, p. 130 : « La Gascogne, à l'instar de l'espace ouest-pyrénéen, se caractérise par un usage habituel du nom double au X^e siècle, exceptionnel en Occident ».

⁷² Gorrochategui Churruca 2003, p. 25-47 et notre mémoire de maîtrise (Pelat 2003). Peut-être avons nous trop négligé la possibilité que les dédicants aient été des soldats commingeois en poste sur le Rhin. Selon J.

nombreux anthroponymes aquitains⁷³ – et impériale (dédicace à *Mars Dominus Augustus*, mention de la citoyenneté romaine sous la forme des *tria nomina*⁷⁴). Il n’y aurait donc pas de « conservatisme indigène » mais plutôt des adaptations⁷⁵. Par ailleurs, on pourrait peut-être même établir la persistance de la zone de contact linguistique gallo-aquitaine déjà identifiée au Haut-Empire, si l’on se fie à la présence de quelques anthroponymes gaulois⁷⁶ et, surtout, à la pratique orthographique du double x, inconnue par ailleurs, destinée à marquer la différence de prononciation de certaines lettres en aquitain et en gaulois. L’auteur de la minute, désireux de rendre le son /hs/, aurait soigneusement évité le groupe xs qui rend certes ces phonèmes en gaulois mais qui correspond au son affriqué /ts/ en aquitain. Si le *tau gallicum*, ss (/ts/), est utilisé, il ne pouvait prêter à confusion puisque l’alternance entre la graphie aquitaine, xs, et gauloise, ss, est bien connue dans l’épigraphie de l’Aquitaine méridionale⁷⁷. Ce serait un argument supplémentaire pour ne pas rejeter l’idée d’une identité complexe en Aquitaine méridionale y compris durant l’Antiquité tardive. Le fait que l’aquitain y ait été parlé et, peut-être même écrit comme le soutient J.

Hiernard, même si les inscriptions connues des corps auxiliaires révèlent une onomastique latine, « l’homogénéité ethnique originelle probable de ces groupes était toujours rapidement abandonnée au profit d’un recrutement ouvert » (Hiernard 1997, p. 257). L’autre hypothèse est un pillage d’un sanctuaire probablement situé à *Lugdunum* des Convènes. Voir Buzon 1999 et Pelat 2003. Les doutes de Schenck 2010 sur l’origine convène des dédicants (p. 222-223) nous semblent relever d’une démarche quelque peu hypercritique. Il n’est toutefois pas exclu que les *palmae* se soient retrouvées dans le Rhin longtemps après leur consécration, sans que cela soit nécessairement dû à une incursion barbare.

⁷³ Même si cela n’est pas prouvé, il est probable que ces noms ont pu jouer un rôle ethnique ou, au moins identitaire. Nous serions tentés de rapprocher cela de l’habitude consistant à « indiquer son *origo* par son nom ethnique (ce qui) est une pratique courante dans les Trois Gaules sous le Haut-Empire » (Bost, Fabre 1983, p. 29).

⁷⁴ On trouve ainsi un Iulius Bonnoxus dont la dénomination, quoique isolée, associe les deux patries, pour paraphraser Cicéron, de manière frappante (Gorrochategui Churruca 2003, p. 28, n° 32).

⁷⁵ A. Tranoy note la coïncidence entre carte des cultes aquitains, d’une part, et romains ou orientaux, d’autre part, sous le Haut-Empire (Tranoy 1984, p. 286-287). Il n’y a donc pas d’opposition entre « romains » et « indigènes » de ce point de vue.

⁷⁶ Certains anthroponymes présentent des difficultés de lecture (faut-il lire Hissi ou Sushissi ? Cereco ou Cerecotes ? Tessebari ou Sebari ?) ou n’ont pas de parallèle clair dans la documentation épigraphique ce qui rend les interprétations hasardeuses. Cependant, deux noms au moins seraient gaulois – Donnus (Gorrochategui Churruca 1995, p. 213. Delamarre 2003, p. 147) et Tessebari (Gorrochategui Churruca 2003, p. 37) ainsi que, selon nous, Doxxus (voir note 77).

⁷⁷ J. Gorrochategui Churruca estime que le double x correspondrait au son affriqué /ts/ et constituerait la version cursive du groupe xs, déjà connu dans l’épigraphie aquitaine, en alternance avec la notation gauloise ss que l’on retrouve, autre signe de bilinguisme, dans des anthroponymes aquitains comme *Andossus* et, probablement, *Hissus* (Gorrochategui Churruca 2003, p. 29-30 et Gorrochategui, Valejo 2016, p. 340-341). De notre point de vue, il semble plus probable d’analyser le double x comme correspondant au son /hs/. En effet, l’auteur reconnaît que son hypothèse pose problème avec le nom propre *Bioxxus* qui offre un parallèle évident avec l’aquitain *Bihoxus* et ses autres variantes déjà connues (Gorrochategui Churruca 2003, p. 30). Si notre idée est juste, il faudrait alors renoncer à voir dans *Doxxus* un dérivé de la racine aquitaine /dots/ pour le rapprocher du gaulois *Dous* ou *Dossus* sur un thème sanskrit /doh/ (Gorrochategui Churruca 2003, p. 31-32. Delamarre 2003, p. 147). Les orthographes *Obbelexxus* et *Bambixxus* s’expliqueraient respectivement par une neutralisation du son /ts/ derrière la consonne l (Gorrochategui Churruca 1984, p. 157) et par la racine /bambh/ (p. 155).

Gorrochategui Churruca, n'empêchait pas l'influence des langues et cultures gauloise et latine, sans doute plus prégnante dans sa partie orientale et à proximité de l'axe de la Garonne.

1. 3 L'inscription d'Hasparren : un marqueur d'identité régionale et de capacité d'intégration

Si nous évoquons cette célèbre inscription, c'est qu'elle souvent utilisée comme preuve de la forte identité ethnique de l'Aquitaine césarienne. Le texte est gravé sur douze lignes. On peut reconstituer quatre vers en hexamètres dactyliques⁷⁸.

Flamen. item. / du(u)mvir. quaestor / pagiq(ue). magister
Verus. ad Augus /tum. legato. mu/nere functus
Pro novem. opti/nuit populis. se / iungere (ou seiungere ?) Gallos
Urbe. redu.x. Ge./nio. pagi. hanc. / dedicat. aram.

La traduction des vers 1-2 et du vers 4 ne pose pas de difficulté :

« Flamme ainsi que *duumvir*, questeur et maître de canton,
Verus, ayant accompli sa charge de légat auprès de l'Auguste,
.... vers 3 ...

De retour de la Ville (Rome), il dédie cet autel au Génie du canton ».

Un notable local, simplement désigné par un *cognomen*, Verus⁷⁹, et dont le *cursus honorum* associant fonctions civiles et religieuses est rappelé⁸⁰, s'est rendu à Rome auprès

⁷⁸ L'inscription a été découverte, en 1660, lors de la réfection du maître-autel de l'église Saint-Jean. Il s'agit probablement d'un autel retaillé, en marbre saccharoïde. Elle est conservée dans le mur sud de l'église dans une niche vitrée (voir Bost, Fabre 1988 ; Fabre 1997, p. 90-91 ainsi que Bost, Fabre 2015, p. 108-111 avec photographies) et constituait peut-être l'un des petits côtés d'un monument maçonné qui aurait porté sur la face antérieure, selon des traditions malheureusement invérifiables, « un texte en prose plus développé précisant dans le détail l'identité et le cursus du personnage » (Bost, Fabre 2015, p. 109). L'Aquitaine césarienne a déjà livré quatre inscriptions versifiées, soit le double de l'Aquitaine « celtique » (*ibid.*, p. 104).

⁷⁹ Nous souscrivons à l'opinion de J.-P. Bost et de G. Fabre qui considèrent Verus comme un citoyen romain « puisque (...) de toute façon, il avait déjà géré des charges municipales ». Ces dernières impliquaient, en droit latin, l'octroi de la citoyenneté au sortir de la charge, bien que Verus, membre de l'élite locale, ait très probablement été citoyen de naissance, surtout si l'inscription est du III^e siècle comme on le pense généralement (Bost, Fabre 2015, p. 110). Comme le soulignent les auteurs, le *cognomen* Verus est « peu attesté au sud de la Garonne » – à deux reprises seulement – dont une fois à Ardiège pour un marbrier, Vennonius Verus, (CIL, XIII, 122). Quant à l'inscription de Barbazan-Dessus, elle mentionne une Verin(i)a Vera, qui est probablement une citoyenne et non une « ingénue » (*contra* Bost, Fabre 2015, p. 110).

de l'empereur en qualité d'ambassadeur des Neuf Peuples⁸¹. A son retour, il a fait graver un autel dédié au génie du canton (*pagus*), divinité locale non nommée dans l'inscription. Il avait peut-être pris un tel engagement avant son départ en cas de succès de sa mission, auquel cas il s'agirait d'un *votum*, un contrat liant le dévot et son dieu⁸². Mais qu'a obtenu Verus de l'empereur ? Le vers 3 est bien plus difficile à interpréter. D'après l'analyse qui fait autorité de J.-P. Bost et de G. Fabre, il s'agirait d'une demande de séparation des Gaulois, situés au nord de la Garonne⁸³. Ce serait la preuve d'une « identité régionale »

⁸⁰ Il cite d'abord les deux charges les plus importantes : une fonction religieuse, celle de *flamen*, probablement *Augustalis*, autrement dit prêtre du culte impérial, et celle de *duumvir quinquennalis*, l'un des deux magistrats suprêmes d'une cité en Occident (Bost, Fabre 2015, p. 110). W. Van Andringa a souligné la fréquence de leur association (Van Andringa 2002, p. 216). Puis, viennent les deux coupes de la scansion qui encadrent *quaestor*, une fonction moins prestigieuse de magistrat financier, qu'il avait sans doute obtenue auparavant, après celle de *magister pagi*, maître de canton (le *pagus* – probablement ici la région d'Hasparren – étant alors une subdivision de la cité des *Aquenses*, dont le *magister* avait notamment des responsabilités en matière de recensement et de fiscalité, en plus de la religion. Voir Bost, Fabre 2015, p. 110-111. Raepsaet-Charlier 1998, p. 178). Au vers 4, les deux coupes de la scansion encadrent *pagi* comme *quaestor* au vers 1, peut-être pour suggérer que Verus avait exercé cette charge aussi bien dans le cadre de la cité que dans celui du canton. Si la fonction de *quaestor* est bien connue dans le cadre municipal, elle est loin d'être autant attestée à l'échelle des *pagi* qui, cependant, connaissent « aussi différents postes d'*actor*, *aedilis*, fonctions diverses qui peuvent s'intégrer dans la carrière des magistrats municipaux » (Raepsaet-Charlier 1998, p. 178). Nous avons néanmoins trouvé un parallèle possible près de Saint-Girons, quoique le terme *pagus* ne soit pas employé dans l'inscription (ILS 6963 : (*Obito*) *Hanaro* / *Dannorigis filio*) / *mag(istro) quater et / quaestori* / *v(ivae) Aldeni Donni fil(iae), uxori*. « A feu Hanarus, fils de Dannorix, quatre fois *magister* et questeur. A Aldénis, fille de Donnus, son épouse, de son vivant ». D'après le formulaire au datif, l'inscription serait du I^{er} siècle (Hatt 1951, p. 19).

⁸¹ La formule *pro Novem Populis* en fait le représentant des Neuf Peuples. Cependant, bien des détails nous échappent sur cette nomination comme le soulignent J.-P. Bost et G. Fabre. Verus a-t-il été nommé par un *concilium* des *Novem Populi* ou par la curie de sa cité ? Était-il seul à Rome ou accompagné « d'un représentant de chacune des cités concernées » (Bost, Fabre 2015, p. 110) ? Son ambassade était, en tout cas, un *munus* (v. 2), c'est-à-dire une charge publique dont le titulaire assumait les frais sans bénéficier en retour d'une modification de son statut (contrairement à la dépense tarifée *ob honorem*, attachée à la fonction de décurion ou de *duumvir* par exemple. Une telle distinction entre *munus* et *honor* s'est imposée à partir des Flaviens). Assumer volontairement les dépenses d'une ambassade, en théorie défrayée par le conseil qui l'avait ordonnée, permettait au notable de manifester avec éclat sa supériorité sociale, ce que Verus ne manque pas de faire ici (Jacques, Scheid 1996, p. 255-256).

⁸² Le terme est absent mais des raisons de métrique peuvent l'expliquer. Voir Van Andringa 2002, p.118-120 ainsi que Scheid 2011. On retrouve ce type d'inscriptions poétiques, destinées à célébrer un bienfait impérial et le succès personnel du dédicant, dans d'autres régions du monde romain. Par exemple, à Lambèse, un certain Laetus, magistrat municipal, dédie également un autel aux nymphes à l'occasion de la construction d'un aqueduc sous Sévère Alexandre (222-235). Voir ILS 3895 et Bruum, Edmondson 2014, p. 775. Ici, le génie « protégeait l'une des divisions officielles de la cité de Dax et les hommes qui l'habitaient » (Bost, Fabre 2015, p. 65).

⁸³ Voir les études de référence dans Bost, Fabre 1988 et 2015, p. 108-111 (« Que le but et le résultat de la *legatio* aient été la constitution d'une province séparée pour les 'vrais' Aquitains semble réunir l'unanimité des chercheurs »). Elles reprennent en grande partie les conclusions, adressées à J.-F. Bladé, de Th. Mommsen qui avait d'abord proposé l'hypothèse *se iungere* que nous privilégions (voir Allmer 1884-1889 et Bladé 1893, p. 456-460). Cependant, cette seconde lecture *seiungere* n'était pas une certitude pour Th. Mommsen, qui qualifiait toutefois son hypothèse « d'extrêmement probable » (p. 457), mais sans argument décisif. La synthèse la plus récente sur la Gaule aquitaine la retient (Bouet 2015, p. 23). Sans que cela ne soit définitif, remarquons que *seiungere* est rare en épigraphie et uniquement attesté en contexte funéraire (selon

affirmée. Mais cette lecture pose problème. En effet, elle repose sur l'analyse de *seiungere* comme un seul mot et non deux (*se iungere*). Dans ce cas, la construction serait fautive. Pour Th. Mommsen, il faudrait lire : *Optinuit ut imperator a novem populis Gallos seiungeret*. Cela nous paraît exclu⁸⁴. Pour nous, si l'on veut maintenir l'hypothèse *seiungere*, on doit alors restituer *Pro novem optinuit populis {se} seiungere Gallos*⁸⁵. La plupart des commentateurs semblent avoir négligé la nécessité de restituer le réfléchi *se* devant *seiungere* qui, utilisé seul, signifie « séparer » et non « se séparer »⁸⁶. Mais le reste de l'inscription ne nous paraît pas justifier une telle modification du texte – démarche qui, en bonne méthode historique, devrait rester exceptionnelle. Tout au plus trouve-t-on une forme syncopée *du(u)mvir* (vers 1), banale en épigraphie. L'incorrection supposée par Th. Mommsen et H. Dessau, qui remplacent *legato* par *legati* (vers 2) n'en est pas une en réalité⁸⁷. La métrique est respectée et ne permet pas de rajouts de termes qui auraient été omis par le lapicide, comme le *se* avant *seiungere*⁸⁸. Surtout, Verus n'aurait sans doute pas

la banque de données en ligne très complète Epigraphik-Datenbank Clauss-Slaby. Voir <http://www.manfredclauss.de> : AE 1915,73 et AE 1990, 1040). Le *Gradus ad Parnassum*, manuel de vers latins, n'atteste pas *seiungere* mais bien *iungere* (p. 460, s. v. *inadustus*).

⁸⁴ Il s'agit d'une complète réécriture du vers 3 : « La phrase n'est pas fort élégante, mais elle n'est pas non plus pire que la généralité des inscriptions métriques. Ces malheureux Latins, en épigraphie au moins, commettent toujours des bêtises dès qu'ils se hasardent à quitter la prose pour la poésie » (Bladé 1893, p. 458). Pourtant, l'emploi d'une infinitive à la place de la complétive avec *ut* et le subjonctif est parfaitement logique à l'époque impériale et en poésie (Riemann 1925, p. 319). La restitution de Th. Mommsen a certes le mérite d'éviter l'oubli du réfléchi *se* mais elle paraît forcée : *Augustum* (vers 2) ne peut être le sujet de l'action car il est trop éloigné de l'infinitive et séparé par ailleurs par une coupe penthémimère.

⁸⁵ Le terme rajouté est en gras entre accolades. On peut aussi construire *Pro novem optinuit populis (eos i.e. Novem Populos) {se} seiungere (a) Gallis* mais avec deux erreurs au lieu d'une seule : l'oubli du réfléchi *se*, pourtant indispensable, et l'emploi de l'accusatif au lieu de l'ablatif. Cela semble être la construction adoptée par J.-P. Bost et G. Fabre (Bost, Fabre 2015, p. 109) ainsi que par H. Dessau (ILS 6961, vol. 2 p. 695 et vol. 5 p. 870 sous la section *accusativus absolutus vel aliis casibus substitutus*). Toutefois, on élimine cette dernière incorrection, dans notre version, en considérant *Gallos* comme le sujet de l'infinitive.

⁸⁶ Une construction d'*obtinere* avec l'infinitif, et non une proposition infinitive, est certes attestée chez Justin (1,3,2 : *cum admitti magna ambitione aegre obtinisset*. « Alors qu'il avait obtenu difficilement, à force de démarches, d'être reçu »). Notons cependant que ce cas paraît exceptionnel (*Le Grand Gaffiot* 2000, p. 1076) et ne se justifiait sans doute que par l'absence de toute ambiguïté. Tel n'est pas le cas ici puisque la proposition infinitive semble s'imposer avec *Gallos* comme sujet.

⁸⁷ Nous tenons à remercier M. Patrick Voisin, notre professeur d'hypokhâgne et de khâgne au lycée Louis Barthou de Pau, agrégé de grammaire, qui a sacrifié une partie de ses vacances à l'analyse linguistique de ce poème. Il nous a, à juste titre, renvoyé à des règles de base de la grammaire latine qui semblent avoir échappé, dans ce cas, à tous les commentateurs. *Legato munere* est une apposition qui correspond au même objet (l'ambassade) comme dans l'exemple classique *urbs Roma* (que nous traduisons pourtant en français par « ville de Rome »), à l'inverse d'un génitif possessif où le possédant et le possédé doivent être différents l'un de l'autre (comme *liber Petri*, « le livre de Pierre »). L'erreur originelle vient de Th. Mommsen, qui, écrivant une lettre en français à J.-F. Bladé, a sans doute – exceptionnellement – confondu la grammaire de cette langue avec celle du latin et corrigé *legato* en *legati* (voir Allmer 1884-1889). La correction fautive est reprise par les ILS d'H. Dessau (n° 6961).

⁸⁸ La scansion exige de développer les formes abrégées par le lapicide *du(u)mvir* et *pagi(que)* pour obtenir une métrique correcte au vers 1. Aucune élision ne semble avoir été effectuée alors qu'elles seraient possibles en deux endroits du vers 3 (*novem optinuit et se iungere*). *Se iungere* et *seiungere* exigent tous les deux un premier pied long, ce qui ne permet pas de trancher entre les deux hypothèses, mais un ajout de *se* devant

toléré une inscription qu'il aurait jugée grossièrement ambiguë pour commémorer une ambassade qui venait couronner son *cursus honorum* de notable local, célébré ici sur un mode héroïque⁸⁹. Nous préférons retenir l'autre lecture, *se iungere* en deux mots, inspirée de la première analyse de Th. Mommsen⁹⁰.

Il suffit, avec P. Voisin, de remarquer le rôle de pivot de *populis*, non seulement prosodique, puisque nous venons de voir qu'il se trouve entre les coupes penthémimère et hepthémimère, mais aussi syntaxique. Autrement dit, il n'est pas nécessaire de sous-entendre le pronom *eis* comme complément de *iungere* qui renverrait à *populis*. Mieux vaut utiliser *populis* deux fois, d'abord comme ablatif, dépendant de la préposition *pro*, puis comme datif, complément d'objet de *iungere*⁹¹. Cela donne donc la traduction suivante du vers 3, volontairement redondante :

« Il a obtenu pour les Neuf Peuples que les Gaulois s'unissent à ces peuples ».

seiungere, grammaticalement indispensable, ne respecterait pas le mètre. Dans le même vers, les coupes apparaissent canoniquement au niveau de la penthémimère et de l'hepthémimère, avant et après *populis*, terme ainsi mis en exergue. Par ailleurs, notre analyse métrique des quatre premiers pieds de chaque vers tend à montrer les qualités du poète, pourtant contestées par Th. Mommsen (note 84). En effet, le schéma ddss aux deux extrémités (vers 1 et 4 : deux dactyles suivis par deux spondées) crée une complémentarité entre les titres obtenus par Verus dans sa cité et dans son pagus (vers 1), entre son retour de Rome et son offrande dans son pagus (vers 4). La préférence pour cette structure métrique ddss montrerait l'influence ovidienne subie par l'auteur (Charlet 1980, p. 103. Ce point nous paraît confirmé par le début des *Métamorphoses*, I, v.1-2). L'élégant chiasme dsss (vers 2), suivi par dddd (vers 4) explicite le poème : on imagine des démarches difficiles auprès de l'empereur, d'où le freinage du rythme par les trois spondées (vers 2). Mais Verus triomphe au vers 3 : l'accélération est obtenue par les trois dactyles. Notons par ailleurs que ce vers 3 est le seul à se terminer par un spondée et non par un trochée : il s'agit de souligner le terme *Gallos*, sujet de la demande des Neuf Peuples. Trois termes sont mis en relief à dessein entre les coupes hepthémimère et penthémimère (*quaestor* au vers 1, *populis* au vers 3 et *pagi* au vers 4). Verus apparaît ainsi attaché aussi bien à sa cité, où il a été magistrat, qu'aux Neuf Peuples et à son *pagus* – sans négliger l'Empire bien sûr, dont il reprend les codes culturels, et célèbre l'Auguste.

⁸⁹ L'ajout d'un N a d'ailleurs été effectué au niveau de *iungere* (même si le caractère contemporain de l'intervention ne peut être prouvé). La forme syncopée *du(u)mvir* n'a pas suscité de retouche mais elle ne pouvait créer d'ambiguïté. Contrairement à ce qui a été affirmé, l'inscription n'a donc pas le caractère fautif qui justifiait aux yeux de Th. Mommsen une véritable réécriture du vers 3.

⁹⁰ Avant de se raviser, Th. Mommsen avait d'abord proposé la lecture *se iungere* à J.-F. Bladé (Bladé 1885, p. 76-80). Elle n'est donc pas réductible à une lubie d'érudits locaux comme le voudrait R. Sablayrolles dans sa synthèse, par ailleurs très utile (2009, p. 35-36).

⁹¹ Encore merci à P. Voisin pour son analyse grammaticale. Voici ses conclusions : « Dès lors, on peut parier sur le mot *populis* à la charnière non seulement prosodique mais syntaxique du vers : *populis* serait entendu ou lu deux fois : d'abord avec *pro novem*, donc : *pro novem populis* ; puis avec *se iungere Gallos*, donc : *populis se iungere Gallos*. Ce serait un mot pivot de phrase, tourné vers la partie précédente et la partie suivante. Si l'on choisit le verbe *seiungere* « séparer », cela ne fonctionne pas : on est trop loin des deux types de structure possibles : *eos /populos se seiungere (a) Gallis* ou *Gallos se seiungere (a) populis/(ab) eis*. Si l'on choisit le verbe *se iungere* « s'unir », on peut lire : *pro novem populis optinuit Gallos se iungere populis*, où *populis* est à la fois un ablatif dans *pro novem populis* et un datif dans *populis Gallos se iungere* ; c'est l'avantage de la forme commune au datif et à l'ablatif. Il y a un raccourci possible donc une économie de mots : *populis* écrit une seule fois au milieu ! En dehors de tout contexte et à partir de cette hypothèse de construction, je dirais donc que *pro novem optinuit populis se iungere Gallos* signifie « pour les neuf peuples, il obtint que les Gaulois s'unissent à eux ».

Cette lecture semble *a priori* contradictoire avec la future séparation de la Novempopulanie du reste de l'Aquitaine « celtique » sous Dioclétien. Mais cela ne nous semble pas rédhibitoire. En effet, malgré le caractère laconique de l'inscription, cette union entre les Gaulois et les Neuf Peuples peut faire l'objet de plusieurs hypothèses sans qu'il soit possible de trancher de manière définitive. On peut tout d'abord supposer que les Gaulois en question sont ceux du nord de la Garonne, ce qui renverrait à la tradition ethnographique césarienne qui sépare l'Aquitaine de la Celtique⁹². L'inscription pourrait alors renvoyer à la création de l'Aquitaine augustéenne⁹³, à une date indéterminée comme nous l'avons déjà vu, mais en tout état de cause avant le début de notre ère⁹⁴. A l'inverse de l'interprétation traditionnelle, elle aurait donc été demandée (formellement ?) par les Neuf Peuples. Sans être décisive, la mention *Augustum* en toutes lettres pourrait renforcer cette hypothèse comme l'avait déjà remarqué J. Sacaze : elle renverrait au premier empereur ou à l'un de ses successeurs immédiats⁹⁵. Mais il faut reconnaître que la paléographie de l'inscription, vraisemblablement du III^e siècle (ou du II^e siècle)⁹⁶, semble

⁹² Les Neuf Peuples seraient une création césarienne si l'on suit l'analyse de M. Bats (Bats 2005).

⁹³ Nous écartons l'hypothèse de Th. Mommsen selon lequel les *Novem Populi*, du diocèse de Vienne, auraient obtenu d'avoir le même gouverneur que les Gaulois de l'Aquitaine « celtique », appartenant au diocèse des Gaules, à partir de Dioclétien. L'hypothèse paraît peu probable : un ressort provincial aussi vaste aurait pu créer un concurrent dangereux pour l'empereur. Par ailleurs, des explications techniques ne nous paraissent pas correspondre à la forme poétique et héroïque de l'inscription. Ainsi, pour A. Allmer, l'union serait de nature fiscale car les *Novem Populi*, précédemment punis de leurs révoltes, auraient fini par obtenir une réduction de leur taux imposition et leur adjonction aux Bituriges entre Antonin et Dioclétien (Bladé 1893, p. 459-463). Pour J. Sacaze, il s'agirait d'une union fiscale et militaire. Mais l'idée d'une ancienne séparation des unités militaires entre Celtes et Aquitains doit être rejetée. Contrairement à ce que pensait l'auteur, qui suivait T. Mommsen, les *cohortes Aquitanorum* ne semblent pas avoir recruté qu'au sud de la Garonne (les inscriptions restantes, il est vrai très peu nombreuses, ont une onomastique gauloise et latine : CIL, III, 2053, 9760 ; XIII, 17 ; AE 1920, 96).

⁹⁴ La création des Trois Gaules n'est pas précisément datée même si elle remonte à Auguste, en 27, 22 ou en 16-13 av. J.-C. (Lepelley 1998, p. 169 et Bost, Fabre 2015, p. 15).

⁹⁵ Sacaze 1892, p. 542-554. L'ambassade de Verus aurait eu lieu sous Auguste ou Tibère quelle que fût la date réelle de l'inscription que l'auteur estimait d'une « époque ancienne » (contrairement à la plupart des autres commentateurs, voir note 96), notamment au vu de l'emploi d'*Augustum* en toutes lettres. Mais cet emploi n'est pas non plus systématiquement réservé aux premiers empereurs dans l'épigraphie romaine. L'argument est donc fragile.

⁹⁶ Voir Bost, Fabre 1988, p. 168-169. Les commentateurs les plus récents penchent pour le III^e siècle, à l'exception de R. Etienne, qui maintient une datation haute, peut-être sous Domitien. La première hypothèse nous paraît largement préférable, si l'on rapproche l'inscription de celle de Pouzac (CIL, XIII, 392, près de Saint-Bertrand-de-Comminges) que nous avons datée du règne d'Aurélien, au moment de la soumission de l'Empire des Gaules (v. 274-275), d'après le théonyme *Marti invicto*, attaché à des émissions monétaires presque réservées à cet empereur : on retrouve, entre autres, des M larges, des A non barrés, des T et E aux barres réduites ainsi que des V dissymétriques (Pelat 2003, p. 27). Cependant, même s'il est tentant de supposer ces documents contemporains puisque la reddition de l'Empire des Gaules a dû favoriser les manifestations de loyalisme (Bost, Fabre 1988, p. 178 et 2015, p. 110), il convient de rester prudent. L'inscription d'Hasparren pourrait également, même si c'est moins probable, remonter au II^e siècle – idée défendue à son époque par C. Jullian. On peut en effet rapprocher sa graphie d'inscriptions

s'opposer à cette interprétation. On ne peut toutefois pas écarter complètement l'hypothèse d'une copie tardive d'un original aujourd'hui disparu⁹⁷.

Une autre hypothèse pourrait être une intégration des Neuf Peuples au Conseil fédéral des Trois Gaules, chargé du culte impérial à l'autel du Confluent de la Saône et du Rhône ainsi que d'un rôle politique auprès des gouverneurs⁹⁸. La date de l'inscription ne s'oppose pas à une telle interprétation (une intégration au II^e ou III^e siècle est possible⁹⁹). Une allusion à la création du diocèse de Vienne, au moment de la réforme de Dioclétien (297), et auquel la Novempopulanie appartenait¹⁰⁰, pourrait également être envisagée. Mais la formulation de l'inscription semble s'y opposer dans les deux cas. En effet, dans cette optique, ce serait plutôt les Neuf Peuples qui devraient s'intégrer aux Gaulois et non l'inverse¹⁰¹. Et l'année 297 ne correspondrait pas à la mention de la ville de Rome, où les empereurs ne résident plus à partir de 285.

Nous privilégions donc une autre hypothèse : ces Gaulois feraient partie d'un ou de plusieurs peuples du sud de la Garonne. Si l'on s'appuie sur un célèbre passage de Strabon, il s'agirait des Bituriges Vivisques, que l'auteur nous présente, à l'époque d'Auguste,

approximativement datées (II^e-III^e siècle) du catalogue épigraphique du musée de Saint-Bertrand-de-Comminges (Sablayrolles, Schenck 1988). Les V et les M se rapprochent de ceux du n° 45, p. 54 (= AE 1949, 126), les G et E de ceux du n° 55, p. 55 (= AE 1957, 9). Par ailleurs, la paléographie peut être trompeuse comme le souligne J.-M. Lassère (Lassère 2005, p. 38 et 71), d'autant que la région offre très peu d'inscriptions datées avec précision sur des critères internes sûrs comme la mention des consuls. Les renseignements glanés dans le texte permettent malgré tout d'affiner un peu la datation. Comme elle mentionne une ambassade à Rome, l'inscription ne peut être placée qu'avant 285, date où l'empereur quitte la Ville. Auguste au singulier suppose également qu'il n'y a qu'un seul empereur régnant, soit, si l'on retient le III^e siècle, dans les années 222-244 ou 270-282 (Bost, Fabre 1988, p. 177).

⁹⁷ Une inscription importante mais dégradée par le temps aurait pu être copiée d'après un original du début de notre ère. Les dimensions du support, très mal adapté à une inscription versifiée, puisque le lapicide a été obligé de tronçonner les vers au point de les rendre difficilement lisibles, ainsi que la dernière ligne, plus cursive et visiblement d'une autre main, pourraient renforcer cette idée.

⁹⁸ Lepelley 1998, p. 169-170.

⁹⁹ L'amphithéâtre de Lyon paraît avoir été fortement remanié à l'époque d'Hadrien mais sans que cela puisse être relié à une éventuelle admission des Neuf Peuples (Caldelli 2001, p. 275-286). Voir aussi note 108, p. 29 pour l'hypothèse de L. Maurin d'un conseil fédéral des Neuf Peuples séparé de celui des Gaulois, dont les origines seraient à rechercher dans la réorganisation de l'Aquitaine par César selon M. Bats (Bats 2005). Les peuples de l'Aquitaine césarienne paraissent en effet absents des gradins de l'amphithéâtre de Lyon où sont attestées les *civitates* représentées au Confluent (mais la nature fragmentaire et incomplète des inscriptions CIL, XIII, 1667 a-b empêche toute conclusion définitive. Son ordre même nous échappe. Il n'était pas forcément alphabétique : l'absence supposée des *Ausci* entre les *Arverni* et les *Bituriges Cubes* n'est peut-être qu'une illusion rétrospective). De même, l'inscription CIL, XI, 7553, datée vers 18-16 av. J.-C., bien qu'elle puisse être interprétée comme mettant l'Aquitaine à part de la Gaule chevelue, nécessite une reconstruction par nature hypothétique : *Cn. Pullio ...[comiti Imp. Caes. ?]/ August[ti i]n Gallia comat[a itemque ?]/ in Aquit[ani]a ...*

¹⁰⁰ Avec la Viennoise, les Narbonnaises, les Alpes maritimes et les Aquitaines (Bouet 2015, p. 127-128).

¹⁰¹ Th. Mommsen l'avait déjà remarqué dans sa première analyse de l'inscription même s'il contournait la difficulté (Bladé 1885, p. 80 : « Certes, Vêrus aurait dit plus correctement que sa localité a été réunie aux Gaules que le contraire. Mais enfin, quand l'Oglio se joint au Pô, il est aussi vrai que le Pô se joint à l'Oglio »). On pourrait bien sûr arguer de la volonté de ménager les susceptibilités locales mais l'hypothèse manque par trop de preuves pour être soutenue plus avant.

comme le seul peuple gaulois à vivre chez les Aquitains, sans leur être associé¹⁰². En effet, les relations entre la confédération aquitaine et les Bituriges étaient nécessairement fortes, notamment sur le plan économique, ce qui aurait pu inciter à une association ultérieure. Pourtant, les Vivisques ne font pas partie des peuples de Novempopulanie mentionnés dans la *Notitia Galliarum* ce qui fragilise cette idée sans l'invalider totalement¹⁰³. Par ailleurs, la possibilité que d'autres peuples d'Aquitaine césarienne aient pu garder une identité gauloise – qu'elle ait été ou non revendiquée par eux – ne nous paraît pas exclue. En effet, Strabon, comme d'autres ethnographes, a parfois tendance à simplifier la situation, comme nous l'avons vu avec la frontière entre Gaulois et Aquitains, fixée à la Garonne¹⁰⁴. Par ailleurs, l'importance des contacts linguistiques et anthroponymiques gallo-aquitains attestés parmi les Neuf Peuples, y compris au III^e siècle, comme le prouvent les feuilles votives d'Hagenbach, a dû avoir des conséquences, quoique difficilement évaluables, en matière d'identité. Si l'anthroponymie présente des formes hybrides, il est possible que certaines identités aient été gallo-aquitaines¹⁰⁵. Si l'on se fie au gradient est/ouest déjà évoqué, certaines cités d'Aquitaine orientale, à proximité de l'axe garonnais, pourraient avoir connu une telle situation. Les *civitates* d'Aquitaine occidentale, comme les Tarbelles,

¹⁰² Strabon, IV, 2.1 : « La Garonne, renforcée par trois rivières, a son embouchure entre les Bituriges, qui sont surnommés Vivisques et les Santons, peuples gaulois tous les deux ; le peuple de ces Bituriges est en effet la seule population allogène installée sur le territoire des Aquitains ; ils ne leur sont pas associés. Ils ont pour place de commerce *Bourdigala*, au bord d'une lagune formée par les bouches de la Garonne ». Cependant, la traduction du passage est complexe (Bats 2005 ; Counillon 2008, p. 33-39). Les deux auteurs estiment qu'il faut comprendre que les Bituriges Vivisques ne sont pas assimilés aux Aquitains du sud de la Garonne (et, pour M. Bats, qu'ils ne faisaient pas partie de leur confédération) et, en aucun cas, qu'ils ne payaient pas d'impôts avec les Aquitains ou à ces derniers.

¹⁰³ Voir la liste de ces peuples, note 106, p. 29. Cependant, la circonscription administrative de Novempopulanie, d'une part, ne recouvrait pas forcément exactement le *concilium* des Neuf Peuples et, d'autre part, le verbe *iungere* peut aussi évoquer une association sans intégration. En outre, les Bituriges Vivisques ne sont pas attestés au sanctuaire du Confluent de Lyon bien que l'argument reste fragile comme le notent Maurin, Navarro Caballero 2010, p. 29-30. L'épigraphie bordelaise rend envisageable des déplacements d'Aquitains vers la métropole gauloise au vu de la présence de quelques anthroponymes spécifiques (*ibid.*, p. 73).

¹⁰⁴ Voir notes 39, p. 14 et 102, p. 27. Nous nous écartons pourtant de P. Counillon qui évoque « l'ignorance des réalités géographiques de l'ouest de l'Europe » de Strabon (Counillon 2008, p. 37) ce qui nous semble excessif (Bats 2005).

¹⁰⁵ Certes, comme le notent J.-P. Bost et G. Fabre, « les Aquitains [Neuf Peuples] n'étaient pas des Celtes ». Pourtant, il est peut-être excessif de soutenir que « ceux qui l'étaient s'étaient tôt fondus dans le milieu indigène » (Bost, Fabre 1988, note 84, p. 176). Comme nous l'avons vu, les ethnonymes de bien des peuples aquitains sont d'origine gauloise (note 60, p. 18). X. Delamarre identifie comme noms celtes les Boiates (Delamarre 2003, p. 355), Elusates (Delamarre 2003, p. 376 et Delamarre 2007, p. 95), les Lactorates (Delamarre 2007, p. 114) et les Vasates (Delamarre 2003 p. 290). Cependant, seul ce dernier peuple pourrait être candidat à une intégration tardive selon Bost, Fabre 2015, p. 15. Toutefois, un nom de peuple ne suffit pas à créer une identité gauloise même si ces derniers sont tous au contact de la Garonne et de l'Aquitaine « celtique » et voisins les uns des autres, ce qui aurait pu faciliter leur intégration (mais pas nécessairement au même moment). En effet, il est tout à fait envisageable que des peuples d'étymologie apparemment non celtique aient pu avoir une identité « gauloise », invisible pour nous, et, inversement, qu'un nom d'étymologie celtique ait pu être adopté par des peuples qui ne se revendiquaient pas comme « gaulois ».

cité probable de Verus, plus conservatrices selon les analyses de J. Gorrochategui Churruga, auraient pu considérer leurs consœurs orientales comme gauloises. Il est cependant difficile d'étayer cette hypothèse. Nous ne nous risquons pas à chercher à identifier un ou des peuples précis. En effet, nous n'avons aucune liste des *Novem Populi* originels¹⁰⁶. L'intégration des « Gaulois » pourrait toutefois être l'une des explications plausibles du passage de 9 à 12 peuples, à une date indéterminée, sans doute entre II^e et III^e siècles¹⁰⁷.

Les modalités de cette association peuvent également être débattues. Il ne s'agissait pas nécessairement d'une intégration complète à la confédération des Neuf Peuples, notamment si l'on retient l'hypothèse, précédemment évoquée, des Bituriges. Le ou les peuples « gaulois » pouvaient être autorisés à participer au culte impérial avec les Neuf Peuples, si l'on retient l'hypothèse de cultes séparés dès le Haut-Empire entre le *Lugdunum* des Convènes (celui des Aquitains au sud de la Garonne) et le *Lugdunum* du Confluent (celui des Gaulois)¹⁰⁸. A l'appui de cette théorie, on peut invoquer l'absence d'attestation des peuples du sud de la Garonne au Confluent même si l'argument *a silentio* est critiquable, le choix du même nom que celui de la cité de Lyon et une inscription malheureusement très fragmentaire de Saint-Bertrand-de-Comminges, restituée

¹⁰⁶ La liste de Vérone (vers 312) précise que les *Novem Populi* constituent une province du diocèse de Vienne mais ne détaille pas les cités qui la composent. La première liste connue est fournie par la *Notitia Galliarum* (fin IV^e-début V^e siècle). La *provincia Novempopulana*, dénomination apparue dans la 2^e moitié du IV^e siècle, comprend alors douze cités : « *Metropolis civitas Elusatum* (Eauze, chef-lieu de province). *Civitas Aquensium* (Dax). *Civitas Lactoratum* (Lectoure). *Civitas Convenarum* (St-Bertrand-de-Comminges). *Civitas Consorannorum* (Saint-Lizier). *Civitas Boiatium* (Tête-de-Buch ? Lamothe-Biganos ?). *Civitas Benarnensium* (Lescar). *Civitas Aturensium* (Aire-sur-l'Adour). *Civitas Vasatica* (Bazas). *Civitas Turba ubi castrum Bigorra* (Tarbes). *Civitas Elloronensium* (Oloron). *Civitas Ausciorum* (Auch) ». Le débat porte sur la chronologie des ajouts et sur les fusions de cités (voir Sablayrolles, Beyrie 2006, p. 64. On préférera les trois hypothèses qui y sont suggérées – qui varient de quatre à neuf peuples dès le règne d'Auguste – à celle de R. Mussot-Goulard qui manque d'arguments (Mussot-Goulard 1996 a, p. 24). Pour L. Maurin, « le problème est, bien entendu, insoluble en l'état actuel de la documentation, sinon il serait résolu depuis longtemps ». Voir Maurin 2004, p. 357-377. Par ailleurs, il faut probablement attribuer l'inscription lyonnaise CIL, XIII, 1808, qui évoque onze peuples aquitains sous Antonin (138-161), à l'Aquitaine « celtique ». Cependant, P.-M. Duval reste très réservé sur ce point (Duval 1991, p. 735). Nous ne considérons pas cependant qu'il faille voir dans la séparation des *XI Populi* et des *Novem Populi* la preuve « que l'administration avait réellement pris acte de deux ensembles ethniques distincts, au nord et au sud du fleuve, et entériné en somme le particularisme aquitain » (Bost, Fabre 1988, note 69, p. 175). Les termes latins employés évoquent des constructions romaines et l'idée d'une césure claire entre deux identités peut être remise en cause comme nous l'avons vu.

¹⁰⁷ De multiples recompositions ont pu intervenir que ce soit par intégration précoce de certains peuples « gaulois » ou par regroupement du nombre des peuples aquitains « originels ».

¹⁰⁸ Th. Mommsen avait déjà estimé possible une telle séparation mais il situait l'hypothétique lieu de culte à Lectoure (Mommsen 1885, p. 86). Voir aussi L. Maurin (Maurin 1971, p. 1-15) et R. Sablayrolles (Sablayrolles 2009, p. 3 et note 8). Cependant, l'idée n'est pas aussi admise que l'indique cet auteur. Elle est même souvent jugée fragile (Lepelley 1998, p. 170 ; Berrendonner, Lamoine 2008, p. 145-146) en particulier par A. Chastagnol, M.-Th. Raespsaet-Charlier ou W. Van Andringa qui lui reprochent une argumentation *a silentio* reposant sur l'absence de noms au Confluent.

*co(n)ci(lii)*¹⁰⁹. Quelle que soit l'hypothèse retenue, l'inscription d'Hasparren ne nous semble pas être une marque d'« identité régionale », à visée séparatiste, qui aurait progressivement abouti à la réforme de Dioclétien¹¹⁰. Au contraire, elle prouverait la complexité d'une identité aquitaine plus inclusive que généralement supposée¹¹¹ : les « Aquitains » ne se confondraient certes pas avec les Gaulois mais seraient prêts à s'associer avec eux. Au demeurant, le cadre impérial limitait ou encadrait fortement les éventuelles revendications ethniques¹¹². L'identité de Verus, telle qu'elle transparaît ici, est caractéristique de cette élite municipale, « classe des notables qui est la charpente du

¹⁰⁹ Voir note 99 et ILTG 81. Le toponyme *Lugdunum* est un argument pertinent quoique non décisif en faveur de l'hypothèse. Il ne faudrait probablement pas y voir l'attestation d'un lieu de culte antérieur du dieu *Lug* – d'ailleurs contestée pour Lyon même par P. Flobert (Flobert 1969, p. 264), – mais plutôt un jeu d'équivalences soulignant l'importance de la cité des Convènes, comparable à celle de Lyon pour le sud de la Garonne. Par ailleurs, l'historiographie actuelle, avec F. Lamoine, met en doute (au moins en partie) l'utilisation supposée par Rome des particularismes indigènes – thèse que défendait notamment C. Jullian pour la création de l'Autel du Confluent de Lyon, supposé remplacer d'anciennes « assises des druides » et reprise, avec certaines modifications, par F. Le Roux et C.-J. Guyonvarc'h, pour lesquels les célébrations du 1^{er} août au Confluent renverraient à une ancienne fête celtique (Le Roux, Guyonvarc'h 1995, p. 160-163). Ainsi, de nombreuses créations *ex nihilo* de lieux du culte impérial sont attestées comme l'Autel des Ubiens à Cologne et les *Arae Flaviae* à Rottweil (Lamoine 2009, p. 55-56).

¹¹⁰ *Contra* Bost, Fabre 1988. Du reste, cette réforme était principalement administrative et n'impliquait donc pas une reconnaissance des identités locales. Des raisons judiciaires expliquent le morcellement des provinces en unités plus petites, en raison de l'alourdissement des tâches incombant aux gouverneurs – sans négliger la volonté de décourager des usurpateurs potentiels (Carrié, Rousselle 1999, p. 188). Malgré l'existence d'une « conscience provinciale » avérée dans l'Empire, J.-P. Bost et G. Fabre reconnaissent que « la revendication d'une province pour inscrire cette réalité ethnique dans un territoire » serait « le seul cas connu dans l'histoire de l'administration impériale » (Bost, Fabre 2015, p. 29-30, note 71).

¹¹¹ L'insistance de R. Mussot-Goulard sur l'ethnicité et l'unité des Neuf Peuples paraît exagérée : « Les Neuf Peuples ne sont jamais dissociés les uns des autres et une inscription lapidaire va même jusqu'à les présenter comme formant une même souche, tel ce soldat 'de race (*stirps*) novempopulanienne' » (Mussot-Goulard 1996 a, p. 22). En réalité, l'inscription funéraire fragmentaire d'un soldat enterré à Rome, dans la seconde moitié du IV^e siècle, identifie plus prosaïquement l'origine du défunt (CIL, V, 418) : ---/ *qui /stirpe Novempo[pulana ---]/ Gallica terra dom[o ? Roma ?]/ militiam placidis [---] / coeperat interea [---]*. Traduction : (...) qui, de souche novempopulanienne, en terre gauloise, de son domicile (à Rome ?) avait commencé pendant ce temps le métier des armes (...) paisibles (...). Le rapprochement avec une inscription d'Ostie (A.E. 1975, 136) montre qu'il n'y a pas d'originalité dans l'emploi des termes *stirps* et *domus* : [D](is) *M(anibus)/ [natus eg]o in patria{m} Puteolana stirpe creatus / [Antoniu]s electa mihi domus est Ostia felix*. Traduction : « Aux dieux mânes. Moi, Antonius, né dans ma patrie de Pouzzoles, rejeton de cette souche, j'ai choisi pour demeure l'heureuse Ostie ». Il ne nous paraît pas non plus démontré « qu'à l'intérieur des lignages, chaque membre qu'il soit de Dax tarbelle ou d'Auch ausque, est vu d'abord comme novempopulaniien » (*ibidem*). Ainsi, Ausone (v. 310-v. 395) ne présente pas le rhéteur d'Auch, Staphylius, comme « seulement Novempopulaniien » puisque le titre du poème précise qu'il est *civis Auscius* (*Professores*, XX). Rien ne permet non plus d'affirmer que « c'est bien encore l'unité de (la Novempopulanie) qui apparaît le plus clairement » (p. 23), à la fin du IV^e siècle, dans *L'histoire de Rome* d'Ammien Marcellin (XV, 11,14) alors que l'auteur met au contraire deux peuples en avant (*Novem populos Ausci commendant et Vasatae*, c'est-à-dire « Quant aux Neuf peuples, ce sont les Ausques qui les rendent prestigieux ainsi que les Vasates »). Soulignons pour finir qu'il n'est pas prouvé qu'il y ait eu Neuf Peuples dès le règne d'Auguste contrairement à ce que croit R. Mussot-Goulard.

¹¹² La notion de « transaction hégémonique », utilisée par les historiens de la colonisation des XIX^e et XX^e siècles, pourrait peut-être s'appliquer dans ce cas. Le pouvoir central romain exerçait sa domination au prix d'accommodements et de négociations permanents avec les autorités locales dans un cadre bien évidemment très inégalitaire. Voir Verney 2015, p. 59.

régime impérial à l'échelon des cités et des provinces »¹¹³. Elle est enracinée localement, selon trois échelles (le *pagus* dont Verus honore le génie et a peut-être assuré les fonctions de *magister*, la cité – des Tarbelles – dont il a été *flamen* ainsi que *duumvir* et les Neuf Peuples qu'il a représentés à Rome) mais comprend aussi une dimension impériale et romaine¹¹⁴. Verus est en effet nécessairement citoyen romain et il a pris soin de commander (ou de composer lui-même ?) une inscription métrique pour célébrer ses exploits dans la tradition latine dont tous les codes paraissent ici respectés.

¹¹³ Veyne 2005, p. 123.

¹¹⁴ C'est à juste titre que l'on a souligné le « rapport entre le culte impérial et le génie du *pagus* ou celui de la cité », les deux échelles extrêmes de l'Empire (Bost, Fabre 2015, p. 110).

2. Dans l'Aquitaine « celtique » : ni retour à des cadres préromains ni attachement inconditionnel à l'Empire

2.1 La disparition du cadre politique impérial et ses conséquences :

Deux thèses ont longtemps privilégié le retour à des pratiques antérieures à la romanité après la disparition de l'Empire romain d'Occident. Selon la première, l'intégration à l'Empire aurait été uniquement politique, sans modification profonde des cadres ethniques et civilisationnels¹¹⁵. Quant à la seconde, elle soutenait que l'affaiblissement de l'Empire aurait entraîné un retour en force des particularismes locaux dès le III^e siècle¹¹⁶. Le résultat final aurait été le même dans les deux cas : le retour à une situation antérieure à la conquête romaine. A l'appui de ces théories, on a évoqué des éléments toponymiques, notamment le fait que l'ethnique s'impose à la fin de l'Empire romain pour désigner le chef-lieu de cité¹¹⁷. Mais ce point a été réinterprété à juste titre par J.-P. Bost et G. Fabre comme le triomphe du chef-lieu sur la cité et non l'inverse¹¹⁸. Les révoltes bagaudes, parfois présentées comme le symptôme d'un retour d'un « nationalisme » gaulois¹¹⁹, sont aujourd'hui analysées avec plus de prudence : elles n'étaient probablement pas anti-romaines¹²⁰. Surtout, la personnalité ethnique – le fait de se présenter comme *civis* d'une cité – disparaît assez rapidement à l'époque franque au profit du simple toponyme¹²¹.

¹¹⁵ Cette thèse n'était pas seulement utilisée pour les Aquitaines. C. Jullian l'appliquait aux Gaules en général – il évoque, pour la fin de l'Empire, les « traditions indélébiles transmises par les générations celtiques d'avant César et Jupiter » (Jullian 1920, t. VIII, p. 327) –, A. Barbero et M. Vigil aux peuples de la Galice à la Vasconie (Barbero, Vigil 1974) – idée reprise pour la Wasconie par R. Mussot-Goulard (Mussot-Goulard 1997, p. 261 : « Au fond, en cette fin des temps romains, les *Vascones* ont quelque chance d'être confondus avec les Germains, comme eux hôtes des bois et de la nature, comme eux peu assurés dans la langue latine, comme eux chargés de chants qui ne concernent que leur peuple, comme eux qualifiés de 'barbares' »).

¹¹⁶ Rouche 1968, p. 47-64 : « Le désordre de la période 235-275 explique ce retour en force de l'élément gaulois qui profite de la faiblesse de l'Empire romain (...) » (p. 50).

¹¹⁷ Rouche 1968, p. 50. Le fait est indéniable. Vers 400, près de 90 % des chefs-lieux de la *Notitia Dignitatum* sont concernés (avec toutefois des exceptions notables en Aquitaine comme Bordeaux et Agen, qui ont connu une disparition précoce de l'ethnique, au plus tard au IV^e siècle, mais aussi Dax et Aire, où l'ethnique a été éliminé dans la dénomination du chef-lieu dès le Haut-Empire [voir Bost, Fabre 1983, p. 29-35]).

¹¹⁸ Le succès progressif de l'ethnique, notamment pour désigner les chefs-lieux, « loin de signaler le triomphe des réactions indigènes (...) exprimait en définitive, à la fois le succès de l'urbanisation (...) et celui de Rome, qui, derrière le respect extérieur des traditions locales, n'avait pas moins réussi à imposer aux cités, avec l'autorité du chef-lieu, sa propre conception du gouvernement » (Bost, Fabre 1983, p. 35).

¹¹⁹ Bouvier-Ajam 1984, p. 231.

¹²⁰ Sanchez Leon *et al.* 1996, p. 13. Larrea 1998, p. 134-143. De multiples causes ont été évoquées (la puissance du patronat local, la désagrégation d'une économie pastorale en crise ...) sans qu'il soit possible de trancher. Cependant, l'idée de « révoltes nationales » est abandonnée par les chercheurs.

¹²¹ Chez Grégoire de Tours, lors du traité du 28 novembre 587, entre Childebart II et Gontran, le terme de *civitas* est certes utilisé pour désigner les cités que les deux rois se partagent (et pas seulement pour Tarbes. *Contra* Bost, Fabre 1983, p. 33 et note 61. Voir MGH, SSRM, *Gregorii Episcopi Turonensis Historiarum*

Il y a donc eu une recomposition des identités dont les modalités concrètes nous échappent en grande partie. Selon M. Rouche, le succès de la romanité sur ces populations aquitaines « gauloises » aurait été très fort¹²². L'auteur souligne à juste titre le rôle de l'« Empire des Gaules » dans la défense de la romanité¹²³. Au IV^e siècle, l'auteur voit une « fidélité politique » dans l'attachement à la culture gréco-romaine d'aristocrates comme Ausone¹²⁴. Il semble néanmoins que l'attachement réel à la civilisation romaine ait été mal interprété. En effet, au niveau politique, il convient de souligner la rupture progressive, au V^e siècle, du consensus fondamental entre les élites locales gallo-romaines, d'une part, et le pouvoir central, d'autre part, incapable d'assurer la sécurité mais qui continue à prélever des impôts¹²⁵. Cela n'empêche pas un attachement réel à l'identité romaine, fondée sur la culture et le style de vie¹²⁶ – qui permet sans doute une distinction ethnique par rapport aux barbares, sans qu'elle soit nécessairement absolue puisque la satire semble également toucher ceux qui singent les Romains¹²⁷, et, surtout, une distinction sociale par rapport au

Libri X, I.1, 9, 20, p. 434 et *sqq.*). Mais il est très peu probable que l'on se soit encore revendiqué *civis* d'une cité à cette époque.

¹²² Rouche 1979, p. 13 : « Quant aux Gaulois leur acceptation de la nouvelle civilisation fut presque totale (...) ». Il semble néanmoins y avoir une contradiction par rapport à sa thèse, aujourd'hui réfutée, d'une résurgence de la civilisation gauloise à la fin de l'Antiquité.

¹²³ Loin des analyses de C. Jullian, qui y voyait la renaissance d'un « nationalisme gaulois », longtemps étouffé, cette sécession est aujourd'hui dédramatisée et perçue comme une « illégalité consentie » par le pouvoir central face à la menace barbare, comme le prouve la reddition spontanée de Tétricus en 274 (Carrié, Rousselle 1999, p. 101-105).

¹²⁴ A. Tranoy a montré l'attachement d'Ausone à la « double citoyenneté » que nous avons déjà vue : il a de l'affection pour Bordeaux et de la vénération pour Rome (Ausone, *Ordo urbium nobilium*, 20, 40. Tranoy 1984, p. 294).

¹²⁵ Burbank, Cooper 2011, p. 63-68, 85 et p. 99-100. Il vaudrait mieux parler de « désagrégation » plutôt que de chute de Rome : « le centre n'apparaissait (plus) nécessaire aux intérêts des populations périphériques ». Les auteurs opposent cette situation à celle de l'Empire chinois, qui a pu survivre jusqu'au début du XX^e siècle en créant un dense réseau de fonctionnaires, et, surtout, un idéal de service de l'Etat, fondé sur les concours, éléments essentiels de promotion sociale. L'Empire romain s'est contenté de s'appuyer sur les élites locales qui « avec la disparition des récompenses et de la discipline impériales (...) utilisèrent leur capital culturel localement, soutenant les idées romaines mais non l'Empire lui-même ».

¹²⁶ On songe à l'âge d'or des *villae* aquitaines qui connaissent « une grande phase de rénovation ou d'expansion aux IV^e et V^e siècle (...) ». Sidoine Apollinaire, en juin 465, évoquant les biens fonciers qu'il possède en Auvergne décrit par le menu son domaine d'*Avitacum* dans lequel se retrouvent toutes les caractéristiques de la culture latine : thermes, pièces de réception, portiques (...). Un siècle plus tard, Grégoire de Tours mentionne encore les grands domaines où les propriétaires séjournent encore régulièrement ». L'esthétique a joué un rôle important dans l'extension des *villae* qui, pour certaines, se dotent d'un appareil monumental destiné à impressionner le visiteur (péristyle double à Saint-Sever, portique de 90 mètres à Saint-Emilion, profusion des décors comme des mosaïques ou des sculptures). Il faut attendre le VI^e siècle pour que les *villae* soient démantelées même si l'occupation peut continuer avec des objectifs plus utilitaires (Bouet 2015, p. 142-149. Voir aussi Réchin 2006).

¹²⁷ On connaît le célèbre poème où Sidoine Apollinaire déplore le voisinage des barbares (*Carmina*, XII. Voir MGH, SS, AA, VIII, p. 230-231 : *Ad V(irum) C(larissimum) Catullinum / Quid me, Etsi valeam, parare carmen / Fescenninicolae iubes Diones / inter crinigeras situm catervas et Germanica verba sustinentem / laudantem tetrico subinde vultu / Quod Burgundio cantat esculentus / Infundens acido comam butyro ? / Vis dicam tibi, quid poema frangat ? / Ex hoc barbaricis abacta plectris / spernit senipedem stilum Thalia / Ex quo septipedes videt patronos / felices oculos tuos et aures / felicemque libet vocare nasum / cui non allia*

reste de la population¹²⁸. C. Badel souligne l'attachement au rang de la *nobilitas* qui célèbre en particulier le grade d'*illustris*, le plus élevé de la hiérarchie sénatoriale, notamment chez Ausone¹²⁹. Elle reste fidèle, au moins en apparence, au modèle patricio-consulaire malgré la rareté des charges qui oblige à trouver des substituts comme les grandes préfectures et l'épiscopat¹³⁰. Il convient, comme aux premiers siècles de notre ère, de suivre les vertus des ancêtres en faisant carrière sous peine de voir la *memoria* familiale s'effacer. Cette continuité apparente ne masque pas la réalité d'une rupture politique avec l'idéal de l'Empire où des prétendants au trône impérial ont utilisé très imprudemment des peuples barbares au profit de leurs intérêts personnels¹³¹. La retraite sur l'Italie du pouvoir central, après les guerres civiles des années 383-394, a été très mal perçue par les élites

sordidaeque caepae / ructant mane novo decem apparatus / quem non ut vetulum patris parentem / nutricisque virum die nec orto / tot tantique petunt simul gigantes / quot vix Alcinoi culina ferret/ Sed iam Musa tacet tenetque habenas/ Paucis hendecasyllbis iocata / Ne quisquam satiram vel hos vocaret). « Au clarissime Catullinus. Que m'invites-tu, quoique j'aïlle bien, à composer un poème de Dioné, amie des poésies fescennines, alors que je me trouve parmi les bandes guerrières chevelues et que je supporte les langues germaniques, que je loue souvent d'une mine renfrognée, ce que chante un Burgonde repu qui enduit sa chevelure au moyen de beurre rance ? Tu veux que je te dise quel poème il massacre ? De cela, la disparition de Thalie sous les plectres barbares écarte le style de sept pieds du fait qu'elle voit des patrons de sept pieds de haut. Heureux tes yeux, tes oreilles, heureux ton nez – qu'il me soit permis de l'appeler ainsi – lui que les gousses d'ail et les dix préparations d'un oignon infect ne font pas éternuer de bon matin, toi qu'à la différence de ton cher vieux grand-père, du mari de ta nourrice, dès le jour levé, autant de géants – et d'une si belle taille –, que la cuisine d'Alcinoüs pourrait à peine contenir, ne cherchent pas à voir en même temps. Mais déjà ma Muse se tait et retient les rênes, après avoir plaisanté en quelques hendécasyllabes, de crainte que quelqu'un ne l'appelât satire ou n'appelât ces barbares ». Derrière les clichés intemporels du barbare chevelu et gigantesque, au parler rugueux, aux pratiques répugnantes et à l'appétit d'ogre, il y a sans doute une caricature de ceux qui imitent les mœurs romaines en s'essayant à la poésie (v. 8) ou à l'art de la lyre (v. 9-10). Si le Burgonde dont il est question « massacre un poème », selon l'esthète Apollinaire, c'est qu'il est en latin (*quid poema frangat ?*). Par ailleurs, il y a une dimension de jeu littéraire assumée par Sidoine (son refus de faire un poème constitue le poème demandé, placé sous l'invocation de Dioné, patronne des vers fescennins, c'est-à-dire satiriques. Les derniers vers insistent sur la dimension de plaisanterie ou de satire). Il ne faut donc pas prendre ce passage pour un portrait réaliste même si l'appréhension non dissimulée pour des protecteurs (*patronos*) encombrants n'est sans doute pas feinte. Sidoine devait accueillir des barbares au titre du régime d'*hospitalitas*, dont les modalités sont très discutées (voir note 159, p. 40). La barrière ethnique a été progressivement transcendée par la fusion des élites romaines et barbares.

¹²⁸ Badel 2005, p. 171-172. L'auteur insiste sur la peur des élites d'un bouleversement social, jugé plus dangereux que la présence barbare. La défense des lettres, signe de noblesse, permet d'entretenir une telle distinction, au sens de P. Bourdieu. S'il y a, au moins au début, distinction ethnique, Sidoine Apollinaire fait de la noblesse barbare un équivalent de la noblesse romaine (p. 289) : la fille de l'empereur Anthémius et celle de Ricimer, fils d'un roi suève, sont tous deux considérées comme de rang royal.

¹²⁹ Badel 2005, p. 88. L'auteur rappelle à juste titre que la noblesse ne se confond pas avec la classe des sénateurs. L'accès au clarissimat n'a jamais permis d'intégrer la noblesse. Il fallait un ancêtre consul ou patricien.

¹³⁰ Badel 2005, p. 91-93 et p. 366.

¹³¹ Elle s'explique aussi par la peur de sécessions en cas d'organisation d'une autodéfense locale (Veyne 2005, p. 737. On sera plus réservé sur la "solidarité tribale", caractéristique des troupes barbares supposée par l'auteur). Si le recours aux barbares n'était pas une nouveauté en soi, le changement résidait dans la circulation dans l'Empire de bandes commandées par leurs propres chefs de plus en plus autonomes (p. 717), et prêtes à se vendre au plus offrant.

gauloises et pourtant renforcée après le sac de Rome par Alaric en 410¹³². On peut évoquer la fin du consensus à la base de l'Empire¹³³. Les élites locales trouvent plus simple d'accepter une autorité barbare¹³⁴, après l'échec du nouvel Empire des Gaules sous protection barbare qui avait remplacé la dynastie théodosienne (assassinat de Valentinien III en 455)¹³⁵. L'analyse de M. Rouche en termes de « séparatisme gaulois » et de « patriot(isme) romain » paraît donc quelque peu anachronique¹³⁶. Sidoine Apollinaire ne peut plus être considéré comme « un partisan de Rome » ni comme un « Romain de cœur »¹³⁷. L'enjeu essentiel est bien plus pragmatique : il s'agit de préserver sa position sociale, voire sa vie, dans une stratégie qui s'adapte aux circonstances. Ainsi, les panégyriques de Sidoine flattent tour à tour l'homme fort du moment, y compris Théodoric¹³⁸.

¹³² Halsall 2006, p. 285. Voir aussi Veyne 2005, p. 742: « Sous le choc d'août 410 était né un isolationnisme italien ; pour l'empereur, seule comptait désormais cette Italie dont Alaric avait violé l'accès ; l'Occident transalpin, Gaule, Espagne et Bretagne lacérés depuis 406, serait de plus en plus abandonné à lui-même (...)».

¹³³ Un Empire centré sur l'Italie ne sert plus, en Gaule, comme protecteur et il ne dispense plus comme avant les honneurs, nécessaires pour accéder à la noblesse et la renforcer, ainsi que le constate, en 474 encore, Sidoine Apollinaire. Même s'il se réjouit du titre de patrice attribué à son beau-frère Ecdicius, la récompense est jugée tardive. Une autre lettre regrette l'absence de récompenses attribuées à Eucherius (*Lettres*, III, 8). Même si l'auteur souhaite que ses fils accèdent au consulat, montrant ainsi sa fidélité à l'ancien modèle de la noblesse patricio-consulaire (Sidoine Apollinaire, *Lettres*, V, 16), il est déjà dans un entre-deux où les rois barbares sont en train de devenir les nouveaux dispensateurs de faveur et les objets de panégyriques, à l'instar des empereurs (*contra* Veyne 2005, p. 741 qui défend la permanence de l'ancien modèle). Par ailleurs, il faut souligner que la famille d'Apollinaire avait des liens spéciaux avec Ravenne et l'Italie (Sidoine a été préfet de la Ville en 468 grâce à une ambassade menée l'année précédente auprès de l'empereur Anthemius) dont ne bénéficiaient pas l'immense majorité des élites gauloises et aquitaines. Ce point semble négligé par Veyne 2005, note 76, p. 741: « Espoir nullement chimérique, le consulat durera longtemps encore ; sous Théodoric, Boèce et Cassiodore seront consuls pour l'Occident en 510 et 514 ». Ces deux derniers personnages sont des Italiens ...

¹³⁴ Voir note 125, p. 33. J. Burbank et F. Cooper ont raison de voir en cela l'échec fondamental de l'Empire romain d'Occident, qui n'a pas su, contrairement à l'Empire chinois, élargir sa base sociale aux classes moyennes paysannes. Au contraire, en Chine, dès l'unification de 221 avant notre ère, les concours impériaux, par les promotions sociales qu'ils permettaient, ont constitué un puissant fédérateur autour de l'idée impériale jusqu'à la fin de l'Empire mandchou en 1911. Les élites romaines d'Occident, attachées à leurs privilèges fiscaux (refus d'augmentation de leurs impôts fonciers) et politiques (faire et défaire les empereurs au risque de la guerre civile) n'ont pas su, malgré des initiatives restées isolées comme celles de Sidoine Apollinaire ou de Galla Placidia, épouse du Goth Athaulf (414-415), intégrer les barbares au projet d'un nouvel Empire romano-barbare.

¹³⁵ Avitus, protégé de Théodoric II (455-456), est renversé par Majorien (456-461), soutenu par Ricimer. Rapidement, une autorité barbare officielle apparaît préférable au maintien d'un pouvoir impérial fantoche.

¹³⁶ Rouche 1979, p. 35. On ne peut évoquer un nationalisme gaulois (*contra* Jullian 1920, t. II, p. 111).

¹³⁷ *Contra* Rouche 1979, p. 38 et 42.

¹³⁸ Veyne 2005, p. 741 et la note 76. L'empereur Avitus en est le héros en 456, suivi par son vainqueur Majorien (en 458) sans oublier Anthemius en 468 qui récompensa Sidoine par la préfecture du prétoire. Pourtant, ils constituent les masques (encore indispensables mais facilement remplaçables) de leurs protecteurs barbares dans cette dernière phase de l'Empire romain d'Occident où la réalité du pouvoir a changé définitivement de main. Le temps n'est plus où les empereurs se débarrassaient sans état d'âme de leurs généraux barbares devenus encombrants (songeons à Stilicon, assassiné par Honorius en 408, ou à Aetius, éliminé par Valentinien III en 454). Même dans le panégyrique d'Avitus, Théodoric est perçu comme

L'épithète de l'évêque de Clermont (dont on peut vraisemblablement supposer qu'il en était l'auteur¹³⁹) montre cette recherche de compromis avec les barbares, alors très répandue dans l'aristocratie gallo-romaine :

Sanctis contiguus sacroque patri / Vivit sic meritis Apollinaris / Illustris titulis, potens honore, / Rector militiae forique iudex, / Mundi inter tumidas quietus undas, / Causarum moderans subinde motus, / Leges barbarivo dedit furori / Discordantibus inter arma regnis / Pacem consilio reduxit amplo. / Haec inter tamen et philosophando, / Scripsit perpetuis habenda seclis. / Et post talia dona Gratiarum / Summi pontificis sedens cathedram / Mundanos soboli refudit actus / Quisque hic cum lacrimis Deum rogabis / Dextrum funde preces super sepulcrum / Nulli incognitus et legendus orbi / Illic Sidonius tibi invocetur.

XII K(a)l(endas) septembris Zenone imperatore

« Lui qui touche aux saints et au Père sacré¹⁴⁰, il vit ainsi grâce à ses mérites, Apollinaire, illustre par ses titres, puissant par sa charge, chef de l'administration et juge au forum¹⁴¹, tranquille au milieu des flots agités du monde, lui qui apaise sans cesse les emportements

le prince idéal qui permettrait de régénérer un Empire réduit à la Gaule grâce à une alliance romano-barbare (Teillet 1984, p. 196 et Reydellet 1981, p. 146 : l'auteur souligne que le roi prend les traits d'un empereur *de facto*).

¹³⁹ Sa composition, en dix-huit hendécasyllabes phalécien, renvoie à l'épithète du grand-père de Sidoine que l'évêque de Clermont avait composée (*Lettres*, III, 12). On a trouvé, en 1991, des fragments de cette épithète, qui n'était auparavant connue que par un manuscrit clunisien du X^e ou du XI^e siècle, et donc souvent considérée comme un faux d'époque carolingienne. Selon Montzimir 2003, p. 321-327, les fragments confirmeraient le manuscrit. Nous empruntons le texte de l'inscription à Fizellier-Sauget 1999, p. 77-78. Nous serions néanmoins beaucoup plus réservés sur la conclusion de l'auteur qui fait de Sidoine « un Romain, le Romain par excellence ... face à la barbarie, l'anarchie et la guerre » (p. 80). Force est de constater que la noblesse romaine n'est pas centrale dans cette épithète : *illustris* paraît être un adjectif que l'on se croit obligé de compléter par *titulis meritis* (mais de quels titres s'agit-il ? Même celui de *senator* est absent) sans qu'il soit associé à l'élite sénatoriale. Le *cursus honorum* du défunt n'est d'ailleurs pas évoqué de manière très précise (la préfecture de la Ville est résumée en une ligne au v. 3). On insiste surtout sur ses talents de diplomate qui sait apaiser les barbares (au v. 7. Peut-être est-ce une allusion au rapprochement de Sidoine avec Euric – dont il était d'abord l'opposant –, après 475, puisqu'il s'est soumis à son envoyé, le comte de Clermont, Victorinus, après la prise de la ville. Mais on peut aussi comprendre, si on prend *lex* au pied de la lettre, que Sidoine aurait contribué à la rédaction du Code d'Euric) et facilité la paix entre royaumes barbares (v. 8-9 : Fizellier-Sauget 1999, p. 73 et note 87 suggère une allusion à un rapprochement entre Wisigoths et Burgondes). L'épithète souligne aussi les qualités d'homme de lettres qui valaient autant, désormais, si ce n'était plus que les anciennes charges. Nous n'avons pas pu consulter le récent article de C. Delaplace (Delaplace 2014).

¹⁴⁰ Nous pensons qu'il faut comprendre le passage comme une allusion au paradis où Sidoine est censé vivre désormais, près des saints et de Dieu (noter le présent, v. 2). Mais une autre interprétation a été proposée : la tombe de Sidoine aurait été proche de celles de saints et en particulier de son prédécesseur sur le trône épiscopal de Clermont, Eparchius. Cette interprétation implique une modification du sens du v. 16 et nous paraît trop hypothétique puisque nous ignorons tout de la disposition du tombeau (pour une interprétation contraire, voir <http://www.sidoniusapollinaris.nl/epitaph.htm>).

¹⁴¹ Ce serait une allusion aux fonctions de préfet de la Ville (468) mais celles d'un évêque à la tête de sa cité ne sont pas si éloignées.

des partis, il a donné des lois à la fureur barbare¹⁴². Aux royaumes qui étaient divisés, au milieu des combats, il a ramené la paix par l'influence de son conseil. En même temps, néanmoins, c'est aussi en faisant œuvre de philosophe, qu'il a écrit des ouvrages à conserver pour l'éternité. Et après tant de dons des Grâces, assis sur le trône du pontife suprême¹⁴³, il a rendu la conduite des affaires du monde à sa descendance. Qui que tu sois, ici, quand tu prieras Dieu en larmes, répands tes prières sur ce tombeau propice¹⁴⁴. Inconnu de personne et digne d'être lu par la Terre entière, que là-bas¹⁴⁵ Sidoine soit appelé en ta faveur. Le 21 août sous le règne de l'empereur Zénon¹⁴⁶».

2. 2 La dissolution du modèle nobiliaire antique :

Quant à l'identité nobiliaire romaine, elle disparaît plus précocement que ne l'ont affirmé la plupart des historiens médiévistes, qui défendent une persistance du modèle de la « noblesse sénatoriale » jusqu'à Grégoire de Tours¹⁴⁷, considéré comme le dernier représentant de la romanité. Pour C. Badel, des transformations profondes ont eu lieu avant même l'époque de Fortunat et de Grégoire (vers 570-vers 590)¹⁴⁸. En effet, la thèse d'une continuité entre le clarissimat antique et la noblesse médiévale paraît difficile à tenir. L'expression « noblesse sénatoriale » est déjà inexacte puisque tous les sénateurs ne faisaient pas partie de la *nobilitas*¹⁴⁹. Si, chez Fortunat, une ascendance sénatoriale paraît capitale, son poème en l'honneur de Léonce II, évêque de Bordeaux, entretient à dessein le flou sur les charges occupées par ses aïeux – des *potentes*, des *proceres* – sous des apparences de maintien des traditions (en particulier le *stemma* qui rassemble les ancêtres prestigieux). Car il n'y a plus, depuis un siècle, de possibilités d'accès aux magistratures

¹⁴² Le terme *leges* doit-il être compris de manière métaphorique ou concrète ? Dans ce dernier cas, Sidoine aurait pu participer à la rédaction du code d'Éuric. Il n'y a pas d'impossibilité puisque sa rédaction daterait des années 469-481 (Rouche, Dumézil 2008, p. 85).

¹⁴³ Sidoine est devenu évêque de Clermont à une date discutée, entre la fin de 469 et le début de 471 (voir Fizellier-Sauget 1999, p. 71).

¹⁴⁴ Nous ne pensons pas que *dextrum* renvoie au tombeau de droite qui serait celui d'Éparchius, le prédécesseur de Sidoine (voir note 140).

¹⁴⁵ Il semble y avoir un jeu d'écho entre l'adverbe *illic* et la l. 1 que nous interprétons comme une allusion au paradis.

¹⁴⁶ Zénon a régné de 474 à 491. L'année de la mort de Sidoine est approximativement datée vers 486 d'après le témoignage imprécis de Grégoire de Tours (Fizellier-Sauget 1999, p. 76-77).

¹⁴⁷ Voir Badel 2005, note 5 p. 396.

¹⁴⁸ Badel 2005, p. 393. Notons qu'il y a deux Aquitains parmi les exemples cités : Fortunat (v. 530-600) est originaire d'Italie, où le Sénat existait toujours, et installé à Poitiers. Ses *Carmina* (576-591) sont surtout consacrés aux évêques de Nantes, Bordeaux, Limoges et Clermont. Grégoire (573-v. 594), ami du précédent, est le célèbre évêque de Tours, auteur en particulier d'une chronique profranque comme nous venons de le voir. Il est né à Clermont, située en Aquitaine Seconde, vers 540.

¹⁴⁹ Réservée, comme nous l'avons vu, à ceux qui avaient un ancêtre consul ou patricien.

pour l'aristocratie gauloise, ni de Sénat – contrairement à l'Italie d'où Fortunat est issu¹⁵⁰. Chez Grégoire, si le terme *senator* est fréquemment attesté, il n'est associé qu'une fois à la *nobilitas* pour les nobles de son temps¹⁵¹. La noblesse contemporaine forme dans son œuvre un « conglomérat hétérogène » où l'on trouve un sénateur, trois Francs et deux personnages pour lesquels rien n'est précisé. Il insiste sur des valeurs comme la gloire au combat, la richesse et, plus rarement, sur l'exercice d'une charge publique. Contrairement à l'opinion de M. Rouche, qui suppose une conscience ethnique forte des Gallo-Romains, il semble que Grégoire ne se considérait pas comme Romain¹⁵². S'il maintient le nom de Novempopulanie, il désigne par ailleurs les deux Aquitaines (I et II) comme « la Germanie jumelle ». Cette expression curieuse montre plus un statut de sujet du roi franc que de représentant de la romanité¹⁵³. Derrière les visions divergentes de Grégoire et de Fortunat, liées à leurs origines, on peut conclure, avec C. Badel, à une « phase de transition qui assiste à la dissolution d'un modèle social »¹⁵⁴. Les points communs sont réels : la noblesse devient une distinction personnelle et non un groupe, ce qui empêche une frontière nette. Aucune fonction anoblissante précise n'est évoquée, à l'exception de l'épiscopat. Durant cette époque charnière, la fusion des élites gallo-franques est en cours. Des *nobiles* barbares sont attestés chez les deux auteurs (la moitié des références de Grégoire même si l'échantillon est très faible) malgré, parfois, une certaine mise à distance. Dans le dernier

¹⁵⁰ Badel 2005, p. 378. Fortunat, Aquitain d'adoption, masque donc habilement les écarts de ses amis par rapport au modèle nobiliaire traditionnel. Ainsi, il décrit, vers 570, le duc Loup, leude de Sigebert I^{er}, comme un « héritier de l'antique vaillance de la race romaine », sans référence à un corps précis (Barthélémy 2012, p. 51-52). Pour autant, nous ne suivons pas D. Barthélémy quand il voit dans ce portrait « un idéal germanique du Romain ». Les barbares n'avaient pas le monopole d'un pouvoir « plus 'généraliste', polymorphe, non spécialisé et social plus que proprement institutionnel », si tant est que cette brève mention se rapporte à un tel modèle. Il ne faudrait pas réduire l'homme de pouvoir romain à un haut-fonctionnaire, comme semble le faire l'auteur, en négligeant notamment le patronat sur les hommes et les communautés locales.

¹⁵¹ Badel 2005, p. 396. L'évêque Sulpice de Bourges est le seul *vir valde nobilis et de primis senatoribus Galliarum* (« homme très noble et parmi les premiers sénateurs des Gaules ») du temps de Grégoire de Tours (*Dix livres d'histoire*, VI, 39). La même expression est employée au sujet de Sidoine Apollinaire (II, 21) mais qui appartient déjà au siècle précédent.

¹⁵² Badel 2005, p. 396 et note 5. *Contra* Rouche 1979. Le terme *Romanus* n'est utilisé qu'à propos de Rome ou de l'empereur de Constantinople, ce qui est contradictoire avec la thèse de M. Rouche.

¹⁵³ Grégoire de Tours, *Dix livres d'histoire*, II, 25 : *Maxime tunc Novempopulanae geminaeque Germaniae urbes ab hac tempestate depopulatae sunt*. (« Alors, les villes de Novempopulanie et de la Germanie jumelle furent dépeuplées au plus haut point par cette désolation »). Il s'agit peut-être d'une transposition à l'Aquitaine de la situation des Germanies I et II, au cœur du *limes* romain sous l'Empire, sauf que la menace a changé de localisation (puisqu'elle est désormais wisigothique et wasconne) et que le roi franc a remplacé l'empereur. Grégoire de Tours a pour « cadre spatial de référence », la « petite patrie, la *civitas* ». Il mentionne soixante fois celle de Tours, plus de vingt fois Clermont et une dizaine de fois Poitiers. Mais si les « structures territoriales du Bas-Empire » restent présentes à la fin du VI^e siècle, c'est « moins comme des réalités politiques que comme des structures d'appréhension de l'espace » (Bayard 2014, p. 2).

¹⁵⁴ Badel 2005, p. 396.

tiers du VI^e siècle, la noblesse gauloise rassemble toutes les aristocraties. Au VII^e siècle, on peut considérer que la noblesse romaine a définitivement disparu. Elle a été remplacée comme modèle par d'autres stratégies mémoriales comme les nécropoles ou les monastères familiaux¹⁵⁵. C. Badel a raison de s'inscrire en faux contre la thèse continuiste de K.-F. Werner. Pour le grand historien allemand, la *nobilitas* aurait regroupé l'ensemble de la *militia*, reconnaissable au port du *cingulum*, attaché aux services civil et militaire de l'Empire tardif¹⁵⁶. Les héritières de cette noblesse seraient la noblesse de service du haut Moyen Age et la *militia* chevaleresque. En réalité, la *militia* n'a jamais été un foyer de noblesse et cette thèse minore par trop la part de l'hérédité. Les idées de prestige de la naissance et du devoir d'imiter les vertus des ancêtres peuvent par contre être considérées comme le legs de la *nobilitas* antique à sa fille médiévale. A l'inverse, nous ne comprenons pas que C. Badel fasse une exception pour l'Aquitaine, qui aurait gardé plus longtemps le modèle nobiliaire antique, alors même que Fortunat et Grégoire de Tours appartiennent à cette région et sont au cœur de son argumentation¹⁵⁷. Même si nous contestons la thèse de D. Barthélémy sur les racines « germaniques » de la chevalerie médiévale, l'historien décrit à juste titre « une aristocratie (aquitaine et burgonde) de grands propriétaires (...) au service des rois mérovingiens (...) tout aussi vindicatifs et martiaux que les 'Francs', et (qui) ont avec eux des liens ou des rivalités de famille et de faction »¹⁵⁸.

¹⁵⁵ Badel 2005, p. 408.

¹⁵⁶ Werner 1998. Cela n'enlève rien au caractère passionnant de cet ouvrage.

¹⁵⁷ Badel 2005, p. 410. L'auteur évoque un « particularisme régional », sans argumenter. L'influence de la thèse de M. Rouche sur l'Aquitaine a dû jouer (Rouche 1979).

¹⁵⁸ Barthélémy 2012, p. 50-51. Voir aussi nos notes 7, p. 5 et 150, p. 38. Les origines romaines de Grégoire de Tours et de Félix de Nantes n'empêchaient pas la faide entre les familles des deux évêques sans qu'un modèle « germanique » nous semble devoir être invoqué – l'auteur insiste d'ailleurs à juste titre sur l'utilisation de l'Ancien Testament pour justifier la vengeance (p. 53-54). Si cette « noblesse déjà seigneuriale » présente « quelques traits préchevaleresques », comme le veut l'auteur, les latifundiaires de l'Empire romain dominaient déjà des dépendants, libres ou non. Le parallèle avec les nobles « germains » de Tacite ne s'impose donc pas.

3. Les Aquitaines : une marche disputée entre Goths et Francs mais des identités peu visibles

La position stratégique des Aquitaines, entre monde hispanique et franc, en fait non seulement un enjeu militaire et politique mais aussi un territoire ouvert à de multiples influences, susceptibles d'agir sur les identités des populations locales.

3.1 Les limites de la toponymie et de l'archéologie :

Le rôle de l'éphémère royaume wisigothique de Toulouse (416-507), dans l'identité aquitaine et wasconne, est discuté. Si la modeste quantitative de l'apport barbare n'est pas contestée, les modalités de l'intégration des Goths restent très débattues. Le débat porte sur l'interprétation du *foedus* conclu avec l'empereur Honorius en 416 : a-t-il attribué des terres en pleine propriété aux nouveaux venus ou bien des revenus fiscaux dans le cadre des mécanismes de l'*hospitalitas* qui assurait le cantonnement des soldats romains¹⁵⁹? Le niveau des tensions liées à d'éventuelles expropriations ou partages forcés de terres est également très discuté. Une position moyenne nous paraît préférable : les conflits ont été réels mais pas systématiques¹⁶⁰. Des barbares ont acheté des propriétés gallo-romaines¹⁶¹. La toponymie a été également utilisée¹⁶². Les terminaisons en *ens* et *anx* renverraient à une garnison ou à une famille wisigothique (comme Tonneins, Saint-Gaudens). Des racines auraient la même origine, par exemple *mark* (frontière) que l'on retrouve dans Margestau, Marquestau et surtout *got*, identifiable dans de nombreux toponymes aquitains, par exemple Gouts, Goudon, Gotz¹⁶³. Malheureusement, les premières attestations écrites de

¹⁵⁹ Résumé du débat dans Goffart 2006 et Liebeschütz 2006. Les arguments de ce dernier auteur, en faveur de la thèse traditionnelle, – à savoir l'octroi de terres aux Wisigoths et non de revenus fiscaux nous semblent convaincants.

¹⁶⁰ Contre une tendance de l'historiographie à minimiser les violences de l'Antiquité tardive (par exemple, Rouche 2008, p. 16), des auteurs, comme W. Liebeschütz, soulignent son ampleur et le rôle fondamental des barbares (voir Liebeschütz 2003 et notre note 16, p. 7). Le débat est loin d'être clos. Comme le remarque P. Veyne, pour la fin de l'Empire romain, il faut prendre en compte la distortion de notre documentation, incapable de nous donner une image fiable du niveau de violence. Ce n'est pas parce que nous n'avons pas ou peu de témoignages précis d'expropriations violentes que celles-ci n'ont pas existées. A l'inverse, les nombreuses attestations de violence dans l'Empire du IV^e siècle ne doivent pas nous faire conclure, un peu rapidement, à une explosion par rapport au Haut-Empire (Veyne 2005, p. 65 et la note 211 : « La perspective résignée d'une mort violente faisait partie de la mentalité du temps, la mort en cet empire rôdait partout pour tout le monde, petits et grands ». Il en est bien sûr de même pour les siècles suivants).

¹⁶¹ Paulin de Pella a fui ses propriétés bordelaises à Marseille. Il est agréablement surpris qu'un Goth lui propose de les lui acheter (Bührer-Thierry, Mériaux 2010, p. 52). La vente paraît néanmoins forcée. S'est-elle réellement faite au « prix du marché » ? Cela est très douteux.

¹⁶² Rouche 2008, p. 18. L'auteur est sans doute trop affirmatif en parlant de « preuve ».

¹⁶³ Orpustan 2006, p. 202. Voir aussi Boyrie-Fénié, Fénié 2006.

ces toponymes ne remontent pas au-delà du XIV^e siècle. Des emprunts ont pu avoir lieu, étant donné l'important hiatus chronologique, et il serait imprudent de voir derrière chaque nom de lieu une ancienne « colonie barbare ». Pourtant, au vu de leur nombre, ces toponymes confirment une présence gothique dans la région.

Les attestations archéologiques demeurent également limitées et contestables. Nous avons déjà vu que la possibilité d'identifier un costume ethnique dans le matériel archéologique est aujourd'hui très débattue, même si des publications récentes continuent à l'affirmer¹⁶⁴. L'adoption de l'inhumation habillée a été tardive dans la région, bien que l'on trouve quelques ceinturons sur des sites défensifs au IV^e siècle. Il semble que cette pratique ait d'abord été ignorée des Wisigoths pendant la majeure partie du V^e siècle. De rares objets (fibules en arbalètes, peignes à dos rond¹⁶⁵), trouvés pour la plupart dans des villas gallo-romaines, leur sont attribués. Ils proviendraient de « nouveaux venus assimilés dès la première génération »¹⁶⁶. Selon M. Kazanski, ce faible nombre devrait être mis sur le compte d'une migration pénible qui aurait entraîné la perte de l'artisanat¹⁶⁷. Toutes ces affirmations paraissent contestables, faute de possibilité réelle de distinguer avec certitude populations locales et barbares. Il en est de même des évolutions décrites à la charnière des V^e et VI^e siècles. Elles dénoteraient une influence franque marquée, sans que l'on sache si cela est ou non antérieur à la conquête de 507. Celle-ci se traduirait par l'adoption de l'inhumation habillée. Mais l'attribution de cette coutume aux seuls Francs est très discutée¹⁶⁸. Quant à l'influence wisigothique, elle se manifesterait par des plaque-boucles typiques (sites de Castelsagrat, de Coulomé à Montégut¹⁶⁹ et de Toulouse dans le quartier

¹⁶⁴ Stutz 2000 : « On peut désormais tenter de reconnaître les objets qui relèvent d'un costume ethnique, c'est-à-dire d'un costume caractéristique d'un groupe d'individus se reconnaissant de la même origine biologico-culturelle (...) ». Dans un cadre plus global, voir Kazanski, Périn 2008.

¹⁶⁵ Mussot-Goulard 1996 b, p. 159-161 voit pourtant dans ces objets des éléments caractéristiques de la culture wisigothique. Pourtant, il faut reconnaître leur faible nombre (7 peignes en os concentrés autour de Condom dans des domaines antiques). Leur association avec la culture de Cernjahov, censée être l'ancêtre de la culture gothique, n'en fait pas pour autant « d'incontestables témoins d'une présence gothe ». Nous sommes également réservés sur la possibilité d'identifier une influence gothique sur les mosaïques novempopulaniennes tardives comme le soutient l'auteur.

¹⁶⁶ Mais on pourrait également supposer qu'il s'agissait de populations locales puisque nous avons vu que des biens mobiliers pouvaient circuler sur de longues distances en se jouant des éventuelles barrières ethniques.

¹⁶⁷ Kazanski, Périn 2008, p. 189 et 207.

¹⁶⁸ Effros 2006. L'attribution des objets retrouvés dans les tombes aux seuls barbares pose d'énormes problèmes méthodologiques.

¹⁶⁹ Bourdatchouk 2000, p. 72-73. Pour J.-L. Bourdatchouk, qui reprend l'opinion de P. Périn, les objets de Coulomé pourraient être contemporains de « la naissance du costume wisigothique, suite à l'arrivée en Espagne des troupes ostrogothiques de Vidimer (472-474) ... et très certainement antérieurs à la conquête franque de 507-508 ». Ils marqueraient l'adoption « de l'inhumation habillée en costume 'ethnique' par les derniers Wisigoths du royaume de Toulouse ». Cette interprétation nous semble amener des réserves car elle reste très hypothétique (voir notes 33 et 34, p. 11).

palatial, à St-Pierre-des-Cuisines). Toutefois, ces objets sont surtout attestés en Gaule du Nord et en Espagne. Ils ne sont donc pas réductibles à un élément de costume ethnique. J.-L. Bourdatchouk reconnaît d'ailleurs cette difficulté, même s'il soutient la possibilité de trouver des éléments identitaires grâce à l'archéologie : « L'attribution culturelle d'un objet relevant de cette période est donc fort délicate, parfois problématique ». Certains archéologues voient dans cette large diffusion une conséquence de la conquête franque (V. Bierbrauer) ; d'autres font remonter les contacts culturels entre Francs et Wisigoths au règne de Childéric (G. Ripoll), ce qui a le mérite d'éviter une vision quelque peu restrictive de l'ethnicité, pourtant défendue par P. Périn, M. Kazanski et C. Pilet. De leur point de vue, si de telles plaques-boucles étaient portées en Gaule du Nord, c'était par des soldats orientaux des armées de Syagrius et d'Aegidius. Dans la même optique, à St-Pierre-des-Cuisines (Toulouse), la « plaque-boucle devrait être attribuée à une personne d'origine danubienne »¹⁷⁰. Ces auteurs considèrent ces objets comme des marqueurs de mouvements migratoires, ce que l'historiographie actuelle a tendance à discuter. Il est en effet avéré que des produits artisanaux, notamment de luxe, ont pu voyager sur de longues distances sans que cela implique des déplacements massifs de populations.

Nous préférons suivre l'hypothèse de J.J. Larrea d'un faciès archéologique funéraire commun à l'Aquitaine et à l'actuel pays basque espagnol. Du V^e au VIII^e siècle, l'héritage tardo-antique aurait été maintenu et les mêmes pratiques funéraires auraient circulé des deux côtés des Pyrénées. L'auteur s'appuie sur les fouilles, entreprises depuis 1987, de cinq nécropoles situées en Biscaye, Alava et Navarre, datées des VI^e et VII^e siècles – comme le « cimetière franc de Pampelune », fouillé en 1895, et qui fait l'objet d'une réinterprétation, laquelle lui dénie ce caractère ethnique. Les tombes sont habillées

¹⁷⁰ La vision de l'Antiquité tardive paraît quelque peu datée. Il est certes possible que l'on ait affaire à des familles de militaires immigrés mais le dépôt d'armes dans les tombes relèverait peut-être plus d'une militarisation globale des élites, qu'elles soient locales ou étrangères (voir note 33, p. 11) ou, idée qui a notre préférence, d'un symbole de pouvoir qui n'avait pas forcément de rapport avec l'armée (Dumézil 2013 a, p. 106-107 : « L'usage funéraire était un simple moyen de situer les hommes et non pas le signe que la vie quotidienne était devenue plus difficile que pendant l'Antiquité tardive »). L'auteur fait à juste titre remarquer qu'une société aussi militarisée que la France du XI^e siècle ne faisait pas enterrer ses chevaliers avec leurs équipements alors que certains nobles du XVIII^e étaient parfois ensevelis avec leur épée (un signe de distinction au sens de P. Bourdieu). Par ailleurs, les objets enterrés ne donnent pas nécessairement un reflet fidèle de la vie de la personne décédée. L'affirmation ethnique semble donc limitée en contexte funéraire comme le remarque D. Hadley pour l'Angleterre : il évoque un « répertoire international de la culture seigneuriale », autrement dit une large circulation des objets, indépendamment du peuple concerné (Hadley 2008). L'objectif pouvait être de compenser un affaiblissement de la position de la famille par un surcroît de faste (que pouvaient apporter des bijoux d'origine étrangère), manifeste dans la tombe de Childéric, à Tournai (481-482). Par ailleurs, si les sépultures richement dotées sont bien évidemment celles de familles aisées, il est probable que certains riches défunts aient eu des sépultures modestes.

dès le VI^e siècle, avec dépôts de talismans, d'offrandes (dont des armes), et les corps sont placés dans des cercueils en bois. On trouve parfois des tombes à rangées, des corps en positions forcées ou des décapitations. Au vu de ces données, J.J. Larrea conteste, à juste titre selon nous, l'hypothèse « ethnique » de J. Lapart sur la Gascogne centrale et orientale, selon laquelle de petits groupes de Francs seraient identifiables en particulier à la Turraque (Beaucaire-sur-Baïse) au vu de la présence d'offrandes et de tombes à rangées (Lapart 1985)¹⁷¹. Certes, des objets venaient de l'extérieur mais ces caractéristiques rejoignent le faciès funéraire commun, que l'on peut identifier de l'Aquitaine au pays basque espagnol actuel, sans qu'il soit nécessaire de supposer une profonde modification du peuplement.

3.2 L'arianisme et la culture gothique, insolubles dans l'identité aquitaine ? Un débat faussé :

L'opposition religieuse entre Goths ariens et Aquitains nicéens aurait également pu jouer un rôle dans la construction des identités régionales. Ainsi, Grégoire de Tours évoque un roi goth Athanaric, arien persécuteur, qui aurait été puni par la perte de son royaume au milieu du IV^e siècle¹⁷². Il s'agit probablement d'un amalgame volontaire, censé annoncer la victoire de Clovis, avec Alaric II. Dans les années 460, le roi Euric, que Grégoire assimile à un envahisseur venu d'Espagne, au mépris de toute réalité historique¹⁷³, est censé multiplier les exécutions, les peines de prisons et les exils de prêtres contre tous les nicéens, en particulier en Novempopulanie et dans les deux Aquitaines (dont le chef-lieu était Bordeaux)¹⁷⁴. Au début du VI^e siècle, la défense de la vraie foi contre les troupes

¹⁷¹ Larrea 1998, p. 100-104. Ce faciès s'oppose à celui des tombes du monde hispano-gothique où les armes (comme les autres dépôts) sont presque totalement absentes. Cependant, il serait très imprudent d'en déduire une militarisation plus forte de la société aquitaine et du pays basque espagnol. La mise en garde de J.J. Larrea est justifiée (voir sa note 48 p. 102) et rejoint celle de B. Dumézil (notre note 170). La supposée « nécropole franque » de La Gravette, à l'Isle-Jourdain (Gers), rappelle les caractéristiques du cimetière de Pampelune. Bien qu'ils y voient une preuve de la « présence physique des Francs dans le Toulousain au lendemain de l'invasion (de 507-508) », les fouilleurs reconnaissent néanmoins des éléments de continuité avec les « structures antiques » et invalident « l'hypothèse d'une communauté principalement militaire », de type garnison (Duhamel *et al.* 2015, p. 48-53 et 56). Nous maintenons donc l'idée d'un cimetière sans coloration ethnique particulière qui pouvait accueillir des populations locales.

¹⁷² Grégoire, *Dix livres d'histoire*, II, 4.

¹⁷³ Son royaume, dont la capitale était à Toulouse, s'étendait de l'Aquitaine à l'Espagne. Les Goths y étaient installés depuis 414, situation officialisée deux ans plus tard par un *foedus* conclu avec l'Empire, « acte de naissance du premier royaume romano-barbare » (Bührer-Thierry, Mériaux 2010, p. 51). Ils n'avaient donc rien d'envahisseurs espagnols, d'autant qu'ils étaient venus de l'Empire d'Orient. Pour Grégoire, il s'agissait bien sûr d'enlever tout droit sur les Aquitaines aux adversaires des Francs en fixant, de manière anachronique, la frontière du *regnum Francorum* aux Pyrénées. L'historien aurait-il utilisé le même subterfuge au sujet des Wascons, transformés en envahisseurs (notes 216-217, p. 53) ?

¹⁷⁴ Grégoire, II, 25 : *De Evarage persecutore. Huius temporis et Evarix rex Gothorum, excidens Hispanum limitem, gravem in Galliis super christianis intulit persecutionem. Truncabat passim perversitate suae non*

hérétiques (*hereticas acies*) aurait été la principale raison de l'intervention militaire de Clovis qui pouvait compter sur beaucoup de partisans dans toute la Gaule¹⁷⁵. Certains historiens, notamment R. Mussot-Goulard et M. Rouche, insistent sur la réalité de ces persécutions qui auraient renforcé l'identité des Aquitains, profondément nicéens, face aux Wisigoths et donc facilité la conquête franque. Outre Grégoire de Tours, ils s'appuient généralement sur des sources hagiographiques peu fiables¹⁷⁶. Cette confiance nous paraît excessive. N'oublions pas que Grégoire est une source profranque qui cherche à décrédibiliser tous les adversaires de Clovis, notamment ses rivaux wisigoths. Il interprète d'ailleurs de manière abusive la lettre de Sidoine Apollinaire au pape Basilius, dans laquelle l'évêque de Clermont regrette certes l'arianisme d'Euric, mais tout en reconnaissant la légitimité de son pouvoir et sans évoquer précisément de persécution¹⁷⁷.

consentientis, clericos carceribus subegebat, sacerdotis vero alius dabat exilio, alius gladio trucidabat. Nam et ipsus sacrorum templorum aditus spinis iusserat obserari, scilicet ut raritas ingrediendi oblivionem facerit fidei. Maxime tunc Novimpopulanae geminaeque Germaniae urbes ab hac tempestate depopolatae sunt. Extat hodieque et pro ac causa ad Basilium episcopum nobilis Sidoni ipsius epistola, quae haec ita loquitur. Sed persecutor non post multum tempus ultione divina percussus interiit. « D'Euric, le persécuteur. A cette époque, également, Euric, roi des Goths, sortant de la frontière d'Espagne, menait une violente persécution sur les chrétiens dans les Gaules. Il faisait massacrer de toute part ceux qui n'adhéraient pas à son hérésie ; il faisait jeter les clercs dans des prisons ; quant aux prêtres, tantôt il les envoyait en exil, tantôt il les faisait exécuter par l'épée. Car, il avait aussi ordonné en personne que les entrées des temples soient fermées par des épines, évidemment pour que la rareté des fidèles fit tomber la foi dans l'oubli. Alors, surtout, les villes de la Novempopulanie et de la Double Germanie (Aquitaines I^{ère} et II^{ème}) furent ravagées par ce fléau. En fait foi aujourd'hui encore et, qui plus est, pour ce motif, une lettre du noble Sidoine en personne, adressée à l'évêque Basilius, qui s'exprime en ces termes. Mais le persécuteur, peu de temps après, mourut frappé par la vengeance divine ».

¹⁷⁵ Grégoire de Tours, *Dix livres d'histoire*, II, 37.

¹⁷⁶ Mussot-Goulard 1996 b, p. 163. L'auteur utilise les *Vies* de Quitterie et de Sever en estimant que leur « trame historique (est) fort mince mais suffisante » en négligeant leur caractère tardif (XI^e siècle) et le fait que les premières, écrites à Aire, en Espagne et au Portugal « n'ont aucune valeur historique » (Picard, Duval 2004, p. 113 et Althoff 2002, p. 205). Pour l'historienne, le souvenir des persécutions antinicéennes aurait constitué l'un des fondements de l'identité wasconne (ce qui expliquerait que l'église du Mas d'Aire soit devenue le mausolée des princes gascons – saint Sever servant d'enseigne aux combats). Voir aussi Rouche 1979, p. 40-41. Cet auteur reconnaît cependant la fragilité de certaines de ses sources. De notre point de vue, les *Vitae* mentionnées par M. Rouche (note 203 sur la passion de Saint-Vincent d'Agen et note 206 p. 485) doivent dériver de la « légende noire » colportée par les Francs – et par Grégoire de Tours en particulier – au sujet des Wisigoths ariens, ce que la date de composition supposée de la passion de Saint-Vincent, entre 550-600, rendrait crédible (Gaifier 1967, n° 61-62, p. 6).

¹⁷⁷ Sidoine Apollinaire, *Lettres*, VII, 6. (...) *tantum, ut ferunt, ori, tantum pectori suo catholici mentio nominis acet, ut ambigas, ampliusne suae gentis, an suae sectae teneat principatum. Ad hoc, armis potens, acer animis, alacer annis, hunc solum patitur errorem, quod putat sibi tractatum consiliorumque successum tribui pro religione legitima* (...). « Autant, à ce qu'on rapporte, sa langue que son cœur devient aigre à la mention du nom de catholique, que tu te demanderais s'il détient plus le principat de son peuple ou de sa secte. De plus, puissant par ses armes, ardent par son courage, vigoureux en ses jeunes années, il ne souffre que de ce seul défaut, à savoir qu'il croit qu'il lui faut attribuer le succès de ses entreprises et de ses décisions au caractère légitime de sa religion ». Les termes qui précèdent dans la lettre, *legibus Christianis insidiaturum*, « prêt à dresser des embûches aux lois chrétiennes » ne nous paraissent pas suffire à caractériser une persécution en règle. Par ailleurs, comme nous l'avons déjà vu, Sidoine, loin d'être « le principal adversaire d'Euric » (*contra* Rouche, 1979, p. 43) s'est adapté aux circonstances, passant du soutien aux défenseurs de Clermont, tels son beau-frère Ecdicius (*Lettres*, III, 3 et VII, 7 – cette dernière lettre est

Certes, des évêchés sont privés de titulaires mais sans doute par la mort naturelle de leurs occupants et si des églises sont fermées par des ronces, c'est parce qu'elles sont abandonnées sans qu'il faille y voir l'intervention du roi. Sidoine n'évoque d'ailleurs que deux exils d'évêques, Crocus et Simplicius, mais sans mentionner de motif précis – ils étaient probablement politiques et ont été maquillés en persécution religieuse par Grégoire¹⁷⁸. L'arianisme gothique était bien sûr soutenu par le pouvoir ce que regrette Sidoine sans acrimonie excessive contre Euric.

Loin de l'unanimité profranque au nom de la défense de la vraie foi, idée qu'il a pourtant défendue au chapitre précédent, Grégoire évoque incidemment les divisions politiques profondes de la société aquitaine : Quintien, évêque de Rodez, avait dû fuir sa ville du fait de son soutien aux Francs que lui reprochaient la population et les Goths¹⁷⁹. De même, l'évêque de Tours est obligé de reconnaître, à mots couverts, la coupure de l'aristocratie qui transcendait, au moins en partie, les désaccords religieux : le fils d'Apollinaire – nicéen – et certains sénateurs d'Auvergne ont combattu au côté des Wisigoths à Vouillé et les Francs ont dû conquérir l'Auvergne¹⁸⁰. Par ailleurs, il est probable que l'arianisme ait remporté un certain succès auprès d'une partie, difficile à évaluer, des populations aquitaines. Un passage du *Gloria Confessorum* de Grégoire peut être interprété comme une tentative de décrédibiliser l'arianisme qui ne s'expliquerait pas si ce dernier n'avait eu

probablement restée sans aucun effet politique. *Contra Rouche* 1979, p. 42 selon lequel elle aurait poussé Julius Népos à entamer des négociations) à la recherche d'appui chez les Goths – notamment pour se garantir une échappatoire après la prise de la ville par Euric (V, 12). Sidoine revient progressivement en grâce malgré son exil temporaire à Llivia, puis à Bordeaux, grâce au soutien de Léon de Narbonne (VIII, 3). Il compose des poèmes à la gloire d'Euric, en passant par son rhéteur favori Lampridius (*Lettres*, VIII, 9, imitée des *Bucoliques* avec Lampride, dans le rôle de Tityre, Sidoine dans celui de Mélibée et Euric dans celui d'Auguste) ainsi qu'un épigramme en l'honneur de l'épouse du roi, la reine Ragnahilde, à la demande d'un ami qui souhaitait obtenir son patronage (*Lettres*, IV, 8). On est loin de l'opposition systématique supposée par M. Rouche, 2008, p. 17 et d'un « patriotisme romain » quelque peu anachronique (p. 19). Sidoine est entendu puisqu'il récupère son siège épiscopal en 476 ou 477 (Rouche 1979 p. 42). Il se soumet au comte Victorius (*Lettres*, VII, 17) qui était chargé de le surveiller. Il n'est pas établi que les ennuis de Sidoine avec des prêtres à la fin de son épiscopat aient été dus à l'inimitié de ce Victorius. *Contra Rouche* 1979, p. 42 qui en fait un persécuteur des anciens « résistants » au pouvoir wisigothique – ce que n'était pas Sidoine. Grégoire de Tours, *Dix livres d'histoire*, II, 20 ne révèle pas les raisons précises de l'exécution du sénateur Eucher. Il paraît donc risqué de faire de ce dernier un « partisan jusqu'au boutiste de l'Empire » (*Contra Dumézil* 2008, p. 89).

¹⁷⁸ Ces sièges épiscopaux n'ont pas été pourvus des années 475 jusque vers 490. Rurice de Limoges, Crocus de Nîmes, Simplicius de Bourges ont été exilés, faute de prélats sûrs politiquement (Heuclin 2008, p. 64). Il en a été de même de Césaire d'Arles, qui s'est retrouvé à Bordeaux en 505 (Mathisen 2008, p. 45 et Heuclin 2008, p. 64).

¹⁷⁹ Grégoire de Tours, *Dix livres d'histoire*, II, 36.

¹⁸⁰ Grégoire de Tours, *Dix livres d'histoire*, II, 37 : *Maximus ibi tunc Aruernorum populus, qui cum Apollinare uenerat, et primi qui erant ex senatoribus corruerunt*. « Là, alors, le très grand peuple des Arvernes, qui était venu avec Apollinaire, et les premiers qui se lancèrent à l'assaut étaient issus des rangs des sénateurs ».

aucune popularité. L'évêque de Tours évoque la persécution d'un prêtre nicéen par un prêtre arien qui lui aurait interdit de baptiser – ce qu'il aurait malgré tout pu continuer à faire discrètement¹⁸¹. La fin du texte prouve le caractère polémique de l'extrait puisque tous les enfants baptisés par le prêtre arien sont censés mourir avant la fin de la Pâques alors que les autres continuent à vivre¹⁸²!

Une historiographie plus récente a eu le mérite de nuancer les difficultés d'intégration des Goths liées à l'arianisme : malgré des limites, le ralliement des élites provinciales a été assez large¹⁸³. La chronologie a pu jouer. En effet, J. Heuclin souligne que la présence des Goths n'a « pas (provoqué de) bouleversements considérables » au plan religieux jusque vers 450. L'arianisme restait modéré : les autres lieux de culte nicéens et même païens étaient respectés¹⁸⁴. Un compromis semblait avoir été trouvé avec les évêques nicéens, en particulier sous le règne de Théodoric II¹⁸⁵. Les tensions auraient commencé avec l'expansion gothique à partir de 461, marquée notamment par la conquête de l'Aquitaine I et de l'Auvergne (sièges de Clermont en 472, 474 et 475). Pour autant, il ne s'agissait pas d'une guerre de religion. La politique anticatholique délibérée d'Euric est une interprétation volontairement polémique de Grégoire¹⁸⁶. L'aristocratie s'est également divisée sur le bien-fondé de cette expansion gothique. Certains gouverneurs gallo-romains y étaient favorables (Seronatus, Arvandus), alors même que nos sources interprètent la volonté d'imposer les lois séculières et les impôts aux clercs en termes de politique antinobiliaire¹⁸⁷. Ainsi, Sidoine fait allusion, de manière sans doute exagérée, à la fuite de

¹⁸¹ Grégoire de Tours, *Gloria Confessorum*, 47. Cette interdiction semble prise au pied de la lettre par Rouche, 1979, p. 41.

¹⁸² Faravel 2005, p. 152 semble utiliser ce récit sans distance critique. De même, la part de *topos*, littéraire, d'une part, quand Sidoine Apollinaire se désole de l'état des églises (qu'il n'attribue pas explicitement à l'arianisme), dans certaines de ses lettres, ou hagiographique, d'autre part, sur la tentative de destruction par un Goth puis la restauration de l'église de Pompéjac en Lot-et-Garonne, dans la *Passion de Saint-Vincent d'Agen*, ne nous semble pas suffisamment prise en compte.

¹⁸³ Bühner-Thierry, Mériaux 2010 p. 52.

¹⁸⁴ Heuclin 2008, p. 61-62.

¹⁸⁵ Sidoine Apollinaire, *Lettres*, I, 2.

¹⁸⁶ Heuclin 2008 p. 63. Noter aussi la mise en garde contre « un seul et unique bouc-émissaire : le Wisigoth barbare et arien (p. 58) ».

¹⁸⁷ La politique, et non la religion, pourrait donc expliquer que certains évêchés aient été laissés vacants. Par ailleurs, le caractère lacunaire de nos sources peut aussi justifier l'absence d'attestation d'évêques de Dax, d'Aire, de Lescar, d'Oloron et de Bazas avant le concile d'Agde de 506. Notons au passage que l'interruption des listes épiscopales reprend en Vasconie, dans le cadre de la principauté indépendante, de la fin du VII^e siècle à la fin du X^e siècle, sans que l'on évoque pour autant des persécutions religieuses. *Contra* Faravel 2005, p. 151 : « L'arianisme des Wisigoths, qui ont la mainmise sur l'ensemble des pays situés entre Loire et Pyrénées, pèse sur les diocèses aquitains (...). Il faut attendre la veille de la conquête franque (...) pour voir l'église catholique aquitaine reconstituée ».

la noblesse¹⁸⁸. Aujourd'hui, on interprète cela comme une réaction face à une centralisation accrue. Cette dernière passait par le renforcement du rôle du comte (Seronatus à Clermont que Sidoine voue aux gémonies) au détriment des curies municipales et bien sûr des évêques, traditionnels *defensores civitatis*¹⁸⁹. Dans une autre lettre, Sidoine conseille à son ami Pannychius de mettre de l'ordre dans ses affaires, au moyen d'accords et de quittances, plutôt que de risquer un procès ruineux¹⁹⁰. Enfin, une seule missive évoque un prêtre en fuite que l'évêque de Clermont recommande au pape pour une exemption fiscale. Ce serait, selon M. Rouche, la première mention d'une « usurpation de revenus et de biens ecclésiastiques » par un pouvoir civil¹⁹¹. Rien ne prouve selon nous que des terres aient été confisquées à l'Eglise et encore moins que cela ait été l'œuvre d'agents publics du roi goth¹⁹².

Le règne d'Alaric II (485-507), marque après une phase d'hésitation (et de répression, notamment contre Césaire d'Arles), la volonté de se concilier l'aristocratie laïque et les évêques nicéens face au danger franc¹⁹³. C'est dans ce cadre que serait conçu le *Bréviaire* d'Alaric, dont la date et les motivations précises sont encore l'objet de débats entre spécialistes¹⁹⁴. Pour R. Mathisen¹⁹⁵, le roi voulait compiler l'ensemble du droit civil et ecclésiastique. Selon M. Rouche¹⁹⁶, il s'agissait d'un abrégé du code théodosien destiné

¹⁸⁸ Sidoine, *Lettres*, II, 1 : *Statuit te auctore nobilitas, seu patriam dimittere, seu capillos*. « La noblesse a décidé, sur ton conseil, soit de quitter la patrie, soit d'abandonner ses cheveux (d'embrasser l'état ecclésiastique) ». Interprétation erronée de Rouche 1979, p. 39-40 qui y voit la volonté de « mourir l'épée ou la croix à la main ».

¹⁸⁹ Derrière la diatribe de Sidoine, on comprend que Seronatus a des fonctions de juge (y compris des clercs) et de percepteur. Les curies municipales étaient actives, contrairement à ce qu'on a longtemps affirmé, puisqu'un tiers du *Bréviaire* d'Alaric leur est consacré, mais la charge, en particulier fiscale, était pesante – les curiales étaient responsables sur leurs biens propres. On comprend donc la tentation d'entrer dans le haut clergé ou dans la haute fonction publique (Dumézil 2008 p. 73-90, en particulier p. 81. L'entrée dans les ordres pouvait entraîner la perte des biens. Ce fut le sort de saint Césaire, né à Chalons-sur-Saône vers 470, et qui demanda à être tonsuré à 18 ans dans ce but). Les comtes du royaume de Toulouse demeurent peu connus (p. 86)

¹⁹⁰ Sidoine, *Lettres*, V, 13.

¹⁹¹ Rouche 2008 p. 63. Sidoine, *Lettres*, VI, 10. *Hic cum familia sua depraedationis Gothicae turbinem uitans, in territorium uestrum delatus est (...)*. « Là, avec sa famille, échappant au tourbillon du pillage des Goths, il a été emporté dans votre territoire (...) ». L'expression manque de précision. On peut raisonnablement penser que, si des terres d'Eglise avaient été confisquées par le pouvoir gothique, Sidoine s'en serait plaint au pape en des termes plus clairs. Le prêtre a plus vraisemblablement fui les Goths en abandonnant ses biens derrière lui. L'exemption fiscale concerne un champ situé dans les Etats pontificaux que le prêtre a mis en culture pour vivre.

¹⁹² La nature précise de ces biens n'est pas indiquée.

¹⁹³ Mathisen 2008, p. 41-52. Le roi met fin à l'exil de Césaire d'Arles à Bordeaux durant l'hiver 505-506. « Quelques-uns des évêques aquitains participèrent réellement à la publication du *Bréviaire* » (p. 48).

¹⁹⁴ La date est contestée. On retient habituellement le 2 février 506 mais le 2 février 507 a aussi été proposé (Guillot 2008, p. 191).

¹⁹⁵ Mathisen 2008, p. 51.

¹⁹⁶ Rouche 2008, p. 23.

à complaire à la population d'origine gallo-romaine sans nuire à l'arianisme. Quoi qu'il en soit, une partie des évêques et de l'aristocratie semble y avoir contribué sans que les divisions religieuses ne soient un obstacle insurmontable¹⁹⁷. Il serait peut-être excessif d'évoquer un climat « d'union sacrée » face à un péril imminent. Pour certains, le *Bréviaire* serait révélateur de l'affaiblissement de la monarchie, obligée de céder face aux revendications de l'aristocratie, hostile à la politique centralisatrice précédemment menée¹⁹⁸. Une autre interprétation insiste sur la volonté de compromis d'un clergé catholique affaibli¹⁹⁹. Mais peut-être que le rapprochement a été facilité par l'affaiblissement des deux partenaires (on s'expliquerait mal le compromis si l'un des deux avait été dans une situation de force). Pour les nicéens, l'espoir d'une conversion du roi Alaric au concile prévu à Toulouse en 507 était réel²⁰⁰. Le concile d'Agde de septembre 506 s'était d'ailleurs réuni avec la permission explicite du roi arien²⁰¹. Il ne nous semble pas, en tout cas, que l'on puisse interpréter le *Bréviaire* comme interdisant les unions mixtes entre Goths et Gallo-Romains ce qui aurait empêché toute fusion romano-gothique²⁰². Si l'on se risque à un bilan, l'arianisme des souverains wisigoths a été probablement un handicap par rapport à une population restée majoritairement nicéenne. Mais il n'a sans doute pas eu un rôle central dans l'effondrement du royaume de Toulouse. Le catholicisme n'a pas été un moteur de l'identité aquitaine face aux prétendues

¹⁹⁷ Le *Bréviaire* évoque la collaboration des *venerabilium episcoporum vel electorum provincialium nostrorum* (« vénérables évêques ou de l'élite des habitants de nos provinces »). Voir Mathisen 2008, p.42 et Guillot 2008, p. 187-188.

¹⁹⁸ Pour O. Guillot, « des grands de tradition gallo-romaine (auraient) pu, dans le contexte d'un pouvoir du roi wisigoth affaibli, mener l'accomplissement de leur tâche en toute liberté » (Guillot 2008, p. 188). Ils auraient ainsi gagné un « rempart juridique opposable » au roi mais dans un « tout petit nombre d'interprétations » que l'auteur rassemble : *leges nescire nulli liceat aut quae sunt statuta contemnere* (p. 189 : « Qu'il ne soit permis à personne d'ignorer les lois ou de faire fi des choses jugées ». Le prince n'est donc pas au-dessus des lois), *quaecumque contra leges fuerint a principibus obtenta, non valeant* (p. 189-190 : « Que tous les privilèges qui auraient été obtenus des princes contre les lois n'aient aucune valeur »), *feriantur iudices damno, qui data secundum leges principis praecepta contempserint aut concludio quocumque distulerint* (p. 190 : « Que soient frappés de condamnation les juges qui auraient méprisé des arrêts du prince, donnés conformément aux lois, ou les auraient différés quel qu'en soit le prétexte ». Un juge peut donc, en théorie, refuser d'appliquer un ordre du prince s'il est illégal).

¹⁹⁹ Heuclin 2008, p. 67. Contrairement aux religieux ariens, le clergé catholique aurait souffert d'une forte baisse de ses revenus alors que les biens ecclésiastiques étaient taxés par le pouvoir et que ses prêtres ne bénéficiaient plus du for ecclésiastique. Les évêques auraient été considérés par les rois wisigoths comme des administrateurs civils révocables. Le *Bréviaire* aurait permis aux nicéens d'obtenir l'égalité avec les ariens.

²⁰⁰ Heuclin 2008, p. 72 qui cite une lettre de Césaire d'Arles.

²⁰¹ Mathisen 2008, p. 46. L'éloge du roi, « très glorieux, magnifique et pieux », bien que formel, s'accompagne d'un réel patronage, manifeste au vu de la présence de Petrus, *episcopus de palatio* (évêque du palais), dont la confession reste difficile à démêler (était-il arien ? catholique ?). On retrouve des expressions communes avec le *Bréviaire* dans les canons de ce concile.

²⁰² *Contra* Chauvot 2008, p. 34. Des couples mixtes sont attestés. Pour nous, le terme *barbarus* ne désignait pas un Goth mais un étranger (Franc, Burgonde ...). Le roi redoutait que de tels mariages ne nuisent à la loyauté de ses sujets.

persécutions d'hérétiques ariens, inventées par Grégoire de Tours, dans son œuvre de propagande profranque. Il paraît donc nécessaire de renoncer aux notions de « résistants » et de « collaborateurs » pour désigner les tendances politiques des aristocrates²⁰³. Ces derniers cherchaient avant tout à assurer leurs positions sociales, quitte à jouer sur la rivalité entre Francs et Wisigoths.

Qu'en est-il, dès lors, de la culture de ces souverains gothiques ? Celle-ci a longtemps été présentée comme spécifique et insoluble dans la romanité²⁰⁴ – ce qui en ferait une autre cause de l'échec final du royaume de Toulouse. R. Mussot-Goulard en veut pour preuve un prétendu mépris des souverains pour les vers latins que Sidoine Apollinaire attesterait : *Namque in foro tali, siue Athenaeo, plus charta uestra quam nostra scriptura laudabitur*²⁰⁵. C'est en réalité une simple formule stéréotypée de (fausse) modestie de la part de l'auteur des vers qui les juge indignes de son illustre destinataire, Ragnahilde, épouse du roi Euric, dont la cour était fréquentée par les poètes et les écrivains²⁰⁶, et de la magnificence du présent sur lequel ils étaient gravés. Loin d'être un repère de barbares ignorants de la civilisation gréco-latine, la cour du roi des Wisigoths se piquait des bonnes lettres, à l'imitation de la cour impériale²⁰⁷. Il faut donc, là encore, renoncer à la thèse de M. Ruche, pour lequel il y aurait eu une « guerre civile entre Gallo-romains » divisés sur la possibilité d'assimilation des barbares à la romanité – les uns acceptant de « trahir » Rome, au service des Goths, les autres refusant de servir « une autre langue et une autre culture²⁰⁸ » et se rapprochant des Francs, héritiers de l'Empire romain²⁰⁹. « Le réveil tardif

²⁰³ *Contra* Ruche 2008, p. 17.

²⁰⁴ Mussot-Goulard 1996 b, p. 165.

²⁰⁵ Sidoine Apollinaire, *Lettres*, IV, 8 : « En effet, dans un tel forum ou, si tu veux, dans un tel Athénée, c'est plus votre support que notre style qui sera loué ». Le propos sent plus la courtoisie que l'ironie, qui serait très mal venue pour quelqu'un désireux de revenir dans les bonnes grâces du souverain.

²⁰⁶ L'Athénée était le temple d'Athéna, fréquenté par les poètes et les orateurs d'Athènes qui venaient y lire leurs œuvres.

²⁰⁷ Ruche 2008, p. 14. Il en était de même pour son prédécesseur, Théodoric II, dont Avitus avait été le précepteur et l'avait formé au droit romain ainsi qu'aux poésies de Virgile.

²⁰⁸ Rien n'est moins sûr. On pourra rappeler la remarque pertinente du grand historien belge H. Pirenne : « On admet que les Wisigoths ont conservé leur langue mais on l'admet parce que l'on veut l'admettre. On ne peut rien citer qui le confirme (...). Euric, le plus ancien législateur germanique dont nous soient parvenus quelques textes, écrit en latin et tous les autres rois germaniques en firent autant » (Pirenne 1937, p. 21).

²⁰⁹ Ruche 2008, p. 15. On sait que, pour M. Ruche, Clovis est avant tout un héritier de Rome (p. 17). L'idée d'un fossé culturel entre Gallo-Romains et Wisigoths vient d'une mauvaise interprétation d'un poème de Sidoine Apollinaire, adressé au sénateur Catullinus dans les années 460, qui trouve la présence barbare encombrante (Sidoine Apollinaire, *Carmina*, XII). Au-delà du jeu littéraire, il s'agit peut-être plus d'une moquerie d'un grand lettré envers des barbares qui entendent singer la culture romaine (la poésie, la lyre). Voir notre analyse, note 127, p. 33-34. A d'autres endroits, le mépris semble plus social (*Lettres*, VIII, 3, où, dans son exil à Livina, le poète mentionne incidemment de vieilles Gothesses ivres et querelleuses). Tout cela est à mettre en perspective avec le soutien apporté par l'auteur aux rois wisigoths – Euric ne faisant pas toujours exception comme nous l'avons vu.

du sentiment romain » serait illustré par le parcours de Sidoine. Mais nous avons vu que ce dernier est beaucoup plus ondoyant et moins proche des Francs que M. Rouche ne l'affirme. Enfin, l'*imitatio Imperii* des rois wisigoths est indéniable. Elle se traduisait autant au niveau de la législation, avec la publication du Code d'Euric (vers 475)²¹⁰, que de l'architecture. Ainsi, des fouilles ont permis la découverte du probable palais des Wisigoths, à Toulouse, sous l'hôpital Larrey, en 1988-89²¹¹ et, plus récemment, en 2011, d'un grand bâtiment entouré de portiques, sous la zone universitaire de l'Arsenal, qui pourrait être le mausolée d'un roi wisigoth²¹². Enfin, selon R. Mussot-Goulard, l'un des legs institutionnels des Wisigoths à la future Wasconie serait un sénat que l'auteur croit distinguer dans les termes *seniores* attestés chez Sidoine Apollinaire²¹³. Pourtant, rien ne vient confirmer une telle supposition. Jamais dans les *Lettres* de Sidoine, le terme *senior* / *seniores* ne renvoie au statut de sénateur²¹⁴. Il désigne le plus âgé, l'aîné. Il est vrai que d'autres sources, plus tardives, comme Frédégaire, utilisent également ce terme pour évoquer l'aristocratie foncière, même si cette acception coexiste avec le sens plus ancien attesté chez Sidoine²¹⁵.

²¹⁰ La séparation juridique entre droit des barbares et des Romains (principe de la personnalité des lois) est actuellement contestée. Selon certains historiens, ce serait uniquement à partir de l'époque carolingienne que l'on ne pourrait être « jugé que selon le droit de son peuple d'origine » (Joye 2010, p. 22 [édition électronique]. *Contra* Dumézil 2013 a, p. 103). On souligne aujourd'hui la « multiplicité (des) types de normes (... et) de règlement des désaccords ». Le caractère « ethnique » des codes de lois barbares est très discuté. Pour certains, ils étaient hérités des règlements militaires romains du IV^e siècle (Bührer-Thierry, Mériaux 2010, p. 58) même si cette hypothèse est peu probable pour la loi salique (p. 75). D'autres ont proposé de voir, en particulier dans le système de compositions pénales, un héritage de pratiques « germaniques » que Tacite décrirait déjà dans sa *Germanie* (Barthélémy 2012, p. 36). Mais D. Barthélémy reconnaît que l'historien romain n'atteste pas l'existence d'une tarification de type *wergeld* mais bien de peines, dont des amendes, prononcées par un tribunal (note 68 p. 529).

²¹¹ Bührer-Thierry, Mériaux 2010, p. 51. Il s'agirait du palais de Théodoric II.

²¹² Voir le compte-rendu des deux fouilleurs, Q. Cazes et J. Catalo, disponible en ligne : http://www.societes-savantestoulouse.asso.fr/samf/memoires/t_74/bull2014.htm. La présence d'un portique rapprocherait le monument du mausolée de Théodoric à Ravenne. Le bâtiment toulousain aurait connu un sort différent du palais wisigoth, détruit après la conquête franque, puisqu'il aurait été visible au moins jusqu'au XII^e siècle, date à laquelle des aménagements qui tenaient compte de ses murs ont été réalisés. Ces recherches ont été plus amplement présentées lors du colloque de l'AFAM des XXXIV^e journées internationales d'archéologie mérovingienne, intitulé « Du royaume goth au Midi mérovingien » qui s'est tenu du 6 au 8 novembre 2013 (en cours de publication). J. Catalo y est intervenu pour présenter « les fouilles du site de l'école d'Economie : un bâtiment du V^e siècle ».

²¹³ L'auteur parle du « Sénat goth de Toulouse de Sidoine Apollinaire » (Mussot-Goulard 1997, p. 273). Pour l'historienne, une présence gothique serait attestée, jusqu'à la fin du VI^e siècle, en Auvergne ou à Rodez (Mussot-Goulard 1997, p. 258).

²¹⁴ Le terme est attesté cinq fois. Voir Sidoine Apollinaire, *Lettres*, I, 9 ; II, 2 et 8 ; VI, 7 ; VIII, 3.

²¹⁵ Gaffiot 2000. Le sens « seigneur » est attesté pour la période préromane (dès le VI^e siècle), trois fois dans la *Chronique* de Frédégaire mais jamais pour les Wisigoths : XLIX (pour les Lombards : *seniores et nobilissimi Langobardorum gentis*), LXXVIII (pour les Francs : *Arembertus dux maxime cum senioribus et nobilioribus exercitus sui*), LXXXIX (pour les Burgondes : *omnes seniores, pontifices, duces et primates de*

regno Burgundiae). Cependant, à quatre reprises (XL,LXXIV, C, CXXXVI), c'est l'acception concurrente « plus âgé, aîné » qui est utilisée.

Bilan

Si l'historiographie a longtemps insisté sur le caractère identitaire des Neuf Peuples, pourtant, les témoignages antiques, la question très complexe de la langue aquitanique et l'inscription d'Hasparren questionnent cette ethnicité qui pourrait se révéler plus plastique et intégrante qu'on ne l'a supposée. Quant à l'Aquitaine entre Garonne et Loire, il semble peu crédible de conjecturer un retour à des traditions celtiques ou un attachement inconditionnel à la romanité après la disparition du cadre impérial. Les élites locales, soucieuses de leurs privilèges, ont su faire preuve de pragmatisme et d'adaptabilité. Enfin, les influences gothiques et franques restent peu visibles que ce soit dans l'archéologie ou dans les sources textuelles. L'idée d'une identité gothique insoluble dans la romanité – qui expliquerait l'effondrement du royaume de Toulouse face à Clovis – relève d'un débat faussé par l'œuvre polémique de Grégoire de Tours.

DEUXIEME PARTIE

-

II. SEPARATION D'UNE IDENTITE WASCONNE ET D'UNE IDENTITE AQUITAINE OU BROUILLAGE DES ETIQUETTES ETHNIQUES (VI^e-768) ?

L'idée d'un rôle central des « envahisseurs » Wascons dans l'identité de la Novempopulanie du VI^e siècle a été soutenue par l'historiographie en s'appuyant sur l'œuvre de Grégoire de Tours, longtemps considéré comme un observateur très fiable, bien que quelque peu naïf, de son époque. Mais, comme nous l'avons vu, cet auteur présente une vision profranque de l'histoire. En quoi l'ethnotype wascon est-il au moins en partie instrumentalisé à des fins de propagande ? Au VII^e siècle, on pense traditionnellement que se seraient constituées des identités spécifiques à la Wasconie, d'une part, et à l'Aquitaine, d'autre part. Pourtant, les sources franques semblent brouiller les étiquettes ethniques dans un contexte de prise d'autonomie de l'Aquitaine. S'agit-il là encore de décrédibiliser un adversaire ?

1. Un rôle central des Wascons en Novempopulanie aux VI^e et VII^e siècles ?

Cette hypothèse repose surtout sur le témoignage de Grégoire de Tours qui décrit des raids de montagnards qui auraient eu des conséquences catastrophiques²¹⁶. L'absence de confirmation archéologique amène aujourd'hui les historiens à rejeter l'idée, longtemps défendue, d'une invasion massive²¹⁷. Pourtant, R. Mussot-Goulard soutient l'hypothèse d'un rôle fondamental de populations montagnardes, même si elles auraient eu des origines diverses, dans la genèse de la Wasconie au VI^e siècle²¹⁸. Cependant, le fait que le nom de Wasconie ait remplacé celui de Novempopulanie interpelle. Faut-il croire en la naissance

²¹⁶ Grégoire de Tours, *Dix livres d'histoire*, IX, 7 : *Wascones vero de montibus prorumpentes in plana descendunt, vineas agrosque depopulantes, domos tradentes incendio, nonnullos abducentes captivos cum pecoribus. Contra quos saepius Austrovaldus dux processit, sed parvam ultionem exegit ab eis.* « Quant aux Wascons, s'élançant des montagnes, ils descendent dans les plaines, ravageant les vignes et les champs, livrant les maisons à l'incendie, emmenant quelques habitants en captivité avec leurs troupeaux. Cependant, contre eux, le duc Austrovald marcha fort souvent mais il en tira une piètre vengeance ».

²¹⁷ Larrea 1998, p. 111-160. On ne peut plus défendre l'idée d'un « réservoir démographique » montagnard qui aurait poussé les Wascons à conquérir des terres. L'auteur envisage tout au plus des raids ponctuels de populations appauvries mais qui n'étaient pas nécessairement les descendants des *Vascones* antiques. *Contra* Barbero, *Vigil* 1974 et Rouche 1979, p. 276 : « Voici donc quinze villes disparues à la fin du VII^e siècle, dont quatre faute de remparts romains. Douze le doivent à l'occupation basque (...) ». Le manque de preuve d'invasion semble enlever du crédit à la thèse de l'« euskarisation » tardive de l'actuel Pays basque français.

²¹⁸ Mussot-Goulard 1997, p. 269-270 : « Ces montagnards servent de référence à tous, (...) leur nom est devenu symbole d'unité ce qui se vérifie aisément » (...). « Une identité régionale est née, appuyée comme toute son histoire sur la montagne, et sans doute fortifiée par un afflux de montagnards au VI^e siècle ». Toute la démonstration repose néanmoins sur le crédit accordé à Grégoire de Tours et aux descriptions antiques des *Vascones*. Il nous semble que l'auteur, en voulant réintégrer des « montagnards » méprisés dans l'histoire, inverse le cliché plinien du *salus* plus qu'elle ne sort de ce *topos*. A titre de comparaison, on peut renvoyer à l'article éclairant d'Y. Thébert, sur l'Afrique du Nord antique, qui critique la tendance à « inverser l'histoire » en voulant s'écarter du point de vue des dominants (Thébert 1978).

d'une *patria Wasconum* ou est-ce un pur décalque de la *patria Francorum* des sources franques ?

1.1 Grégoire de Tours : un témoignage peu fiable, inscrit dans une tradition historiographique

Concernant la fiabilité du témoignage de Grégoire, il nous paraît sujet à caution d'autant que nous avons déjà vu que l'auteur n'hésitait pas à présenter les Wisigoths comme des envahisseurs venus d'Espagne – ce qu'ils n'étaient bien évidemment pas. Nous pensons que l'évêque de Tours a utilisé à des fins politiques profranques une *gens* espagnole antique – les *Vascones*²¹⁹ – en jouant sur le *topos* d'une proximité entre Aquitains et Ibères²²⁰. Grégoire aurait voulu rejeter l'ancienne Novempopulanie, souvent révoltée contre les Francs, dans la barbarie²²¹. Ce choix des *Vascones* n'est pas fait au hasard. L'évêque de Tours avait eu des contacts avec l'ambassadeur wisigoth²²² et, en 579, il avait conduit à Tolède la princesse Ingonde auprès de son époux, Herménegild. Les révoltes vasconnes, côté espagnol, lui étaient donc probablement connues. Cela facilitait l'identification entre la situation des deux piémonts pyrénéens et l'ethnisation du faible contrôle franc en Novempopulanie²²³. Ce faisant, Grégoire s'inscrivait dans la tradition

²¹⁹ Le premier auteur latin à mentionner les Vascons est Silius Italicus, lequel évoque, au I^{er} siècle, le *Vasco insuetus galeae* (« inaccoutumé au port du casque » – un bien piètre guerrier donc !) dans une énumération de peuples censés avoir apporté leur secours à Rome pendant les guerres puniques (Silius Italicus, *Punica*, III, 358).

²²⁰ On peut identifier une certaine continuité entre Strabon et le cosmographe de Ravenne sur la proximité entre Aquitains et Ibères. Au VII^e siècle, le cosmographe distingue la Spano-Guasconia, entre Pyrénées et Garonne, de la Guasconia, entre Garonne et Loire.

²²¹ On peut utiliser le critère d'enbaras à la fin du passage où Grégoire décrit le raid wascon (note 216, p. 54). Il est en effet obligé de reconnaître que l'action militaire du duc franc Austrovald a été pour l'essentiel inefficace face aux Wascons.

²²² Cazier 1994, p. 41, note 3. Maxime de Saragosse, PL, t. 80 : *Anno 579 Ingundis, Sigeberti et Brunehildis Franciae regum filia, virgo pulcherrima, sexdecim annos nata, ex Francia in Hispaniam deducitur, eam comitantibus Euphemio metropolitano episcopo multisque viris palatinis Hispaniae et Franciae et episcopis, videlicet Fortunato Piclaviensi, Salvino Albigeni, Faustiano Aquensi, Beltrano Burdegalensi et Gregorio Turonensi qui in presentia istorum, Toleti aede sanctae Mariae, nubuit Hermenegildem in ipso anni principio.* « L'an 579. Ingonde, fille des rois de Francie, Sigebert et Brunehaut, jeune fille très belle, âgée de seize ans, est amenée de Francie en Hispanie, avec pour accompagnateurs Euphème, évêque métropolitain, de nombreux guerriers des palais d'Hispanie et de Francie et des évêques, ce qui va sans dire, Fortunat de Poitiers, Salvin d'Albi, Faustien de Dax, Beltran de Bordeaux et Grégoire de Tours, elle qui, en présence de ceux-ci, en l'église Sainte-Marie de Tolède, épouse Herménegild, précisément au début de cette année ». Nous soulignons le passage.

²²³ En 581, Chilpéric, qui a pourtant réussi à s'emparer des cités vasconnes de Gontran, grâce au duc Didier, perd beaucoup d'hommes en Wasconie. *Bladastis vero dux in Vasconiam abiit maximamque partem exercitus sui amisit.* « Quant au duc Bladaste, il partit en Wasconie et perdit une très grande partie de son armée » (Grégoire de Tours, *Dix livres d'histoire*, VI, 12). La correction 586 est due à Pintado 2009, p. 275, note 83. Selon lui, il ne pourrait pas y avoir de Vascons en Novempopulanie avant la supposée invasion de 585 que Grégoire mentionne plus tard dans son œuvre. Mais les deux sources paraissent pourtant concorder

antique, qu'il enrichissait, des Vascons, barbares, montagnards et païens. Ces clichés littéraires, à visée polémique, remontent à la fin du IV^e et au début du V^e siècle. Ainsi, la correspondance versifiée entre Paulin de Nole et Ausone (fin IV^e) peut fournir un premier jalon²²⁴. Le rhéteur de Bordeaux reproche à son ami son retrait du monde – il avait vendu

sur la même date, 581, même s'il est vrai que le livre III de la chronique de Frédégaire se fonde sur Grégoire de Tours (qui ne parle pas de l'année 574 *contra* Pintado 2009, p. 275). Elles font en effet allusion au pacte conclu entre Childebert II et Chilpéric (Grégoire de Tours, *Dix livres d'histoire*, VI, 11 et Frédégaire, III, 86). La chronique de Frédégaire précise même « la 7^e année du règne de Childebert (II) et la 21^e de celui de Chilpéric et de Gontran » (III, 86) ce qui correspond à l'année 581. Dans notre hypothèse, la mention des Wascons s'expliquerait par une étiquette ethnique associée à l'idée de révolte. Une autre théorie pourrait voir dans cette Vasconie la région d'Espagne. Les sources wisigothiques ne confirment en rien une telle incursion franque (sans la rendre impossible néanmoins). Tout au plus apprend-on par Isidore que la Vasconie espagnole a été l'objet d'une campagne de Récarède au tournant de l'année 580 (Isidore, *Historia Gothorum*, LIV. *Saepe etiam et lacertos contra Romanas insolentias et inruptiones Vasconum movit, ubi non magis bella tractasse quam potius gentem quasi in palestra ludo pro usu utilitatis videtur exercuisse*. « Assez souvent, il mit ses forces en mouvement à la fois contre l'orgueil des Byzantins et les attaques des Vascons, où il semble qu'il n'ait pas plus mené ces guerres avec difficulté qu'il n'ait plutôt exercé son peuple, comme s'il s'était entraîné au jeu de la palestra, pour la satisfaction de son intérêt »). Nous rejetons l'idée défendue par Mussot-Goulard 1997, p. 263 d'un duché cantabrique contrôlé par les Francs aux VI^e et VII^e siècles (voir notre note 236, p. 59-60).

²²⁴ Ausone, *Lettres*, 25, v. 51-52 : *Vertisti, Pauline, tuos, dulcissime, mores ? / Vasconis hoc saltus, et ninguida Pyrenaei / Hospitia et nostri facit hoc oblivio caeli*. « As-tu changé, ô très doux Paulin, de mœurs ? Cela, ce sont les bois de Vasconie, les gîtes couverts de neige des Pyrénées qui l'ont changé et Paulin fait cela par l'oubli de notre ciel ? ». Paulin, *Carmina*, X, v. 201-220 : *Quae regio agresti ritu caret ? Aut quid honestis / Improbis aliena nocet ? Quid tu mihi vastos / Vasconiae saltus, et ninguida Pyrenaei / Obiicis hospitia, in primo quasi limine fixus / Hispanae regionis agam, nec sit locus usquam / Rure vel urbe mihi, summum qua dives in orbem / Usque patet mersos spectans Hispania soles ? Sed fuerit fortuna, iugis habitasse latronum : / Non lare barbarico rigui, mutatus in ipsos, / Inter quos habui, socia feritate, colonos. / Non recipit mens pura malum, neque laevibus haerent / Inspersae fibris maculae : sic Vascone saltu / Quisquis agit, purus sceleris, vitam integer aequae / Nulla ab inhumano morum contagia ducit / Hospite. Sed mihi cur sit ab illo nomine crimen, / Qui diversa colo, ut colui, loca iuncta superbis / Urbibus, et laetis hominum celeberrima cultis ? / Ac si Vasconicis mihi vita fuisset in oris, / Cur non, more meo potius formata, ferinos / Poneret, in nostros migrans gens barbara, ritus ? / Nam quod in aversis habitacula ponis Iberis / Urbibus, et deserta tuo legis oppida versu, / Montanamque mihi Calagurrim et Bilbilim acutis / Pendentes scopulis, collemque iacentis Ilerde / Exprobras, velut his habitem laris exsul et urbis / Extra hominum tecta atque vias : an credis Iberae / Has telluris opes, Hispani nescius orbis, / Quo gravis ille poli sub pondere constitit Atlas, / Ultima nunc eius mons portio metaque terrae / Discludit bimarem celso qui vertice Calpen ? / Bilbilis huic tantum, Calagurris, Ilerda notatur / Caesarea est Augusta cui, cui Barcinosa amoena / Et capite insigni despectans Tarraco pontum*. « Quel territoire manque de rite champêtre ? Ou en quoi la perversité de l'étranger nuit-elle aux gens honnêtes ? Que m'objectes-tu les gorges désolées de Vasconie et les gîtes couverts de neige des Pyrénées ; d'abord, comme si je résidais attaché au seuil de l'Hispanie, sans que je n'ai jamais un lieu, à la campagne ou à la ville, par où la riche Hispanie s'ouvre continuellement dans les confins du monde, regardant les couchers de soleil ? Mais, à supposer que la fortune m'ait fait habiter aux sommets des montagnes des brigands : je ne me suis pas endurci au contact d'un foyer barbare, transformé en ces vrais paysans, parmi lesquels j'ai habité, par une communauté de sauvagerie. Un esprit pur n'accueille pas le mal, non plus que n'adhèrent les taches répandues sur des fibres lisses : il en est ainsi des gorges de Vasconie. Quel que soit celui qui passe sa vie, pur de crimes, ainsi qu'intègre, aucune contagion des mœurs de son hôte inhumain ne l'entraîne. Mais pourquoi me fais-tu reproche de ce nom, moi qui habite, qui ai habité des endroits opposés, des lieux attenants à de fières villes, et très denses en prospères cultures des hommes ? Mais si j'avais eu ma vie dans les régions de Vasconie, pourquoi n'abandonnerait-il pas plutôt, ce peuple barbare, transformé par mon caractère, ses coutumes de bêtes sauvages, changeant pour les nôtres ? En effet, parce que tu places mes résidences dans des villes hostiles de l'Ibérie, et que dans ton vers tu parcours des places abandonnées, tu m'attribues les montagneuses Calagurris et Bilbilis, suspendues à des rochers pointus, et la colline d'Ilerda en ruines. Tu me reproches, comme si j'habitais en ces lieux, exilé de mon foyer, hors des asiles et des routes des hommes : est-ce que par hasard tu crois que ce sont les trésors de

tous ses biens – pour embrasser l'état monastique. Il l'accuse d'avoir fui loin de la civilisation pour les « gorges de Vasconie ». Il ne faut bien évidemment pas prendre l'affirmation au sens strict. Jamais Paulin ne s'est établi dans la montagne. Il le souligne d'ailleurs dans sa réponse puisqu'il vit à proximité des cités de Saragosse, Barcelone ou Tarragone. Le portrait des Vascons ne correspond donc à aucune réalité ethnographique. La dimension de jeu littéraire est bien évidemment très présente²²⁵. Depuis Pline, le *saltus* montagnard, associé aux Vascons, personnifie l'état de barbarie²²⁶. Dans sa lettre, Paulin développe ce cliché : les Vascons seraient une *gens barbara* (v. 220, voir aussi v. 209), amoral (*improbitas*, v. 202 ; *latronum*, v. 208 ; *iniquos*, v. 213), à l'écart du genre humain (*feritate*, v. 210, est une allusion à la bestialité comme *inhumano hospite*, v. 214-v. 215). Elle serait le portrait fidèle de son environnement, une nature désolée (*saltus vastos* v. 203, *iugis* v. 208), non domestiquée par l'homme, donc sans cultures agricoles, à l'opposé des campagnes proches des villes d'Hispanie (v. 217 et v. 226). Toutes les villes attribuées à la Vasconie, Calagurris, Bilbilis et Ilerda, sans guère de respect pour la géographie²²⁷ – preuve que Vascon est une ethnicisation de tout « montagnard barbare » – deviennent montagneuses ou en ruine (v. 223-224)²²⁸. Paulin ne fait pas explicitement des Vascons des païens mais cela est sous-entendu, comme sa capacité supposée à les convertir s'il était parmi eux²²⁹. Un peu plus explicitement, d'autres auteurs contemporains d'Ausone et de Paulin, Prudence et Jérôme, ont complété la barbarie vasconne en lui rajoutant le paganisme, même si cela reste très marginal. Dans son œuvre hagiographique, l'auteur du *Peristephanon*, quand il évoque le martyr de saint Cyprien, à Calagurris, ville dont il était

la terre d'Ibérie, ô ignorant du monde hispanique, où l'illustre Atlas s'est arrêté sous le lourd poids du pôle – maintenant sa montagne est la dernière région et borne de la terre –, lui qui sépare Gibraltar, baignée par deux mers, au sommet élevé ? Bilbilis n'est guère mentionnée, comme Calagurris, Ilerda, pour celui qui bénéficie de l'agrément de Saragosse, auquel sourit Barcelone, et Tarragone, qui domine la mer de sa remarquable tête ».

²²⁵ Amherdt 2004, p. 149-152. On y trouvera un recensement des très nombreuses figures de style et échos littéraires.

²²⁶ Les expressions *saltus Vasconis* (Ausone), *saltus Vasconiae* (Paulin) sont reprises du *saltus Vasconum* (« gorges des Vascons ») de Pline, *Histoire Naturelle*, XXXVII, L, IV, 34 (II^e siècle). Mais le *saltus* est désormais explicitement associé à la barbarie ce qui n'était pas le cas dans l'œuvre descriptive de Pline (même si cela était sous-entendu).

²²⁷ Barrington 2000, p. 25. Seule Calagurris est située en périphérie de la Vasconie (que l'on identifie cette ville à la Calagurris *Nassica Iulia* à l'ouest ou à la Calagurris *Fibularia* à l'est. Ce dernier choix a notre préférence puisque cette ville est située sur la route de Saragosse, ville citée par Paulin, v. 232). Mais Bilbilis et Ilerda, en Tarraconaise, ne lui appartiennent pas.

²²⁸ L'auteur n'évoque pas l'environnement montagnard de Saragosse qui est pourtant une donnée géographique. De même, le fait que Tarragone domine la mer est jugé positivement (v. 232-233).

²²⁹ Amherdt 2004, p. 150-151 et la note 127. Vu les circonstances du départ de Paulin de Bordeaux, les notions de *mens pura*, *malum* (v. 211), *contagia* (v. 214) renvoient sans doute à la topique chrétienne (« Le chrétien soutenu par le Christ n'a pas à craindre pour sa foi »). *Nostris ritus* (v. 210) est une évocation des mœurs romaines dans lesquelles Paulin place sans doute le christianisme à la première place.

lui-même originaire, fait du paganisme une ancienne caractéristique des Vascons – quand ils persécutaient les chrétiens. Quelques vers plus loins, il précise cependant que les martyrs protègent désormais les habitants de Calagurris, devenue chrétienne²³⁰. Quant à saint Jérôme, son *Contre Vigilance*, est un pamphlet, publié vers 404, contre un théologien aquitain qui refusait le culte des reliques²³¹. Les Vascons ne sont cités qu’associés à d’autres ethnies (Arvaques, Celtibères) censés avoir constitué le peuplement de la cité des Convènes dont Vigilance est issu. Jérôme rejette sur ces origines barbares – on retrouve les *topoi* sur les brigands et les montagnards vivant sur les sommets – le caractère selon lui diabolique de son contradicteur, coupable de s’en prendre aux églises. Cependant, vu la nature polémique du document, il serait abusif de faire du paganisme une caractéristique du *mos inditus* vascon. Par contre, Grégoire de Tours, lecteur probable et sélectif, comme nous l’avons déjà vu, a pu être incité par ce passage à attribuer aux Wascons une violence extrême – il en fait de redoutables pillards – ce qui n’était pas leur trait majeur, dans les descriptions des IV^e et V^e siècles, où domine l’idée de barbares qui vivent à l’état de nature, sans organisation sociale ni sédentarisation²³². Pour autant, les églises ne sont pas explicitement désignées comme des cibles chez Grégoire, à l’inverse de l’*ager* (vignes, champs), symbole de la civilisation romaine. L’évêque de Tours a donc repris la tradition préexistante tout en l’enrichissant d’une nouvelle dimension. On ne retrouve pas cette nouvelle idée de très grande brutalité wasconne chez son contemporain Venance Fortunat,

²³⁰ Peristephanon, I, v. 94-96. : *Iamne credis, bruta quondam Vasconum gentilitas / Quam sacrum crudelis error immolavit sanguinem ? / Credis in Deum relatos hostiarum spiritus ? (...)* et v. 115-117 : *et hoc bonum Salvator ipse, quo fruamur, praestitit, / martyrum cum membra nostro consecravim oppido, / sospitant quae nunc colonos quos Hiberus alluit.* « Est-ce que désormais tu crois, peuple païen des Vascons, naguère bête, ô combien sacré était le sang qu’une erreur cruelle a immolé ? Tu crois que les esprits des victimes ont été ramenés à Dieu ? » (...) « Et ce bien dont nous jouissons, c’est le Sauveur en personne qui nous l’a procuré, lorsqu’il a consacré les membres des martyrs dans notre ville, qui maintenant protègent les habitants que l’Ebre nourrit ». Voir Pintado 2009, p. 270. L’historien remarque que les Vascons sont décrits comme d’anciennes brutes, autrement dit des barbares. Il s’agit d’éviter d’impliquer les Romains dans la persécution de Dioclétien en 303-304. En effet, Prudence célèbre la politique de Théodose I^{er} dont il a été le conseiller.

²³¹ *Nimirum respondeat generi suo, ut qui de latronum et convenarum natus est semine, quos Cn. Pompeius adomita Hispania et ad triumphum venire festinans de Pyranei iugis deposuit et in unum oppidum congregavit, unde et convenarum urbs nomen accepit, huius latrocinetur contra Ecclesiam Dei, et de Vasconibus, Aruacis Celtiberisque descendens, incurset Galliarum ecclesias nequaquam vexillum crucis, sed insigne diaboli.* « Qu’il réponde remarquablement à son espèce, en homme qui, né d’un germe de brigands et de ramassis, que Cn. Pompée, après avoir soumis l’Hispanie, et se hâtant vers son triomphe, a déplacé des sommets des Pyrénées, et a rassemblé dans une seule place forte, d’où, également, la ville a reçu le nom de Convènes, de celui-ci, qu’il fasse des brigandages contre l’Eglise de Dieu, et, descendant des Vascons, des Arvaques, des Celtibères, qu’il se jette sur les églises des Gaules mais qu’il n’use en aucune manière de l’étendard de la Croix mais du symbole du diable ».

²³² Pintado 2009, p. 275. Certes, Paulin de Nole assimile aussi les Vascons à des *latrones*, comme nous venons de le voir, mais de manière très générale.

même si les mentions des Wascons restent très marginales dans son œuvre²³³. A l'inverse, cet auteur reste sur la ligne du barbare non sédentarisé qui vit dans les montagnes sans être particulièrement dangereux, même s'il a tendance à se rebeller, comme d'autres peuples de la périphérie du monde franc – pour être facilement vaincus par Clotaire et Chilpéric. Certes, nous ne pouvons pas totalement exclure la possibilité que la mention de raids wascons chez Grégoire soit le reflet déformé d'authentiques flux humains – mais en aucun cas massifs – en provenance d'Espagne²³⁴. Cependant, nous continuons à privilégier l'idée d'une ethnicisation du refus de soumission au pouvoir des Francs dont les Wascons ne sont d'ailleurs que l'une des cibles. Dans cette optique, tous les rebelles à l'autorité royale ne peuvent être que des barbares étrangers ayant usurpé le pouvoir légitime²³⁵.

1.2 L'ethnicisation de révoltes nobiliaires à répétition :

Derrière les Wascons, on peut aussi voir une allusion à des aristocrates turbulents qui jouaient sur la menace wisigothique : la frontière des Pyrénées et donc les deux Vasconies constituent des enjeux stratégiques pour les deux royaumes²³⁶. Par leur

²³³ Voir les trois brèves mentions de Venance Fortunat. Dans son Appendice III, *Ad Iustinum*, v. 83-84, composé en 569 ou 570, les Vascons sont considérés comme les autres peuples barbares, distincts des Romains mais sans caractère spécifique. *Illinc Romanus, hinc laudes barbarus ipse./Germanus Batavus Vasco Britannus agit.* (« D'un côté, le Romain, de l'autre le barbare de sa propre initiative, Germain, Batave, Vascon, Breton, rend des louanges »). Dans un poème des *Carmina*, X, 19, Venance fait l'éloge d'un ami, Galactoire, promu comte de Bordeaux et qu'il souhaite voir devenir duc (Dumézil 2013 b, p. 264) : *Cantaber ut timeat. Vasco vagus arma pavescat. Atque Pyrenaeae deserat Alpīs opem.* (« Que le Cantabre te craigne, que le Vascon vagabond pâlisce devant tes armes et abandonne son refuge des Alpes Pyrénées »). La traduction proposée par R. Mussot-Goulard fait du Vascon un révolté qui dépose les armes ce qui n'est pas le sens littéral du texte (Mussot-Goulard 1997, p. 265). Nous ne pensons pas que le passage permette d'établir avec certitude l'étendue géographique de la circonscription du duc de Bordeaux. Il faut aussi faire la part de l'exagération propre à ce type d'œuvre et de l'imprécision poétique des références géographiques de l'auteur. La dernière mention des Wascons dans l'œuvre de Fortunat se trouve dans le panégyrique de Chilpéric, composé en 580 : les Wascons sont censés avoir été vaincus par le roi et son père, Clotaire I^{er}, parmi une liste de peuples soumis (*Carmina*, IX, 1, v. 71-73 : *Ne ruat armatus per Gallica rura rebellis./ Nomine victoris hic es et ampla tegis./ Quem Geta, Vasco tremunt, Danus, Euthio, Saxo, Britannus./ Cum patre quos acie te domitasse patet.* « Que le rebelle armé ne s'élançe pas à travers les campagnes de Gaule ; tu es celui qui a le nom de vainqueur et tu protèges de vastes territoires : toi devant lequel le Gète, le Vascon tremblent ainsi que le Danois, le Jute, le Saxon, le Breton, dont il est clair, qu'avec ton père, tu les as soumis par l'épée »).

²³⁴ Cependant, de tels flux ont dû exister à toutes les époques. Larrea 1998, p.160 évoque des rapines de populations appauvries.

²³⁵ On pourrait expliquer ainsi le passage de Venance Fortunat, *Carmina*, IX, 1, v. 71 où le *rebellis armatus* était censé ne pouvoir faire de ravage grâce à l'action du roi Chilpéric. L'idéologie royale ne pouvait admettre cette offense à la toute puissance du monarque.

²³⁶ Les aristocraties locales jouent le rôle d'intermédiaires entre Goths et Francs, comme l'évêque Amélius de Bigorre, qui maintient les contacts entre Frédégonde et Léovigild (Mussot-Goulard 1997, p. 258. Grégoire de Tours, VIII, 28, p. 391). Il ne faut pas non plus oublier les contentieux liés à l'assassinat de la princesse wisigothique Galswinthe, dont la dot ou *Morgengabe* était constituée de cités d'Aquitaine méridionale (Bührer-Thierry, Mériaux 2010, p. 157-158. Grégoire, IX, p. 437 : MGH, SSRM, 1.1), et à la mort suspecte de son homologue franque Ingonde. En outre, les Francs avaient probablement des ambitions en Cantabrie

éloignement des centres du pouvoir, les aristocraties locales, laïques et ecclésiastiques, bénéficiaient d'une autonomie de fait qui n'était remise en cause que par des campagnes militaires, sans cesse à recommencer, ou par le changement des fonctionnaires royaux d'ailleurs évoqué par Grégoire²³⁷. Cette situation a dû être aggravée par les partages successifs, qui ont divisé la Novempopulanie, comme le reste du royaume, et par la faïde royale, à partir des années 570²³⁸, sans oublier l'usurpation de Gondevald, qui se proclamait fils de Clotaire (584-585) et s'empara de l'Aquitaine avant sa capture à Saint-Bertrand-de-Comminges : les potentats locaux ne pouvaient que jouer sur les rivalités de la guerre civile pour gagner honneurs, charges et autonomie²³⁹. Grégoire donne des exemples intéressants de forts soutiens à Gondevald en Novempopulanie chez les grands laïcs et ecclésiastiques²⁴⁰. Ces derniers, indispensables au gouvernement, bénéficiaient fréque-

comme le révèle le Pseudo-Frédégaire, *Chroniques*, XXXIII. Pour autant, ce passage, qui ne respecte pas la chronologie et évoque un duc Francio, éponyme du fondateur mythique des Francs dans le récit des origines troyennes (*Fragments* de Frédégaire – P.L. vol. 71, p. 699-700) ne suffit pas à étayer « un commandement franc pendant plusieurs années du VI^e siècle et au début du VII^e siècle » en Cantabrie (*contra* Mussot-Goulard 1997, p. 263 et note 27. Voir Martin 2003, p. 76-77 qui décortique les erreurs et déformations volontaires du chroniqueur). De leur côté, les Goths tenaient encore la Septimanie. Grégoire de Tours évoque d'ailleurs la volonté de Gontran de mener une opération militaire contre la Septimanie pour venger la mort d'Ingonde (VIII, 28).

²³⁷ Grégoire de Tours, *Dix livres d'histoire*, IX, 7. *Ennodius cum ducatum urbium Thoronicae atque Pectavae ministraret, adhuc et Vice Iuliensis atque Benarnae urbium principatum accipit. Sed euntibus comitibus Thoronicae atque Pectavae urbis ad regem Childeberthum, obtenuerunt, eum a se remove. Ille vero, ubi se remotum de his sensit, ad civitates superius memoratas properat; sed dum in illis commoraretur, mandatum accepit, ut se ab eisdem removeret; et sic accepto otio, ad domum suam reversus, privati operis curam gerit.* « Ennodius, alors qu'il administrait le duché (*ducatum*) des villes de Tours et de Poitiers, reçoit de surcroît l'exercice du pouvoir (*principatum*) des villes d'Aire-sur-l'Adour et de Lescar (plutôt que du Béarn). Mais comme les comtes de Tours et de Poitiers allèrent voir le roi Childebert, ils obtinrent qu'ils les remplaçassent. Mais lui, dès qu'il se rendit compte qu'il était remplacé par ces derniers, se hâte vers les cités susmentionnées ; mais pendant qu'il y séjournait, il reçoit un ordre de se laisser remplacer par les mêmes (comtes) ». L'auteur évoque Ennodius, duc de Tours et de Poitiers mais aussi *princeps* d'Aire et de Lescar, peut-être une sorte de vice-roi ? Cette concentration de pouvoirs a probablement été jugée trop dangereuse par Childebert. Ennodius est donc remplacé par deux comtes.

²³⁸ La Novempopulanie n'a pas échappé aux partages royaux à la mort de Clotaire I^{er} (561) et à celle de Charibert I^{er} (567) même si le détail en reste mal connu (Bührer-Thierry, Mériaux 2010, p. 149, 159. La situation de la région est inconnue lors du partage précédent de 511. Voir carte p. 139). En 585, en pleine faïde royale, la Novempopulanie est donc divisée entre trois rois mérovingiens rivaux (Gontran, Clotaire II – roi de Neustrie – et sa mère Frédégonde, Childebert II – roi d'Austrasie – et sa mère Brunehaut). La dot de Galswinthe, située en grande partie en Novempopulanie, était réclamée par sa sœur Brunehaut.

²³⁹ Ce n'est bien sûr pas propre à la Novempopulanie mais son statut de « marche-frontière », divisée entre rois rivaux, y était encore plus favorable.

²⁴⁰ Grégoire de Tours, *Dix livres d'histoire*, VII, 26 à 28 et 31. Rouche 1979, p. 75 : « un parti hétéroclite composé de généraux-traitres, d'évêques ambitieux et d'un intendant infidèle ». Gondevald est soutenu par deux ducs, Bladaste et Didier, et par des évêques comme Sagittaire (auquel Toulouse est promise) malgré le refus des évêques de Périgieux (VII, 26) et de Toulouse (VII, 27 mais ce dernier avait déjà été déçu dans ses espérances par un usurpateur précédent), ce qui n'a pas empêché Gondevald de faire élire un nouvel évêque de Dax à sa dévotion avec le soutien du métropolitain, Bertrand, des évêques Pallade, de Saintes, et Oreste, de Bazas (VII, 31).

mmement d'une impunité qui ne pouvait que les encourager dans cette voie²⁴¹. La solidarité de l'épiscopat empêchait ou modérait les sanctions²⁴². Il convenait néanmoins de ne pas s'engager totalement dans une révolte, pour ménager ses arrières, ou de prendre la fuite à temps²⁴³. Ces précautions permettaient d'éviter le sort de l'évêque Sagittaire et du patrice Mummole, exécutés sur ordre de Gontran²⁴⁴. En outre, les ducs et comtes des rois francs se sont rapidement implantés localement par des alliances matrimoniales avec l'aristocratie gallo-romaine – ce qui ne pouvait que contribuer à renforcer les tendances centrifuges à long terme. Ainsi, le duc franc Bladaste s'est-il probablement enraciné en Wasconie, sans doute après la campagne de 581, alors qu'il y avait perdu la plus grande partie de son armée, selon Grégoire²⁴⁵. Les modalités précises nous échappent bien sûr mais l'évêque de Tours précise bien que la matrone Leuba, qui jouait les intermédiaires, avec l'évêque Amélius de Bigorre²⁴⁶, entre les ambassadeurs espagnols et Frédégonde, était la belle-mère de Bladaste²⁴⁷. Leuba est très probablement une noble veuve²⁴⁸ (sinon elle serait restée

²⁴¹ Ainsi, le comte de Bordeaux, Garacharius, et le duc Bladaste sont pardonnés, par l'intercession de Grégoire de Tours (*Dix livres d'histoire*, VIII, 6), en 585, alors qu'ils ont soutenu Gondevald. Bladaste et les autres *duces* de Chilpéric étaient probablement indispensables au roi. Les armées paraissent en effet parfois plus celles de leurs généraux que de leurs rois. Il ne semble pas que les exécutions de généraux mentionnées aient eu beaucoup d'efficacité (*Dix livres d'histoire*, VI, 31 : *Chilpericus uero rex, cum exercitu suo a praedis arcere non possit, Rhodomaginem comitem gladio trucidauit*. « Quant au roi Chilpéric, comme il ne pouvait détourner son armée du pillage, il tua de son épée le comte de Rouen »). Les grands étaient en effet entourés de suites armées privées (*Gefolgschaften*) dont la fidélité devait avant tout aller à leur chef immédiat, à condition que ce dernier les rétribuât convenablement, notamment avec du butin, qui était donc une nécessité et non le signe de méchanceté dénoncée par Grégoire. Voir Le Jan 1995, p. 11. Il n'est pas assuré qu'il s'agisse d'une tradition germanique quoi qu'en dise D. Barthélémy (Barthélémy 2012, p. 63-64). Les troupes romaines, avant tout fidèles à leurs généraux, qu'elles portaient sur le trône, ne se comportaient guère autrement.

²⁴² Rouche 1979, p. 79 : « Gontran, bon gré mal gré, ne pouvait se passer de l'appui du clergé ».

²⁴³ Par exemple, le métropolitain de Bordeaux, Bertrand, n'a pas nommé directement l'évêque de Dax au service de Gondevald (VII, 31). Bladaste fuit le siège de Saint-Bertrand-de-Comminges (VII 37) et reste caché le temps d'obtenir son pardon. L'évêque Oreste de Bazas aurait, quant à lui, choisi de nier devant le roi, ce qui peut paraître risqué (VII, 31).

²⁴⁴ Grégoire de Tours, *Dix livres d'histoire*, VII, 39. Cependant, seuls deux des principaux lieutenants de Gondevald sont exécutés ; les deux autres s'enfuient en laissant leurs fils comme otages (VII, 39). Waddo, ancien *major domus* de Rigonthe est récompensé par Brunehaut (VII, 43). Chariulf, riche Commingeois (VII, 37) se place sous la protection de l'Eglise (43). D. Barthélémy estime que l'appel de Gondevald à la vengeance divine pourrait avoir entraîné l'exécution de Mummole (Barthélémy 2012, p. 56-57). Toutefois, la véracité de l'anecdote rapportée par Grégoire est douteuse. Il s'agit peut-être plus d'édifier le lecteur en lui montrant que Dieu punit les traîtres – à la prière de l'innocente victime – sur un modèle vétérotestamentaire.

²⁴⁵ Grégoire de Tours, *Dix livres d'histoire*, VI, 12 (voir notre note 223, p. 55-56).

²⁴⁶ L'évêque Amélius de Bigorre, est un soutien de l'Austrasie – ce qui explique que Grégoire, partisan de Gontran, fasse de lui un portrait peu flatteur. Dans le passage, Amélius est associé à une femme censée être sous sa surveillance, dans une entreprise intéressée, au service d'un pays étranger, en théorie peu compatible avec l'épiscopat (mais sans doute très largement répandue). Par ailleurs, Grégoire en fait un homme de basse extraction (il est qualifié de *rusticus*) et un de ses esclaves en fuite aurait joué les faux prophètes (IX, 6).

²⁴⁷ Grégoire de Tours, *Dix livres d'histoire*, VIII, 28.

²⁴⁸ En latin tardif, le terme *matrona* n'est plus seulement une marque de respect mais renvoie à la noblesse de naissance d'une grande dame (Grisay *et al.* 1969, p. 34).

dans l'ombre de son époux) qui continuait à gérer les biens de sa famille tout en élevant ses enfants, sous la surveillance de l'évêque, garant de sa moralité²⁴⁹. Bladaste a probablement épousé une membre de l'aristocratie locale, malgré l'onomastique franque Leuba, qui s'est diffusée rapidement parmi les élites comme l'atteste, par exemple, le nom d'une contemporaine, la mère de Didier de Cahors, Herchenfreda²⁵⁰. N'oublions pas non plus que les différents partages de la région entre rois ont dû aboutir à une redistribution de terres au profit de leurs fidèles de toutes origines. On peut rappeler le rôle très important des mariages dans l'aristocratie dès l'époque mérovingienne. Ils permettaient un ancrage territorial de la noblesse de fonction (comtes, ducs) – qui la rendait plus difficile à remplacer – et favorisait l'émergence de groupes aristocratiques²⁵¹. Grégoire de Tours, soutien de Bladaste et du comte de Bordeaux, Garacharius, était peut-être un allié ou un parent de la même *Sippe* (groupe familial au sens large, de nature cognatique). Cela expliquerait son insistance à réclamer au roi Gontran le pardon des traîtres même si Grégoire met en avant des motifs religieux (saint Martin est son vrai maître et non le roi. En tant qu'évêque, il doit assistance à ceux qui se sont réfugiés auprès de lui).

Cette analyse du phénomène wascon en terme d'ethnisation de révoltes nobiliaires contre le pouvoir franc semble confirmée par la *Chronique* de Frédégaire²⁵². Il convient cependant d'en exclure les deux premiers livres, où les Vascons constituent une des *gentes* constitutives de l'Espagne²⁵³. On note à ce propos la forte influence de l'ethno-

²⁴⁹ Santinelli 2003, p. 160. A l'époque mérovingienne, il n'est pas rare que des femmes de la haute société vivent leur veuvage chez elles sans entrer dans un monastère auquel il faudrait céder des biens. Le concile d'Orléans (549) mentionne « celles, jeunes filles ou veuves, qui, dans leur propre demeure, ont changé de vêtements ». Elles sont donc tenues à la chasteté et à une vie pieuse dans leur maison (c'est le modèle de Pélagie. Voir Grégoire de Tours, *Dix livres d'histoire*, X, 29, p. 394).

²⁵⁰ Les élites ont en effet rapidement utilisé des anthroponymes sans respecter de frontière "ethnique" bien que les noms barbares aient été les plus empruntés (Réal 1997, p. 8: « De nombreuses familles de l'aristocratie gallo-romaine donnaient aussi à leurs enfants des noms à la mode du jour, justement empruntés aux nouveaux souverains, francs, burgondes ou goths, selon les régions »).

²⁵¹ Aux VI^e et VII^e siècles, ces derniers pratiquaient l'endogamie pour éviter la dispersion du patrimoine. Souvent, avant le IX^e siècle, les mariages étaient hypogamiques (le rang de l'épouse était inférieur à celui du mari). Des renchéissements d'alliance permettaient de renforcer les liens, grâce à la tolérance de l'Eglise en matière de degrés de parenté, avant les années 750, qui autorisait les mariages entre cousins. Surtout, la multiplication des alliances, avec parfois plusieurs épouses, une « polygamie hiérarchisée » (R. Le Jan) était un atout essentiel, pour assurer la descendance, vu la forte mortalité infantile, et des soutiens nombreux en cas de faïde. Voir Le Jan 1995, p. 280 et Lett 2000. De ce point de vue, la Wasconie n'était peut-être qu'un élément de la stratégie familiale de Bladaste qui devait, en toute probabilité, avoir des appuis dans de multiples régions du royaume. Les sources sont malheureusement très fragmentaires pour le haut Moyen Age, à l'exception des *Vitae*, d'interprétation délicate. S'agit-il de modèles familiaux rêvés ou de la réalité sociale de l'époque ? Voir Réal 2001.

²⁵² Pintado 2009, p. 276.

²⁵³ Frédégaire, I, 8 : *Hispaniorum autem gentes et inhabitationes haec sunt : Tyranni et Turrenorum, qui et Terraconensis, Lysitani, Baetici, Autriconi, Vascones, Gallici, qui et Astures.*

géographie d’Orose et d’Isidore²⁵⁴. Cependant, Isidore reprend le *mos inditus* caractéristique de la barbarie dans les sources romaines, à savoir le nomadisme (*lateque vagantes* comme chez Venance Fortunat) et la vie dans le *saltus*, domaine non cultivé (*per amplam solitudinem*)²⁵⁵. Les Vascons sont donc décrits comme des étrangers barbares, extérieurs au monde wisigothique romanisé, tout comme dans Grégoire de Tours, et probablement pour les mêmes raisons politiques que nous venons de voir. La différence de point de vue de Frédégaire s’explique par son éloignement (il serait Burgonde) et l’inutilité d’une telle exclusion symbolique des Vascons d’Espagne dans le cadre politique franc. Tout au plus, le chroniqueur mentionne-t-il le pillage de la Vasconie, menée par le roi des

²⁵⁴ Paul, *Carmina*, I, 2, v. 69-74. Isidore, *Etymologies*, IX, 2, 107.

²⁵⁵ Isidore, *Etymologies*, 9, 2, 107-108 : *Vacca oppidum fuit iuxta Pyrenaeum a quo sunt cognominati Vaccae, de quibus creditur dixisse poeta : lateque vagantes Vaccei. Hi Pyrenaei montes per amplam habitant solitudinem. Idem et Vascones, quasi Vaccones, c in s litteram demutata. Quos Cn. Pompeius, deomita Hispania, et ad triumphum festinans, de Pyrenaeis iugis deposuit, et in unum oppidum congregavit. Unde et Convenarum urbs nomen rapit.* Il s’agit d’une synthèse de l’historiographie tardo-antique sur les Vascons assimilés à des barbares. L’originalité d’Isidore est de les identifier aux *Vaccae* ou *Vaccei*, un peuple lusitanien disparu depuis longtemps, ce qui est probablement une mauvaise interprétation de l’*Historia adversum paganos* d’Orose (418) comme l’a montré Collins 1988, p. 213. Nous pourrions peut-être rajouter comme source le *Liber generationis I*, si l’on suit les interprétations de Gautier Dalché 1985, p. 278-286. Le *Liber generationis* est une traduction latine d’une chronique grecque d’Hippolyte, datée du III^e siècle, et aujourd’hui disparue. On y trouve, dans une liste d’ethnonymes, les *Voccei* – dont le seul parallèle, à notre connaissance, est fourni par les *Vaccei*, comme le confirme pleiades.stoa.org. Ils sont précédés par les *Cyrtani* (habitants de Cyrénaïque) et par les *Lusitani*. Les *Voccei* sont suivis par les *Cunienses* (dont la localisation reste mystérieuse. Le rapprochement le plus satisfaisant, toujours sur pleiades.stoa.org, est au sud de la péninsule ibérique) et les *Brittones* (habitants de Grande-Bretagne, dont la localisation septentrionale aurait pu faciliter l’identification *Vaccei-Vascones*, en convaincant Isidore que les *Vaccei* étaient au nord des *Lusitani*). Cependant, la présence des *Cunienses*, intercalés entre *Vaccei* et *Brittones* – et dont la localisation reste douteuse – fragilise cette idée. On peut lui préférer un remplacement postérieur de l’ethnonyme original par celui d’Isidore. Plus sûrement, la pseudo-étymologie *Vacca / Vaccei* s’explique probablement parce que le nom de la place renvoie à des pasteurs (*vacca* signifie la vache en latin), donc au supposé nomadisme barbare, déjà suggéré par le qualificatif *vagantes* (les sonorités voisines *Vacca / Vaccei / vagantes* ont dû paraître comme une confirmation de l’interprétation). L’histoire de la création de la ville de *Vacca* est un emprunt à la théorie très polémique de Jérôme sur la création de Saint-Bertrand-de-Comminges (*Contre Vigilance*, éd. Migne, vol. II, p. 357, col. 389 et suivantes) à ceci près que Jérôme insistait sur une autre étymologie dépréciative (*convenae* signifie ramassis et serait le nom originel de la cité alors que, dans la version isidorienne, il s’agit d’une pièce rapportée). L’épithète postérieure d’Opilanus, sans doute inspirée d’Isidore, assimile complètement *Vacceis* (écrits *Bacceis*) et Vascons d’Espagne, responsables de la mort de ce chef de guerre, tué en 642 lors d’une expédition militaire (CLE, 721 et Pintado 2009, p. 284-285) : *I Haec cava saxa Oppilani continet membra, glorioso ortu natalium, gestu abituque conspicuum. opibus quippe pollens et artuum viribus, cluens iacula vehi precipitur predoque Bacceis destinatur. 5 in procinctum belli necatur opitulatione sodalium desolatus. naviter cede perculsum clintes rapiunt peremptum, exanimis domu reducitur, suis a vernulis humatur. Lugit coniux cum liberis, fletibus familia prestrepit. decies ut ternos ad quater quaternos vixit per annos, 10 pridie Septembium idus morte a Vasconibus multatus. era sescentesima et octagensima id gestum memento. sepultus sub die quiescit VI id. Octubres.*

En 653, l’évêque Tajon de Saragosse évoque aussi les Vascons d’Espagne comme un peuple barbare, utilisé par l’usurpateur Froya pour mener des incursions contre le monarque légitime Réceswinthe. Il reprend les clichés précédents de montagnards sauvages (*gens effera Vasconum Pyraneis montibus promoti*, Tajon de Saragosse, *Epistula ad Quirinum*, 2-3.). Voir aussi *Histoire des Goths*, 54 (note 223).

Suèves, dans les années 432-434²⁵⁶. On est donc loin des Wascons pillards de Grégoire de Tours. Les autres livres s'appuient par contre sur le modèle ethnographique transmis par l'évêque de Tours²⁵⁷ en y rajoutant le parjure : les Wascons seraient des montagnards barbares auxquels on ne peut se fier puisqu'ils ne cessent de se révolter. Le livre IV présente ainsi des mentions plus nombreuses et détaillées²⁵⁸. Ainsi, le compte-rendu de la campagne de Théodebert II et Thierry II contre les Wascons (601/602) reprend des clichés (aide de Dieu aux rois, facilité de la victoire) mais mentionne la nécessité d'imposer aux Wascons l'autorité du duc Genialis²⁵⁹. Ce duc avait sans doute aussi pour rôle de surveiller la menace gothique²⁶⁰. Pour R. Mussot-Goulard, les Wascons auraient refusé d'être commandés par un étranger. Ce serait le signe manifeste d'une « identité régionale » wasconne²⁶¹ ce qui est très contestable. Quoi qu'il en soit, la Wasconie est encore loin d'être totalement contrôlée, puisqu'elle nécessite une réorganisation, en 626-627, après la fin de la faïde royale et la réunification du *regnum Francorum*, sous l'égide de Clotaire II, que le chroniqueur rapporte brièvement²⁶². Les évêques d'Eauze, Sidoc et Palladius,

²⁵⁶ Frédégaire, *Chronique*, II, 51 : *Richarius rex, acceptam in coniugum Theudoris Gothorum regis filiam. Vasconias depraedatur.* « Le roi Richarius accepta en mariage la fille du roi des Goths, Théodoric. Il pille les Vasconies ».

²⁵⁷ Le seul passage du livre III, consacré aux Wascons, ne comporte aucune description ethnographique précise mais il est décalqué du compte-rendu de Grégoire, relatant la perte de la presque totalité de l'armée du duc Bladaste, face aux Wascons, en 581 (Frédégaire, *Chronique*, III, 86).

²⁵⁸ Frédégaire, *Chronique*, IV, 21, 54, 57, 67 et 78.

²⁵⁹ Frédégaire, *Chronique*, IV, 21. *Anno 7 regni Theudericici de concubina filius nascitur, nomine Sigibertus; et Aegila patricius, nullis culpis exstantibus, instigante Brunichilde, ligatus interficitur, nisi tantum cupiditatis instinctu, ut facultates ejus fiscus assumeret. Eo anno Theudebertus et Theudericus exercitum contra Wascones dirigunt, ipsosque, Deo auxiliante, dejectos suae dominationi redigunt, et tributarios faciunt. Ducem super ipsos, nomine Genialem, instituunt, qui eos feliciter dominavit.* « La 7^{ème} année du règne de Thierry, un fils du nom de Sigebert, lui est né d'une concubine ; et le patrice Aegila est mis à mort, après avoir été attaché, à l'instigation de Brunehaut, alors qu'aucune faute n'était établie, par pure cupidité, pour que le fisc s'emparât de ses biens. Cette année, Théodebert et Thierry conduisent une armée contre les Wascons et, d'eux-mêmes, avec l'aide de Dieu, ils les réduisent en leur pouvoir, après les avoir délogés, et en font des tributaires. Ils placent à leur tête un duc, du nom de Genialis, qui les gouverna avec bonheur ». Ce duc Genialis était-il issu de l'aristocratie locale ? C'est possible même si une onomastique latine ne suffit pas à le prouver. Rouche 1979, p. 89 reste prudent sur les origines de Genialis qui n'étaient pas forcément un Aquitain. Ce duc semble jouer un rôle équivalent à celui de l'ancien *princeps* Ennodius.

²⁶⁰ R. Mussot-Goulard 1997, p. 266 évoque de possibles représailles à la suite de la rupture du mariage entre Thierry et la princesse wisigothique Ermenberge. Pour Pintado 2009, p. 277 le contrôle franc sur la Cantabrique a été « oublié » par Frédégaire. Celle-ci n'aurait été reprise par Sisebut qu'en 607. Mais l'existence d'un tel « duché littoral franc », également soutenue par R. Mussot-Goulard, est très douteuse comme nous l'avons déjà vu (notre note 223, p. 55-56). Ce roi a aussi mené une campagne en 613, très peu documentée : il aurait soumis les Vascons (théoriquement ?) et fixé la frontière avec les Francs. Voir *Epistola Sisebuti regis Gothorum missa ad Isidorum de libro rotarum*, 6-8, daté de 613 (cité par Pintado 2009, p. 282) : *Legicrepae tundunt, latrant fora, classica turbant / et trans Oceanum ferimur porro, usque nivosis / cum tenebat Vasco nec parcat Cantaber horrens.*

²⁶¹ Mussot-Goulard 1997, p. 269-270.

²⁶² Frédégaire, *Chronique*, IV, Chap. 54. *Eo anno Palladius ejusque filius Sidocus, episcopus Aelosani, incusante Aighynane duce, quod rebellionis Wasconorum fuissent conscii, exsilio retruduntur.* « Cette année

accusés par le duc Aighyna de complicité de rébellion avec les Wascons, sont envoyés en exil²⁶³. L'étiquette ethnique a été adaptée car il aurait été peu crédible de faire des barbares de ces aristocrates, d'où le subterfuge trouvé, à savoir les qualifier de complices (*conscii*). Cette répression paraît peu efficace puisque Sidoc a souscrit au concile de Clichy du 27 septembre 627. M. Rouche conclut à « une impuissance du roi, analogue à celle de Gontran en 585 »²⁶⁴. La mention d'un duc différent est logique car Genialis avait été nommé par les Austrasiens ; il a dû être remplacé à la fin de la faïde, en 613, par un partisan des Neustriens, Aighyna, dont, selon R. Mussot-Goulard, l'autorité aurait été mal acceptée en raison de ses origines étrangères – en contradiction avec l'édit de 614 qui promettait le choix d'un dirigeant d'origine locale. Cette interprétation paraît surestimer, là encore, la validité du critère onomastique²⁶⁵ et attribuer une forme contemporaine de conscience identitaire aux Wascons²⁶⁶.

Toujours selon R. Mussot-Goulard, la création, en 629, d'un royaume de Wasconie, confié à son frère Charibert, aurait été la solution trouvée par Dagobert pour neutraliser ce territoire. Une première définition précise en est donnée, qui exclut les comtés de la Garonne (Toulouse, Cahors, Agen, Périgueux et Saintes)²⁶⁷. L'historienne a développé une

(626), Palladius et son fils Sidoc, évêque d'Eauze, comme le duc Aighyna les accusait d'avoir été les complices de la révolte des Wascons, sont envoyés en exil ».

²⁶³ MGH, SSRM, 1.1, p. 352. Palladius était peut-être l'ancien évêque de Saintes qui avait ordonné l'évêque de Dax, sur ordre de Gondovald (Grégoire, VII, 31) ; il était probablement opposé au renforcement du pouvoir royal par l'intermédiaire des comtes.

²⁶⁴ Rouche 1979, p. 90. L'affirmation est partiellement juste mais peut-être un peu excessive aussi. Gontran devait en effet composer avec la tentation de l'aristocratie de rejoindre ses rivaux. Cette menace n'existe plus pour Clotaire II après la fin de la faïde et la réunification du royaume.

²⁶⁵ L'onomastique d'Aighyna ne suffit pas à lui refuser toute origine wasconne même s'il était Saxon de naissance (selon Frédégaire, *Chronique*, IV, 78).

²⁶⁶ Il n'est pas prouvé que ces derniers aient eu une telle conscience et encore moins que celle-ci ait refusé tout pouvoir étranger.

²⁶⁷ Frédégaire, *Chronique*, IV, 57. *Cumque regnum Chlotharii tam Neprico quam Burgundiae a Dagoberto fuisset praeoccupatum, captis thesauris et suae ditioni redactis, tandem misericordia motus, consilio sapientium usus, citra Ligerem et limitem Spaniae, qui ponitur partibus Wasconiae, seu et montis Pyrenaei pagos et civitates, quod fratri suo Chariberto ad transigendum, ad instar privato habitu, ad vivendum potuisset sufficere, noscitur concessisse Pagum Tholosanum, Catorcinum, Agenensem, Petrocoreum et Santonicum, vel quod ab his versus montes Pyrenaeos excluditur, hoc tantum Chariberto regendum concessit, quod et per pactionis vinculum strinxit, ut amplius Charibertus nullo tempore adversus Dagobertum de regno patris repetere praesumeret. Charibertus sedem Tholosae eligens, regnat in parte provinciae Aquitanicae. Post annos tres postquam regnare coepisset, totam Wasconiam cum exercitu superans, suae ditioni redigit, aliquantulum largius fecit regni sui spatium.* « Et alors que le royaume de Clotaire, tant la Neustrie que la Bourgondie, avait été envahi par Dagobert, que ses trésors avaient été pris et qu'ils avaient été placés sous son autorité, cependant, pris de pitié, après avoir pris conseil d'hommes avisés, on sait qu'il céda à son frère Charibert, pour transiger, à l'instar de la pratique privée, pour qu'il lui fût suffisant pour vivre, (un territoire) en deçà de la Loire jusqu'à la frontière espagnole, qui est placée dans la région de Wasconie, c'est-à-dire dans les comtés et les cités des Pyrénées. Les comtés de Toulouse, de Cahors, d'Agen, de Périgueux et de Saintes, c'est-à-dire ce qui est en dehors d'eux jusqu'aux Pyrénées, cela seulement, il le céda à gouverner à Charibert. Mais, il le lia par la chaîne d'un traité pour que Charibert n'osât

hypothèse sur une supposée ethnogenèse wasconne. L'identité régionale aurait été fondée sur le passé montagnard des Wascons – qui aurait joué le rôle d'un noyau de traditions (*Traditionskern* pour reprendre la terminologie d'H. Wolfram) – malgré les origines diverses de la population, issue des Neuf Peuples, avec un apport de Francs et de Goths. Le « peuple unifié dès le début du VII^e siècle », aurait fait preuve « d'esprit d'initiative et de sens politique » pour imposer la création d'un royaume, « bien propre des *Wascones* et de leur chef ». Cette théorie est en réalité peu étayée. Rien ne nous renseigne précisément sur le degré de conscience identitaire que pouvait avoir la Wasconie à cette époque. Il est particulièrement risqué d'estimer que la tendance à l'autonomie de cette région découlait du passé préromain²⁶⁸. Plus concrètement, Dagobert cherchait à éviter que Charibert II, soutenu par son oncle Brodulf – adversaire d'Aighyna – ne lui dispute la couronne, en lui abandonnant cinq comtés, qui lui créaient une sorte d'apanage à titre privé. R. Mussot-Goulard reconnaît par ailleurs que Dagobert continuait à exercer la puissance publique en Wasconie, royaume soumis au *regnum Francorum*, ce qui peut paraître contradictoire avec sa définition de la domination de Charibert qu'elle considère comme allodiale. D'autres objectifs, identiques à ceux que nous avons vus précédemment, sont poursuivis. Dagobert cherche à mieux contrôler les aristocraties et la *limitem Spaniae*. Par ailleurs, Charibert s'est difficilement imposé en Wasconie. On ne peut donc en faire le chef incontesté que suppose R. Mussot-Goulard. Il est plutôt un prince périphérique en situation de « coopération » avec le pouvoir franc²⁶⁹. S'est-il allié avec l'aristocratie wasconne ? Le contraire serait étonnant, bien que nous ne puissions pas nous appuyer sur la charte d'Alaon comme le fait l'historienne²⁷⁰. Mais l'expérience du royaume de Wasconie tourne

plus – à aucun moment – disputer à Dagobert le royaume de leur père. Charibert, qui choisit Toulouse comme capitale, règne dans une partie de la province d'Aquitaine. Trois ans après qu'il eut commencé à régner, comme il dominait avec son armée, toute la Wasconie, il la réduisit à sa volonté et il agrandit un tant soit peu son royaume ».

²⁶⁸ Mussot-Goulard 1997, p. 269-270 : « Le duché renouait en termes nouveaux avec une histoire antérieure à la romanité ».

²⁶⁹ Il a fallu trois années de combats pour soumettre la Wasconie (Frédégaire, *Chronique*, IV, 57). Contrairement à ce qu'affirme R. Mussot-Goulard, la *Vie de Saint Amand* n'atteste un contrôle étroit de Dagobert que du côté de la Picardie (MGH, SSRM, *Vie de Saint Amand I*, V, p. 437). Nous empruntons la notion de « coopération » à A. Bayard : le pouvoir franc entretenait avec les princes périphériques des relations qui alternaient entre collaboration et rivalité selon les circonstances (Bayard 2014, p. 6).

²⁷⁰ Selon cette charte, Charibert aurait épousé la fille du duc local Amand et aurait donc récupéré des droits héréditaires sur la *Wasconia*. Mais la charte d'Alaon, datée du règne de Charles Le Chauve, est considérée comme un faux par la plupart des historiens. Son objectif était de rattacher la dynastie des vicomtes de Béarn à la lignée des Mérovingiens (Cursente 2008, p. 130). Voir aussi Constable, Rouche 2006, p. 318 et note 3. Certes, on ne peut exclure que certains points de la généalogie soient exacts mais il est très difficile de les déterminer. Dans le cas qui nous occupe, seuls les ducs Genialis et Aighyna nous sont connus par d'autres sources, ce qui ne plaide pas en faveur de l'authenticité de ce passage.

rapidement court, dès 631/632²⁷¹, dans des circonstances peu claires. Frédégaire rapporte que, au décès de Charibert, son fils Chilpéric a, à ce que l'on dit²⁷², été tué par le parti de Dagobert (*facione Dagoberti*). Charibert venait probablement de se révolter contre l'autorité de son frère. La mention, toujours chez Frédégaire, d'un agrandissement de son royaume, pourtant interdit par le pacte conclu avec Dagobert, va dans ce sens. Cet élargissement, dont le chroniqueur minimise pourtant les dimensions, précède de peu la mort de Charibert, ce qui renforce notre supposition d'une double exécution, du frère et du neveu²⁷³. Pour autant, la mainmise de Dagobert sur la Wasconie paraît limitée. Le roi ne semble pas pouvoir s'appuyer sur des hommes fiables pour reprendre la main²⁷⁴.

S'engage alors en Wasconie un cycle de révoltes contre le pouvoir franc, suivies de répressions militaires, qui n'aboutissent qu'à des soumissions très provisoires. Une fois l'armée franque repartie, tout est à recommencer quelques années plus tard. Ainsi, en 635, Dagobert mène une campagne massive. Frédégaire évoque²⁷⁵, de manière stéréotypée, une

²⁷¹ Frédégaire, *Chronique*, IV, 67. *Anno 9 Dagoberti, Charibertus rex moritur, relinquens filium parvulum, nomine Chilpericum, qui nec post moram defunctus est: fertur facione Dagoberti fuisse interfectus. Omne regnum Chariberti, una cum Wasconia, Dagobertus protinus suae ditioni redigit: thesauros quoque Chariberti Baronto duci adducendum et sibi praesentandum direxit. Unde Barontus grave dispendium fecisse dignoscitur, una cum thesaurariis [Al., thesauris] faciens, nimium exinde fraudulenter subtraxit.* « La 9^{ème} année (du règne) de Dagobert [comme roi d'Austrasie conjointement avec son père], le roi Charibert est mort laissant un fils en très bas âge, du nom de Chilpéric, qui décéda peu de temps après. On rapporte qu'il fut tué par le parti de Dagobert. Quant au royaume de Charibert, dans son ensemble, ainsi que la Wasconie, Dagobert le place aussitôt sous son autorité. Il ordonna au duc Baronte de lui apporter et de lui présenter aussi les trésors de Charibert. On sait dans quelles circonstances Baronte fit un lourd prélèvement, en agissant de concert avec les trésoriers : il en enleva frauduleusement une bonne part ».

²⁷² La précaution oratoire (*fertur*) traduit la gêne du chroniqueur qui ne veut pas impliquer directement Dagobert dans le meurtre de son neveu. On voit mal, cependant, comment un tel ordre aurait pu être donné sans qu'il ne soit approuvé par Dagobert.

²⁷³ Frédégaire, *Chronique*, IV, 57 (voir note 267, p. 65). Il s'agit probablement d'une exécution.

²⁷⁴ Le duc Baronte, un Franc (selon Frédégaire, *Chronique*, IV, 78), chargé de ramener à Dagobert le trésor de Charibert en profite pour en soustraire une bonne part (note 271). Cependant, il convient de rester prudent. Nous ne sommes pas assurés, d'une part, de la véracité de l'anecdote et, d'autre part, il était courant, jusqu'à l'époque moderne comprise, que les grands serviteurs du monarque se livrent à de telles pratiques sans être pourtant considérés comme traîtres au roi.

²⁷⁵ Frédégaire, *Chronique*, IV, 78 : *Anno 14 regni Dagoberti, cum Wascones fortiter rebellarent, et multas praedas in regno Francorum, quod Charibertus tenuerat, facerent, Dagobertus de universo regno Burgundiae exercitum promovere jubet, statuens eis caput exercitus, nomine Chadoindum, referendarium, qui temporibus Theuderici quondam regis multis praeliis probabatur strenuus; qui cum decem ducibus cum exercitibus, id est, Arimbertus, Amalgarius, Leudebertus, Wandalmarus, Waldericus, Ermenus, Barontus, Chairaardus ex genere Francorum, Chramnelenus ex genere Romano, Wilibadus patricius ex genere Burgundionum, Aigyra ex genere Saxonum, exceptis comitibus plurimis, qui ducem super se non habebant, in Wasconia cum exercitu perrexissent, et tota Wasconiae patria ab exercitu Burgundiae fuisset repleta, Wascones de inter montium rupibus egressi ad bellum properant. Cumque praeliari coepissent, ut eorum mos est, terga vertentes, dum cernerent se esse superandos, in fauces vallium, et montes Pyrenaeos latebram dantes, se locis tutissimis per rupes eorumdem montium collocantes latitarunt. Exercitus post tergum eorum cum ducibus insequens, plurimo numero captivorum Wascones superatos, seu et ex his magna multitudine interlectos (interfectos) ?, omnes domus eorum incensas, peculii [Al., pecuniis] et rebus expoliant. Tandem Wascones oppressi seu perdomiti veniam et pacem a superscriptis ducibus petentes, promittunt se gloriae et conspectui Dagoberti regis praesentaturos, et suae ditioni traditos, cuncta ab eodem injuncta impleturos.*

soumission totale²⁷⁶ et la fuite des Wascons dans les montagnes²⁷⁷. Le butin et les destructions rapportés sont impressionnants – la peur d’un sort semblable aurait même

Feliciter hic exercitus absque ulla laesione ad patriam fuerint repedati, si Arembertus dux maxime cum senioribus et nobilioribus exercitus sui per negligentiam a Wasconibus in valle Subola y non fuisset interfectus. Exercitus vero Francorum, qui de Burgundia in Wasconia accesserat, patrata [Al., parta] victoria redit ad proprias sedes. Dagobertus ad Clippiaco residens mittit nuntios in Britanniam, quod Brittones male admiserant velociter emendarent, et ditioni suae se traderent; alioquin exercitus Burgundiae, qui in Wasconiam fuerat, de praesenti in Britannias debuissent irruere. Quod audiens Judacaile, rex Britannorum, cursu veloci Clippiacum cum multis muneribus ad Dagobertum perrexit, ibique veniam petens, eum cuncta quae sui regni Britanniae pertinentes leudibus Francorum illicite perpetraverant, emendandum spondidit; et semper se, et regnum quod regebat Britanniae, subjectum ditioni Dagoberti et Francorum regibus esse promisit. Sed tamen cum Dagoberto ad mensam vel ad prandium discumbere noluit, eo quod esset Judacaile religiosus et timens Deum valde. Cumque Dagobertus resedisset ad prandium, Judacaile egrediens de palatio ad mansionem Dadonis referendarii, quem cognoverat sanctam religionem sectantem, accessit ad prandium, indeque in crastino Judacaile rex Britannorum Dagoberto valedicens in Britanniam repedavit. Condigne tamen a Dagoberto muneribus honoratur. « L’an 14 du règne de Dagobert (même décompte, depuis son règne austrasien conjoint avec Clotaire II), comme les Wascons se rebellaient avec force et faisaient beaucoup de butin dans le royaume des Francs que Charibert avait tenu (probablement les cinq comtés vus au paragraphe 57), Dagobert ordonne de faire venir une armée de toute la Bourgogne, en décidant de mettre à sa tête Chadoinde, référendaire, qui, naguère, à l’époque du roi Thierry, prouvait sa valeur en de nombreux combats. Mais, alors qu’ils étaient parvenus en Wasconie avec l’armée – lui avec dix chefs et leurs troupes, c’est-à-dire Arimbert, Amalgare, Leudebert, Wandalmare, Walderic, Ermène, Baronte, Chairaarde, de naissance franque, Chramnelène de naissance romaine, Wilibade, patrice de naissance bourgogne, Aighyna de naissance saxonne, sans mentionner plusieurs comtes qui n’avaient pas le duc au-dessus d’eux, et que toute la patrie de Wasconie avait été occupée par l’armée bourgogne, les Wascons une fois sortis des défilés de leurs montagnes se hâtent au combat. Et alors qu’ils avaient commencé à se battre, comme le veut leur coutume, en prenant la fuite, tant qu’ils se virent dominés, dans les gorges des vallées et les monts Pyrénées qui leur donnent un refuge, ils se cachèrent en des lieux très sûrs en se plaçant au travers des défilés de leurs montagnes. L’armée poursuivant dans leur fuite, avec ses chefs, les Wascons vaincus, vu leur très grand nombre de prisonniers et, parmi eux, un grand nombre de tués, toutes leurs maisons incendiées, ils les dépouillent de leurs troupeaux et de leurs biens. Enfin, les Wascons, écrasés ou entièrement domptés, demandant pardon et paix aux chefs susmentionnés, ils promettent qu’ils se présenteraient devant le glorieux Dagobert et qu’ils s’abandonneraient à sa volonté, qu’ils accompliraient l’ensemble des ordres du même roi. C’est avec bonheur que cette armée se serait éloignée pour sa patrie sans aucune perte, si le duc Arembert n’avait pas été tué, victime de son insouciance, par les Wascons, dans la vallée de la Soule (?), avec les anciens et les plus nobles de son armée. Mais l’armée des Francs, qui était venue de Bourgogne en Wasconie revient dans ses foyers, une fois la victoire obtenue. Dagobert qui réside à Clichy, envoie des ambassadeurs en Bretagne pour que les Bretons, qui se comportaient mal, s’amendassent rapidement et qu’ils se soumettent à sa volonté ; autrement, l’armée de Bourgogne, qui avait été en Wasconie, devrait immédiatement envahir la Bretagne. Mais, en entendant cela, Judicaël, roi des Bretons, parvint auprès de Dagobert, à marche forcée, à Clichy, chargé de présents, et là en demandant son pardon, il lui promit de réparer toutes les fautes que les Bretons de son royaume avaient commises, contre la loi, envers les leudes des Francs et il promit que toujours lui et le royaume de Bretagne qu’il gouvernait seraient soumis à la volonté de Dagobert et des rois francs. Mais il ne voulut pas passer à table avec Dagobert, c’est-à-dire pour le déjeuner, sous prétexte que lui, Judicaël, était un homme très religieux et qui craignait fortement Dieu. Et après que Dagobert se fût assis pour déjeuner, Judicaël, sortant du palais vers la demeure du référendaire Dadon, dont il savait qu’il suivait la sainte religion, s’y rendit pour déjeuner, et par conséquent, le lendemain, Judicaël, roi des Bretons, repartit en Bretagne en saluant Dagobert. Cependant, il est dignement honoré de présents par Dagobert.

²⁷⁶ La situation paraît similaire à celle de la Vasconie espagnole. Voir les expéditions de Récarède contre les Wascons en 580 et de Svintila en 623 (Isidore, *Histoire des Goths*, 54 = MGH, SAA, *Isidori historia Gothorum*, p. 290). Là encore, les sources évoquent des victoires très faciles mais l’hyperbole peut paraître suspecte dans le premier cas (*quasi in palestrae ludo*. « Comme si [Récarède était] au jeu de la palestre »). Dans le second, les Vascons supplient (*ad precem manibus supplices*), livrent des otages et promettent fidélité. Mais le roi juge plus prudent de faire construire une place forte.

permis d'obtenir la reddition des Bretons. Mais l'embarras du chroniqueur est perceptible. Les pertes massives de l'armée du duc Arembert dans une vallée des Pyrénées²⁷⁸, dont il est obligé de faire état, montrent que l'opération n'a pas été la promenade militaire annoncée, même si Frédégaire incrimine la légèreté du général, tué pendant les opérations. R. Mussot-Goulard a vu dans ce passage, où Frédégaire, mentionne pour la première fois une *patria Wasconum* la preuve d'une unité indéniable et d'une conscience identitaire wasconnes²⁷⁹. En réalité, l'authenticité de cette patrie wasconne est beaucoup plus douteuse, au vu des attestations du terme *patria* dans la chronique de Frédégaire. Notons tout d'abord que l'expression est ici employée parallèlement à celle de patrie franque. Plus généralement, tous les adversaires, ou partenaires suivant les circonstances, des Francs, sont censés avoir une patrie, d'après le chroniqueur. Il s'agit aussi pour lui de distinguer ce qui relève des territoires patrimoniaux des Francs – on retrouve souvent l'expression *sedem propriam* –, des espaces périphériques du royaume. Le terme de *patria* ne nous renseigne donc pas sur le degré d'unité et de conscience propres des populations évoquées. C'est plutôt la marque d'un espace autonome de fait qui ne correspond pas nécessairement à une identité ethnique réelle²⁸⁰. L'année 635 ne correspond donc pas à une rupture d'autant que le duc Aighyna, attesté en 636, a sans doute été à nouveau imposé aux Wascons à ce moment-là²⁸¹. La soumission de la Wasconie²⁸², provoque l'ironie du

²⁷⁷ On peut penser à une défense du faible au fort qui utiliserait des embuscades de préférence à un affrontement en rase campagne où les Wascons auraient eu le dessous. Mais le chroniqueur veut aussi stigmatiser les adversaires des Francs, nécessairement lâches (*ut eorum mos est, terga vertentes* est un cliché) et barbares (puisque la montagne est associée à la barbarie comme nous l'avons déjà vu). Isidore de Séville a aussi utilisé ce *topos* pour les Vascons d'Espagne lors de l'expédition de Svintila en 623 (*Histoire des Goths*, 63 : *montivagi populi*).

²⁷⁸ Vallée souvent identifiée à la Soule. Cela reste douteux pour Pintado 2009, p. 278.

²⁷⁹ Mussot-Goulard 1997, p. 272 et note 58. Frédégaire, année 649.

²⁸⁰ Frédégaire, *Chronique*, utilise cinq fois le terme pour les Francs (chapitres 55, 125, 90, 127, 136) et une fois pour chacun des peuples suivants : Wascons (78), Alamans (90), Saxons (118), Byzantins (123). On trouve également des « patries » (au pluriel) pour la Bavière dans la *Continuation de Frédégaire*, 32, mais pour l'année 749.

²⁸¹ Il ne semble pas que les Wascons aient obtenu son renvoi contrairement à ce qu'indique Mussot-Goulard 1997, p. 273.

²⁸² Frédégaire, *Chronique*, IV, 78. *Anno 15 regni Dagoberti, Wascones omnes seniores terrae illius cum Aiginane duce ad Dagobertum Clippiacum venerunt, ibique in ecclesia domni Dionysii regio timore perterriti confugium fecerunt. Clementia Dagoberti vitam habent indultam: ibique sacramentis Wascones firmantes, simul et promittentes se omni tempore Dagoberto et filiis suis, regnoque Francorum fideles fore, quod more solito, sicut saepe fecerant, posthac probavit eventus. Permissu Dagoberti Wascones regressi sunt in terram Wasconiae.* « L'an 15 du règne de Dagobert, tous les Wascons, seigneurs de cette terre, vinrent à Clichy, chez Dagobert, en compagnie du duc Aighyna, et, là, ils s'enfuirent dans l'église de Saint-Denis, terrifiés par la colère royale. Grâce à la clémence de Dagobert, ils ont la vie sauve : et, là, les Wascons confirmèrent par des serments et promirent, en même temps, qu'ils seraient fidèles à tout moment à Dagobert, à ses fils et au royaume des Francs, ce que, suivant leur usage habituel, comme ils l'avaient

chroniqueur, qui décrit les Wascons comme des parjures ataviques dans une volonté d'ethnisation de révoltes nobiliaires. Cependant, contrairement à ce qui a pu être affirmé, cette accusation n'est pas seulement faite contre les Wascons. Elle est adressée à tous les adversaires des Francs – avec celle de lâcheté, le fait de refuser le combat, ce qui peut s'expliquer par le recours à la guérilla face à un adversaire supérieur²⁸³. Quant aux *seniores* wascons, convoqués à Clichy par Dagobert, ils n'ont probablement rien à voir avec un hypothétique sénat goth comme nous l'avons déjà écrit²⁸⁴. R. Mussot-Goulard oublie de mentionner qu'ils ont été vraisemblablement convoqués par le roi et qu'ils ont dû se soumettre à lui – même si c'était de manière formelle et provisoire – par peur d'une condamnation à mort. Ils n'étaient sans doute pas à même, à ce moment-là, de négocier le départ du duc Aighyna pour s'auto-administrer, comme le veut l'auteur. Il convient donc de ne pas surestimer la puissance de l'aristocratie wasconne. A ce propos, l'idée longtemps affirmée, d'une expansion « basque » dans le reste de l'Aquitaine, à partir du VII^e siècle, doit être remise en cause²⁸⁵. Elle repose sur l'hypothèse de mercenaires « basques » au service des ducs d'Aquitaine. En réalité, rien ne permet d'étayer cette théorie²⁸⁶. La mention de la *Wasconia* dans les sources franques, pour désigner l'Aquitaine septentrionale, s'explique selon nous par la volonté politique de décrédibiliser les adversaires de Francs, là encore par une étiquette ethnique, attachée à un *mos inditus* (barbarie, lâcheté, perfidie) comme nous le verrons plus loin.

souvent fait, les événements ont depuis prouvé (propos ironique). Avec l'autorisation de Dagobert, les Wascons revinrent dans leur terre de Wasconie ».

²⁸³ Grégoire de Tours, II, 37 faisait déjà le même reproche aux Goths : *Cumque secundum consuetudinem Gothi terga vertissent, ipse rex Chlodovechus victuriam, Domino adjuvante, obtenuit*. « Et comme, suivant leur habitude, les Goths tournaient le dos, le roi Clovis en personne obtint la victoire, avec l'aide du seigneur ». Chez Frédégaire, on trouve l'expression semblable *more solito* pour attribuer un travers atavique, par exemple aux Perses (II, 64), qui attaquent parce que telle est leur nature, ainsi qu'aux Wisigoths (III, 82), qui s'adonnent aux vices quand le pouvoir royal est faible.

²⁸⁴ *Contra* Mussot-Goulard 1997, p. 273-274. Pintado 2009, p. 279 pense logiquement à une aristocratie locale. Cette dernière n'avait pas nécessairement l'unité qui lui est prêtée.

²⁸⁵ Cette idée est due à Rouche 1979, p. 99. Elle a été reprise par Collins 1988 et Pépin 2005 a. Cette théorie est à juste titre mise en doute par Larrea 1998, p. 126-129.

²⁸⁶ *Contra* Rouche 1979, p. 108 : « Les Basques qui formaient le gros des troupes d'Eudes ». Cette affirmation n'est pas justifiée.

2. Une prise d'autonomie politique plus marquée à la fin du VII^e siècle mais des marques d'identité qui restent ténues :

La Wasconie et l'Aquitaine continuent à s'affirmer comme principautés périphériques, grâce à leur éloignement des centres du pouvoir et, selon toute vraisemblance, à l'absence de troupes franques installées à demeure. Comme de nombreux historiens l'ont déjà souligné, cette situation n'est pas exceptionnelle dans le monde franc. Elle est similaire à celle de la Bretagne, de la Provence ou des marges orientales comme la Bavière ou la Thuringe. Des chefs autonomes s'affirment avec d'autant plus de facilité que le pouvoir franc connaît une éclipse, à partir de 650, du fait de la reprise des tensions entre la Neustrie et l'Austrasie. Une intervention militaire franque devient improbable. Le contexte de la fin de la dynastie mérovingienne offre également un moyen de négocier son autonomie – le *regnum* d'Aquitaine aurait été promis à son duc en 718 – selon la continuation de Frédégaire²⁸⁷ et un argument à opposer aux Carolingiens, après leur installation sur le trône en 751. Nous retrouvons les tendances centrifuges de l'aristocratie qui s'affranchit d'un pouvoir lointain, jugé plus coûteux qu'utile depuis la fin de l'Empire romain d'Occident²⁸⁸. Cette prise d'autonomie politique, indéniable, débouche-t-elle sur la création d'une identité régionale ?

²⁸⁷ Nous utilisons la dénomination habituelle de l'ouvrage qui serait, pour certains historiens, indépendant de la chronique dite de Frédégaire. Il aurait été écrit, en 751, par Childebrand puis par son fils Nibelung pour les années 751-768, peut-être vers 773-774 (Isaïa 2014, p. 27-28, note 9). Pseudo-Frédégaire, *Continuation de Frédégaire*, année 768. AN. DCCXVIII. *Regem sibi constituit, nomine Chlotharium. Chilpericus itaque et Raganfridus legationem ad Eudonem ducem dirigunt, ejus auxilium postulantes rogant, regnum et munera tradunt. Ille quoque hoste [i.e. exercitu] Wasconorum commoto ad eos veniens, pariter adversus Carlum perrexerunt. At ille constanter et intrepidus eis occurrere properat. Eudo territus quod resistere non valeret, aufugit. Carlus insegutus eum usque Parisios, Segona fluvio transito, usque Aurelianensem urbem peraccessit, et vix evadens, terminos regionis suae penetravit.* “An 718. (Charles Martel) se fit un roi du nom de Clotaire. C'est pourquoi Chilpéric et Rainfroi envoient une ambassade au duc Eudes et lui demandent instamment son secours ; ils lui offrent le royaume et des présents. Eudes venant aussi auprès d'eux, après avoir levé une armée de Wascons, ils se dirigèrent également contre Charles (Martel). Mais ce dernier, ferme et inébranlable, se hâte de venir à leur rencontre. Eudes, terrifié, parce qu'il n'avait pas les moyens de résister, prit la fuite. Charles le poursuivit jusqu'à Paris ; après avoir franchi la Seine, il arriva jusqu'à Orléans, et, s'enfuyant difficilement, Eudes passa les frontières de sa région”.

²⁸⁸ Werner 1970. Bühner-Thierry, Mériaux 2010, p. 284-286. A titre de comparaison, l'Empire romain a aussi connu des prises d'autonomie avec les sécessions des Gaules et de Palmyre au III^e siècle. L'existence de ces « Empires » dissidents est aujourd'hui dédramatisée par les spécialistes. L'affirmation des aristocraties locales face à un pouvoir central jugé peu efficace ou trop lointain permettait aussi une gestion plus efficace face aux dangers barbare et parthe.

2. 1 Des sources littéraires lacunaires et cryptées :

L'historien G. Pépin estime que, vers 750, un peuple aquitain pourrait être identifié. Toutefois, à la différence des Wascons, qu'il assimile aux « Basques », comme M. Ruche, il ne constituerait pas un groupe ethnique mais bien politique²⁸⁹.

On pourrait trouver ses origines dans la prise d'indépendance du duc Loup dans l'ancien royaume de Charibert II. Ce Loup reste mal connu, au vu de la maigreur de nos sources²⁹⁰, et ses origines sont débattues, même s'il semble être originaire de Champagne²⁹¹. Le seul récit de sa vie que nous ayons gardé, l'un des *miracles de saint Martial*²⁹² – qui remonterait

²⁸⁹ Pépin 2005 a, p. 3-22.

²⁹⁰ Voir Settiani 2004, p. 74-76. Ruche 1979, p. 100-103.

²⁹¹ Pépin 2005 a, p. 12 le rattache à une « probable ascendance franque » sur la foi d'une homonymie avec un maire du palais austrasien du VI^e siècle – ce qui peut sembler fragile. De manière plus convaincante, Loup serait apparenté aux ducs de Champagne mais « originaire d'une grande famille gallo-romaine » (Settiani 2004, p. 74). La modestie de nos sources empêche néanmoins d'être trop affirmatif. En effet, une onomastique similaire n'est qu'un indice de parenté : si l'anthroponyme Lupus est indéniablement d'origine latine (Solin, Salomies 1988, p. 355 ; Kajanto 1965, p. 85, 100 et 327), la fusion des élites romano-barbares a dû enlever toute pertinence à ce type de distinction à cette époque (Dumézil 2013 a). Surtout, Loup aurait été le protégé du maire du palais de Neustrie, Ebroïn (Bayard 2014, p. 3).

²⁹² MGH, SS, XV, *Ex miraculis sancti Martialis*, 1.1, p. 281-282 : *Quodam tempore, cum Ebroinus comes palatii, maior domus Francorum regni, in aula regis adesset, et omnes nequitas seu iniquitates, quae in universa terra fiebant, superbos et iniquos homines super eorum facinus viriliter subpremebat, et pax per omnem terram plena et perhacta adrisit. Tunc surrexit puer unus nomine Lupus, qui et auctor nominis sui adesse voluit, ad Felicem, nobilissimum et inclitum patricium ex urbe Tholosanensium, qui et principatum super omnes civitates usque montes Pireneos, super gentem nequissimam Wascorum obtinebat. Eo defuncto, antedictum Luponem principem super se omnes statuerunt, et omnes vagi profugique ad eum adserunt, et tanta plurima ad eum assistebat, ut ei ex diaboli consensu elatio inreperet, ut regem Francorum debellaret et in sedem regiam se astare faceret, et cum universo agmine iter arriperet et illis in partibus festinanter incederet. Advenit et pontificem ex ipsa urbe et omnes concives ad se adunare iussit, ut fidem eorum extorqueret et eos ad suum regimen perstringeret. Cum vero in cubiculum, ubi sanctus Marcialis sepultura meruit tumulari, fuisset ingressus, cepit perspicere eius sepulcrum. Quod cernens, vidit ibi lumbare aureum cum preciosis gemmis ornatum et eum exinde cogitavit auferre. Sed cum ingressus ad limen ostii ipsius speluncae esset, sic iubente Domino et intercedente beato Marziale, quidam homunculus ex ipsa civitate (cui) nomen Proculus arripuit gladium et eum in cerebrum eius defixit. Cumque sui sodales hinc et inde eum sustentare cepissent, de oleo beati viri, quod in lucerna accendebatur, in ipsa plaga iussit deferri. Sed eadem hora, multis cernentibus, flamma cum fumo de ipsa plaga exilivit, et tantus tremor ibidem advenit, ut vix aliquis ex ipsis concivibus noctem se speraret attingere. Sed nutu Dei et intercedente beato viro, hora nona diei ipsis pax et gaudium inenarrabile nutu Dei advenit. Iam et palatio regis Francorum et omnes urbes et castella timor et tremor et murmur nimius ipsius invaserat, unde Domini misericordia, adiuvante et intercedente famulo Dei, beato viro sancto Marziale, pax restituta continuo omnibus fuit.* « A cette époque, alors qu'Ebroïn, comte du palais, maire de la maison du royaume des Francs, était à la cour du roi et qu'il arrêta avec virilité toutes les débauches ou les injustices qui se produisaient sur toute la terre, les hommes orgueilleux et injustes, pour leur crime ; et la paix souriait, pleine et entière, par toute la terre. Alors, apparut un serviteur du nom de Loup, qui a aussi voulu être le fondateur de son nom, employé auprès de Félix, patrice très noble et illustre de la ville de Toulouse, qui exerçait aussi le principat sur toutes les cités jusqu'aux montagnes Pyrénées sur le peuple très mauvais des Wascons. Une fois Félix décédé, c'est ledit Loup que tous instituèrent prince au-dessus d'eux, et tous les vagabonds et les fugitifs se rendirent auprès de lui, et une si grande foule l'assistait, que l'orgueil, à l'instigation du diable, lui glissa de faire la guerre au roi des Francs et le fit se dresser contre le siège royal, et de prendre la route avec toute son armée en formation de marche, de marcher rapidement contre le roi dans ces régions. Il arriva (à Limoges) et il ordonna que l'évêque de cette même ville et que tous ses concitoyens aussi se rassemblent auprès de lui pour leur arracher un serment de fidélité et les assujettir à son gouvernement. Mais, après être entré dans la chambre où

au VIII^e ou IX^e siècle – lui est très hostile²⁹³. Il aurait succédé au patrice Félix vers 673²⁹⁴. Son pouvoir semble prendre la forme d'un principat, titre qu'avait déjà son prédécesseur. Cependant, il pourrait s'agir d'un anachronisme du VIII^e siècle – qui se référerait à Eudes – car, au concile de Saint-Pierre-de-Granon (673-675), il n'est que duc, soumis, au moins nominalement, au pouvoir du roi Childéric II²⁹⁵. Il s'agit bien d'une construction politique où l'identité ne semble pas prendre une grande part, d'autant que les ducs « sont issus de l'administration mérovingienne et souvent liés au maire du palais de Neustrie » qui les a probablement nommés²⁹⁶. La tentative limitée d'ethnisation des *Miracles de saint Martial*, qui évoquent le peuple très méchant des Wascons et les fuyards censés accompagner Loup, relève en grande partie du lieu commun de la propagande, après l'émancipation du duc²⁹⁷. Il est difficile d'identifier la nature exacte du pouvoir de Félix ou

saint Martial a gagné d'être enseveli, il se prit à examiner son tombeau. Or, en regardant, il vit là une ceinture d'or, décorée de pierres précieuses et il songea à l'emporter de ce lieu. Mais, comme il s'était avancé vers le seuil de la porte de cette même grotte, ainsi, sur l'ordre du Seigneur et par l'intercession du bienheureux Martial, un petit homme de la même cité, du nom de Proculus, saisit une épée et la lui planta dans la cervelle. Et comme ses compagnons avaient entrepris de le soutenir de part et d'autre, il ordonna de mettre à même la plaie de l'huile du bienheureux qui brûlait dans une lampe. Mais à la même heure, sous les yeux de nombreux témoins, une flamme avec de la fumée sortit précisément de la plaie, et un tel tremblement de terre survint au même endroit qu'à peine l'un de ces mêmes concitoyens espérait qu'il atteindrait la nuit. Mais, par la volonté de Dieu, et grâce à l'intercession du bienheureux saint, la neuvième heure du jour advint pour eux-mêmes apportant une paix et une joie ineffables. Déjà, aussi, pour le palais du roi des Francs, toutes les villes et les forêts, la peur, le tremblement et le grondement du même Loup les avaient par trop envahis. D'où, par la miséricorde du Seigneur, avec l'aide et l'intercession du serviteur de Dieu, le bienheureux saint Martial, le retour de la paix fut immédiat pour tous ».

²⁹³ Voir Bozoky 2006, p. 59-60. L'emploi du terme *puer* semble désigner un domestique, voire un esclave de l'entourage du duc Félix, qui aurait créé sa lignée – qui ne serait donc pas noble. Cependant, la même source nous montre Loup désigné comme successeur sans opposition, ce qui n'aurait probablement pas été le cas s'il avait été un aventurier. Il s'agit probablement de discréditer les dynastes indépendants du début du VIII^e siècle, aquitains ou wascons, en leur prêtant des origines roturières. De même, la punition de l'usurpateur du pouvoir royal (puisqu'il exige le serment dû au seul roi) et du voleur du saint relève du lieu commun de l'hagiographie.

²⁹⁴ P. Depreux a récemment lancé un débat sur l'existence historique du patrice Félix (nous remercions vivement J. Bellarbre pour cette information). Nous n'avons pas pu étudier ce point précis.

²⁹⁵ MGH, L, *Concilia Aevi Merovingici*, p. 215 : *Unde mediante viro inlustri Lupone duce per iussionem supra fati gloriosi principis Childerici haec omnia abentur inserta, in omnibus conservari convenit*. « Sous la médiation de l'illustre duc Loup, par l'ordre du susdit glorieux prince Childéric, il convient que soient conservés en toutes choses, tous ces points qui ont été insérés ». Le choix de Saint-Pierre-de-Granon comme lieu de concile ne prouve en aucun cas que le pouvoir de Loup s'appuyait sur les Wascons (*contra* Rouche 1979, p. 101).

²⁹⁶ Certains historiens ont tenté, sans convaincre, de faire de Loup « un Basque ». Il faut pourtant, semble-t-il, rejeter la possibilité « d'une traduction latine d'un nom particulièrement fréquent en onomastique euskarienne Ochoa » (*contra* Mussot-Goulard 1982, p. 77 et note 52). Loup serait plutôt d'origine gallo-romaine (note 291, p. 72). Sa nomination probable par Ebroïn, maire du palais de Neustrie, n'est pas contradictoire avec une révolte ultérieure puisque, comme nous l'avons déjà vu, Charibert II finit par rejeter la tutelle de Dagobert (Bayard 2014, p. 6).

²⁹⁷ Il s'agit de présenter Loup comme un Wascon, un barbare entouré de gens sans aveu. Il est toutefois exact que, dans le contexte de guerre civile entre Neustrie et Austrasie, la Wasconie accueillait, comme d'autres territoires, son lot de réfugiés dont les vies étaient menacées – par exemple les auteurs du complot contre Childéric II, lorsqu'Ebroïn revint au pouvoir. Voir MGH, SSRM, V, *Passion de saint Léger (I)*, 12 : *Eodem*

de Loup. Nous penchons plutôt pour une principauté autonome, dont le prince était en position de « coopération », comme Charibert II avant lui, par rapport au pouvoir franc. En effet, c'est à l'initiative de Childéric II que des conciles provinciaux ont été organisés même si les princes locaux y jouaient un rôle éminent²⁹⁸ et n'ont pas tardé à se révolter contre son autorité²⁹⁹. Toutefois, Loup ne prend jamais le titre royal contrairement à ce qu'affirme M. Rouche³⁰⁰. Son extension est aussi sujette à caution. Si l'on se fie aux *Miracles de saint Martial*, Loup aurait atteint Limoges, vers 676. Son ordre de lui prêter serment de fidélité renvoie à une installation à demeure et non à un raid. Mais nous ne savons pas précisément quelle partie de l'Aquitaine Loup contrôlait, en plus de la Wasconie de Charibert. Sa fin même est obscure. Il aurait été victime d'un attentat à Limoges juste après la prise de la ville – sans doute à l'instigation d'Ebroïn qui l'aurait fait tuer³⁰¹. Malgré toutes les incertitudes qui l'entourent, la principauté de Loup semble donc être une construction politique liée à une ambition personnelle (et dénoncée comme telle par les sources profranques) sans qu'une identité régionale n'émerge clairement³⁰².

tempore eiusdem germanus suus Gaerenus nomine, qui ob metum supradicti Ebroini cum aliis quas fugaverat ex Francorum procerebus Vaccaeorum lustraverat partibus, iusso regis gloriosi Theuderici ac principes Ebroini decretum est ad palatium reverti. « A la même époque, le frère du même (Léger), du nom de Garin, qui, par peur du susdit Ebroïn qu'il avait fui avec d'autres, parmi les grands des Francs, avait parcouru les régions des Wascons, il fut décidé qu'ils reviendraient au palais, sur l'ordre du glorieux roi Thierry et du prince Ebroïn ».

²⁹⁸ Pour M. Rouche, l'objectif, illusoire, était « d'arrêter la militarisation du corps épiscopal et clérical » (Rouche 1979, p. 100-101). Les prescriptions du concile de Saint-Pierre-de-Granon sont en réalité plus générales et communes. Elles visent à ce que les clercs se distinguent des laïcs. Pour autant, nous ne croyons pas pouvoir y déceler un signe de la « laïcisation du clergé, dernier bastion de fidélité envers la dynastie mérovingienne » (p. 102). M. Rouche a sans doute tort de séparer aristocraties laïque et ecclésiastique – les deux ont sans doute contribué à asseoir l'autorité des ducs indépendants.

²⁹⁹ Loup s'était déjà probablement heurté au roi précédent, Clotaire III, qui fit une campagne contre les Wascons en 672. MGH, SSRM, *Vita Lamberti*, V, 5, p. 613 : *Antefatus autem rex Hilderius insidiis satellitum suorum, Amalberti videlicet et Ingoberti simulque Bodilonis, nec non et Lupi aliorumque, una cum coniuge sua vocabulo Bihilde filioque nomine Dagoberto vita et regno privatus est.* « Quant au susdit roi Childéric, victime des embûches de ses compagnons, Amalbert, bien sûr et Ingobert, ainsi que Bodilon, sans oublier Loup et d'autres, en compagnie de son épouse du nom de Bihilde et d'un fils du nom de Dagobert, il fut privé de la vie et du royaume ».

³⁰⁰ *Contra* Rouche 1979, p. 100 et 102 qui fait de Loup un « prince et roi à la place de Félix ». Même les *Miracles de saint Martial* n'évoquent qu'une prestation de serment extorquée aux habitants de Limoges et une révolte contre le pouvoir royal.

³⁰¹ Le maire du palais de Neustrie avait tout intérêt à éliminer Loup qu'il ne contrôlait plus. Il nous semble que les *Miracles de saint Martial* évoquent la mort de Loup en faisant référence à la paix qui en aurait découlé. On s'expliquerait mal sinon, la mention d'une heure précise (la neuvième heure, soit entre 13h00 et 14h00 environ, la saison n'étant pas précisée), si elle ne renvoyait pas à la mort de Loup. Voir, dans le même sens, Bozoky 2006, p. 60 (Loup serait mort vers 15h00). N'oublions pas non plus qu'une épée fichée dans la cervelle ne lui laissait de toute façon guère de chance de survie. Rouche 1979, p. 103 doute du sens du passage. Settapani 2004, p. 74 estime « qu'il est probable, compte tenu du silence de la source, qu'il a survécu ». Quoi qu'il en soit, cette révolte de Loup serait l'un des très rares témoignages « d'une volonté (...) de sortir du cadre territorial fixé en 629 », à savoir le duché de Charibert II (Bayard 2014, p. 6).

³⁰² Certains historiens, comme R. Mussot-Goulard ou M. Rouche, semblent avoir interprété l'association des élites au gouvernement des *regna*, attestée par l'édit de Clotaire II (614), en termes de reconnaissances

Toutefois, pour M. Rouche, la conscience identitaire aurait pu émerger quelque temps plus tard en Aquitaine³⁰³. On pourrait ainsi « saisir sur le vif, à travers quelques textes, des manifestations de l'opinion des gens du pays », très attachés à leur premier prince, Eudes, qui apparaît dans nos sources vers 700 sans qu'on puisse le lier à Loup³⁰⁴. Il est possible, mais non prouvé, qu'il lui ait succédé dès 676. L'Aquitaine et la Wasconie sont des principautés périphériques, indépendantes de fait, comme les cinq autres auxquelles Pépin II, vainqueur à Tertry, en 687, est confronté³⁰⁵. Certes, le rédacteur des *Annales de Metz*, profranc, évoque des peuples aquitain et wascon (comme pour les autres périphéries du *regnum Francorum*) mais leur indépendance ne tient pas selon lui à une identité ethnique mais bien au choix des ducs, retournés contre le pouvoir franc. On pourrait certes rétorquer que cette source franque était hostile aux identités régionales. M. Rouche croit trouver trace de ces dernières dans l'hagiographie de saint Pardoux, écrite en 743. Le saint à l'agonie (737) aurait fait allusion à la trompette d'Eudes. L'historien en déduit que « l'opinion avait vibré à l'unisson du premier roi d'Aquitaine » et de ses exploits guerriers. L'interprétation semble excessive. Pardoux n'était sans doute pas le représentant des couches populaires que décrit M. Rouche – et dont nous ne savons rien. Par ailleurs, Eudes n'est pas désigné comme roi, ni même comme duc, mais, plus simplement, comme *illustrer vir*. Son fils Hunaud est en outre présenté comme subordonné à l'autorité de Charles Martel³⁰⁶. Il est également douteux que des « poèmes épiques (aient

d'identités ethniques ou régionales – ce qui nous paraît excessif (*contra* Rouche 1979, p. 101-102 où les évêques, bien que d'anthroponymie majoritairement « germanique » sont censés être « tous gallo-romains de race »).

³⁰³ Rouche 1979, p. 115 : « Il est possible de conclure à une certaine prise de conscience de l'Aquitaine au début du VIII^e siècle ».

³⁰⁴ Certains historiens ont essayé d'en faire un parent de Loup. Settipani 2004, p. 78 insiste sur l'absence de preuve en ce sens. Eudes apparaît pour la première fois dans les *Miracles d'Austrégisile* (MGH, SSRM, IV, p. 200 *et sqq.*). Sa date de composition est discutée. B. Krusch pensait qu'elle ne pouvait être antérieure au XI^e siècle mais on a aussi proposé le VIII^e siècle (voir Kerlouégan 1994, p. 439).

³⁰⁵ La situation de la Wasconie et de l'Aquitaine n'est pas originale. Voir MGH, SSRG, X, *Annales Mettenses Priores*, année 688, p. 12 : *Ex hoc ergo tempore iam non de principatu Francorum, sed de diversarum gentium acquisitione, quae quondam Francis subiectae fuerant, invicto principi certamen instabat, id est contra Saxones, Frisiones, Alemannos, Bawarios, Aquitanios, Wascones atque Brittones. Harum enim gentium duces in contumaciam versi a Francorum se dominio per desidiam precedentium principum iniqua se presumptione abstraxerunt.* « Donc, à partir de ce moment, désormais, ce n'était pas à propos du principat des Francs mais à propos de l'extension de divers peuples, qui avaient été naguère soumis aux Francs que, pour l'invincible prince, le combat était imminent, c'est-à-dire contre les Saxons, les Frisons, les Alamans, les Bavares, les Aquitains, les Wascons et les Bretons. Car, les ducs de ces peuples, retournés au mépris, loin de la domination des Francs, par le retrait des princes précédents, s'en étaient séparés par un injuste orgueil ». Nous préférons traduire *acquisitione* par extension et non par acquisition qui ne correspond pas au sens du latin (*contra* Rouche 1979, p. 103).

³⁰⁶ Rouche 1979, p. 115 et note 29 p. 519. MGH, SSRM, VII, 21, *Vie de saint Pardoux*, p. 38-39 : *Cuius tubam vociferantem ad portam monasterii hac ora audivi? At illi cogitantes, quod sensum loquendi caruisset, respondententes dixerunt: 'O pater sante, quid, inquiunt, talia loqueris? Quia numquam te verba*

été) transmis à travers le peuple pendant et après le règne d'Eudes, exaltant sa grandeur et ses combats contre l'Islam »³⁰⁷. M. Rouche, s'est appuyé sur trois cycles tardifs qui montreraient l'enracinement progressif d'une identité aquitaine, fondée sur l'amour des princes, Eudes, Hunaud et Waïfre. Mais il s'agit de chansons de geste du XIII^e siècle. Elles nous renseignent probablement plus sur les événements contemporains de leur rédaction que sur les identités altomédiévales³⁰⁸. Concernant *Renaut de Montauban ou les quatre fils d'Aymon*, « le texte français reflète, entre autres, la problématique politique de la France du XII^e siècle »³⁰⁹. Il est donc difficile de suivre l'identification adoptée par M. Rouche entre Eudes et Yon de Gascogne. Celle-ci paraît d'autant plus douteuse que Yon fait figure d'antihéros puisqu'il trahit ses alliés en les livrant à Charlemagne³¹⁰. L'historien croit pourtant déceler des faits véridiques dans la trame du récit³¹¹. Ainsi, des bannis austrasiens (Renaut, Alart, Guichard et Richard) auraient réellement aidé Eudes dans sa lutte contre les musulmans. Mais aucune source ne vient le confirmer. Dans le cas d'*Huon de Bordeaux*, M. Rouche voit dans le héros éponyme un double d'Hunald, fils d'Eudes, privé du titre royal par Charles Martel en 736, à la suite d'une révolte. Néanmoins, malgré la proximité

*insana frustra loquentem audivimus'. At ille respondens ait : 'O nati, ego non insanio ; sed illam tubam quam inhuster vir Eudo ad significandum prelium tubari consuevit, ipsam vociferantem audivi'. « De qui est la trompette que j'ai entendue à cette heure sonner à la porte du monastère ? Mais comme ils pensaient que ses paroles avaient manqué de sens, ils lui dirent en guise de réponse : 'O, saint père, pourquoi, disent-ils, as-tu prononcé de telles paroles ? Pourtant, jamais nous ne t'avons entendu prononcer des mots déraisonnables'. Mais lui leur répond : 'O mes enfants, pour ma part, je ne suis pas fou ; mais cette trompette que l'illustre Eudes a eu l'habitude de faire sonner pour donner le signal du combat, c'est elle-même que j'ai entendue sonner' ». La subordination d'Hunaud à Charles Martel est très précisément indiquée quelques lignes plus haut : *Beatus igitur Pardulfus, cum iam ferme octoginta aetatis suae degeret annos, ea tempestate, qua praecelsus atque inhuster maiorum domus Karolus regeret Franciam, inhuster quoque vir Chunoaldus regeret Aequitaniam per permissum Karoli (...)*. « Donc, le bienheureux Pardoux, comme il avait déjà accompli environ quatre-vingts ans, à cette époque où le très haut et illustre maire du palais Charles dirigeait la Francie, où, également, l'illustre Hunaud dirigeait l'Aquitaine avec l'autorisation de Charles (...) ». Eudes, comme Hunaud, n'a droit à aucun titre, pas même à celui de *dux*. On est donc très loin de la description de « rois d'Aquitaine ».*

³⁰⁷ *Contra* Rouche 1979, p. 115.

³⁰⁸ L'idée, longtemps défendue au XIX^e siècle, « que les chansons de geste auraient été soutenues par de vraies traditions orales transmises, intactes, des temps carolingiens au XII^e siècle » n'a plus cours aujourd'hui comme le souligne D. Barthélémy (Barthélémy 2012, p. 88-89). Tout en contestant les conclusions de M. Rouche, J. Bellarbre envisage pourtant la persistance d'un souvenir laïc positif des grands personnages d'Aquitaine – qui n'aurait pas été le support de revendications identitaires : « Sans doute faudrait-il compléter cette étude par celle de la mémoire laïque, certes bien difficile à appréhender pour les VIII^e-XII^e siècles, mais qui a apparemment conservé un souvenir magnifié de certains 'résistants' au pouvoir franc (même s'ils ne sont généralement pas présentés de la sorte dans les sources). L'on pense notamment aux 'ducs' d'Aquitaine du VIII^e siècle, vaincus par les Pippinides : Waïfre (mort en 768), qui devient Gaïfier de Bordeaux dans la *Chanson de Roland* ou Hunald (qui abdique en 745), transposé en *Huon de Bordeaux* dans une chanson de geste de la fin du XIII^e siècle » (Bellarbre 2014, p. 6 et Bellarbre 2015).

³⁰⁹ Spijker 1990, p. 239. Yon de Gascogne est le type du prince victime des pressions de ses barons.

³¹⁰ Spijker 1990, p. 231-240.

³¹¹ « Ces détails concrets ont existé » (p. 115). Mais M. Rouche n'argumente guère. Il fait référence, sans citation précise, aux *Gesta Episcoporum Autissiodorensium*, mais les mentions d'Eudes dans cette œuvre pourraient être des interpolations tardives (Sassier 2004, p. 96).

des deux anthroponymes, l'identification reste sujette à caution, tout comme l'authenticité du passage qui démontrerait l'attachement des Aquitains au statut de royaume, transformé par les Pippinides en duché³¹². Sans pouvoir totalement exclure cette hypothèse, l'extrait relève peut-être plus du *topos* littéraire, d'un exilé qui jure de retrouver son dû³¹³. Surtout, cette chanson de geste est encore plus tardive que la précédente³¹⁴ ; elle néglige volontiers la chronologie (Charlemagne y est confondu avec Charles Martel)³¹⁵ et elle a fréquemment recours au merveilleux³¹⁶. Il est donc risqué de prétendre y distinguer ce qui est historique de ce qui ne l'est pas. Enfin, *Gaifier de Bordeles* serait le troisième cycle épique aquitain bien que M. Rouche reconnaisse néanmoins que « cette nouvelle série a encore plus totalement disparu que les deux premières ». Gaifier serait le double de Waïfre, petit-fils d'Eudes et dernier prince de l'Aquitaine indépendante, assassiné en 768. « Ce malheur de feu, de sang et d'or ne pouvait qu'immortaliser Waïfre et renforcer le sentiment aquitain par le biais des poèmes oraux »³¹⁷. L'historien reconnaît cependant que les traces éventuelles³¹⁸ proviennent paradoxalement d'épopées françaises très postérieures. L'hypothèse est donc encore plus fragile que dans les cas précédents puisque rien ne

³¹² Rouche 1979, p. 116 et note 35 p. 519. Un ermite rappelle cette transformation au héros qui se fait fort de retrouver son royaume. Mais Hunald n'était pas un roi : il devait le pouvoir à Charles Martel qui lui avait transmis le duché (au détriment de son frère Hatto) en échange d'un serment de fidélité (Bayard 2014, p. 6).

³¹³ Songeons aux mythes antiques, comme celui de Jason, indûment privé du trône – une référence qui pouvait être connue des auteurs, qui adaptent par ailleurs le thème des Douze travaux d'Hercule, puisque Huon est lui aussi condamné par Charlemagne à réussir une série d'exploits.

³¹⁴ Le manuscrit de Tours, le plus ancien, date du milieu du XIII^e siècle. Cazanave 2007, p. 10

³¹⁵ Rouche 1979, p. 116.

³¹⁶ Cazanave 2007, p. 10 : « Huon est un héros de chanson d'aventures où le merveilleux fait tout de suite irruption dans la geste. En lui fournissant l'appui de certains auxiliaires magiques, le nain Auberon, roi de Féerie, aide le chevalier bordelais à accomplir sa tâche. A la fois par son contenu, qui se termine par une réconciliation solennelle avec l'empereur et par le mariage du personnage principal avec la Sarrasine Esclarmonde – rencontrée à Babylone, et par la technique littéraire qui est la sienne, *Huon de Bordeaux* est, comme F. Suard le note, 'une œuvre de la deuxième ou de la troisième génération' ». *Contra* Rouche 2003, p. 47 : « Puisque les épopées d'Aubéron et d'Huon de Bordeaux puisent leurs origines dans des faits historiques incontestables, qui se sont déroulés au VIII^e siècle en Aquitaine, il faut interpréter leurs affirmations de manière beaucoup moins hypercritique ».

³¹⁷ Rouche 1979, p. 128. L'identification sur la foi de l'anthroponymie reste néanmoins fragile même quand le titre de roi est accolé au nom (dans *Jourdain de Blaye* et *Guy de Nanteuil*). Ainsi, Besnardeau 2011, p. 224 voit dans le roi Gaiffiers, cité seulement à trois reprises, « un seigneur d'Aquitaine » sans exclure d'avoir affaire à plusieurs individus, homonymes. Soulignons qu'il n'est pas le héros de la chanson. Par ailleurs, on ne voit pas pourquoi Waïfre se cacherait derrière Engelier le Gascon, qui meurt avec le héros éponyme dans *La chanson de Roland*.

³¹⁸ Rouche 1979, p. 128 avec bibliographie : « L'épopée française annexa le héros occitan ». Herbin 2011, p. 248 admet généralement les identifications mais avec prudence : « On relève des personnages nommés Gaifier dans un nombre significatif de chansons de geste : *Agolant*, *Foucon de Candie*, *Gerbert de Metz*, *Gui de Nanteuil*, *Jourdain de Blaives*, *Maugis d'Aigremont*, *Les Saisnes* (ce nom n'est parfois associé qu'à des formules, ainsi dans *Otinél*, *Girart de Vienne*, *Renaut de Montauban*). Voilà, décidément, une famille bien mise à contribution par la littérature épique médiévale, succès qui ne se dément pas à la génération suivante. A ce propos, nous ne pensons pas pouvoir considérer la *Geste des Loherains* comme la troisième légende des Aquitains, celle de Waïfre dont Michel Rouche regrette la perte : la présence de personnages du nom de Gaifier dans *Gerbert de Metz* n'est qu'anecdotique ».

prouve l'existence de textes aquitains qui auraient inspiré les auteurs français. Dans certains cas, l'identification du personnage sur la base de l'anthroponyme, paraît même très douteuse³¹⁹. Dans d'autres cas, l'évocation de Pépin et de la Gascogne, parfois avec des toponymes ou ethnonymes précis, qui montrent une assez bonne connaissance de la région, peut la rendre plus crédible, sans que cela ne prouve une origine ancienne³²⁰.

Au final, malgré l'avis contraire de M. Ruche, les sources écrites – hagiographies ou chansons de geste – n'accréditent pas l'idée d'une forte conscience identitaire aquitaine à l'époque du duché indépendant. Même si la culture historique est moins douteuse qu'on ne l'a longtemps dit au sud de la Loire³²¹, elle n'a pas servi de fondement à une ethnicité qui se serait nourrie des exploits des princes aquitains.

2. 2 Un faciès archéologique spécifique à l'Aquitaine à partir du VII^e siècle ?

Par ailleurs, certains archéologues pensent trouver une confirmation d'identité ethnique dans l'apparition d'un style régional aquitain au VII^e siècle. Ce dernier aurait succédé au « faciès franc », considéré, à tort pour nous, comme la « représentation culturelle de la conquête » de l'Aquitaine, dans la première moitié du VI^e siècle, selon l'analyse classique des nécropoles aquitaines – qui s'appuie en particulier sur la présence de tombes habillées. Les sépultures retrouvées ne contiennent plus d'armes et leur style apparaît spécifique, avec des plaques-boucles, comme dans la Gaule du Nord, bien que la damasquinure soit peu présente. Cependant, de l'avis même de certains chercheurs, cela ne constituerait pas nécessairement une preuve de conscience ethnique³²². Deux techniques

³¹⁹ Ruche 1979, p. 128 : Dans *Gaidon*, le supposé Waïfre est censé être l'ami de Charlemagne.

³²⁰ Voir l'analyse comparative d'Herbin 2011, p. 239-241 de *Garin le Loherain* et de *Gerbert de Metz*. Les poètes maîtrisent assez bien la topographie de l'Aquitaine. Les ethnonymes *Bordelois* et *Gascons* apparaissent une soixantaine de fois. « Ce premier constat ne doit cependant pas masquer la réalité, c'est-à-dire le caractère extrêmement flou et mouvant de ce que les poètes (...) entendent réellement par Gascogne ». Par ailleurs, il paraît illusoire, sauf exception, d'y rechercher des références à des événements précis du haut Moyen Âge (p. 253-4). La Gascogne des poètes est avant tout une construction littéraire dont les références politiques renvoient principalement à l'époque de leur création. Voir Besnardeau 2011, p. 235 sur *La Petite Geste de Blaye* : « L'Aquitaine y paraît en de biens fâcheuses mains, celles d'une mauvaise femme et d'un homme condamnable. Ne serait-il pas possible d'y voir un calque poétique et une réactualisation offerte par la situation contemporaine de cette région passée à l'Angleterre à la suite du mariage d'Aliénor d'Aquitaine avec Henri Plantagenêt en 1154 ? ».

³²¹ Bellarbre 2014, p. 3-4 et Bellarbre 2015.

³²² Bourdatchouk 2000, p. 49-54 : « Il ne faut pas voir là une démarcation délibérée des Aquitains de leurs contemporains du nord et de l'est ». Cette affirmation est contestée par Skubiszewski 1998, p. 124 qui rapproche ces objets « (des) boucles militaires romaines » – ce qui montrerait que « l'ouest et le sud-ouest de la France (seraient) restés longtemps attachés aux traditions méditerranéennes antiques », contrairement à la

ont été employées dans plusieurs ateliers, répartis le long Garonne, et constitueraient un « type aquitain » (S. Lerenter). La première repose sur l'utilisation de bronze étamé qui donne un reflet semblable aux objets damasquinés. Dans ce cas, les motifs utilisés au nord sont fréquemment copiés, par exemple sur la plaque-boucle de Theilhet, sur le site de Tabariane. Un motif figuratif ou géométrique se détache d'un fond en pointillé. La seconde technique a recours à de l'émail en champlevé et, parfois, à des incrustations d'argent. Certains proposent même d'ajouter un troisième type, à savoir des plaques rectangulaires festonnées ou ornées de trois peltes. On voit donc qu'il n'y a pas d'unité comme l'expression « type aquitain » pourrait le laisser entendre. Si certaines pratiques paraissent originales, d'autres ont été visiblement empruntées aux Francs. Par ailleurs, la chronologie de ces plaques demeure assez imprécise. Comme le reconnaît J.-L. Bourdatchouk, il est également impossible de distinguer un Aquitain d'un étranger sur la seule foi de la découverte d'une plaque-boucle « aquitaine ». En effet, sur les mêmes sites, on retrouve aussi bien des objets damasquinés (donc septentrionaux *a priori*) que de type aquitain. Il serait extrêmement risqué d'en faire un critère de distinction ethnique puisque, comme nous l'avons déjà vu, les courants commerciaux ont facilité des échanges de biens mobiliers dans toute le monde mérovingien, y compris l'Aquitaine³²³. Il est par ailleurs délicat d'interpréter certaines trouvailles, compte tenu des pillages et des aléas des découvertes qui peuvent fausser notre perception. Ainsi, au Hauré, d'après J.-L. Bourdatchouk, les parures « aquitaines » auraient remplacé les parures « mérovingiennes » vers 600. Le chercheur note que « le mobilier d'origine septentrionale contemporain fait défaut »³²⁴ et que le site se rapproche de ceux de la Haute-Garonne, du Gers, de l'Ariège et du Lauragais. Pour autant, cela ne suffit pas à en déduire une moindre perméabilité de la Wasconie à l'influence franque. Des phénomènes de mode, qui ne relevaient pas nécessairement de la conscience identitaire, ont dû jouer. Il ne nous semble pas non plus qu'il faille interpréter l'absence de mobilier en Poitou – par exemple dans de grands cimetières comme Civaux – comme la preuve d'un christianisme plus marqué qu'ailleurs et d'une forte tendance anti-arienne comme le veut J.-L. Bourdatchouk. En effet, l'Eglise catholique n'a jamais explicitement interdit l'inhumation habillée, même si elle ne l'encourageait bien évidemment pas, puisqu'elle pouvait passer pour un reste de paganisme. Comme l'a

Neustrie et à l'Austrasie où les « bouleversements (seraient) plus profonds » avec l'apparition de verroterie cloisonnée.

³²³ Cela est confirmé par J.-L. Bourdatchouk. L'auteur évoque la présence de plaques « burgondes » au côté des objets « aquitains ». Il souligne les difficultés de leur datation (Bourdatchouk 2000).

³²⁴ Bourdatchouk 2000, p. 63.

souligné B. Effros, d'autres logiques de prééminence sociale, marquée plus durablement dans le décor extérieur des tombes, aujourd'hui disparu, que dans une inhumation somptueuse mais très ponctuelle, ont dû jouer³²⁵. L'archéologie ne permet donc pas de conclure à des identités wasconne et aquitaine affirmées.

3. Un brouillage des ethnonymes dans les sources franques pour dénigrer les Aquitaines indépendantes :

3. 1 Un portrait encore plus à charge des Wascons, barbares païens hérités de l'Antiquité :

Les Wascons sont parfois affublés, dans les sources franques, d'étiquettes ethniques antiquisantes (*Vaccei*, *Vaceti*) qui relèvent en partie d'un jeu littéraire à la mode mais poursuivent aussi des objectifs politiques indéniables. Nous pouvons ainsi recenser quatre attestations, reprises des *Vaccei* d'Isidore, dont une, probablement, dans le *Liber generationis I*, sous la forme *Voccei*³²⁶. Toujours est-il qu'on le retrouve dans trois *Vitae*, difficiles à dater d'où l'impossibilité de se prononcer concernant les éventuelles filiations de l'une à l'autre³²⁷. Ainsi, dans la *Vita Eligii Episcopi Noviomagensis*, l'éloge de Dagobert, au moment de sa mort (639) s'accompagne de la mention des *ferocissimos etiam Vacaeos dicioni propriae hostili gladio subactos*³²⁸. Malgré la reprise de l'ethnonyme d'Isidore, ce ne sont plus les Wascons, certes turbulents mais faciles à réprimer, mais bien des personnages sanguinaires (*ferocissimos*) dans la lignée de la tradition héritée de Jérôme, de Prudence et surtout de Grégoire de Tours comme nous l'avons déjà vu. L'affirmation de victoire, destinée à rehausser les mérites du roi mérovingien, ne correspond pas à la réalité de la domination franque, à l'éclipse. Quant à la *Vita Amandi Episcopi*³²⁹, elle présente une double attestation, d'abord destinée à localiser les Wascons

³²⁵ Effros 2006.

³²⁶ Voir note 255, p. 63 et *Liber Generationis*, MGH, AA, p. 97-98. Il s'agit de la traduction latine d'un original grec, la chronique d'Hippolyte, depuis la création du monde jusqu'en 235. Les *Voccei* apparaissent en 48^{ème} position dans une liste de cinquante noms de peuples, des Mèdes aux Britanniques. A l'appui de la thèse de la correction postérieure, deux manuscrits ont retenu l'ethnonyme *Vaceti* à la place de *Voccei* (Collins 1988, p. 214). L'introduction à la *Cosmographie* d'Aethicus (MGH, QQ, 14, p. 48 et note 162) estime l'influence isidorienne probable.

³²⁷ Collins 1988, note 6 p. 212. Les dates de rédaction des trois *Vitae*, du VIII^e siècle, restent approximatives : *Vita Eligii Episcopi Noviomagensis*, MGH, SSRM, 4, p. 631, *Vita Amandi Episcopi*, MGH, SSRM, 5, p. 443-444 et *Passio II Leudegarii Episcopi et Martyris Augustodensis*, MGH, SSRM, V, p. 333.

³²⁸ MGH, SRM, IV, p. 631 : « même les très féroces Wascons, réduits à sa merci en tirant l'épée ». Collins 1988, p. 212. La *vita* daterait du milieu du VIII^e siècle.

³²⁹ MGH, SSRM, 5, p. 443-444. Pour Fouracre, Gerberding 1996, p. 137 et note 28, elle daterait du milieu du VIII^e siècle. Selon R. Collins, 1988, p. 212, peut-être du début de ce siècle ou même de la fin du VII^e.

(*Vaccensibus et Pyrenaeis montibus*) sur le mode antiquisant d'Isidore, comme le faisait, à la même époque, la chronique mozarabe³³⁰. Cela renvoie au *mos inditus* des montagnards, pasteurs et nomades, autrement dit barbares. Ce portrait implicite est aggravé dans le passage suivant, l'un des rares aussi long à avoir été consacré aux Wascons – cette fois-ci nommés sous leurs deux ethnonymes. Le titre annonce un portrait à charge : *De eo quod, dum gentem Wasconorum verbum Domini admoneret, ab eis repulsus sit et de mimilogo a daemone erepto* (« Du fait que, pendant qu'il rappelait la parole du Seigneur au peuple des Wascons, il fut repoussé par eux et qu'un plaisantin fut emporté par le démon »)³³¹. L'explication pseudo-étymologique qui fait de *Vaceia* le terme ancien pour Wascons est visiblement reprise d'Isidore³³². L'auteur synthétise ici tous les clichés attachés aux Wascons, décrits comme des barbares. Dans la tradition de Jérôme et Prudence, même si nous avons vu que ces auteurs ne généralisaient pas³³³, les Wascons seraient des païens (*idola etiam pro Deo coleret*), ce qui ne tient pas à cette époque³³⁴. Les augures renvoient à

³³⁰ Cette chronique utilise une expression similaire *Montana Vaccaeorum* (Collins 1988, p. 212).

³³¹ 20 (Saint Amand) ... *pervenit ad eos audivitque ab eis gentem quendam, quem Vaceiam appellavit antiquitas, quam nunc vulgo nuncupatur Wascones, nimio errore deceptam ut auguriis vel omni errore dedita, idola etiam pro Deo coleret. Quae gens Transalpinis montibus per aspera atque inaccessibilia diffusa est loca, fretaque agilitate pugnandi, frequenter finibus occupabat Francorum. Vir autem Domini Amandus eorum miseratus errori enixaeque laborans, ut eos a diaboli revocaret instinctu, dum eis verbum praedicaret divinum atque evangelium adnuntiaret salutis, unus e ministris adsurgens levis, lubricus necnon insuper et superbus atque etiam apta cachinnans risui verba, quem vulgo mimilogum vocat, servum Christi detrahare coepit evangeliumque quod praedicabat pro nihilo duci. Sed eadem mox hora arreptus a daemone, miser propriis se coepit manibus laniare, atque coactus publice confiteri, quod ob iniuriam, quam Dei inrogaverat servo, haec perpeti mereretur; sicque in ipso constitutus tormento, spiritom exalavit extremum. 21. Illis autem adhuc in eorum caecitate permanentibus, et vir sanctus ad alia demigraret loca, pervenit ad civitatem quendam. 21. Illis autem adhuc in eorum caecitate permanentibus, et vir sanctus ad alia demigraret loca, pervenit ad civitatem quendam.* « Il parvint auprès d'eux et leur entendit parler d'un peuple, que l'antiquité a appelé *Vaceia*, que l'on nomme couramment Wascons maintenant, trompé par une erreur excessive, au point que, après avoir pris les augures ou au moyen de toute erreur, il rendait un culte aux idoles à la place de Dieu. Or, ce peuple, dans les Montagnes Transalpines (pour les Pyrénées), est dispersé dans des lieux rudes et inaccessibles et, confiant dans son habileté au combat, il occupait souvent le territoire des Francs. Mais Amand, guerrier du Seigneur, pris de pitié pour leur erreur et travaillant de toutes ses forces pour que ce peuple revînt de l'influence du diable, pendant qu'il leur prêchait la parole divine et leur annonçait l'évangile du salut, l'un des prêtres (païens) se levait, homme léger, trompeur de surcroît, orgueilleux et même se gaussant de paroles sensées par une moquerie, que l'on appelle couramment mime, se mit à rabaisser le serviteur du Christ et à tenir pour quantité négligeable l'évangile qu'il prêchait. Mais, à la même heure, entraîné par un démon, le malheureux commença à se déchirer de ses propres mains, et fut forcé d'avouer publiquement qu'il méritait d'endurer ces supplices en raison de l'injustice qu'il avait infligée au serviteur de Dieu ; et ainsi, mis à la question par un supplice qu'il s'infligeait lui-même, il rendit le dernier soupir. Mais comme les Wascons persistaient encore dans leur aveuglement, aussi le saint homme se tourna vers d'autres lieux et parvint dans quelque cité ».

³³² Voir note 255, p. 63 et Isidore, *Etymologies*, 9, 2, 107.

³³³ Pour Prudence, seuls les anciens Wascons païens étaient visés. Quant à Jérôme, il cite également, dans son pamphlet, d'autres peuples dont son adversaire Vigilance serait issu – son hérité expliquerait son attitude hostile envers les églises (mais il est considéré comme un hérétique et non comme un païen). Toutefois, les hagiographes ont pu avoir une lecture volontairement partielle de ces œuvres.

³³⁴ *Contra Rouche* 1979, p. 94. Dans cette veine, Bühner-Thierry, Mériaux 2010, p. 285 parlent de « Gascons encore partiellement païens » ce que rien ne confirme dans nos sources. Grégoire de Tours n'a jamais utilisé

la religion romaine traditionnelle, disparue depuis longtemps, mais connue des clercs par leur lecture des classiques. La formulation montre d'ailleurs un certain embarras comme si l'auteur se rendait compte de l'invraisemblance de son propos qu'il nuance donc aussitôt (*vel omni errore*). Toutefois, aucun élément tangible ne permet d'affirmer que l'auteur dénoncerait des pratiques ariennes qui auraient subsisté. Comme chez Grégoire de Tours, les Wascons feraient des raids sur le territoire franc³³⁵. L'auteur précise également son expression initiale *Vaccensibus et Pyrenaeis montibus* en faisant des Wascons des barbares montagnards protégés par leurs forteresses naturelles (*per aspera atque inaccessibleia loca*) selon la tradition de Venance Fortunat et d'Isidore. A ce propos, l'hagiographe n'utilise pas l'argument de Frédégaire de la lâcheté. Au contraire, l'auteur reconnaît aux Wascons des qualités militaires réelles (*fretaque agilitate pugnandi*) bien que mises en parallèle avec l'utilisation supposée de la topographie à leur avantage (comme chez Frédégaire quoique moins explicitement). Clairement, il s'agit de décrédibiliser, en l'ethnisant, une *gens* qui tient tête aux Francs avec succès, ce que l'auteur est obligé de reconnaître. On peut utiliser à ce propos le critère d'embarras. En effet, malgré le masque du *topos* hagiographique de la mort du prêtre païen, puni pour s'être moqué du saint, l'auteur est obligé de reconnaître le départ forcé d'Amand, indésirable en Wasconie. Protégé des rois francs, il était sans doute mal vu car jugé politiquement peu fiable par l'aristocratie locale. Enfin, la *Passio II Leudegarii Episcopi et Martyris Augustodensis*³³⁶ est la dernière à mentionner des *Vaccae*. Mais il s'agit d'un simple toponyme, dans un passage sur la fuite de nobles Francs en Wasconie, qui étaient menacés par le maire du palais Ebroin. Aucun *mos inditus* n'est appliqué aux Wascons.

Quant aux *Vaceti*, il s'agit d'une invention complète du VIII^e siècle comme l'a bien montré R. Collins³³⁷, à savoir une confusion entre la tradition isidorienne des *Vaccei* et le peuple des *Iacetani*, nom d'un ancien peuple du haut Aragon annexé par les Wascons

cet argument dans sa description de raids wascons, ce qu'il n'aurait pas manqué de faire si cela avait correspondu à la réalité. G. Bühner-Thierry et C. Mériaux ont par ailleurs souligné que les accusations de paganisme, jusqu'au VIII^e siècle, relevaient du *topos* hagiographique (alors que « d'un paganisme qui aurait fait concurrence au christianisme, on ne trouve guère de manifestation », p. 227). Il s'agissait de faire d'Amand ou d'autres saints des émules de saint Martin (IV^e siècle, p. 226). J. Lapart a montré que la supposée arrivée des Wascons n'est en rien responsable de la disparition de sièges épiscopaux (Lapart 1985, p. 401-402).

³³⁵ Nous préférons cette interprétation à celle qui ferait de l'expression *frequenter finibus occupabat Francorum* une contestation de l'autonomie de fait de la région, revendiquée par les Francs (la Wasconie n'était pas considérée comme *sedem propriam* –terre franque – en tout cas chez Frédégaire).

³³⁶ MGH, SSRM, 5, p. 333. Cette *Vita* daterait du milieu du VIII^e siècle, d'après Fouracre, Gerberding 1996, p. 194.

³³⁷ Collins 1988, p. 215.

durant l'Antiquité³³⁸. On retrouve cette expression dans la *Continuation de Frédégaire* lors de la conquête de l'Aquitaine par Pépin III au détriment du duc Waïfre³³⁹. L'usage de cet ethnonyme paraît indispensable puisque, comme nous le verrons, les Aquitains portent aussi le nom de *Wascones* chez le continuateur de Frédégaire³⁴⁰. L'auteur reprend le *mos inditus* de la lâcheté wasconne, utilisé contre tous les adversaires des Francs. L'ethnonyme est également attesté dans la *Cosmographie* d'Aethicus Ister³⁴¹. On retrouve le *topos* sur les lieux sauvages même s'il s'agit ici d'îles et non de la montagne. Leur identification précise est difficile. Généralement, le golfe de Gascogne est logiquement privilégié, avec les îles d'Oléron et de Ré³⁴², d'autant que l'île de Ré fut, en 744, le lieu de relégation dans un monastère du duc d'Aquitaine Hunaut³⁴³. Nous aurions ici un exemple de brouillage identitaire puisque les Wascons historiques sont confondus avec les Aquitains. Enfin, l'attestation de *Vaceti* – au lieu de *Voccei* – dans une liste de peuples du *Liber Generationis* provient sans doute d'une correction de copiste comme nous l'avons vu³⁴⁴. Il est cependant difficile de déterminer qu'elle est la mention la plus ancienne des *Vaceti*. Pour R. Collins, il y aurait antériorité de la *Continuation* de Frédégaire qui offre d'ailleurs le passage le plus explicite, permettant une utilisation facile (ce qui n'aurait pas été le cas dans l'autre sens, de la *Cosmographie*, en passant par le *Liber Generationis* jusqu'à la *Continuation de Frédégaire*). Dans cette optique, la *Cosmographie* et le *Liber Generationis* n'auraient fait qu'interpréter ce passage³⁴⁵. Mais le point de vue inverse est

³³⁸ A une date difficile à déterminer mais qui aurait pu correspondre à la répression des guerres sertoriennes menée par Pompée, vers 70 av. J.-C. (Rico 1997, p. 82, 92-95, 171).

³³⁹ *Continuation de Frédégaire*, MGH, SSRM, II, Chap. 130, 134, p. 189 : *Dum haec ageretur, Waiofarius cum exercito magno et plurima Wasconorum qui ultra Geronna commorantur quem antiquitus vocati sunt Vaceti, super praedicto rege veniens ; sed statim solito more omnes Wascones terga verterunt, plurimi ibidem a Francis interfecti sunt.* « Pendant que ces événements avaient lieu (invasion de l'Aquitaine par Pépin III en 763), Waïfre, avec une grande armée et une très forte troupe de Wascons, qui résident au-delà de la Garonne et ont été appelés *Vaceti* pendant l'Antiquité, se porta à la rencontre du susdit roi ; mais aussitôt, selon leur coutume, tous les Wascons tournèrent le dos et c'est en très grand nombre qu'ils furent tués sur place par les Francs ».

³⁴⁰ « (...) et plurima Wasconorum qui ultra Garonnam commorantur, quem antiquitus vocati sunt Vaceti ».

³⁴¹ MGH, QQ, 14, *Kosmographie des Aethicus*, p. 112 : *Exinde navigavit Galaciam et Cantabriam, Hispaniam et Vacetas insolas, inhabitabiles et incultas.* « De là, il naviga en Galicie et en Cantabrie, en Hispanie, et dans les îles des *Vaceti*, inhabitables et à l'état sauvage ».

³⁴² Collins 1988, p. 214.

³⁴³ MGH, QQ, 14, *Kosmographie des Aethicus*, p. 47 (avec bibliographie, notamment *Annales Mettenses priores a. 744* : « Hunaldus ... monachi voto promisso in moasterium, quod Radis insola situm est, intravit »).

³⁴⁴ MGH, AA, 9, p. 98. Voir aussi notre note 326, p. 80.

³⁴⁵ R. Collins pense qu'il y aurait eu une correction d'un scribe, peut-être de Saint-Gall, dans le *Liber Generationis* sur la foi d'Isidore corrigé à la lumière de la continuation de Frédégaire (p. 214). Il date la *Cosmographie* des années 768-784 (p. 215) après la fin supposée de la rédaction de la continuation de Frédégaire selon l'analyse d'H. Löwe. Mais cette chronologie est fragile et fréquemment remise en cause. L'édition allemande de la *Cosmographie* (MGH, QQ, 14, *Kosmographie des Aethicus*, p. 46-48) suppose

défendu dans l'édition allemande la plus récente de la *Cosmographie*³⁴⁶. En effet, *Vaceti* est présenté comme un terme antique dans la *Continuation* (ce qui suggérerait une reprise possible du *Liber Generationis*, œuvre issue de l'Antiquité). Par ailleurs, les problèmes de localisations seraient très relatifs en cas d'emprunt à la *Cosmographie* ou au *Liber Generationis*³⁴⁷. Nous privilégions une erreur de copie dans le *Liber Generationis* qui aurait été transmise aux deux autres ouvrages³⁴⁸.

3. 2 Des Aquitains romains ou transformés en Wascons par les Francs ?

Comme le note R. Collins dans son article, l'Aquitaine peut être considérée, pour paraphraser Metternich, comme une « expression géographique » même si l'on retrouve fréquemment le toponyme *Aquitania*, accompagné ou non de *provincia* dans les sources³⁴⁹ – alors même que ces structures administratives avaient disparu depuis bien longtemps, mais restaient familières aux clercs francs, nourris aux lettres latines. M. Rouche a pourtant défendu l'idée d'une romanité persistante en Aquitaine jusqu'à la conquête carolingienne³⁵⁰. Par ailleurs, le terme *Romanus* est peu fréquent pour désigner un Aquitain

qu'elle aurait pu être terminée dès 763. Par ailleurs, pour Isaïa 2014, p. 27-28, note 9 la *Continuation* serait une œuvre complètement autonome, composée en 751 par Childebrand, puis continuée par son fils Nibelung pour les années 751-768, peut-être vers 773-774, ce qui permettrait donc d'éventuels emprunts à la *Cosmographie* ou au *Liber Generationis*.

³⁴⁶ MGH, QQ, 14, *Kosmographie des Aethicus*, p. 47-48 : « So ist vielleicht die Vermutung nicht abwegig, dass der Chronist die Bezeichnung *Vaceti* der *Kosmographie* entnommen und mit *antiquitus* die Zeit des Hieronymus als deren vermeintlichen Verfassers gemeint hat. Dies könnte bedeuten, dass das Werk im Jahre 763, dessen Ereignisse in der *Continuatio* beschrieben werden, schon bekannt gewesen sei (Donc, peut-être qu'il ne faut pas écarter l'hypothèse que la *Chronique* ait emprunté la dénomination *Vaceti* à la *Cosmographie* et qu'elle ait renvoyé avec le terme *antiquitus* à l'époque de Jérôme, son supposé auteur) ». On peut aussi penser qu'elle renvoyait à l'époque de la chronique d'Hippolyte du III^e siècle dont le *Liber Generationis* traduisait en latin l'original grec, aujourd'hui perdu.

³⁴⁷ MGH, QQ, 14, *Kosmographie des Aethicus*, p. 48 : « Dem ist zu entgegen, dass umstehende *Geographica* wie *Lusitani* und *Brittones* die Lage des Gebietes der *Vaceti* ungefähr bestimmen liess » (A cela, on peut répliquer que des indications géographiques utiles, comme *Lusitani* ou *Brittones*, permettent de déterminer approximativement la zone de résidence des *Vaceti*). La note 162 insiste à juste titre sur un rapprochement probable avec les *Vacci / Vascones* d'Isidore grâce à une quasi homophonie : « Auch konnte die Gleichsetzung von *Vacci* mit *Vascones* bei Isidor (*Etym.* 9, 2, 107) dem Kosmographen bekannt gewesen sein, wodurch die Lokalisierung der ähnlich klingenden *Vaceti* erleichtert wurde » (Le rapprochement des *Vacci* avec les *Vascones* chez Isidore (*Etym.* 9, 2, 107) pourrait également avoir été connu du cosmographe et aurait par là facilité la localisation des presque homophones *Vaceti*).

³⁴⁸ Cela aurait pu être facilité par le fait que le *Liber Generationis* a assez souvent été utilisé comme introduction à la chronique de Frédégaire dans les manuscrits conservés (mais jamais à sa continuation cependant). Voir Collins 1988, p. 214.

³⁴⁹ On retrouve ainsi onze attestations dans la *Continuation* de Frédégaire (MGH, SSRM, *Continuation de Frédégaire*, II, *indices*, p. 528).

³⁵⁰ Nous avons déjà vu que cette idée est contestable. L'idée de l'Empire a été rapidement abandonnée même si la culture romaine a en partie persisté sous des formes différentes. M. Rouche lui-même montre que l'anthroponymie des clercs aquitains connaît une forte « germanisation » dès le VII^e siècle (Rouche 1979, p. 178. Voir aussi Collins 1988, note 70, p. 222).

à cette époque³⁵¹. M. Rouche cite à ce propos un extrait de la *Vie de saint Eloi*, datée du VIII^e siècle³⁵². Selon l'hagiographe, Eloi, qui est d'origine limousine, est menacé de mort par des habitants de Noyon, vers 660, à l'instigation du maire du palais de Neustrie, Erchinoald, parce qu'Eloi veut les empêcher de continuer leurs fêtes traditionnelles dans lesquelles il voit des relents de paganisme. *Romanus* a ici un sens polémique, difficile à interpréter avec certitude, qui renvoie bien sûr à la qualité d'étranger, d'Eloi que l'on cherche à discréditer, mais pas forcément à ses origines aquitaines³⁵³. La seule autre attestation est un passage de la *Continuation de Frédégaire*. Il est possible, dans ce cas, que *Romanos* s'applique aux Aquitains mais le contexte est peu clair. Le terme pourrait aussi avoir une nature plus juridique que politique³⁵⁴. Par ailleurs, nous sommes toujours dépendants d'un regard extérieur, sans que l'on puisse attribuer avec précision l'épithète injurieuse à une anecdote authentique ou au contexte de rédaction de la source. Si les *Miracles d'Oustrille* constituent l'une de nos rares sources aquitaines, ils n'utilisent pas le terme *Romanus* comme équivalent d'Aquitain. Le qualificatif de barbare n'est employé

³⁵¹ *Contra* Rouche 1979, p. 106. Il faut écarter, à notre avis, la lettre de saint Boniface qui répond aux projets de pèlerinage à Rome de l'abbesse Bugga. Les Romains désignés sont bien sûrs les habitants de Rome, menacés par les Sarrasins, et non les Aquitains (*contra* Rouche 1979, p. 515-516, note 133). MGH, EE *selectae*, I, *Lettres de saint Boniface et de Lullus*, p. 48 : *De isto autem tuo desiderio illa mihi mandavit, quia de te ad illam scripsi, ut expectes, donec rebelliones et temptationes et minae Sarracenorum, quae apud Romanos nuper emeruerunt, conquieverint et quoad usque illa Deo volente suas litteras invitatorias ad te dirigat*. « Quant à ce désir qui est le tien, elle m'a confié (l'abbesse Wethburga, déjà à Rome), puisque je lui ai écrit à ton sujet, que tu attendes jusqu'à ce que les révoltes, les attaques et les menaces des Sarrasins, qui naguère se sont élevées chez les Romains, se soient calmées et jusqu'à ce qu'elle – selon la volonté de Dieu – t'envoie des invitations ». Quant aux capitulaires qui évoquent la personnalité des lois, ils ne se rapportent pas qu'aux seuls Aquitains ni nécessairement à une origine ethnique. MGH, Capit., *Capitulaires de Pépin*, I, 10, p. 43 : *Ut omnes homines eorum legis habeant, tam Romani quam et Salici, et si de alia provincia advenerit, secundum legem ipsius patriae vivat*. « Que tous les hommes gardent leurs lois, autant les Romains qu'également les (Francs) Saliens, et s'il est venu d'une autre province, qu'il vive suivant la loi de sa propre patrie ».

³⁵² D'après un original perdu du VII^e siècle. *Vita Eligii Episcopi Noviomagensis*, MGH, SSRM, IV, 20, p. 711 : *Numquam tu, Romane, quamvis haec frequenter taxes, consuetudines nostras evellere poteris sed sollemnia nostra sicut actenus fecimus, perpetuo semperque frequentabimus nec ullus hominum erit, qui priscos atque gratissimos possit nobis umquam prohibere ludos*. « Jamais, toi, Romain, quel que soit le nombre de fois où tu les blâmes, tu ne pourras enlever nos coutumes mais nos fêtes, de même que nous les avons célébrées jusqu'ici, nous les célébrerons en foule maintenant et toujours, sans qu'il ne soit personne parmi les hommes qui puisse jamais nous interdire nos jeux anciens et très précieux ». Rouche 1979, p. 395.

³⁵³ Plus que les origines aquitaines, *Romanus* pourrait être ici une invective xénophobe renvoyant Eloi en Italie ou à Byzance – sans que son auteur ne la prenne pour autant comme une référence ethnique sérieuse. Malgré l'anachronisme, nous pourrions peut-être penser à un équivalent de notre « Ostrogoth ! ». Nous avons renoncé à l'hypothèse d'une allusion à la condition juridique d'Eloi, qui, en tant que clerc, relevait du seul droit ecclésiastique et non du droit romain.

³⁵⁴ MGH, SSRM, *Continuation de Frédégaire*, II, p. 180 : *Interea rebellantibus Wascones in regione Aquitania cum Chuoaldo duce, filio Eudone quondam, Carlomannus atque Pippinus germani principes, congregato exercito, Liger alveum Aurilianis urbem transeunt, Romanos proterunt, usque Beturgas urbem accedunt (...)*. « Pendant ce temps, comme les Wascons se rebellaient dans la région d'Aquitaine avec le duc Hunald, fils de feu Eudes, Carloman et Pépin, les frères et princes, après avoir rassemblé l'armée, passent le lit de la Loire à Orléans, écrasent les Romains, arrivent jusqu'à la ville de Bourges (...) ».

pour désigner des Francs, lors d'un affrontement de Pépin II et d'Eudes d'Aquitaine près de Bourges, vers 700, que pour dénoncer le comportement de soldats qui brûlent l'ancienne maison de saint Oustrille et non comme un marqueur ethnique³⁵⁵.

L'utilisation dans les sources franques du terme *Wascones* pour désigner les Aquitains relève d'une forme de brouillage volontaire de l'identité. Certains auteurs ont cru y déceler une part de vérité en supposant que les ducs de la principauté d'Aquitaine auraient utilisé les Wascons comme mercenaires³⁵⁶. Mais on rejette aujourd'hui l'hypothèse, longtemps soutenue, d'un réservoir humain méridional dans lequel les ducs aquitains auraient pu puiser. Malgré l'opinion contraire de R. Collins, les sources franques, presque systématiquement hostiles aux *Wascones*, ont probablement cherché à assimiler les Aquitains à des barbares, en ethnicisant ainsi leur refus de soumission suivant un processus que nous avons déjà vu³⁵⁷. Même le comte de Bourges, Humbert, au service du duc d'Aquitaine et capturé par les Francs en 762, est associé aux Wascons³⁵⁸. Cet

³⁵⁵ Contra Rouche 1979, p. 395 : « Rien n'a changé depuis le V^e siècle ; le titre de Romain reste plus prestigieux que celui d'Aquitain ; le vieux schéma mental n'a pas bougé ». Voir MGH, SSRM, *Miracula Austregisili Episcopi Biturigi*, IV, 5, p. 202 et Rouche 1979, p. 106. *Post idem tempus, cum Francorum princeps Pipinus adversus Eudonem Aquitaniae provinciae principem volens dimicare in pago Biturico advenisset, barbari de ipso exercitu ad praefatam domum venerunt, ut eam igni succenderent.* « Après, alors que le prince des Francs, Pépin était venu en souhaitant combattre, dans la région de Bourges, contre Eudes, prince de la province d'Aquitaine, des barbares de la même armée vinrent près de la susdite maison pour la livrer au feu ». Notons que le passage suivant (6) concerne les dégradations commises par les troupes d'Eudes aux dépens du monastère d'Oustrille. Il n'y a donc pas de parti pris proaquitain, d'autant que, dans l'hagiographie, les deux princes, franc et aquitain, mettent fin aux abus. Seuls certains de leurs soldats sont en cause.

³⁵⁶ Rouche 1979, p. 108. Dans le même sens, Collins 1988. On ne peut totalement l'exclure comme le précise J. Bellarbre dans sa thèse (nous n'avons pas pu la consulter. Bellarbre 2015, p. 61-62). Nous rejoignons cependant le point de vue d'A. Bayard, qui souligne l'objectif de « masquer l'opposition d'une faction de l'aristocratie au pouvoir (franc), en assimilant cette partie des élites (...) à une *gens* rebelle à l'autorité royale depuis le VII^e siècle » (Bayard 2014, p. 5).

³⁵⁷ Larrea 1998, p. 127. Une seule allusion évoque des troupes réellement wasconnes – leurs membres viennent de la région au sud de la Garonne – aux côtés du duc Waïfre (MGH, SSRM, *Continuation de Frédégaire*, II, chap. 130, 134, p. 189). Mais rien ne permet de soutenir l'idée d'un mercenariat permanent (contrairement à ce qu'a défendu Rouche 1979, p. 99 qui évoque un statut de « fédérés » au service des princes d'Aquitaine). Il a pu s'agir d'une alliance ponctuelle dans des circonstances difficiles, face à l'invasion menée par les Francs de Pépin III.

³⁵⁸ MGH, SSRM, *Continuation de Frédégaire*, II, 126. *Uniberto comite vel reliquos Vascones, quos ibidem invenit, sacramentis datis, secum adduxit, uxores eorum ac liberos in Frantia ambulare praecepit (...).* « Le comte Humbert ou bien les Wascons qui restaient, après qu'ils aient prêté serment, il les amena avec lui. Quant à leurs épouses et à leurs enfants, il ordonna de les transporter en Francie ». Il est cependant difficile d'interpréter cette association. Il ne semble pas nécessairement y avoir de distinction sociale à trouver entre Humbert et les autres Wascons. En effet, si ces derniers n'avaient pas été membres de l'élite, on ne leur aurait sans doute pas demandé de prêter serment ni de donner leurs femmes et enfants comme otages. Les comtes constituaient néanmoins un enjeu à part pour les Carolingiens car de leur ralliement dépendait la fin de l'indépendance aquitaine. Qu'on songe au ralliement à Pépin de Rémistan, oncle de Waïfre en 765 et à celui de la noblesse en 766 (Rouche 1979, p.126 ; MGH, SSRM, *Continuation de Frédégaire*, II, 131 : *Videntes tam Wascones quam maiores natu Aquitaniae necessitate compulsi plurimi ad eum cesserunt, sacramenta ad*

ethnonyme sert la propagande pippinide puis carolingienne en réactualisant le mythe wascon de Grégoire de Tours. Certes, ces derniers ne sont pas présentés comme féroces mais ils sont lâches³⁵⁹, comme les autres adversaires des Francs³⁶⁰, ce qui rejoint les chroniques de Frédégaire et de Grégoire de Tours. On retrouve également la mauvaise foi wasconne, comme chez Frédégaire, en particulier dans le comportement de Waïfre qui manque à ses serments³⁶¹. Il n'y a pas là d'originalité sudiste quelconque à identifier puisque les autres principautés périphériques du monde franc (Bavière, Alémanie) ou un royaume étranger (Lombardie) sont accusées des mêmes méfaits³⁶². En outre, les Wascons sont également caricaturés comme des personnages orgueilleux dans l'expression d'apparence énigmatique *coturno wasconorum*, qui reste toutefois isolée³⁶³. Nous avons envisagé la possibilité d'une distinction politique quand le chroniqueur distingue les Wascons des grands d'Aquitaine au chapitre 131 – ces grands auraient pu désigner les ralliés aux Francs. Mais, dans ce cas précis, il semble bien que ce soient les Wascons « ethniques » du chapitre 130 qui sont désignés.

Quant à l'ethnonyme *Aquitani*, de création franque, il ne s'impose qu'après la conquête de l'Aquitaine en 768. En effet, l'étiquette ethnique wasconne a alors perdu tout intérêt. Il ne s'agit plus de discréditer les Aquitains mais bien de rallier rapidement les élites après des guerres extrêmement brutales³⁶⁴. La disparition rapide et presque totale de

eum ibidem donant, dictionis sue faciunt. « Ce que voyant, tant les Wascons que les grands d'Aquitaine, poussés par la nécessité, désertèrent en très grand nombre auprès de lui (Pépin) ; ils lui prêtent serment au même endroit et ils se placent sous son autorité »).

³⁵⁹ On retrouve trois fois la mention de la fuite au combat (MGH, SSRM, *Continuation de Frédégaire*, II, 127-128, 131, p. 178, 188, 190). Cette « lâcheté » est partagée avec les Sarrasins (chapitre 20, p. 178), preuve de son instrumentalisation politique, même si elle a pu renvoyer à une stratégie de fuite simulée.

³⁶⁰ Rappelons que Grégoire de Tours a déjà utilisé cet argument contre les Alamans (II, 30), les Burgondes (II, 32), les Wisigoths (II, 37) et même les Austrasiens (II, 46) – soit tous les adversaires de ses champions, Clovis et Gontran.

³⁶¹ Waïfre aurait rompu ses serments envers Pépin (chapitres 124-125 et 135, où cette pratique est considérée comme atavique avec l'expression *more solito*). Le continuateur l'évoque également pour les Alamans (MGH, SSRM, *Continuation de Frédégaire*, II, 115), les Saxons (117-118), les Bavares (117) et les Lombards (121).

³⁶² *Contra Rouche* 1979, p. 123 qui voit dans ce refus de serment – ou plutôt cette absence de respect – une pratique culturelle : « (Waïfre) incapable de comprendre la nouvelle mentalité féodo-vassalique qui s'élabore au nord de la Loire, est prêt à donner force sommes d'argent pour garder son autorité mais jamais un seul serment qui le transformerait en inférieur ». Au contraire, l'auteur montre que la noblesse aquitaine a vite intégré de telles pratiques (p. 124).

³⁶³ MGH, SSRM, *Continuation de Frédégaire*, II, 114 : *Inde reversi praecelsi germani, sequente anno provocati coturno Wasconorum, iterum usque ad Ligerem fluvium pariter adunati venerunt.* « De là, les très illustres frères (Pépin et Carloman) s'en revinrent ; l'année suivante (en 745), excités par la cothurne des Wascons, ils vinrent derechef, pareillement associés, jusqu'à la Loire ». Ce terme *coturnus* est souvent utilisé en mauvaise part dans le sens de *superbia* (*Cosmographie d'Aethicus*, MGH, QQ, 14, p. 159, note 415 et Th. Ling Lat, t. IV, p. 1088, 49-52).

³⁶⁴ Bühner-Thierry, Mériaux 2010, p. 324. Voir aussi, par exemple, MGH, SSRM, *Continuation de Frédégaire*, II, 131.

l'expression Wascons, pour désigner des Aquitains, montre qu'elle ne recouvrait pas une réalité ethnique : elle avait une nature polémique et politique. Un terme géographique neutre (*Aquitani*) est désormais utilisé. Il renvoie aussi à une volonté de normalisation des cadres territoriaux, en lien avec un projet de nature impériale, d'où sans doute l'utilisation du terme romain.

Bilan

L'idée d'un rôle central des « envahisseurs » Wascons dans l'identité de la Novempopulanie du VI^e siècle paraît devoir être remise en question. En effet, le témoignage de Grégoire de Tours est, là encore, peu fiable et s'intègre dans une tradition qui utilise l'ethnotype wascon comme synonyme de barbarie. Les Francs semblent avoir ethnicisé des révoltes nobiliaires répétitives dans une marche qu'ils contrôlaient mal. Au VII^e siècle, alors que l'historiographie défend l'idée de la constitution d'identités spécifiques à la Wasconie, d'une part, et à l'Aquitaine, d'autre part, les sources semblent au contraire montrer un décalage entre une prise d'autonomie politique réelle, qui n'a pas forcément de répercussions visibles en termes de conscience identitaire, et un brouillage des étiquettes ethniques par les Francs, pour des raisons politiques. Ainsi, les Wascons sont parfois désignés par des ethnonymes antiques tandis que les Aquitains sont fréquemment qualifiés de Wascons. Dans un cas comme dans l'autre, il s'agit, là encore, de décrédibiliser des adversaires, renvoyés dans la barbarie, comme les Goths avant eux, même si la dimension religieuse est ici moins présente.

TROISIEME PARTIE

-

III. LA CREATION DE DEUX PEUPLES (v. 781-888) ?

Si l'ethnicité apparaît, dans les sources des VII^e et VIII^e siècles, comme une arme politique destinée à discréditer des adversaires et non comme un instrument de cohésion interne des populations aquitaine et wasconne, la constitution du royaume carolingien d'Aquitaine et de la principauté indépendante de Wasconie, au IX^e siècle, aurait pu changer la donne. En effet, les sources pourraient laisser davantage de place à d'éventuels particularismes ethniques, au travers de témoignages des Aquitains eux-mêmes, lesquels nous faisaient si cruellement défaut pour la période précédente. On songe notamment à ce que l'historiographie a appelé les « mémoires » ou « légendes » des Aquitains.

1. Une identité aquitaine fondée sur un royaume périphérique carolingien ?

La nouvelle lignée commence avec le roi Louis Le Pieux (781-814), troisième fils de Charlemagne. Son onomastique même, Lhovicus, est source de légitimité puisqu'elle renvoie à Clovis, conquérant de l'Aquitaine en 507. L'Aquitaine est érigée en royaume par la volonté de Charles qui la garde néanmoins sous un étroit contrôle. Les historiens parlent donc plutôt d'un statut de vice-royaume (*Unterkönigtum*), à l'exemple de la Bavière ou de la Lombardie, sans législation autonome ni vraie capitale³⁶⁵. Ce redécoupage politique du *regnum Francorum* peut s'expliquer, après Roncevaux – épisode que nous étudierons ultérieurement avec l'évolution de la Wasconie – par le désir de limiter le risque d'agitation, notamment de la part des aristocrates, et de protéger plus efficacement les frontières, menacées en particulier par les Sarrasins et les Normands. Cependant, le royaume d'Aquitaine connaît un processus d'autonomisation dès Pépin I^{er} (814-838), deuxième fils de Louis Le Pieux, qui se soulève à deux reprises (830 et 833). Un conflit dynastique éclate à sa mort. Louis choisit Charles Le Chauve pour lui succéder tandis que les grands d'Aquitaine soutiennent majoritairement Pépin II, fils de Pépin³⁶⁶. La longue lutte (839-864) qui en découle a été l'objet de deux thèses classiques. Dans les ouvrages de

³⁶⁵ Bühner-Thierry, Mériaux 2010, p. 340 et Bayard 2014, p. 8 : le centre politique est surtout situé au nord (malgré le rôle militaire de Toulouse), où l'on connaît une dizaine de palais, situés entre Loire et Charente, sans qu'il n'y ait de vraie capitale. Le royaume est certes doté d'une chancellerie mais sans avoir ses lois propres. Les Carolingiens se sont surtout appuyés sur l'aristocratie septentrionale (en multipliant les nominations de vassaux francs), en particulier l'épiscopat, les monastères et quelques grandes familles qui leur étaient apparentées, comme les Guilhelms à Clermont.

³⁶⁶ Pépin II s'est principalement reposé sur des réseaux aristocratiques, compris entre Dordogne et Garonne, une zone beaucoup moins documentée que le nord du royaume, où les nobles semblent appuyer « leur pouvoir sur le contrôle de sites fortifiés et sur de petites fondations monastiques ». Ces « élites non communicantes » (M. Gravel) auraient eu intérêt à maintenir un « pouvoir royal proche et accessible », donc à soutenir Pépin (Bayard 2014, p. 8).

L. Auzias et J. Dhondt, Pépin II serait le représentant du parti indépendantiste et d'un « sentiment national aquitain »³⁶⁷. Plus nuancé, bien que dans une optique similaire, M. Rouche a évoqué une identité « régionale ». Le « séparatisme aquitain » proviendrait paradoxalement de l'échec du rétablissement d'un universalisme romain, lequel serait au fondement de l'identité aquitaine. Comme nous venons de le voir, c'est une thèse séduisante mais aujourd'hui remise en cause puisque les Aquitains n'ont pas été des défenseurs jusqu'au boutistes de la romanité. A l'inverse, pour d'autres historiens, comme J. Martindale ou R. Collins, les affrontements relèveraient d'une simple lutte dynastique. L'Aquitaine carolingienne, si vaste – puisqu'elle représenterait aujourd'hui 40 % de la superficie de la France contemporaine – ne pourrait avoir une unité « nationale »³⁶⁸. Tout en reconnaissant la validité de cet argument, M.-C. Isaïa a récemment contesté le prisme dynastique dans une analyse de l'empire carolingien en terme de constructions autoritaires plus territoriales que familiales³⁶⁹.

La thèse « nationaliste » ou régionaliste n'a plus aujourd'hui beaucoup de partisans³⁷⁰. On retrouve en effet les mêmes logiques de négociations permanentes avec le pouvoir central qui existaient déjà sous les Mérovingiens (et, pour une part, sous l'Empire romain)³⁷¹. Par ailleurs, les aristocraties, en partie franques (*Reichsaristokratie*)³⁷², se sont plus attachées à des zones de pouvoir qu'à un hypothétique Etat aquitain. La protoféodalité était en marche et, à terme, elle a été fatale à l'Etat carolingien. De ce point de vue, l'interdiction des serments de 779, rappelée aux *missi* envoyés en Aquitaine, faisait sans doute écho à un problème plus précoce et plus accusé dans les *regna* périphériques, plus

³⁶⁷ Auzias 1937. Dhondt 1948. La recherche était, encore à cette époque, très influencée par les nationalismes.

³⁶⁸ Martindale 1981. Voir le résumé du débat et la bibliographie dans Bellarbre 2014, p. 2-4.

³⁶⁹ Isaïa 2014, p. 11 : « L'histoire des Carolingiens n'est donc pas seulement une histoire de famille, mais l'histoire de la construction d'un espace, au fur et à mesure que les sources se plaisent à le dire 'franc'. Une telle définition n'est pas démographique à l'évidence, ni ethnique bien sûr, comme si l'on avait jamais pu délimiter par l'archéologie, les pratiques culturelles ou n'importe quel autre marqueur objectif des contours d'un peuplement franc distinct ... C'est la définition d'un projet autoritaire : il existe des espaces qui sont voués à rester ou à passer sous la domination de ceux-là qui s'appellent des Francs et dont l'histoire se confond, dans les sources du VIII^e au XII^e siècle, avec celle des Carolingiens ».

³⁷⁰ Pépin 2005 b, p. 326. Bühner-Thierry, Mériaux 2010, p. 391.

³⁷¹ Isaïa 2014, p. 15 : « A l'intérieur d'un royaume puis d'un empire, qui dure comme idéologie englobante plus que comme réalité vécue, le pouvoir réel s'exerce à l'échelle de royaumes restreints, voire de régions, dans une négociation permanente avec les élites locales, que les sources taisent ou déplorent ».

³⁷² La *Reichsaristokratie* ne peut être réduite à une simple noblesse de fonction carolingienne. Les recherches récentes, en particulier prosopographiques, insistent sur la continuité des élites entre époques mérovingienne et carolingienne. Le pouvoir a régulièrement recours à des hommes déjà bien implantés localement auxquels il confie des fonctions officielles (Isaïa 2014, p. 313-319).

éloignés du contrôle royal³⁷³. La diffusion de ce modèle protoféodal expliquerait le caractère apaisé des années 860 : les grands s'appuieraient sur des aristocraties petite et moyenne, monastique et laïque, ignorées des sources³⁷⁴. Il n'y aurait donc pas de « nation » aquitaine.

1. 1 Une mémoire monastique qui laisse peu de place au particularisme aquitain :

Concernant la charte de l'abbaye de Nouaillé (vers 840), rédigée au début de l'affrontement entre Pépin II et Charles Le Chauve, il paraît difficile de soutenir, avec G. Pépin, l'idée d'une défense de l'identité aquitaine qui refuserait la domination des Francs de Charles Le Chauve³⁷⁵. Notons, tout d'abord, que le rédacteur est hostile aux princes aquitains, décrits comme des tyrans, responsables de la destruction de leur région, désignée sobrement comme l'ancienne province romaine. Il semble que nous ayons affaire à la condamnation, logique sous la plume d'un clerc, d'un orgueil nobiliaire que le rédacteur considérerait sans doute comme contraire aux valeurs chrétiennes. Cette dimension morale ne doit pas masquer les enjeux bien réels de contrôle des territoires par des pouvoirs locaux, peu désireux de partager leurs prérogatives avec un centre franc jugé encombrant. J. Bellarbre a justement souligné l'absence « d'attachement sentimental significatif ou d'un particularisme quelconque » dans les *Chroniques de Moissac* (XI^e siècle) et *d'Aniane* (XII^e siècle) qui « relatent des événements advenus entre 670 et 818, principalement dans le cadre du royaume carolingien d'Aquitaine »³⁷⁶. Il faut attendre Adémar de Chabannes (989-1034), moine aquitain, comme le précise J. Bellarbre, pour percevoir ce sentiment, de manière ténue. Sa chronique compile les sources franques en y rajoutant des interpolations qui insistent sur le rôle des Aquitains lors d'événements importants. Il transpose également

³⁷³ Pépin 2005 b, p. 330. Isaïa 2014, p. 16 : « Quelle fidélité attendre d'aristocrates qui voient s'éloigner les centres du pouvoir et par là-même leur capacité à avoir accès au roi ? Comment défendre des territoires marginaux contre l'expansionnisme des peuples que la puissance carolingienne n'a guère repoussés (Normands, Sarrasins) ? »

³⁷⁴ Nous adoptons cette séparation, commode pour l'exposé, mais quelque peu artificielle. En effet, le *Waltharius*, par exemple, a peut-être été écrit par un clerc même s'il s'agit d'une œuvre profane.

³⁷⁵ *Totius Aquitaniae provinciae redigeretur in solitudinem, videlicet propter insolentiam tyrannorum in se decertantium, principatus culmen ambiuntur et Francorum iugo colla demittere nolentium.* « La réduction de toute la province d'Aquitaine en désert est clairement due à l'insolence des tyrans qui luttaient entre eux par ambition de se hisser au principat et par refus de courber la tête sous le joug des Francs ». Voir Pépin 2005 b, p. 326 et note 43.

³⁷⁶ Bellarbre 2014, p. 4. Si les manuscrits conservés remontent respectivement aux XI^e et XII^e siècles, le modèle originel daterait de 818-819. Cependant, la présence des termes « Aquitains » et « Aquitaine », quoique non massive, montre bien qu'il s'agit de « l'espace méridional de référence » de ces œuvres.

l'expression « un des nôtres » par « un des Francs »³⁷⁷. La chronique d'Adémar de Chabannes « pourrait constituer l'une des seules véritables tentatives de légitimation politique par le biais de l'historiographie dans l'Aquitaine du haut Moyen Age »³⁷⁸. Cependant ce témoignage reste isolé et il faut également tenir compte du probable patronage du duc d'Aquitaine Guillaume V (vers 996-1030) dans notre analyse d'un extrait, où Adémar de Chabannes rapporte des événements datés de 991 sur le refus de soumission du duc d'Aquitaine au nouveau roi, Hugues Capet³⁷⁹. On pourrait interpréter rapidement ce passage comme une inversion du *mos inditus* négatif attribué aux Aquitains par les Francs, surtout à l'époque mérovingienne. La tendance de l'auteur à réécrire les chroniques franques, comme nous venons de le voir, pourrait confirmer un tel point de vue. Cependant, il ne faut pas négliger le contexte particulier de l'extrait. Ce dernier, en effet, a été précédé de la mention de meurtres et d'un emprisonnement chez les Francs : il s'agit peut-être plus de la condamnation de mauvaises pratiques ponctuelles – destinées à justifier le refus de soumission de Guillaume IV d'Aquitaine, si tant est que ce fait ait une réalité historique – plutôt que de la dénonciation d'un comportement atavique. Un autre témoignage contemporain, lors de la réforme du monastère de Mauriac (1010), est également délicat à interpréter. Il relate le conflit entre un abbé réformateur, originaire de Saint-Pierre-le-Vif de Sens, et l'ancien doyen du monastère. Celui-ci dégénère en affrontement où une femme aurait appelé la population au meurtre des Francs. Pour G. Pépin, ce serait une preuve d'une conscience identitaire aquitaine³⁸⁰. Là encore, il est difficile de déterminer si c'est vraiment la qualité de Franc qui explique le déchainement de violences. Le fait qu'il s'agisse d'un étranger, quel qu'il soit, s'ajoute sans doute aux griefs qui lui sont faits sans être pour autant la cause principale (qui reste le rejet de la réforme). Nous retrouvons peut-être un cas proche de celui où, à l'inverse, des Francs s'en prenaient à un saint qualifié de « Romain », accusé de leur imposer des coutumes

³⁷⁷ Voir aussi Bourgain 2011, p. 99.

³⁷⁸ Bellarbre 2014, p. 4 et Bourgain 2011, p. 101-105 insistent sur le caractère « biface » de l'Aquitaine d'Adémar entre une chronique qui la réintègre dans l'histoire des nations et des sermons qui en font la province sainte par excellence car évangélisée par saint Martial. Mais aucun de ces écrits n'insiste sur un caractère ethnique quelconque.

³⁷⁹ Voir MGH, SS, 4, *Ademari Historiarum Libri*, p. 128. *Sane dux Aquitanorum Willelmus, reprobans nequiquiam Francorum, Hugoni subditus esse noluit.* « C'est à juste titre que le duc des Aquitains, Guillaume, qui rejette la méchanceté des Francs, refusa de se soumettre à Hugues Capet ».

³⁸⁰ Pépin 2005 b, p. 326 et n. 45. *Percutite, occidite, ardete Francos illos.* « Frappez, tuez, brûlez, ces Francs ».

étrangères³⁸¹. Au final, nous ne pouvons que rejoindre les résultats de l'enquête de J. Bellarbre qui conclut à des « revendications identitaires extrêmement limitées »³⁸².

1. 2 Une mémoire laïque ? Le *Waltharius*, les « légendes des Aquitains » et le costume ethnique :

Nous avons déjà vu que les trois cycles de chansons de geste des XII^e et XIII^e siècles ne peuvent être utilisés pour défendre l'idée d'un attachement des Aquitains à leurs princes indépendants. Cependant, pour la période du royaume carolingien d'Aquitaine, le *Waltharius*³⁸³, poème épique en vers latins, est un candidat sérieux au titre de « légende des Aquitains », ou de « texte d'identité » pour reprendre l'expression de W. Pohl. Son auteur reste inconnu et son identité a été très discutée³⁸⁴. Pour K.-F. Werner, il pourrait s'agir d'Ermold Le Noir qui aurait écrit une œuvre de propagande, sur l'ordre de Pépin II, transposée dans un univers fictif, à l'époque d'Attila. Son commanditaire y serait représenté sous les traits du héros, Walther, et son rival, Charles Le Chauve, serait caricaturé en la personne du méchant, Gunther. G. Pépin en conclut que le *Waltharius* serait la preuve qu'« un particularisme aquitain a bel et bien existé au IX^e siècle et que Pépin II (a) voulu paraître comme son champion »³⁸⁵. Les Francs y seraient dénigrés dans une véritable inversion du *mos inditus* négatif attribué aux Aquitains. Bien qu'ingénieuse, cette hypothèse nous semble douteuse. Elle a d'ailleurs suscité les critiques argumentées de R. Stone³⁸⁶. Cette historienne rappelle tout d'abord que la datation de l'ouvrage n'est en aucun cas assurée. La fourchette varie entre 780 et 975, d'après la paléographie, sans que la stylistique permette d'affiner ce résultat. Toutefois, le IX^e siècle paraît l'hypothèse la plus raisonnable, du fait de la vision positive des Huns et des armes mentionnées. Quant à l'identification de son auteur à Ermold Le Noir, elle n'est pas certaine car il y avait d'autres poètes aquitains à la cour de Pépin³⁸⁷. Il n'est même pas assuré que le *Waltharius* ait été composé par un Aquitain – même si cela reste probable – du fait de l'existence de

³⁸¹ Voir note 355, p. 86.

³⁸² Bellarbre 2014, p. 5 : « L'existence d'une semblable 'nation' paraît improbable à la lumière de ces sources ». Dans le même sens, Bayard 2014, p. 9 : « C'est par son inclusion directe dans le système carolingien que s'opère la transformation de la région, *regio*, au royaume, *regnum*, qui donne un semblant de corps à cette improbable nation des Aquitains ».

³⁸³ MGH, AA, PP, 6.1, p. 24-83.

³⁸⁴ Voir la bibliographie dans Stone 2011.

³⁸⁵ Pépin 2005 b, p. 327.

³⁸⁶ Stone 2011, p. 57-58. Stone 2013.

³⁸⁷ MGH, AA, PP, 2, *Ermoldi Nigelli Carmina*, p. 86 : *Nam tibi magna satis possent cum scribere magni / Et facerent nostrum saepe placebat opus*. « Car bien que de grands poètes puissent écrire assez de grands vers pour toi et qu'ils le fissent, souvent notre travail plaisait ».

versions en vieil anglais et en norois ni qu'il l'ait été à la cour d'Aquitaine (la cour franque ne peut pas être écartée avec certitude). Par ailleurs, notre analyse du poème conclut à la complexité de l'identité qui ne peut être réduite à l'affirmation d'un nationalisme ou d'un régionalisme de rejet. Certes, le héros Walther est aquitain et en tout point positif³⁸⁸. Pour autant, il n'y a pas de condamnation en bloc des Francs. Seul Gunther, le roi des Francs, est un personnage en tout point négatif, bouffi par l'orgueil (v. 468). Ainsi, le guerrier franc Hagen est aussi un héros et un bon combattant (v. 567). L'identité franque apparaît tout au long du poème sans originalité à l'exception de la référence à la ville de Worms³⁸⁹. Le mythe des origines troyennes est repris (v. 28) sans être forcément moqué contrairement à ce que l'on a parfois affirmé (v. 727-733)³⁹⁰. Le seul élément de costume attribué aux Francs est la hache à deux tranchants (v. 918-919), probable emprunt à Isidore³⁹¹. Les stéréotypes hostiles aux Francs sont exceptionnels. Au contraire, ce peuple est décrit comme courageux (v. 58), même si cela est tempéré par une soumission sans combat, et comme *caput orbis*, la « tête du monde » (v. 1083). En colère contre les Francs, avec lesquels il refuse dans un premier temps de partager ses trésors, le héros se reprend immédiatement et demande pardon à Dieu (v. 561-565). Enfin, les Francs tués par Walther sont loués comme des héros (v. 884). On ne peut guère trouver qu'une exception, malheureusement souvent citée hors contexte, à l'appui de la théorie d'un « nationalisme aquitain » xénophobe. Il s'agit de la mention de *Franci nebulones* (v. 555). La traduction fait débat. Il pourrait s'agir d'une simple mention ethnique (« des Francs Nibelung ») ou de l'insulte « vauriens de Francs ». Le contexte n'incite pas à privilégier cette dernière hypothèse puisque les combats n'ont pas encore commencé avec les Francs et que Walther se contente de décrire ce peuple comme les *cultores regionis*, « habitants du pays » dans le reste du vers – ce qui correspondrait plutôt à la première traduction. Mais, même si la seconde version était exacte, elle n'autoriserait pas à généraliser au vu de la vision positive

³⁸⁸ Walther fait preuve d'une continence exceptionnelle (v. 426-427). Il respecte le sang innocent (v. 548), tout en étant très courageux à la guerre (v. 604-605). Généreux (v. 611-614) et pieux, il prie pour ses adversaires morts (v. 1165-1167). Le fait qu'il tue ses ennemis qui le supplient ou fuient ne doit pas être interprété, anachroniquement, comme un trait de caractère négatif du héros. Il a simplement observé les règles du combat de son époque (Stone 2011, p. 111).

³⁸⁹ *Wormatiensis* (v. 831), *Wormatiae campis* (v. 940), *Wormatiam patriam* (v. 948-9). Le palais de Worms aurait servi de séjour favori de la cour de Charlemagne pendant l'épiscopat d'Erembert (764-793) avant d'être éclipsé par Aix-la-Chapelle dans les années 790 (Hummer 2006, p. 110). Ce serait un indice d'une rédaction du poème à la fin du VIII^e siècle ou au début du IX^e siècle alors que le statut de « capitale » de Worms était encore présent dans les mémoires.

³⁹⁰ Wurhard imite, certes, l'archer Pandare de l'Illiade mais sans que cette lâcheté soit considérée comme propre à tous les Francs.

³⁹¹ Pohl 2006, p. 131. On a déjà vu que cette attribution est démentie par l'archéologie.

des Francs dans le reste du poème³⁹². Quant au stéréotype de la vantardise, il est appliqué aux seuls Saxons dans une formulation archaïsante (*Celtica lingua*, « langue celtique », v. 765) qui montre la plasticité de l'identité. L'auteur reprend ici une conception isidorienne (et virgilienne) de l'ethnicité³⁹³ qu'Hagen et Walther partagent, malgré des nuances dans leur définition de l'identité³⁹⁴. Les mentions de la patrie, qui n'ont rien de centrales dans le poème, sont stéréotypées et semblables pour des personnages d'origines différentes³⁹⁵. Surtout, on ne trouve aucune caractéristique précise de l'Aquitain. Paradoxalement, cela pourrait confirmer l'identité aquitaine de l'auteur, si l'on suit l'idée d'une définition en creux de l'ethnicité par rapport et par opposition aux autres groupes³⁹⁶. En effet, il n'y a pas ici de trait équivalent à la vantardise saxonne ou d'arme prétendument « nationale » comme la francisque. La seule exception parfois évoquée nous paraît reposer sur une mauvaise compréhension de la fin du poème, où Hagen, définitivement réconcilié avec Walther, fait allusion à un *ritum gentis* du héros aquitain, à savoir la tradition de garder l'épée à gauche que Walther ne pourra plus respecter³⁹⁷. Il ne peut s'agir d'une coutume spécifique à l'Aquitaine puisque la plupart des guerriers, droitiers, gardaient leur épée à gauche. Il faut donc penser à une plaisanterie – macabre – d'Hagen qui vient de trancher la main droite de Walther. Ce dernier devra donc utiliser la main gauche pour tirer l'épée du côté droit, ce qui contrevient à l'usage courant des guerriers – ici assimilés à une *gens*.

³⁹² *Contra* Olsen 2011, p. 44-46. L'auteur privilégie une marque d'hostilité mais sa recherche d'autres attestations de ce genre dans le reste du poème paraît peu crédible. D'autres ont voulu voir, sans preuve, les seuls nobles Francs dans l'expression *Franci nebulones*.

³⁹³ Pohl 2006, p. 120. *Enéide*, VIII, v. 722-723: *Incedunt victae longo ordine gentes / quam variae linguis, habitu tam vestis et armis*. « S'avancent, en longue file, les peuples vaincus, autant divers par leurs langues, leur aspect que par leurs vêtements et leurs armes ». *Waltharius*, v. 2-3 : *Moribus ac linguis varias et nomine gentes / Distinguens, cultu, tum religione sequestrans*. « Peuples divers par leurs coutumes, leurs langues et leur nom qui se différencient par leur culture et se séparent alors par la religion ».

³⁹⁴ Un homme se définit pour Hagen par « sa famille, sa patrie et son nom » (*genus patriam nomenque*, v. 576). Walther se présente en respectant ce schéma, à l'exception de la famille (v. 597 : *Waltharius vocor, ex Aquitanis sum generatus*. « Je m'appelle Walther, je suis né des Aquitains »). Il semble difficile de tirer une conclusion claire de la différence des définitions, au vu de la brièveté des passages. Le pluriel, utilisé par Walther pour désigner l'Aquitaine, pourrait être poétique ou bien renvoyer au découpage administratif de l'Antiquité tardive (Aquitaines I et II). Il n'est pas sûr que la Wasconie y soit incluse.

³⁹⁵ On retrouve la même conception chez Hilgonde (v. 251-2) et Walther (v.354), tous deux exilés mais, respectivement de Burgondie et d'Aquitaine : *hinc odium exilii patriaeque amor incubat inde* (« De part et d'autre pèsent la haine de l'exil et l'amour de la patrie »). De même, le roi de Burgondie et Walther évoquent tous deux une *patriam dulcem* (v. 60 et v. 600). L'amitié portée à Hagen a diminué la valeur de la patrie magnifique (*ampla patria*, v. 1257-8) aux yeux de Walther.

³⁹⁶ Voir note 29, p. 10. Il s'agit d'un héritage de l'ethnographie gréco-romaine comme nous l'avons déjà vu. Les Aquitains étaient déjà présentés « en négatif » par César et Strabon (Gardes 2002, p. 49).

³⁹⁷ *Waltharius*, v. 1429-1430 : *Wah ! Sed quid dicis, quod ritum infringere gentis / Ac dextro femori gladium agglomerare videris ? ...* « Bah ! Mais que dis-tu ? Qu'il te semble enfreindre la règle de ton peuple (s.e. celui des guerriers et non des Aquitains) et porter ton épée du côté droit ? ».

Il nous semble donc que le *Waltharius*, loin d'entériner une rivalité identitaire aquitano-franque, cherche, au contraire, à réconcilier les deux aristocraties après les campagnes dévastatrices de Pépin III. On pourrait alors supposer une composition dans le cadre d'une cour, au début du royaume d'Aquitaine, en privilégiant celle de Louis Le Pieux à celle de Charlemagne³⁹⁸. Cette volonté de compromis est du reste symbolisée par l'attitude de Walther, prêt à partager ses trésors avec les Francs³⁹⁹ et qui se réconcilie finalement avec son ami Hagen après un combat épique. Ce dernier invite à cesser tout affrontement aquitano-franc puisque l'honneur est sauf et la valeur des deux champions pleinement reconnue (v. 1399-1400). Il s'agit de légitimer la création récente du royaume en la renvoyant dans un passé mythique et de faire des nobles Aquitains les égaux des Francs⁴⁰⁰. Quel pourrait être alors la nature du *Waltharius* s'il n'est pas la « légende des Aquitains » imaginée par certains historiens ? R. Stone a écarté à juste titre l'hypothèse d'une satire monastique. La préface est probablement postérieure et le terme *fratres* ne renvoie pas forcément à un contexte monastique⁴⁰¹. Bien que certains passages soient parodiques, l'oeuvre correspond aux valeurs de l'aristocratie laïque carolingienne, sans qu'il faille y voir une anachronique condamnation globale de la guerre. Le *Waltharius* s'adresse aussi bien au noble, dont on veut faire un vassal fidèle mais conscient de ses droits, qu'au futur roi, mis en garde par la déchéance de Gunther. Nous suggérons donc un rôle pédagogique d'édification des jeunes princes et des aristocrates, à l'exemple des Miroirs des princes que constituent les oeuvres de Smaragde de Saint-Mihiel, de Jonas d'Orléans – en partie composées pour les rois d'Aquitaine – et de Dhuoda⁴⁰². Mais, à l'inverse de ces traités, le *Waltharius* se présente sous une forme ludique et poétique, plus propre à attirer la jeunesse. Cela n'empêche pas l'auteur de donner des règles de conduite sous le couvert de la fiction. Ainsi, les rapports du roi et de ses vassaux sont présentés comme

³⁹⁸ Ce qui correspond grosso modo à la proposition de R. Stone (Stone 2011, p. 56 : « from the early ninth century », à partir du début du IX^e siècle). Une création à la cour franque n'est pas complètement exclue même si la cour (aquitaine) de Louis semblerait plus indiquée (Hagen reconnaît la supériorité de Walther, v. 1418-1420).

³⁹⁹ Outre les vers 561-565, déjà abordés plus haut, on peut citer les vers 662-663 : *Ecce viam mercor, regi transmitto ducentas / Armillas. Pacem donet modo bella remittens*. « Voici que j'achète la route. Remets au roi ces deux cents bracelets. Qu'il me donne la paix ou, au moins, renonce aux combats ». On retrouve peut-être l'idée du « Pérou » que l'Aquitaine aurait représenté pour les Francs selon M. Rouche.

⁴⁰⁰ Barthélémy 2012, p. 86 : « La méthode de l'expansion franque est la fusion progressive des 'peuples', c'est-à-dire des aristocraties ».

⁴⁰¹ Stone 2011, p. 57-58.

⁴⁰² Isaïa 2014, p. 247. Smaragde de Saint-Mihiel a dédié son *Via Regia* à Louis, roi d'Aquitaine, vers 813. Jonas d'Orléans écrit le *De institutione laicali*, pour le comte Matfrid, avant 828 et le *De institutione regia*, dédié à Pépin I^{er} d'Aquitaine, en 831. Enfin, le *Manuel pour mon fils* a été composé par Dhuoda, épouse de Bernard de Septimanie, pour leur enfant Guillaume en 843-844.

contractuels, dans le cadre d'une protoféodalité qui transparait d'ailleurs dans des gestes symboliques, le baiser et l'accolade (v. 1126-7) ainsi que dans le terme de *vassus* (v. 1311)⁴⁰³. En outre, les liens amicaux et familiaux ne sont pas oubliés. Si Hagen reste neutre au début des combats (v. 632-637), c'est en raison de l'amitié jurée avec Walther (v 1089-91) qui justifie même la rupture avec le roi Gunther (v. 1112-1114. Cette dernière est critiquée par Walther aux v. 1240-1263). Si Walther tente d'épargner Patafrid, c'est qu'il est le neveu d'Hagen (v. 878-885, 895). La faide, ou vengeance nobiliaire, est clairement mentionnée (v. 691, v. 700-701, v. 950-953, v. 1276). Elle n'empêche toutefois pas le renouvellement du pacte d'amitié entre Hagen et Walther après leur « match nul », en combat singulier (v. 1443). L'éducation commune des jeunes aristocrates, otages à la cour des rois (*nutriti* v. 96-115), est également évoquée. Tous partagent les mêmes valeurs guerrières de courage et de recherche de la gloire, au péril de leur vie (v. 196-215, v. 1215-1218, v. 1279). Le combat égal est loué (v. 788-789) mais n'est pas non plus de règle (v. 731 *et sqq.*). La recherche du butin est aussi une norme nobiliaire (v. 207, v. 781, v. 950, v. 1191-1194). Nous retrouvons un type de récit, « où il est question de lutte farouche, spécialement en combats singuliers, au nom d'un honneur vindicatif, mais où se décèlent en même temps des formes de connivence entre adversaires nobles » dans le cadre de la vassalité où le roi n'est pas omnipotent⁴⁰⁴. Cependant, les duels aristocratiques étaient en net déclin à partir du IX^e siècle⁴⁰⁵. La fiction reprenait, en les magnifiant des pratiques antérieures⁴⁰⁶.

Enfin, à défaut d'être un manifeste identitaire aquitain, le *Waltharius* pourrait, selon A. Orchard, recéler de supposées traditions « germaniques »⁴⁰⁷. Pour l'historien, la scène

⁴⁰³ Voir les liens entre le roi Attila et Walther (v. 132-v. 167). Ce dernier, otage, se couvre de gloire dans l'armée des Huns mais décline l'offre de mariage d'Attila et finit par s'enfuir avec Hilgonde, otage burgonde, en volant le trésor royal. La contrainte initiale de sa condition justifie donc la ruse. Les rapports entre le roi Gunther et Hagen sont d'abord marqués par la rupture, due à l'humiliation publique du vassal (v. 632-637 et v. 1071-1072), ce qui n'empêche pas la conclusion d'un nouvel accord (v. 1075-1088 : Hagen reçoit de nouveaux bienfaits. Il est aussi exhorté à venger ses parents et compagnons tués par Walther).

⁴⁰⁴ Barthélémy 2012, p. 74. L'auteur souligne à juste titre que la soumission des nobles au roi à ses limites. La vassal a « un certain nombre de prérogatives, le droit à des égards et à une autonomie de principe dans tout son comportement. Rien à voir avec l'obéissance complète d'un militaire » (p. 92). Mais nous ne pensons pas qu'il faille voir dans les duels nobiliaires et la vassalité l'adaptation de pratiques germaniques antérieures.

⁴⁰⁵ Barthélémy 2012, p. 116-117 et note 75 p. 535. A partir du IX^e siècle, les duels singuliers sont présentés dans les sources franques comme des coutumes étrangères, normande, sarrasine ou gothique.

⁴⁰⁶ On peut songer à la proposition de duel (même si elle a été déclinée) de Bertoald, maire du palais de Bourgondie, assiégé dans Orléans, en 604, à son rival, Landry, maire du palais de Neustrie que rapporte Frédégaire. D. Barthélémy souligne qu'il n'y a pas de guerre totale entre les adversaires. « On pourrait annuler ou interrompre (le combat) en passant une convention d'amitié » (Barthélémy 2012, p. 73).

⁴⁰⁷ Orchard 2003, p. 136-137.

finale du *Waltharius* serait une parodie du combat du héros de *Beowulf* contre le dragon qui christianiserait un héritage païen. R. Stone conteste à juste titre l'idée d'une parodie. Le *Waltharius* est en effet composé en hexamètres dactyliques – la forme classique de l'épopée romaine – et les emprunts à *L'Énéide* de Virgile sont par ailleurs évidents⁴⁰⁸. Cependant, R. Stone rejoint en partie A. Orchard pour supposer « un réservoir d'histoires traditionnelles au sujet des chefs barbares mais pas grâce à une culture orale 'germanique' conservée »⁴⁰⁹. Quoiqu'ingénieuse, cette hypothèse, qui réactualise l'idée de *Traditionskern* d'H. Wolfram, manque de preuve. En effet, les versions en vieux norois et en anglais sont très différentes du *Waltharius* en vers latin, même si on retrouve certains personnages (Walther, Gunther et Attila). Et il est possible qu'elles soient de création plus tardive. Nous contestons également la thèse de D. Barthélémy – non appliquée explicitement au *Waltharius* – qui présuppose un « goût germanique de l'héroïsme et de l'honneur vindicatif » que l'on pourrait déceler dans les duels aristocratiques et la vassalité⁴¹⁰. Nous concluons donc à l'absence de caractère identitaire marqué du *Waltharius*, qu'il soit aquitain ou barbare.

D'autres sources pourraient-elles relever des *texts of identity* chers à W. Pohl ? Récemment, G. Pépin a cru voir, dans la chronique d'Adémar de Chabannes, la mention d'œuvres disparues, qui auraient témoigné d'une identité aquitaine forte⁴¹¹. L'hypothèse semble séduisante. Malheureusement, il semble que les extraits choisis soient sortis de leur contexte, à savoir la critique d'une *Vita* qui relate la découverte et translation du chef de saint Jean Baptiste à Angeny⁴¹². En effet, Adémar est hostile à ce culte, concurrent de celui de saint Martial de Limoges, qu'il cherche à favoriser⁴¹³. Il n'est donc pas démontré que les

⁴⁰⁸ Où l'on trouve déjà des *dracones* qui ne sont donc pas forcément un élément de culture barbare. Voir *Énéide*, II, v. 225-226 : *At gemini lapsu delubra ad summa dracones / effugiunt saevaeque petunt Tritonidis arcem* (« Mais les dragons jumeaux d'un glissement rapide s'enfuient vers les sanctuaires les plus élevés et gagnent la citadelle de la farouche Tritonide »).

⁴⁰⁹ Stone 2011, p. 54 : « A stock of traditional stories about barbarian rulers, but not for a sustained 'Germanic' oral culture ».

⁴¹⁰ L'auteur évoque la possibilité de christianisation de duels judiciaires originaires de Germanie (Barthélémy 2012, p. 73 et note 143) mais il doit reconnaître que la *Germanie* de Tacite ne fournit aucun parallèle sûr. De même, le vasselage n'est pas assimilable au *comitatus* barbare, ou compagnonnage guerrier et continu, qu'atteste l'historien romain, puisque le seigneur et son vassal ne se fréquentent que de manière ponctuelle, une fois l'étape de la formation initiale passée (p. 95). Par ailleurs, sans que cela soit décisif, le mot *vassos* est d'origine gauloise (Delamarre 2003, p. 306-307).

⁴¹¹ Pépin 2005 b, p. 327.

⁴¹² MGH, SS, 4, *Ademari historiarum libri*, p. 141 et *Vita Bernwardi episcopi Hildesheimensis* p. 754

⁴¹³ Pépin 2005 b, p. 327-328 et MGH, SS, 4, *Ademari historiarum libri*, p. 141 : *Inter quae reliquiae principis summi, qui pater est Aquitanorum et Primus Galliarum spermologus, videlicet beati apostoli Marcialis, simul cum reliquiis sancti Stephani Lemovicæ sedis, illuc deferebantur*, c'est-à-dire « Parmi lesquelles reliques, celles qui appartenaient à ce très grand prince, qui est le père des Aquitains et le premier

gesta du roi Pépin, qu'Adémar cite pour dénoncer la fausseté de la *Vita* incriminée, soient une preuve que « le particularisme aquitain a bel et bien existé au IX^e siècle et que Pépin II a voulu paraître comme son champion »⁴¹⁴. En outre, ce que G. Pépin considère comme « un autre récit plus tardif », se rapporte en réalité à la même *Vita*, qualifiée de *nequaquam non futilis* (« complètement frivole ») ou d'autres termes approchants⁴¹⁵. Enfin, quand Adémar évoque « juste un peu plus loin l'existence de 'légendes des Aquitains' écrites »⁴¹⁶, il s'agit très probablement d'autres *Vitae*, destinées à décrédibiliser le récit précédent comme le prouve l'usage de *legenda* en latin médiéval⁴¹⁷. Il faut donc probablement conclure à une querelle monastique plutôt qu'à une allusion à l'équivalent des écrits de Bède pour les Anglais et de Paul Diacre pour les Lombards.

Pourrions-nous alors nous appuyer sur d'autres sources franques pour définir un costume aquitain du haut Moyen Age qui releverait d'une identité ethnique ? De prime abord, il semble que oui. En effet, le jeune Louis, roi d'Aquitaine, se serait présenté devant Charlemagne, revêtu d'un tel habit, à Paderborn, en 781. Pourtant, contrairement à M. Rouche, nous ne pensons pas qu'il s'agisse d'un costume « national » wascon⁴¹⁸. On s'expliquerait mal que Charlemagne ait toléré une forme d'hommage aux Wascons qui venaient de massacrer l'arrière-garde de son armée quelques années plus tôt, en 778. Pour

prédicateur des Gaules, évidemment le bienheureux apôtre Martial, avec en même temps les restes de saint Stéphane du siège de Limoges, étaient apportées là ».

⁴¹⁴ Pépin 2005 b, p. 327. MGH, SS, 4, *Ademari historiarum libri*, p. 141 : *In gestis enim Pipini regis, cum de minoribus legatur rebus, ex hac, quae ex maximis est, causa reticetur, et scriptura ex eo facta nequaquam non futilis ab eruditis diiudicetur. Non enim Pipinus in diebus Theophili nec tempore Wandalorum extitit, nec caput praecursoris Domini Alexandriae habitum est*, c'est-à-dire « Car dans les exploits du roi Pépin, alors qu'on lit des informations sur des sujets mineurs, sur celui-ci, qui fait partie des plus importants [à savoir les reliques du Baptiste], rien n'est dit, et un ouvrage construit sur cet événement, d'une futilité évidente, pourrait être démasqué par des érudits. En effet, il n'est pas vrai que Pépin a vécu à l'époque de Théophile ni au temps des Vandales, ni qu'il ait eu le chef de l'annonciateur du Seigneur à Alexandrie ».

⁴¹⁵ MGH, SS, 4, *Ademari historiarum libri*, p. 142 : *In hac enim frivola refertur pagina, in diebus Pipini regis Aquitaniae quemdam Felicem detulisse ab Alexandria per mare in Aquitaniam caput sancti Iohannis baptistae* », c'est-à-dire : « En effet, dans cette page légère, on rapporte, qu'à l'époque du roi Pépin d'Aquitaine, un certain Felix avait rapporté par la mer, d'Alexandrie en Aquitaine, le chef de saint Jean Baptiste ».

⁴¹⁶ Pépin 2005 b, p. 327.

⁴¹⁷ Notons tout d'abord que la lecture *legendis* n'est pas assurée (elle figure en alternative de *legimus* dans l'édition bien qu'elle paraisse indispensable au sens). Quoi qu'il en soit, ce terme ne saurait être traduit par « légende » mais bien par « récit hagiographique » (C. du Cange *et al.*, *Glossarium mediae et infimae latinitatis*, éd. augmentée par L. Favre, 1883-1887, t. 5, col. 59c et 60a). Voir MGH, SS, 4, *Ademari historiarum libri*, p. 142 : « *Legimus in Aquitanorum legendis, primo inventum caput sancti praecursoris a duobus monachis per revelationem in eo quo ventum est ; deinceps autem a Theodosio imperatore delatum in civitatem regiam Constantinopolim, ibidemque venerari* », c'est-à-dire « Nous lisons dans les récits hagiographiques des Aquitains, que la tête du saint annonciateur fut d'abord découverte par deux moines, grâce à une révélation sur le lieu où il vint ; et à la suite de cela, il fut transporté, sur ordre de l'empereur Théodose, dans la cité royale de Constantinople, et c'est en ce même lieu qu'il est vénéré ».

⁴¹⁸ Rouche 1979, p. 360 et note 183 ; Pépin 2005 b, p. 328 et note 57.

nous, Wascon renvoie ici, exceptionnellement, aux Aquitains sans que le terme ait la nuance polémique de l'époque de la principauté indépendante qui n'avait plus lieu d'être⁴¹⁹. On peut penser à une réminiscence de la lecture du pseudo-Frédégaire. Pour autant, le caractère identitaire de l'habit doit au moins être nuancé⁴²⁰. Pour M. Rouche lui-même, ce costume serait celui des cavaliers de l'armée romaine. On connaît par ailleurs l'aversion de Charlemagne, que rapporte Eginhard, pour les « costumes étrangers »⁴²¹

⁴¹⁹ La lecture de M. Rouche, « habillé selon la coutume des Basques avec quelques jeunes compagnons de son âge ... », nous semble donc devoir être rejetée. En effet, l'ethnonyme « aquitain » apparaît dans les lignes qui précèdent ce qui peut suggérer une équivalence (exceptionnelle à cette époque) Aquitains / Wascons. MGH, SS, 2, *Astronomus. Vita Hludowici*, p. 609 : *Inter quae cavens, ne aut Aquitanorum populus propter eius longum abscissum insolesceret, aut filius in tenerioribus annis peregrinorum aliquid disceret morum, quibus difficulter expeditur aetas semel imbuta, misit et accersivit filium iam bene equitatem cum populo omni militari, relictis tantum marchionibus, qui fines regni tuentes, omnes, si forte ingruerent, hostium arcerent incursus. Cui filius Hludowicus pro sapere et posse oboedienter parens, occurrit ad Patrisbrunam, habitu Wasconum cum coaevis sibi pueris indutus, amiculo scilicet rotundo, manicis camisae diffusis, cruralibus distentis, calcaribus caligulis insertis, missile manu ferens; haec enim delectatio voluntasque ordinaverat paterna.* « Mais, au milieu de ces événements, l'empereur craignant que, soit le peuple des Aquitains ne devînt insolent à cause de sa longue absence, soit que son fils, en ses trop tendres années, n'apprît quelque travers des mœurs étrangères, dont l'âge, une fois imprégné, se débarrasse difficilement, il envoya et manda son fils, qui montait déjà bien à cheval, avec tout le peuple militaire, après avoir laissé uniquement les marquis, qui, protégeant les frontières du royaume, pourraient contenir tous les assauts des ennemis, si d'aventure ils attaquaient. Quant à son fils Louis, qui lui obéissait de façon soumise pour ce qui relevait de la pensée et de l'action, il se présente à Paderborn, revêtu de l'habit des Wascons avec (ou à la manière ?) des enfants de son âge, à savoir un petit manteau rond, une chemise aux manches amples, des bandes molletières, des éperons attachés aux petites bottines, tenant une lance à la main ». Un grand merci encore à P. Voisin qui m'a beaucoup aidé dans la traduction de ce passage.

⁴²⁰ D'autant que le passage qui précède – même s'il s'agit de trouver un prétexte à la convocation de Louis à Paderborn – insiste sur la crainte de Charlemagne de voir son fils adopter, à la cour d'Aquitaine, des mœurs étrangères. Cependant, le vêtement ne fait pas forcément partie des coutumes critiquées par l'empereur (elles restent floues : *aliquid morum peregrinorum* que nous traduisons par « quelque travers des mœurs étrangères »). On pourrait peut-être dépasser la contradiction apparente en voyant dans ce passage une entreprise de propagande carolingienne à destination des élites aquitaines. Il s'agirait de réconcilier ces dernières avec le pouvoir franc dans le cadre du nouveau royaume d'Aquitaine – ce qui correspond au programme du *Waltharius*. Louis est certes inféodé au *regnum Francorum* mais il se comporterait aussi comme le chef de l'aristocratie aquitaine, ce que symboliserait son vêtement dit « wascon » (l'ethnonyme perdant au passage son caractère polémique). On pourrait y trouver une confirmation si le texte indique bien qu'un groupe d'enfants – probablement les *nutriti* de la cour d'Aquitaine – accompagnait Louis à Paderborn, sans doute pour faire acte de fidélité à Charlemagne (mais P. Voisin nous met à juste titre en garde sur l'ambiguïté de *cum* qui offre un autre sens que l'accompagnement. On pourrait aussi le traduire par « à la manière de »).

⁴²¹ MGH, SSRG, 25, *Einhardi Vita Karoli*, p. 27-28 : *Vestitu patrio, id est Francico, utebatur. Ad corpus camisam lineam, et feminalibus lineis induebatur, deinde tunicam, quae limbo serico ambiebatur, et tibialia; tum fasciis crura et pedes calciamentis constringebat et ex pellibus lutrinis uel murinis thorace confecto umeros ac pectus hieme muniebat, sago ueneto amictus et gladio semper accinctus, cuius capulus ac balteus aut aureus aut argenteus erat. Aliquoties et gemmato ense utebatur, quod tamen non nisi in praecipuis festiuitatibus uel si quando exterarum gentium legati uenissent. Peregrina uero indumenta, quamuis pulcherrima, respuebat nec umquam eis indui patiebatur, excepto quod Romae semel Hadriano pontifice petente et iterum Leone successore eius supplicante longa tunica et clamide amictus, calceis quoque Romano more formatis induebatur. In festiuitatibus ueste auro texta et calciamentis gemmatis et fibula aurea sagum adstringente, diademate quoque ex auro et gemmis ornatus incedebat. Aliis autem diebus habitus eius parum a communi ac plebeio abhorrebat.* « Il portait un habit transmis de père en fils, c'est-à-dire franc. Près du corps, il revêtait une chemise de lin et des bandes de la même matière sur ses cuisses ; par dessus, une tunique qui était entourée d'une ceinture de soie et des bas ; ensuite, il entourait les jambes dans des bandes

(*peregrina indumenta*). Mais cette expression visait sans doute, pour des raisons politiques, les vêtements byzantins que l'empereur ne portait qu'en présence du pape⁴²². L'habit de Louis s'écartait-il vraiment du costume franc qu'Eginhard nous décrit comme transmis de père en fils ? Il est très difficile de faire une comparaison entre les deux descriptions, celle de l'Astronome étant beaucoup plus sommaire et ne portant que sur une seule occasion alors que le texte d'Eginhard est bien plus détaillé⁴²³. En réalité, les divergences ne paraissent pas fondamentales : il s'agit de vêtements courts adaptées à l'équitation. Les deux costumes pourraient être proches. En effet, les deux hommes portent une chemise (*camisa*). Malheureusement, les précisions ne concernent pas les mêmes domaines chez l'Astronome, qui évoque les larges manches de celle de Louis, et chez Eginhard (celle de Charlemagne est en lin). Si Charles porte un *sagum*, un habit carré (d'après DAGR, t. IV, p. 1008) alors que Louis porte un manteau rond (*amiculo rotundo*), peut-être ne faut-il pas exagérer cette apparente opposition. Le manteau de Louis aurait pu être une sorte de chlamyde⁴²⁴, souvent confondue avec le *sagum* dans les sources (DAGR, t. I, p. 1115-1116). De même, les *cruralibus distensis* (« bandes molletières »⁴²⁵) de Louis pourraient renvoyer aux *fascioli* (bandes) de son père. Quant aux chaussures, Louis porte les petites

et les pieds dans des chaussures et, l'hiver, il protégeait ses épaules et sa poitrine d'un pourpoint fait en peaux de loutres ou de souris, enveloppé d'un manteau bleu azuré et toujours ceint d'une épée, dont la poignée et le baudrier étaient soit dorés soit argentés. Quelquefois aussi, il utilisait une épée couverte de pierreries, ce qu'il ne faisait cependant que lors de fêtes particulières ou, parfois, si des ambassadeurs de pays étrangers étaient venus à sa rencontre. Mais les vêtements étrangers, quelque très beaux qu'ils fussent, il refusait avec mépris qu'on l'en revêtît jamais, sauf, une fois, à Rome, sur la demande du grand pontife Hadrien et, derechef, sous son successeur Léon qui l'en suppliait, couvert d'une longue tunique et d'une chlamyde, il chaussait aussi des souliers faits à la mode romaine. Lors des festivités, il s'avancait dans un vêtement composé de fils d'or, de chaussures couvertes de pierreries, une fibule en or attachant étroitement son manteau, également paré d'un diadème d'or et de pierreries. Mais les autres jours, son habit ne s'écartait guère du commun et de celui du peuple ». Notre traduction est assez proche de celle proposée par L. Halphen (Halphen 1938), qui, toutefois, n'hésitait à parler de « costume national » ce qui peut paraître quelque peu anachronique. Nous n'avons pas pu nous procurer la traduction plus récente de M. Sot et Chr. Veyrard-Cosme (Sot, Veyrard-Cosme 2014, p. 53).

⁴²² Il s'agissait pour Eginhard de présenter l'empereur comme un homme simple, proche de son peuple, et à ce titre éloigné du faste byzantin, considéré comme contraire aux supposées frugales mœurs franques. Comme l'écrit D. Barthélémy, Charles « a l'*imperium* discret (...). Il exerce le spectre d'une majesté à la romaine », hors d'atteinte, que son aristocratie refuserait (Barthélémy 2012, p. 92-94).

⁴²³ Paradoxalement, ce dernier insiste sur la dimension « ethnique » du costume de Charlemagne (*vestitu patrio, id est Francico*) – beaucoup moins claire chez l'Astronome – alors que les détails fournis montrent les origines diverses et difficiles à démêler de multiples éléments (*limbo serico* : ceinture de soie, donc importée de Chine ; le *sago veneto* désigne probablement un manteau bleu, d'origine gauloise d'après DAGR, t. IV, p. 1008 et que les Romains utilisaient comme cape militaire).

⁴²⁴ Cette chlamyde ne serait pas du même type que celle qu'Eginhard mentionne pour le costume « byzantin » de Charlemagne qui devait être de couleur pourpre, symbole du pouvoir (de même, l'expression *Romano more* doit aussi renvoyer à la manière byzantine). Louis aurait pu porter un manteau rectangulaire, dont le quatrième côté était rond. Ce vêtement avait été emprunté précocement aux Grecs par les Romains ; il est attesté comme manteau des soldats durant l'Antiquité tardive.

⁴²⁵ M. Rouche traduit *cruralia* par pantalons mais on peut aussi comprendre des bandes molletières.

bottines du soldat romain (*caligulae*), adaptées à son âge. Les *calciamenta* de Charlemagne peuvent désigner presque toute espèce de chaussure (DAGR, t. I, p. 815). Au final, il ne semble donc pas que le costume aquitain de Louis ait eu un caractère identitaire très affirmé. Par ailleurs, ses origines semblent renvoyer à l'Antiquité romaine. On peut supposer que l'Astronome a cherché à flatter la noblesse aquitaine en présentant Louis comme son représentant, au prix d'une invention d'un costume régional peut-être plus imaginaire que réel, au moins au départ⁴²⁶.

Quant au témoignage beaucoup plus tardif de Richer de Reims sur Louis, fils de Lothaire (954-986), roi d'Aquitaine (980-982), il est encore plus délicat à interpréter. Pour G. Pépin, il faudrait comprendre le passage *habitum patriae gentis pro peregrinis penitus deposuerat*⁴²⁷ comme un témoignage du goût de Louis pour les habits aquitains au détriment du costume « national » franc. Mais cette interprétation reste douteuse. On peut certes traduire *habitus* par vêtement, ce qui est d'ailleurs le choix, précisé en note, de B. Krusch, mais, même si cela était juste, rien n'indique leur origine précise, qui reste très hypothétique⁴²⁸. Cependant, le contexte de l'extrait – un portrait moral – nous semble plutôt justifier une autre traduction⁴²⁹ : « Il avait presque abandonné la manière d'être de sa patrie pour celle des étrangers ».

⁴²⁶ Songeons aussi, à titre de comparaison, à l'invention des costumes régionaux français au XIX^e siècle. Rien ne confirme néanmoins l'adoption du costume de Louis par la noblesse aquitaine.

⁴²⁷ MGH, SS, III, *Richeri historiae libri*, p. 627 : « *Ludovicus vero quia morum informatorem non habebat, utpote adolescens levium rerum vanitatibus insistebat. Habitum patriae gentis, pro peregrinis penitus deposuerat. Itaque in miserandam fortunam, res penitus dilapsa est, ut et moribus degener, et regnandi impotentia inglorius esset ; et qui Paulo ante rex genere, fama, atque copiis potens, nunc erumnosus et inops, rei familiaris simul et militaris calamitate squaleret. His Lotharius rex per multos cognitis, filium inde revocare cogitabat ; non ignorans in peius eum lapsurum, cum illic nullum dignitatis regiae haberet honorem. Equitatum itaque parat filium repetiturus. Aquitaniam ingressus Briddam petiit. Filium repetit et reducit. Regina sese viduatam dolens, et verita maioris incommodi iniuriam, Wilelmum Arelatensem adiit, eique nupsit. Et sic ex divortio, adulterium publicum operatum est ».*

Pépin 2005 b, p. 328 traduit ainsi le passage souligné : « Il avait abandonné pour des costumes étrangers [ceux des Aquitains] celui de son pays [celui des Francs] ».

⁴²⁸ Peut-être faudrait-il penser, dans ce cas, à un habit étranger byzantin, lequel semble être connoté négativement chez les Francs comme symbole d'un luxe trop ostentatoire (voir la description du costume de Charlemagne, note 421, p. 102) ?

⁴²⁹ Traduction complète du passage cité : « Mais Louis, puisqu'il n'avait pas de guide moral, comme il est naturel à un jeune homme, s'adonnait aux vanités des choses superficielles. Il avait presque abandonné la manière d'être de sa patrie pour celle des étrangers. C'est pourquoi, face à un sort contraire, son bien fut presque épuisé au point d'être sans gloire, dégénéré par les mœurs et incapable de régner ; et le roi qui peu de temps auparavant était puissant par son origine, sa réputation et ses troupes, désormais accablé de misère et ruiné, portait le deuil de sa fortune familiale ainsi que militaire. Après avoir été mis dans la connaissance de ces malheurs par de nombreux confidents, le roi Lothaire réfléchissait à rappeler son fils de son royaume ; il n'ignorait pas qu'il tomberait dans une situation pire puisque, là-bas, il n'aurait aucun témoignage de l'honneur dû à la dignité royale. C'est pourquoi, il fait préparer sa cavalerie pour aller rechercher son fils. Elle gagna l'Aquitaine, atteignit Brioude. Elle rechercha son fils et le reconduisit. Comme la reine se

1. 3 Un antagonisme entre Aquitains et Francs révélateur de rivalités ethniques ?

Pour la plupart des historiens, la vision négative des Aquitains chez les Francs serait bien attestée dans nos sources. G. Pépin estime ainsi que « la légèreté d'esprit et l'incapacité de respecter la foi jurée sont des *topoi* très courants ayant trait aux Aquitains et aux Gascons dans les chroniques franques des IX^e et X^e siècles »⁴³⁰.

Pour l'année 849, l'extrait de *La Chronique de Fontenelle*⁴³¹ semble donner crédit à la vision d'un discours franc anti-aquitain : *In mense februario dominus rex Carolus de Aquitania regressus est. Et Aquitanici promissam fidem fefellerunt et iterum Pippino se coniuxerunt*⁴³². Notons néanmoins que le ton est celui du constat. L'infidélité n'est pas une caractéristique des Aquitains mais une attitude ponctuelle⁴³³. L'ambiguïté du latin ne permet d'ailleurs pas de trancher entre « des Aquitains » et « les Aquitains ». Surtout, le passage concerné s'intègre au rapport de révoltes généralisées dans les marges du royaume de Charles (en Bretagne et dans la marche de Gothie)⁴³⁴. Il n'y a donc pas d'exception aquitaine⁴³⁵. Par ailleurs, les *Annales de Saint-Bertin* font des Aquitains les victimes des

plaignait de son veuvage et qu'elle craignait l'injustice d'un préjudice plus grand, elle se rendit auprès de Guillaume d'Arles et l'épousa. Et ainsi, de son divorce, elle fit un adultère public ».

⁴³⁰ Pépin 2005 b, p. 329.

⁴³¹ MGH, SS, 2, *Fragmentum Chronicon Fontanellensis*, p. 302.

⁴³² « Au mois de février, notre seigneur le roi Charles (Le Chauve) revint d'Aquitaine. Et les (des ?) Aquitains manquèrent à la parole donnée et, derechef, s'allièrent à Pépin (II) ».

⁴³³ Nous ne trouvons pas d'expression du type *more solito*, fréquentes à l'époque mérovingienne dans les chroniques franques (voir note 283, p. 70). Le chroniqueur, favorable à Charles Le Chauve, défend les droits sur l'Aquitaine de son champion (*dominus, rex*). Il paraît cependant imprudent de faire de Pépin II le héros d'un « séparatisme aquitain » comme nous l'avons déjà vu. La légitimité dont il se revendique (fils de Pépin I^{er}, roi d'Aquitaine) est tout aussi franque et carolingienne que celle de son oncle.

⁴³⁴ *In mense februario dominus rex Carolus de Aquitania regressus est. Et Aquitanici promissam fidem fefellerunt, et iterum Pipino se coniuxerunt. Nomenoius, tyrannus Brittonum, ad Andegavis urbem accessit, et Lamberto comiti reddita est marka. Isembardus, filius Warini, et Aledrannus, per dolum pactis fictae capti sunt a Wilhelmo, invasore urbis Barcinonae. Sed non multo post isdem Wilhelmus bellum contra nostros instaurans, victus est, amissa infidelium copia, fugaque arrepta, dum Barcinonae se recipi posse confideret, factione Aledranni et quorundam Gothorum capitale subit poenam; sicque filius iniquitatis perit.* Traduction : « Au mois de février, notre seigneur, le roi Charles, revint d'Aquitaine. Et les (des ?) Aquitains manquèrent à leur parole et, derechef, s'allièrent à Pépin. Nominéo, tyran des Bretons, marcha contre Angers, et sa marche fut rendue au comte Lambert. Isembard, fils de Guérin, et Aléran furent capturés par Guillaume, envahisseur de la ville de Barcelone, par la ruse d'une feinte paix. Mais, peu de temps après, le même Guillaume menant la guerre contre les nôtres, fut vaincu, après avoir perdu sa troupe de traitres, et une fois arrêté dans sa fuite, alors qu'il avait confiance dans sa possibilité de reprendre Barcelone, il subit la peine capitale par le parti d'Aléran et de certains Goths ; et c'est ainsi que le fils de l'injustice mourut ».

⁴³⁵ La brièveté de la mention ne permet pas d'aller plus loin. Peut-être s'explique-t-elle par une certaine gêne – l'Aquitaine est un royaume disputé entre Charles et son neveu Pépin II – du rédacteur, plus prompt, semble-t-il à condamner d'autres révoltés non carolingiens, Nominéo en Bretagne (*tyrannus*) et Guillaume (*filius iniquitatis*), dont le rapide châtement est vu comme une punition divine. Il est obligé de reconnaître l'existence de factions nobiliaires rivales dans le cas de la Catalogne. Le même phénomène devait exister en Aquitaine, mais sous la coupe des deux rivaux carolingiens.

tares de Pépin⁴³⁶. Quant au *Poème sur le siège de Paris* d'Abbon de Saint-Germain⁴³⁷, il doit être utilisé avec prudence, en raison de sa nature littéraire et de propagande. C'est un panégyrique de son champion, Eudes (888-898)⁴³⁸, ancien comte de Paris, qui s'est illustré contre les Normands lors du siège de Lutèce (885-886), et premier roi de la lignée des Robertiens. Il réussit à écarter provisoirement du trône le futur Charles III Le Simple, un Carolingien, à la mort de son cousin Charles Le Gros (888). L'auteur reprend certes un *topos* mérovingien sur la fourberie des Aquitains (*astutos Aquitanos*, v. 452). Notons cependant le caractère trompeur du passage dans lequel il s'insère, où l'Aquitaine paraît être la seule à refuser de reconnaître immédiatement le pouvoir d'Eudes⁴³⁹. En outre, le vers 471 se révèle plus ambigu, ce qui est sans doute calculé : *Calliditate venis acieque, Aquitania, linguae* (« Tu viens, Aquitaine, avec la finesse et le tranchant de ta langue »). L'allusion renvoie-t-elle à l'ambassade à la cour d'Eudes d'un négociateur du duc d'Aquitaine ? Notons que ce second passage est obligé de constater l'échec du roi à créer l'unité, pourtant précédemment affirmée⁴⁴⁰. Surtout, on ne peut dissocier les Aquitains des autres peuples de Francie, également évoqués dans le passage. Ils y figurent en position médiane, entre les Francs, prêts à se rallier au roi, et les Burgondes décrits comme fuyards⁴⁴¹ ! On peut donc difficilement utiliser le témoignage d'Abbon pour accréditer l'image d'une légende noire des Aquitains au haut Moyen Age. Pour l'Aquitaine –

⁴³⁶ MGH, SS, 5, *Annales Bertiniani*, p. 36-37, années 848-849 : *Aquitani, desidia inertiaque Pippini coacti, Karolum petunt* (...). « Les Aquitains, contraints par la paresse et l'inaction de Pépin, font appel à Charles ».

⁴³⁷ MGH, AA, PP, 4.1, *Abbonis bella Parisiaca urbis*, p. 111 et Taranne 1834, p. 208-211 (nous reprenons le v. 468 de cette dernière édition avec *populos* à la place de *proprios*).

⁴³⁸ *Praecellentissimi quoque principis ab examine regni huiusque Odonis* (Traduction : « d'Eudes, aussi du plus excellent prince depuis l'origine du royaume »). Voir MGH, SS, 2, *Abbo de bellis Parisiaca urbis*, p. 777.

⁴³⁹ *Sic uno ternum congaudet ovamine regnum / Praeterea astutos petiit princeps Aquitanos* (v. 451-452). Traduction : « Ainsi, d'une seule acclamation se réjouit en chœur le royaume triparti / En outre, le prince attaqua les fourbes Aquitains ». Si une intervention contre le duc d'Aquitaine, Guillaume Le Pieux, « suzerain de la plupart des seigneurs d'Aquitaine » (Riché 1983, p. 255) est probable, elle ne doit pas masquer l'indépendance d'autres principautés comme le royaume de Bourgogne de Rodolphe Le Justicier (dont le pouvoir, bien que réduit à la dignité ducale, est d'ailleurs reconnu aux v. 449-450 qui le présentent comme un allié d'Eudes alors qu'il soutient Charles III : *Nec, quia dux illi, Burgundia defuit ; eius / Nustria ad insignis nati concurrat honorem*. Traduction : « Et il n'est pas vrai que, parce qu'elle a un duc, la Bourgogne ait fait défaut ; la Neustrie [d'Eudes] accourt pour l'honneur de son illustre enfant »). On pourrait également citer le duché de Bretagne et le comté de Flandres qui ne reconnaissent pas non plus le pouvoir d'Eudes (Riché 1983, p. 258-259).

⁴⁴⁰ *Sessio fit non longa satis frustrata triumpho* (v. 473 : « Il n'y a pas d'attente assez longue quand elle est privée de triomphe »).

⁴⁴¹ *Francigeni appropierant alta cum fronte superbi / Calliditate venis acieque, Aquitania, linguae, / Consilioque fugae Burgun-adiere-diones* (v. 470-472 : « Les fiers fils des Francs, se hâtent tête haute ; tu viens, Aquitaine, avec la finesse et le tranchant de ta langue, et la Bourgogne, les Burgondes, avec leur intention de fuir »). Le rejet des Burgondes s'explique sans doute par le statut, contesté par Eudes, de royaume concurrent. Peut-être Abbon a-t-il en tête l'incapacité de Boson, frère de Richard, à lutter contre les Normands ?

Wasconie mise à part – l’affirmation d’une vision franque très négative est donc très discutable. Le *mos inditus* du Wascon infidèle n’est plus guère utilisé contre les Aquitains, et pour cause, à partir de la création du royaume confié à Louis Le Pieux⁴⁴². Malgré L. Auzas⁴⁴³, les exemples restent peu nombreux et évoquent plus la volonté de discréditer un personnage qu’une population entière que l’on souhaite et que l’on peut rallier. Par ailleurs, G. Pépin insiste à juste titre sur les contacts positifs (présence de *nutriti* de la noblesse aquitaine à la cour des rois francs, même s’ils servent d’otages, fidélité de certaines régions comme le Poitou à Charles Le Chauve)⁴⁴⁴. On peut aussi rajouter *Le Poème à Louis Le Pieux* d’Ermold Le Noir, écrit entre 826 et 828, où une identité aquitaine, fondée sur le cadre du nouveau royaume, est censée sublimer toutes les autres à l’évocation des trois peuples Francs, Wascons et Goths rassemblés sous les murs de Barcelone, lors du siège de la cité, et constitutifs d’une « cohorte aquitaine »⁴⁴⁵. Certes, il faut faire la part de la nature poétique de la source, et de son caractère propagandiste, qui cherche à magnifier le rôle de Louis Le Pieux et qui n’est pas confirmé par la réalité⁴⁴⁶.

Qu’en est-il alors de la vision négative des Francs chez les Aquitains ? Nos sources, franques en quasi totalité, ne mentionnent, logiquement, que de manière exceptionnelle une mauvaise réputation des Francs. Tout au plus peut-on citer ce passage de l’œuvre

⁴⁴² Il reste utilisé contre les Wascons proprement dits. Le contre-exemple du poème d’Abbon de Saint-Germain nous semble une exception justifiée par un contexte très particulier.

⁴⁴³ Auzas 1937, p. 275 parle de la « traditionnelle versatilité » des Aquitains à propos du conflit entre Pépin II et Charles Le Chauve.

⁴⁴⁴ Pépin 2005 b, p. 329.

⁴⁴⁵ Le siège de Barcelone par les troupes de Louis Le Pieux est daté approximativement de l’année 801. Il aurait duré plus de six mois et aurait pris fin avant l’hiver 801/802 (MGH, SSRG, 64, *Astronomus. Vita Hludowici*, p. 313-314, note 139). MGH, AA, PP, 2, *Ermoldi Nigelli Carmina*, p. 13 : *Interea regis proceres populique phalanges Dudum commoniti iussa libenter agunt. Undique conveniunt Francorum more catervae, Atque urbis muros densa corona tenet, Convenit ante omnes Carolo satus agmine pulcro ; Urbis ad exitium congregat ille duces. Parte sua princeps Vilhelm tentoria figit, Heripreth, Lihuthard, Bigoque sive Bero, Santio, Libulfus, Hilthibreth, atque Hisimbard, Sive alii plures, quos recitare mora est. Caetera per campos stabulat diffusa iuventus, Francus, Wasco, Getha, sive Aquitana cohors, It fragor ad caelum, resonat clangoribus aether ; Clamor in urbe, pavor, fletus et omnis adest.* « Pendant ce temps, les grands du roi et les phalanges du peuple, récemment avertis, accomplissent volontiers les ordres. De toutes parts, les troupes se rassemblent selon la coutume des Francs. Et un épais cordon tient les murailles de la ville. Avant tous se présente au rassemblement le rejeton de Charles à la tête d’une belle colonne. Il réunit les commandants pour la destruction de la ville. Pour sa part, le prince Guillaume fait planter des tentes, Héribert, Liutard, Bigon ou Béron, Sanche, Libulf, Hildebert, Hisambert et plusieurs autres qu’il serait trop long de nommer. Le reste de la jeunesse se tient dispersée dans les champs, le Franc, le Wascon, le Goth, ou, si tu veux, la cohorte aquitaine, une clameur monte vers le ciel, l’éther résonne des sons des trompettes ; cri de guerre dans la ville, effroi, pleurs et tout se manifestent ».

⁴⁴⁶ L’auteur cherchait en effet à rentrer en grâce après avoir été exilé par Louis, peut-être pour avoir encouragé la rébellion d’un de ses fils (Lebecq 1983, p. 24).

d'Eginhard⁴⁴⁷ : *Erat enim semper Romanis et Grecis Francorum suspecta potentia. Unde et illud Grecum extat proverbium* : Τὸν Φράνκον φίλον ἔχεις γείτονα οὐκ ἔχεις⁴⁴⁸. J.-C. Herbin estime que « le dicton qu'Eginhard rapporte à propos des Francs devait correspondre à l'opinion des Gascons et même de tous les Aquitains » sur le danger à avoir le Franc pour voisin. En effet, le fait qu'on ne puisse pas l'avoir pour ami dans ce cas suppose l'absence de respect des accords. Autrement dit, nous retrouvons le même reproche d'infidélité que les Francs adressaient à leurs adversaires. Les Grecs et les Romains mentionnés seraient « les non-germaniques de l'Empire, dans lesquels (Eginhard) n'inclut peut-être pas les hommes du Sud-Ouest »⁴⁴⁹. Cependant, le contexte de l'extrait ne nous semble pas autoriser cette interprétation⁴⁵⁰. En effet, le proverbe est inclus dans un chapitre concernant les relations de Charlemagne avec les souverains étrangers. Il est, en outre, immédiatement précédé de la mention de l'alliance des Francs et des Byzantins – ces derniers se méfiant des prétentions impériales de Charles. Son titre d'*imperator et basileus* n'a été reconnu qu'après de multiples échanges d'ambassades qui ont duré jusqu'en 812. Enfin, l'adage est rédigé en grec, qui était la langue de l'Empire byzantin et non de l'Empire carolingien. Par conséquent, rien ne permet de conclure à son usage en Europe occidentale⁴⁵¹.

⁴⁴⁷ MGH, SSRG, 25, *Einhardi Vita Karoli*, p. 19-20 (voir l'extrait *infra*, note 450).

⁴⁴⁸ Traduction : « En effet, la puissance des Francs était toujours suspecte pour les Romains et les Grecs. De cela, ce proverbe grec fait également foi : ' Tu as le Franc comme ami ; tu ne l'as pas comme voisin'. Nous nous écartons de la traduction de J.-C. Herbin qui adoucit l'expression (« Aie le Franc comme ami ; ne l'aie pas comme voisin »). Merci à P. Voisin, qui, une fois encore, a contribué à cette traduction, compensant ainsi notre méconnaissance du grec. Voir note 450.

⁴⁴⁹ Herbin 2011, p. 253 et note 34.

⁴⁵⁰ Pour remettre l'extrait dans son contexte, voir Sot 2006, p. 219-220. MGH, SSRG, 25, *Einhardi Vita Karoli*, p. 19-20 : « *Imperatores etiam Constantinopolitani, Niciforus, Michahel et Leo, ultro amicitiam et societatem eius expetentes conplures ad eum misere legatos. Cum quibus tamen propter susceptum a se imperatoris nomen et ob hoc eis, quasi qui imperium eis eripere vellet, valde suspectum foedus firmissimum statuit, ut nulla inter partes cuiuslibet scandali remaneret occasio. Erat enim semper Romanis et Grecis Francorum suspecta potentia. Unde et illud Grecum extat proverbium : Τὸν Φράνκον φίλον ἔχεις γείτονα οὐκ ἔχεις ».*

Traduction : « Même les empereurs de Constantinople, Nicéphore, Michel et Léon, qui désiraient spontanément son amitié et son alliance, lui envoyèrent plusieurs ambassadeurs. Avec lesquels cependant, à cause de sa prise du nom d'empereur et, pour cette raison, fort soupçonné par eux de vouloir leur enlever leur empire, il conclut un traité très solide afin qu'il ne restât aucun risque de quelque achoppement que ce soit entre les parties. En effet, la puissance des Francs était toujours suspecte pour les Romains et les Grecs. De cela, ce proverbe grec fait également foi : ' Tu as le Franc comme ami ; tu ne l'as pas comme voisin' ». Notre traduction reste proche de celle de M. Sot (Sot 2006, p. 220). Merci à P. Voisin, qui, a pallié notre méconnaissance du grec. Sa traduction du proverbe est plus littérale que celle de M. Sot même si le sens est similaire.

⁴⁵¹ La formule *Romanis et Grecis* nous paraît être une redondance, destinée à expliciter le propos (que l'on pourrait rendre ainsi en français : « pour les Romains, c'est-à-dire les Grecs ») et à lever une confusion possible avec les habitants de Rome. Les Byzantins se considéraient en effet comme les seuls héritiers de l'Empire romain. Rien n'autorise ici à penser que ces *Romani* seraient des habitants de l'Empire.

En guise de bilan, contrairement à ce qui a pu être soutenu, aucune source ne permet d'identifier une conscience identitaire forte de l'Aquitaine au haut Moyen Âge⁴⁵². Du fait du caractère souvent elliptique ou fragmentaire des sources, il paraît indispensable de procéder à une mise en contexte, susceptible d'éviter des interprétations un peu hâtives de documents qui n'ont pas nécessairement un caractère ethnique affirmé, contrairement à ce qui a pu être écrit.

⁴⁵² Bellarbre 2014, p. 6 partage ce constat pour l'historiographie monastique. Néanmoins, il considère, que « la mémoire laïque, certes bien difficile à appréhender pour les VIII^e-XII^e siècles, (...) a apparemment conservé un souvenir magnifié de certains 'résistants' au pouvoir franc (même s'ils ne sont généralement pas présentés de la sorte dans les sources) ». En réalité, les supposés héros aquitains peuvent être des personnages secondaires ou des antihéros (comme l'auteur le souligne pour *Yon de Gascogne*, note 28 p. 7).

2. Une identité wasconne fondée sur l'autonomie politique ou sur une dynastie ethnique ?

2. 1 Loup, prince territorial ou ethnique ?

En 768-769, l'autonomie de fait du duc de Wasconie, Loup, est menacée dans le contexte de la réintégration de l'Aquitaine au *regnum Francorum*. Loup est obligé de se soumettre en 769. Il doit livrer Hunald II, prétendant au duché d'Aquitaine et probable fils de Waïfre, et sa femme⁴⁵³, sous la menace d'une intervention militaire⁴⁵⁴. Le compte-rendu des sources franques – seules disponibles – varie néanmoins. Ainsi, les *Annales dites d'Eginhard*⁴⁵⁵ sont les plus mesurées, malgré l'ironie manifeste d'un Loup présenté comme terrorisé (ce qui relève du jeu de mot méprisant) et infidèle à la parole donnée à Hunald. Pour autant, son engagement d'obéissance envers Charles conserve un caractère vague. Nous comprenons que Loup continue à exercer sur la Wasconie, hors circonstance exceptionnelle comme celle-ci, un pouvoir indépendant de fait⁴⁵⁶. Cependant, d'autres sources présentent une soumission plus complète⁴⁵⁷. R. Mussot-Goulard les a privilégiées

⁴⁵³ Settiani 2004, p. 77. MGH, SSRG, 10, *Annales Mettenses Priores*, p. 56.

⁴⁵⁴ Menace réelle au demeurant avec la construction du fort de Fronciac sur la Dordogne, à la limite de la Wasconie (MGH, SSRG, 10, *Annales Mettenses Priores*, p. 56 : *Rex vero Karolus perexit ad Equalismam civitatem et inde venit ad flumen Dorniniam et aedificatur castrum quod dicitur Fronciacus*. « Mais le roi Charles se dirigea droit sur la cité d'Angoulême et, de là, vint près de la Dordogne et fit édifier un fort qui est appelé Fronciac »).

⁴⁵⁵ Voir MGH, SS, 1, *Annales Einhardi*, p. 149: *Erat tunc, Wasconum dux, Lupus nomine, cuius fidei se Hunoldus committere non dubitavit. Ad quem rex missa legatione, iubet sibi perfugam reddi, ea condicione mandata, si dicto audiens sibi non fuisset, sciret se Wasconiam bello ingressurum, neque inde prius digressurum, quam illius inoboedientiae finem inponeret. Minis regis perterritus, Hunoldum et uxorem eius sine cunctatione reddidit, se quoque quaecumque imperarentur facturum spondit* (« Il y avait alors un duc des Wascons, du nom de Loup, dont Hunald ne balançait pas à se fier à la parole. A ce duc, le roi, après avoir envoyé une ambassade, ordonne que le fugitif lui soit rendu, qu'une fois cette condition transmise, si, par respect de la parole, il ne lui était pas livré, il saurait qu'il devrait envahir la Wasconie en lui faisant la guerre. Alors, il ne partirait pas avant d'avoir mis une borne à sa désobéissance. Complètement terrorisé par les menaces du roi, Loup rendit sans hésitation Hunald et son épouse ; il promit également qu'il ferait tout ce qui lui serait ordonné »).

⁴⁵⁶ La menace de mettre un terme à la désobéissance de Loup suppose que ce dernier bénéficiait d'une autonomie de fait. Nous pouvons donc utiliser ici le critère d'embarras défini en introduction. La situation reste identique aux prédécesseurs de Loup du VII^e siècle. Elle s'explique par l'éloignement des centres du pouvoir carolingien et par le statut de marche de la Wasconie face à l'Espagne musulmane. On peut comparer cette position à celle d'autres principautés périphériques comme la Bavière de Tassilon III dont le duché indépendant disparut en 788 (Voir Barthélémy 2012, p. 85 et Isaïa 2014, p. 107).

⁴⁵⁷ MGH, SS, 25, *Einhardi Vita Karoli*, t. 2, p. 445 : *Sed Lupus, saniori usus consilio, non solum Hunoldum reddidit sed etiam se ipsum cum provincia cui praeerat, eius potestati permisit*. « Mais Loup, après avoir pris une décision plus sage, rendit non seulement Hunald mais aussi lui-même, avec la province à laquelle il présidait, qu'il remit en son pouvoir ». MGH, SSRG, *Annales Mettenses Priores*, 10, p. 56 : *Hoc audiens, Lupus, regio timore perterritus, direxit sibi Hunaldum cum uxore sua, se vero totamque terram suam regis ditioni submisit* *Hinc castro preparato Hunaldoque recepto fugitivo, Carolus rex cum gaudio in Franciam reversus est* (...). « Entendant cela, Loup, terrifié par la peur du roi, lui livra Hunald avec son épouse, et

pour conclure à la fin de l'autonomie wasconne⁴⁵⁸. Ainsi, Eginhard évoque une soumission totale de Loup et du territoire qu'il administre à Charlemagne. Les *Annales de Metz* présentent la même version mais peut-être ce passage a-t-il été interpolé d'après l'oeuvre d'Eginhard. Enfin, l'Astronome, contemporain d'Eginard, livre un témoignage indirect en affirmant qu'au moment de l'expédition espagnole de 778, l'Aquitaine et la Wasconie auraient été soumises depuis longtemps. Loup se serait donné, ainsi que ses biens (sans doute la Wasconie), à Charles. R. Mussot-Goulard s'appuie sur ces derniers extraits pour voir dans la soumission de Loup une *commendatio* du même type que celle de Tassilon de Bavière⁴⁵⁹. Pourtant, il paraît préférable de retenir la version des *Annales dites d'Eginhard* d'une soumission en grande partie formelle, que certaines sources franques ont magnifié par pure propagande. Au vu de l'absence de campagne militaire⁴⁶⁰, on s'explique mal en effet comment Loup aurait perdu le pouvoir en 769 comme le veut R. Mussot-Goulard⁴⁶¹.

vraiment se soumit ainsi que toute sa terre à l'autorité du roi. A partir de là, une fois le camp mis en ordre et le fugitif Hunald récupéré, le roi Charles revint avec joie en France ». Le passage souligné est rajouté par un seul manuscrit. Il a parfois été considéré comme une interpolation, destinée à magnifier l'éclat de la victoire diplomatique franque (Mussot-Goulard, 1982, p. 73, note 56). Bien que de conception légèrement postérieure, le passage cité plus haut d'Eginhard aurait pu fournir matière à une telle paraphrase. MGH, SSRG, 64, *Astronomus. Vita Hludowici*, p. 286 : (...) *transiit Garonnam fluvium Aquitanorum et Wasconum conterminum, quam regionem iam dudum in deditionem susceperat, Lupo principe se et sua eius nutui dedente*. « (Charlemagne) franchit la Garonne, fleuve qui sert de frontière aux Aquitains et Wascons, région qu'il avait reçue en soumission depuis bien longtemps, puisque le prince Loup se donnait à lui avec ses possessions ». L'auteur, qui avait pourtant des renseignements de première main dans l'entourage de Louis Le Pieux, est ici ambigu. On pourrait comprendre, à tort, que Loup était prince d'Aquitaine, en plus de la Wasconie. Par ailleurs, dans l'extrait qui précède le nôtre, L'Astronome fait prendre la fuite à Hunald, qui n'est donc pas livré par Loup, contrairement à toutes nos autres sources. Il s'agit sans doute de le discréditer.

⁴⁵⁸ Mussot-Goulard 1982, p. 73 : « Le résultat de la soumission de Loup était la fin de la situation d'autonomie de la Gascogne ».

⁴⁵⁹ Mussot-Goulard 1982, p. 73 et note 20. Cependant, le rapprochement de cet épisode avec le formulaire de Tours n° 43 (MGH, LL, V, *Formulae*, p. 158), daté vers 750, ne correspond pas puisqu'il s'agit « d'un malheureux qui n'a pas de quoi se vêtir ou se nourrir » (comme le remarque Ganshof 1968, p. 20). La *commendatio* du duc Tassilon de Bavière de 757 (MGH, SS, 1, *Annales Tilianorum*, p. 219 et SSRG, 6, *Annales Regni Francorum*, p. 15-16) paraît offrir un parallèle plus intéressant. Pourtant, il n'y a pas ici de serment formel sur les reliques de saint, ni de confirmation par la noblesse wasconne ni de statut de *vassus* (le mot n'est employé que par les seules *Annales royales* dans le cas de Tassilon).

⁴⁶⁰ Nous nous fions à deux sources (MGH, SS, 1, *Annales Einhardi*, p. 149 et *Annales Laurissenses*, p. 148). Deux autres évoquent un passage en Wasconie de manière laconique (MGH, SSRM, 2, *Annales Petavianae*, tome 1, p. 13 et MGH, SSRM, 1, *Annales sancti Amandi*, p. 13). S'agit-il d'un raccourci abusif pour souligner la puissance royale ?

⁴⁶¹ Nous pensons donc plus à une soumission ponctuelle de Loup face à un rapport de force défavorable, vu la menace d'une intervention militaire franque. L'éditeur de L'Astronome, en 1995, est également dubitatif sur la réalité de cette soumission (MGH, SSRG, 64, *Astronomus. Vita Hludowici*, p. 287 : « *Eine wirkliche Unterwerfung, falls wirklich geschehen, wurde durch die späteren Erignisse entkräftet* », c'est-à-dire « une vraie soumission, si elle a réellement eu lieu, fut vidée de son contenu par les événements ultérieurs »). En effet, l'épisode de Roncevaux ne plaide pas en faveur d'une disparition du pouvoir de Loup, au profit de Charlemagne « seul détenteur de l'autorité en Gascogne » (*contra* Mussot-Goulard 1982, p. 74). L'auteur déduit de l'absence ultérieure de mention du duc que ce dernier avait été écarté. Cet argument *a silentio* nous paraît peu probant.

Pour cette historienne, le pouvoir de Loup s'appuierait sur un fonds ethnique que sa dynastie revendiquerait – que cette prétention fut ou non fondée. Selon cette théorie, que nous avons déjà abordée, *Lupus* serait une traduction latine d'un anthroponyme de la langue aquitanique. Il aurait constitué à ce titre un symbole très fort de ralliement. Cette théorie a été à juste titre critiquée⁴⁶². Toujours selon R. Mussot-Goulard, la Wasconie était, jusqu'en 769, le bien propre d'un quasi-souverain « régnant sur un peuple non pas en fonctionnaire mais en véritable chef entouré de ses grands »⁴⁶³. L'auteur s'appuie en particulier sur la charte d'Alaon (Loup se présenterait en héritier de Gisèle, épouse de Charibert) et sur le terme *terra* employé dans les *Annales de Metz*. Son *ducatus* serait un simple instrument de diplomatie, une reconnaissance formelle du roi franc. Nous avons déjà pu voir combien ce raisonnement, bien que séduisant en apparence, était fragile. La charte d'Alaon est en effet un faux sur lequel nous ne pouvons nous appuyer. Par ailleurs, l'usage des termes dans les sources n'est pas forcément aussi probant que le croit R. Mussot-Goulard. De fait, si les *Annales de Metz* utilisent bien le terme *terra*, Eginhard utilise *provincia*, insistant ainsi sur la délégation du pouvoir royal. Pour les titres de Loup, il faut souligner l'importance du contexte de rédaction. *Princeps* apparaît en effet de manière anachronique à la place de *dux* dans les sources les plus tardives après que le pouvoir carolingien ait reconnu l'autonomie de la Wasconie⁴⁶⁴.

Les sources franques attribuent-elles un *mos inditus* wascon négatif à Loup ? Elles ne donnent pas de portrait du duc. Certes, l'absence de respect de la parole donnée à

⁴⁶² Mussot-Goulard 1982, p. 77, note 52 : « *Lupus* n'est que la traduction latine d'un nom particulièrement fréquent en onomastique euskarienne *Ochoa* (...). Ce nom à allure totémique apparut comme générique de la famille de Gascogne ». Hypothèse contestée par Settiani 2004, p. 74, note 1. En effet, rien ne permet d'étayer ce phénomène même si l'anthroponyme *Ochoa* est bien répertorié dans des documents médiévaux très postérieurs (Orpustan 2000, note 21 p. 204 et p. 211 suppose judicieusement un phénomène inverse : le nom latin aurait été traduit en basque du fait "de son extension en toutes régions, zone germanique comprise"). En réalité, le duc Loup semble l'héritier d'une dynastie homonyme – probablement de comtes francs – dont le premier détenteur attesté a été duc d'Aquitaine à partir de 673. Sa famille serait apparentée aux ducs de Champagne (Settiani 2004, p. 74). La modestie de nos sources empêche néanmoins d'être trop affirmatif (une onomastique similaire n'est qu'un indice de parenté). En outre, il n'est pas sûr qu'il soit « originaire d'une grande famille gallo-romaine » comme le veut C. Settiani. Les élites ont en effet rapidement utilisé des anthroponymes sans respecter de frontière "ethnique" bien que les noms barbares aient été les plus empruntés (Réal 1997, p. 8: « De nombreuses familles de l'aristocratie gallo-romaine donnaient aussi à leurs enfants des noms à la mode du jour, justement empruntés aux nouveaux souverains, francs, burgondes ou goths, selon les régions »).

⁴⁶³ Mussot-Goulard 1982, p. 72.

⁴⁶⁴ Notons que les *Annales de Metz* font de Loup le *princeps Wasconum* (MGH, SSRG, *Annales Mettenses priores*, 10, p. 56). La Wasconie serait son bien propre ou *terra* mais cette interprétation est isolée) tout comme l'Astronome (MGH, SSRG, 64, *Astronomus. Vita Hludowici*, p. 286). Une rédaction postérieure l'explique probablement puisque ces sources ont été rédigées après le milieu du IX^e siècle, à une époque où le pouvoir royal reconnaissait la principauté wasconne (Sanche-Loup fut le premier à bénéficier de ce titre en 801). Voir Mussot-Goulard 1982, p. 71.

Hunald peut renvoyer, en filigrane, au *topos* mérovingien du Wascon infidèle. Mais Loup est plus décrit comme un personnage effacé devant la toute-puissance de Charlemagne que comme un traître⁴⁶⁵.

2.2 L'épisode de Roncevaux : le signe d'une identité wasconne inassimilable dans l'ensemble franc ?

Si le guet-apens dit de Roncevaux (778)⁴⁶⁶, au retour de l'expédition avortée de Saragosse, prouve la difficulté d'installer l'autorité royale en Wasconie, l'identité ethnique n'y apparaît pas non plus centrale. Les faits sont certes difficiles à établir⁴⁶⁷. Toutefois, les Wascons sont clairement impliqués⁴⁶⁸, avec, peut-être, les fils du gouverneur de Gérone et de Barcelone, Sulaymân ibn Al-Arabi que Charlemagne soupçonnait de trahison et ramenait avec lui après son échec devant Saragosse⁴⁶⁹. Toutes les sources franques⁴⁷⁰ ont pour point commun de chercher, soit à occulter l'échec de Charlemagne soit à le minimiser. D'une part, deux annales (*Annales royales* et *Annales Tiliani*) livrent des récits qui travestissent le plus la réalité. Le désastre y est totalement tu. Officiellement, l'empereur est censé avoir remporté une victoire. Les auteurs insistent sur la destruction de Pampelune⁴⁷¹ et sur la soumission des Wascons (qui ne peuvent selon nous être identifiés aux Vascons espagnols mais bien aux habitants de la Wasconie « aquitaine »)⁴⁷².

⁴⁶⁵ Mussot-Goulard 1982, p. 72 insiste peut-être trop sur la volonté des sources franques de noircir le personnage.

⁴⁶⁶ Le lieu précis est en réalité inconnu même si on utilise encore ce terme par commodité : « (...) à 'Roncevaux', c'est-à-dire quelque part dans un col inconnu des Pyrénées » (Isaïa 2014, p. 98).

⁴⁶⁷ On trouvera les points de vue les plus récents dans Bühner-Thierry, Mériaux 2010, p. 332-336 et Isaïa 2014, p. 97 avec une bibliographie complète. Sulaymân ibn Al-Arabi était le gouverneur de Gérone et de Barcelone. Les sources franques confirment sa présence auprès de Charles à Paderborn en 777 (MGH, SSRG, VI, *Annales regni Francorum*, p. 48) mais sans préciser les raisons de sa venue. D'après des sources arabes postérieures, il serait même arrivé en Francie avec le gouverneur de Saragosse qu'il avait capturé.

⁴⁶⁸ Malgré Mussot-Goulard 1982, p. 74, qui, comme nous venons de le voir, soutient un effacement du duc Loup.

⁴⁶⁹ Selon des sources arabes ultérieures (Isaïa 2014, p. 97-98).

⁴⁷⁰ Il est nécessaire d'écarter, malgré sa célébrité, la *Chanson de Roland*, dont « la plus ancienne version que nous possédions n'est pas antérieure à l'extrême fin du XI^e, voire au début du XII^e siècle » et qui « n'a qu'un lointain rapport avec la réalité historique » (Bühner-Thierry, Mériaux 2010, p. 333). L'ennemi y devient le Sarrasin et non le Wascon. Un traître franc, Ganelon, pourtant inconnu des sources carolingiennes, y apparaît. Enfin, Saragosse aurait été prise par Charlemagne, qui, dans les faits, n'a pu obtenir que des otages.

⁴⁷¹ D'après les autres sources, seuls les remparts de la ville auraient été détruits.

⁴⁷² MGH, SS, 1, *Annales Tiliani*, p. 221 : Anno 768. *Tunc dominus imperator agens partibus Hispaniae per duas vias. Una per Pampaloniā per quam ipse perrexit usque ad Caesaraugustam, ibi obsides receptos de Ibinalarabi et de Abutauro, Pampalonia destructa, Hispanos, Wascones subjugatos. Reversus est in Franciam.* « Année 768. Alors, notre seigneur, l'empereur, conduisait son armée dans les régions d'Espagne par deux routes. L'une passait par Pampelune, par laquelle lui-même continua jusqu'à Saragosse ; là, après avoir reçu des otages d'Ibn Al-Arabi et d'Abu Taher [gouverneur de Huesca], une fois Pampelune détruite, les Espagnols et les Wascons soumis, il revint en Francie ». Faut-il comprendre des « Wascons espagnols »

Le critère d'embarras permet malgré tout d'entrevoir la réalité de la situation. En effet, Saragosse n'a pas été prise et les alliés sont jugés si peu sûrs qu'on exige d'eux des otages dans le but de garantir la sécurité du retour. On note toutefois des divergences entre nos deux sources. Ainsi, les *Annales royales* sont les plus prolixes. Elles amplifient la « victoire franque » en détaillant les origines des contingents pour étaler la puissance impériale. Elles ajoutent que de nombreux Sarrasins (et non seulement Al-Arabi et Taher) auraient livré des otages. Parmi les peuples soumis à Charles, on trouve les Navarrais (probablement les habitants de Pampelune), en plus des Espagnols et des Sarrasins. Quant aux *Annales Tiliანი*, leur statut est difficile à déterminer. On a proposé, au vu des ressemblances, qu'elles aient résumé les *Annales des Francs* ou, plus vraisemblablement, qu'elles aient eu des sources en partie communes⁴⁷³. D'autre part, deux autres sources (Eginhard et les *Annales dites d'Eginhard*) suivent un schéma différent⁴⁷⁴ :

(sans la virgule entre les deux mots, pourtant maintenue par l'éditeur) comme le soutient Mussot-Goulard 1982, p. 74, note 32 ? En ce cas, ce serait une transposition due à l'auteur franc – peut-être un ethnotype destiné à qualifier une population également rebelle à l'autorité centrale comme dans la Wasconie « franque » – car les *Vascones* espagnols ont alors disparu depuis longtemps des sources, remplacés par les Navarrais, sauf dans les textes arabes (Larrea 1998, p. 130 et note 75). Nous préférons maintenir la virgule indiquée par la source. MGH, SSRG, 6, *Annales regni Francorum*, p. 50 : 778. *Tunc dominus Carolus rex iter peragens partibus Hispaniae per duas vias ; una per Pampilonam, per quam ipse supradictus magnus rex perrexit usque Caesaraugustam. Ibiq; venientes de partibus Burgundiae et Austriae vel Baioariae seu Provinciae et Septimaniae et pars Langobardorum ; et coniungentes se ad supradictam civitatem ex utraque parte exercitus. Ibi obsides receptos de Ibin al Arabi et de Abuthauro et de multis Sarracenis, Pampilona destructa, Hispanos et Wascones subiugatos, etiam et Nabarros, reversus in partibus Franciae.* « Alors, notre seigneur, le roi Charles, faisait route en Espagne par deux routes ; l'une passait par Pampelune. C'est par celle-ci que le susdit grand roi parvint jusqu'à Saragosse. Et là, ils venaient des régions de Bourgondie, d'Austrasie ou de Bavière, de Provence, de Septimanie et de Lombardie ; et ils se réunissaient près de la susdite ville, des deux côtés de l'armée. Là, après avoir reçu des otages d'Ibn Al-Arabi, d'Abu Taher et de nombreux Sarrasins, une fois Pampelune détruite, les Espagnols et les Wascons soumis, ainsi que les Navarrais, il revint en Francie ». Le passage souligné pose le même problème que pour les *Annales Tiliანი*. Nous choisissons une alternative proposée par l'un des manuscrits à la place de la leçon *Hispani*, visiblement fautive, proposée par l'éditeur.

⁴⁷³ Les dates et les circonstances de composition des *Annales royales* ne sont pas clairement connues. Les historiens ont globalement renoncé à en faire « la » source de toutes les autres annales (McKitterick 2004, p. 101). Au contraire, le style du passage, peu naturel, semble montrer des ajouts par rapport à la source des *Annales Tiliანი*.

⁴⁷⁴ MGH, SSRG, 6, *Annales Einhardi*, p. 159 : *Tunc ex persuasione praedicti Sarraceni spem capiendarum quarundam in Hispani civitatum haud frustra concipiens, congregato exercitu, profectus est, superatoque in regione Wasconum Pyrinei iugo, primo Pompelonem Navarrorum oppidum adgressus, in deditionem accepit. Inde Hiberum amnem vado traiciens, Caesaraugustam praecipuam illarum partium civitatem accessit, acceptisque quos Ibinalarabi et Abuthaur, quosque alii quidem Sarraceni obtulerunt obsidibus, Pompelonem revetitur. Cuius muros, ne rebellare posset, ad solum usque destruxit, ac regredi statuens, Pyrinei saltum ingressus est. In cuius summitate Wascones insidiis conlocatis, extremum agmen adorti, totum exercitum magno tumultu perturbant. Et licet Franci Wasconibus tam armis quam animis praestare viderentur, tamen et iniquitate locorum et genere inparis pugnae inferiores effecti sunt. In hoc certamine plerique aulicorum, quos rex copiis praefecerat, interfecti sunt, direpta impedimenta, et hostis propter notitiam locorum statim indversa dilapsus est. Cuius vulneris acceptio magnam partem rerum feliciter in Hispania gestarum in corde regis obnubilavit.* « Alors, convaincu par ledit Sarrasin, [Charlemagne] qui entretenait à juste titre l'espoir de prendre certaines cités en Espagne, après avoir fait rassembler l'armée, partit, et après avoir franchi les cimes

l'intervention en Espagne est toujours décrite comme un succès mais l'échec dit de Roncevaux y est développé de manière circonstancié⁴⁷⁵. Les auteurs l'expliquent par des

des Pyrénées, dans la région des Wascons, d'abord il attaque Pampelune, place forte des Navarrais dont il reçut la reddition. De là, passant l'Ebre à gué, il marcha sur Saragosse, la principale cité de cette région, et après avoir reçu les otages qu'Ibn Al Arabi et Abu Taher ainsi que d'autres Sarrasins lui avaient offerts, revint à Pampelune. Quant aux murailles de cette place, pour qu'elle ne puisse pas se rebeller, il les fit détruire jusqu'aux fondements, et, décidant, de revenir, il s'engagea dans les gorges des Pyrénées. Du sommet de ces montagnes, les Wascons, après avoir mis en place des embuscades, attaquèrent l'arrière-garde tout en jetant le désordre dans toute l'armée par un grand vacarme. Et bien que les Francs parussent l'emporter sur les Wascons tant par les armes que par le courage, cependant, en raison, et du désavantage du terrain et du caractère inégal du combat, ils furent mis en infériorité. Dans cet affrontement, la plupart des courtisans, que le roi avait mis à la tête de ses troupes, furent tués, les bagages pillés, et l'ennemi, du fait de sa connaissance du terrain, se dispersa aussitôt en de multiples directions. Donc, la nouvelle de ce coup couvrit d'un nuage, dans le cœur du roi, une grande part des exploits heureusement accomplis en Espagne ». MGH, SSRG, 25, *Vita Karoli*, p. 12 : *Cum enim assiduo ac poene continuo cum Saxonibus bello certaretur, dispositis per congrua confiniorum loca praesidiis, Hispaniam quam maximo poterat belli apparatu adgreditur ; saltuque Pyrinei superato, omnibus, quae adierat, oppidis atque castellis in deditioem acceptis, salvo et incolomi exercitu revertitur ; praeter quod in ipso Pyrinei iugo Wasconicam perfidiam parumper in redeundo contigit experiri. Nam cum agmine longo, ut loci et angustiarum situs permittebat, porrectus iret exercitus, Wascones in summi montis vertice positos insidiis – est enim locus ex opacitate silvarum, quarum ibi maxima est copia, insidiis ponendis oportunus – extremam impedimentorum partem et eos qui novissimi agminis incedentes subsidio praecedentes tuebantur desuper incursantes in subiectam vallem deiciunt, consertoque cum eis proelio usque ad unum omnes interficiunt, ac direptis impedimentis, noctis beneficio, quae iam instabat, protecti summa cum celeritate in diversa disperguntur. Adiuuabat in hoc facto Wascones et levitas armorum et loci, in quo res gerebatur, situs, econtra Francos et armorum gravitas et loci iniquitas per omnia Wasconibus reddidit impares. In quo proelio Eggihardus regiae mensae praepositus, Anshelmus comes palatii et Hruodlandus Brittanici limitis praefectus cum aliis compluribus interficiuntur. Neque hoc factum ad praesens vindicari poterat, quia hostis re perpetrata ita dispersus est, ut ne fama quidem remaneret, ubinam gentium quaeri potuisset.* « En effet, comme on combattait avec zèle et presque sans interruption contre les Saxons, après avoir placé des garnisons dans les places convenables des frontières, le roi attaque l'Espagne avec les moyens militaires les plus importants qu'il avait pu rassembler ; et une fois franchi les gorges des Pyrénées, puisqu'il avait reçu la reddition de toutes les places fortes et de tous les fortins qu'il avait rencontrés, il revient avec une armée sauve et intacte ; sauf que, sur la cime même des Pyrénées, il lui échut d'éprouver momentanément la perfidie wasconne lors de son retour. Car comme l'armée faisait route, étirée en une longue colonne de marche, vu ce que permettait le type de terrain et son étroitesse, les Wascons, après avoir disposé des embuscades en haut du sommet des montagnes – en effet, c'est un lieu qui offre, de par l'épaisseur de ses forêts, qui sont là-bas en très grande abondance, une facilité pour tendre des guet-apens – tombant sur la queue des bagages et sur ses devanciers de l'arrière-garde qui la protégeaient de leur appui, se jetant sur eux d'en haut, ils les rejettent dans le fond de la vallée, et une fois engagé le combat avec eux, ils les tuent tous jusqu'au dernier et, après avoir pillé leurs bagages, au bénéfice de la nuit, qui était déjà imminente, avec une très grande rapidité, ils se dispersent en diverses places de sûreté. Un point aidait les Wascons dans cette action, la légèreté de leur armement et la disposition du lieu où le combat se tenait ; au contraire, pour les Francs, à la fois la lourdeur de leurs armes et le désavantage du terrain les rendaient inférieurs en tous points aux Wascons. Or, dans ce combat, Eggiard, préposé à la table royale, Anselme, comte du palais et Roland, préfet de la marche de Bretagne sont tués avec plusieurs autres. Et il n'est pas vrai que ce forfait pût être immédiatement vengé, puisque l'ennemi, une fois son crime accompli, se dispersa, de telle sorte que pas même la rumeur ne restât, dans les populations, du lieu où il aurait pu être recherché ».

⁴⁷⁵ Il occupe la moitié du récit dans les *Annales Einhardi* et les trois quarts dans la *Vita Karoli*. Le caractère peu convaincant de la trame a pu inciter les autres sources à taire complètement l'échec de Roncevaux. En effet, les présents extraits sont obligés de reconnaître la perte de proches collaborateurs de l'empereur bien que seule la *Vita Karoli* donne les noms des plus importants. Il semble que l'épithète de l'un d'entre eux, *Eggihardus*, soit liée à cet épisode malgré la légère différence d'anthroponyme (*Aggiardus* sur l'inscription). Malheureusement, ce texte poétique ne donne aucun renseignement sur les circonstances du décès (à part que c'était à l'époque de l'intervention de Charlemagne en Espagne) ni sur les assaillants. Tout au plus apprend-

circonstances exceptionnelles, en soulignant le caractère ponctuel de l'infériorité militaire et de la défaite franque (disposition des lieux, capacité de l'ennemi à disparaître très vite après l'attaque)⁴⁷⁶. Seule la *Vita Karoli* a recours à l'ethnotype de la « perfidie wasconne » héritée des Mérovingiens⁴⁷⁷ – vieil instrument de propagande utilisé contre tous les adversaires des Francs ainsi rejetés dans la barbarie. La trame suivie est d'ailleurs semblable à un passage du pseudo-Frédégaire⁴⁷⁸. Le *mos inditus* apparaît peu original. Il sous-entend la rupture du serment du duc Loup comme un trait atavique⁴⁷⁹. Les Wascons seraient habitués à combattre dans un contexte montagnard (ce qui est logique mais sous-tend la barbarie, depuis la tradition héritée de Pline, et attachée, en particulier, aux *Vascones*)⁴⁸⁰. L'impossibilité d'en tirer vengeance – que l'on retrouve aussi chez Frédégaire – relève sans doute de la vérité. Nous pouvons utiliser le critère d'embarras, comme pour la liste des chefs importants tués, nommément cités. Au final, la catastrophe de Roncevaux ne donne pas lieu à un déchainement de l'historiographie franque contre les Wascons. La plupart des sources cherchent plutôt à minimiser les conséquences du désastre (voire le passent sous silence). Tout au plus, l'usage du polémique *mos inditus* wascon par Eginhard est-il un argument sérieux montrant l'absence de contrôle régulier de la région par les Francs⁴⁸¹.

on la date de la mort (15 août 778), que l'on peut probablement considérer comme celle de l'affrontement de Roncevaux (MGH, AA, *Poetae Latini aevi Carolini*, 1, p. 109).

⁴⁷⁶ Tous ces détails ne relèvent peut-être pas uniquement du cliché ou de l'ethnotype. La puissance de l'armée carolingienne (comme de son prédécesseur mérovingien) nécessitait pour des troupes moins nombreuses et moins bien équipées de se livrer à une guerre de guérilla si elles voulaient avoir quelques chances de succès.

⁴⁷⁷ Le passage des *Annales Einhardi* nous paraît donc différent malgré la trame commune entre les deux récits. En effet, il ne semble pas attacher aux Wascons (comme aux Francs d'ailleurs) de défauts et de qualités permanents.

⁴⁷⁸ MGH, SSRM, 2, p. 160 sur la révolte de 635 en Wasconie et le massacre d'une troupe franque, peut-être dans la vallée de la Soule (note 275, p. 67).

⁴⁷⁹ S'il était encore au pouvoir en Wasconie, ce dernier a pu considérer que les Francs avaient rompu leurs engagements, pris quand il leur avait livré Hunald, en pénétrant sur son territoire. Nous ne pensons pas que les Wascons « auraient cherché à venger la destruction des remparts de Pampelune » (Isaïa 2014, p. 97). Cela supposerait, comme le fait l'auteur, à la suite de D. Barthélémy, une solidarité « basque », peut-être anachronique (Barthélémy 2012, p. 87). Il est difficile de se prononcer sur la validité des sources arabes (Ibn Al-Athîr) qui évoquent une attaque combinée des Wascons et des Sarrasins (Isaïa 2014, p. 97). Les Francs ont-ils fini par tirer vengeance des Wascons ? Une tradition tardive, invérifiable, veut que Loup ait fini ses jours en prison, peut-être pendu (Mussot-Goulard 1982, p. 75). Le fait que ses fils aient été *nutriti* à la cour franque ne semble pas confirmer cette légende.

⁴⁸⁰ Voir note 218, p. 54.

⁴⁸¹ On se rappelle en effet que l'ethnonyme wascon ne sert plus à qualifier les Aquitains à partir de la création du royaume confié à Louis Le Pieux (sauf, exceptionnellement, au début de son règne, mais sans que ce soit péjoratif. Voir note 419, p. 102).

3. Un pouvoir wascon plus qu'un peuple wascon ?

3.1 Un pouvoir autonome wascon entre tentatives avortées d'intégration et stigmatisation ethnique :

La Wasconie reste un territoire autonome de fait, malgré des reprises en main périodiques et vouées à l'échec du pouvoir franc, dans les années qui suivent⁴⁸². Elle se serait révoltée dans les années 787-789. La date réelle reste inconnue, en raison de la chronologie peu précise de notre source, l'Astronome. Certes, un léger vernis ethnographique permet d'expliquer l'attitude des Wascons par les défauts ataviques classiques, surtout l'inconstance (*natura levis*)⁴⁸³. Cependant, l'Astronome lie leurs autres travers aux événements et non directement à l'identité ethnique. Les termes utilisés renvoient néanmoins au *mos inditus* de la barbarie : les Wascons sont incapables de contrôler leurs émotions (*valde elatos*) et ont la furie des bêtes sauvages (*efferatos*). Pour autant, l'ethnicité n'apparaît pas comme centrale. L'auteur met surtout en avant une raison politique : le chef wascon Adalric, probable successeur de Loup⁴⁸⁴, a fait prisonnier le duc de Toulouse, Chorson, sans doute chargé de le surveiller, et il ne le libère qu'après lui avoir extorqué des serments⁴⁸⁵. Pour R. Mussot-Goulard, Adalric serait un comte franc. Mais le rapprochement proposé paraît très contestable. Par ailleurs, le raisonnement supposerait un maillage, donc un contrôle, de la Wasconie par les Francs qui n'est pas attesté comme nous l'avons vu⁴⁸⁶. Il s'agit plus vraisemblablement d'un prince autonome, même si les sources franques méprisantes lui refusent tout titre : *cujusdam Vasconis, Adelerici nomine, idem Vasco* pour l'Astronome (voir note 487, p. 118). En effet, si nous utilisons le critère d'embarras, le document montre une indépendance étonnante, presque

⁴⁸² MGH, SSRG, 64, *Astronomus. Vita Hludowici*, p. 296-300.

⁴⁸³ Cette inconstance doit bien sûr être comprise par rapport au pouvoir franc et non par rapport au pouvoir ducal wascon.

⁴⁸⁴ Sans que l'on puisse être sûr de son titre exact ni de son éventuelle parenté, au demeurant probable, avec Loup.

⁴⁸⁵ S'agissait-il d'un engagement à ne plus attaquer la Wasconie ou d'une soumission du duc Chorson à Adalric, dans un cadre vassalique ? Il n'est pas possible de trancher. Les capitulaires carolingiens rappellent régulièrement l'interdiction des serments entre particuliers, vus comme trop dangereux par le pouvoir central. Seuls les serments au roi (obligatoires), au seigneur (par son vassal) et en justice étaient autorisés. Les interdictions réitérées prouvent que ces dispositions n'étaient guère respectées en pratique (Barthélémy 2012, p. 100-101).

⁴⁸⁶ *Contra* Mussot-Goulard 1982, p. 75-76, notes 43 et 44 : L'auteur s'appuie sur un acte de Louis Le Pieux pour l'abbaye de Sorrèze mais qui mentionne un comte Aricatus (et non Adelericus). Notons qu'aucune source franque ne confirme ce titre. Rien ne permet non plus de justifier l'affirmation selon laquelle « l'organisation du pays gascon par le système des comtes était bien réalisée au lendemain de Roncevaux ».

comparable à celle d'un monarque étranger. Car Adalric échappe à toute sanction, en 786-787, et ne se présente devant l'assemblée générale de Louis Le Pieux qu'après avoir échangé des otages⁴⁸⁷. C'en était trop, sans doute, pour Charlemagne qui décide d'une ferme reprise en main : il convoque Adalric et l'exile (on suppose la menace d'une intervention militaire franque en cas de refus) et remplace Chorson par Guillaume, cousin de Louis Le Pieux, comme duc de Toulouse. Si le chroniqueur présente cette politique comme une réussite, il est obligé de signaler les troubles provoqués par ces dépositions, que nous pouvons situer vers 787-789, étant donné l'imprécision de la chronologie de l'Astronome⁴⁸⁸.

Toutefois, une tentative ultérieure d'intégration du duché wascon dans l'ordre carolingien, sous la forme d'un Etat autonome – par l'intermédiaire de Sanche-Loup,

⁴⁸⁷ MGH, SSRG, 64, *Astronomus. Vita Hludowici*, p. 296-300. 787-790 : *Ea tempestate Chorso dux Tolosanus dolo cuiusdam Wasconis Adelerici nomine circumventus est et sacramentorum vinculis obstrictus sicque demum ab eo absolutus. Sed huius nevi ulciscendi gratia rex Hludowicus et proceres, quorum consilio res publica Aquitanici amministrabatur regni, conventum generalem constituerunt in loco Septimaniae, cuius vocabulum est Mors-Gothorum. Accitus autem isdem Wasco conscius facti sui venire distulit, donec obsidum interpositione fretus tandem occurrit. Sed eorundem obsidum periculo nichil passus, insuper muneribus donatus nostros reddidit, suos recepit et ita recessit.* « A cette époque, Chorson, duc de Toulouse, fut piégé par la tromperie d'un certain Wascon, du nom d'Adalric, lié par les chaînes de serments et alors seulement délivré par lui. Mais pour tirer raison de lui sans violence, le roi Louis et les grands dont le conseil administrerait l'Etat du royaume d'Aquitaine, fixèrent une assemblée générale dans un lieu de Septimanie dont le nom est « La Mort des Goths ». Mais, convoqué, ce même Wascon, conscient de son crime, remit sa venue, jusqu'à ce que, confiant dans l'échange d'otages, il se présenta enfin. Mais il ne subit aucune peine, du fait du danger encouru par lesdits otages ; en outre, il fut tenu quitte par des présents, rendit les nôtres, reçut les siens et s'en retourna ainsi ».

788-791 : *Aestate vero subsequente iussu patris Hludowicus rex Warmatiam simpliciter, non expeditionaliter, venit et cum eo in hibernis perstitit. Ubi iam dictus Adelericus ante reges causam dicere iussus atque auditus, purgare obiecta volens, sed non valens, proscriptus atque inrevocabili est exilio deportatus. Chorsonne porro a ducatu semoto Tolosano, ob cuius incuriam tantum dedecus regi et Francis acciderat, Willelmus pro eo subrogatus est, qui Wasconum nationem – ut sunt natura leves – propter eventum supradictum valde elatos et propter multationem Adelerici nimis repperit efferatos. Quos tamen tam hastu quam viribus brevi subegit illique pacem imposuit nationi. Rex vero Hludowicus eodem anno Tolose placitum générale habuit, ibique consistenti Abutaurus Sarracenorum dux cum reliquis regno Aquitanico conlimitantibus ad eum nuntios misit, pacem petens et dona regia mittens. Que secundum voluntatem regis accepta, nuntii ad propria sunt reversi.* « Mais l'été suivant, sur l'ordre de son père, le roi Louis vint à Worms, simplement, sans être sur le pied de guerre et resta avec lui pendant l'hiver. Lorsqu'enfin le duc Adalric reçut l'ordre de plaider sa cause devant les rois et fut entendu, désireux de se disculper des faits reprochés, mais sans efficacité, il fut proscrit et déporté dans un exil sans appel. Chorson, quant à lui, fut mis à l'écart de son duché de Toulouse, autant pour sa négligence que pour le déshonneur qui était retombé sur le roi et les Francs ; Guillaume lui fut substitué, lui qui a trouvé la nation des Wascons – vu qu'ils sont légers de nature – à cause de l'événement susdit, fort emportés et, à cause de la peine d'Adalric, rendus sauvages. Cependant, tant par la ruse que par ses forces militaires, il les soumit et imposa la paix à cette nation. Quant au roi Louis, la même année, il tint à Toulouse un plaid général, et là, alors qu'il faisait halte, Abu Taher, duc des Sarrasins, avec d'autres frontaliers du royaume d'Aquitaine, lui envoya des messagers, en demandant la paix et en envoyant des présents royaux. Et, une fois les présents acceptés, selon la volonté du roi, les messagers furent renvoyés dans leurs pays ».

⁴⁸⁸ MGH, SSRG, 64, *Astronomus. Vita Hludowici*, p. 298 et note 75 p. 297 sur l'imprécision de la date.

probable parent de Loup⁴⁸⁹ – aboutit à une vision ethnographique plus positive des Wascons sous une plume franque. Ainsi, pour Ermold Le Noir, dans son *Poème à Louis Le Pieux*, les *Wascones rabidos* (« enragés »), les loups menaçants, ont été transformés en agneaux grâce à l'action du roi d'Aquitaine. Un jeu de mot, sur les noms de l'ancien et du nouveau duc, permet de souligner la fidélité du second (voir les passages soulignés⁴⁹⁰).

⁴⁸⁹ Rien n'assure pourtant que Sanche soit le fils de Loup même s'il était certainement de sa famille. Tout ce que l'on peut affirmer, d'après Ermold Le Noir, est qu'il était *nutritus* de Charlemagne, à une époque indéterminée mais probablement antérieure à la constitution du royaume d'Aquitaine (781). Il est inexact d'écrire que « Sanche vivait à la cour du roi franc d'Aquitaine, le futur Louis I^{er}, et qu'il y avait été nourri ». *Contra* Settiani 2004, p. 78. Voir le passage d'Ermold Le Noir et notre traduction, note 490. Sanche a été *nutritus* de Charlemagne et non de Louis. Il a simplement assisté à l'assemblée des grands d'Aquitaine en tant que prince autonome de la Wasconie.

⁴⁹⁰ MGH, AA, *Poetae*, 2, *Ermoldi Nigelli Carmina*, p. 6, 8 et 9 : *Iam puer excelsus sacro spiramine plenus Auxit honore locum Marte fideque suum. Christicolum celerans ditavit munere culmen ; Reddidit ecclesiis munera prisca sacris. Ordine composito recreavit subdita regna, Lege regens populum cum pietatis ope, Wascones rabidos domuit pius arte magistra, Deque lupis torvis progeneravit oves. Denique ad Hispanos convertens concitus arma, Finibus a propriis expulit ipse procul* (v. 51-60).

« Encore enfant, l'illustre [Louis Le Pieux], rempli d'une inspiration sacrée, augmenta son domaine par l'honneur, la guerre et la foi. En hâte, il enrichit le temple des adorateurs du Christ, rendit aux églises sacrées les dons qui leur avaient été faits autrefois. L'ordre établi, il fit revivre les royaumes soumis, gouvernant le peuple par la loi, avec la ressource de la piété, le pieux souverain dompta les Wascons enragés avec l'habileté d'un maître, et de ces loups dévorants, il fit des agneaux. Enfin, l'impétueux Louis, retournant ses armes contre les Espagnols, les chassa en personne loin de ses propres frontières ».

Iam satus a Carolo agmina nota vocat, Scilicet electos populi, seu culmina regni, Quorum consiliis res peragenda manet. Occurrunt cëlères primi, parentque volendo, Quos sequitur proprius vulgus inorme satis. Considerat moniti. Solium rex scandit avitum ; Caetera turba foris congrua dona parat. Incipiunt fari, cepit tunc sic Carolides, Haec quoque de proprio pectore verba dedit : 'Magnanimi proceres, meritis pro munere digni, Limina quos patriae praeposuit Carolus, Ob hoc cunctipotens apicem concessit honoris Nobis, ut populo rite feramus opem. Annuus ordo redit, cum gentes gentibus instant, Et vice partita Martis in arma ruunt. Vobis nota satis res haec, incognita nobis ; Dicite consilium, quo peragamus iter'. Haec rex ; atque Lupus fatur sic Santio contra, Santio, qui propriae gentis agebat opus, Wasconum princeps, Caroli nutrimine fretus, Ingenio atque fide qui superabat avos : 'Rex, censura tibi, nobis parere necesse est, Haustus consilii cuius ab ore fluit ; Si tamen a nostris agitur modo partibus haec res, Parte mea, testor, pax erit atque quies'. Duxque Tolosana fatur Vilhelmus ab urbe, Poplite flexato lambitat ore pedes : 'O lux Francorum, rex et pater, arma decusque, Qui meritis patres vincis et arte tuos, Virtus celsa tibi, et, rector, sapientia, magne, Concordi voto patris ab amne meant. Rex, age, consiliis, si dignor, consule nostris, Atque meis votis, rex, pietate fave. Gens est tetra nimis Sarae de nomine dicta, Quae fines nostros depopulare solet, Fortis, equo fidens, armorum munere nec non, Quae mihi nota nimis, et sibi notus ego. Moenia, castra, locos, seu caetera saepe notavi ; Ducere vos possum tramite pacifico. Est quoque praeterea saeva urbs in finibus illis, Causa mali tanti quae sociata manet. Si pietate dei, vestro faciente labore, Haec capiatur, erit pax requiesque tuis. Illuc tende gradum, rex, infer munera Martis, Et Vilhelmus erit praevius, alme, tuus'. Tum rex adridens verbis ita fatur amicis, Amplexens famulum, oscula datque capit ... (v. 112-158).

« Déjà, le rejeton de Charles appelle les troupes de sa connaissance, bien sûr élite de la population, piliers du royaume, dont l'affaire à venir attend les conseils. Ils accourent avec rapidité, les premiers, et obéissent de leur propre volonté, eux que la foule sans arme suit d'assez près. Ils s'assoient au commandement. Le roi monte sur le trône de ses ancêtres. Le reste de la foule prépare dehors les dons d'usage. On commence la discussion et le Carolingien prit alors la parole en ces termes ; voici donc les mots qu'il prononça du fond de son cœur : 'Généreux grands, dignes de mérites pour votre tâche, vous que Charles a placé aux frontières de la patrie, si le tout-puissant nous a accordé le comble de l'honneur, c'est pour que nous portions au peuple l'assistance qui convient. L'ordre de l'année revient, lorsque les peuples se pressent vivement, et courent aux armes, départagés par la versatilité de Mars. Pour vous, ces affaires sont suffisamment connues ; pour nous, non. Dites votre conseil, par où nous devons prendre la route'. Le roi tint ces paroles ; mais Loup Sanche parle ainsi contre ce projet, Sanche, qui gérait le gouvernement de son propre peuple, prince des Wascons, fort d'avoir goûté la nourriture de Charles, qui surpassait ses aïeux par son talent et sa fidélité. 'Roi, il est

Une volonté d'unité s'exprime : l'identité wasconne est censée se fondre dans une nouvelle identité aquitaine dans le récent cadre politique du royaume d'Aquitaine. La participation de Sanche au siège de Barcelone – alors qu'il s'était opposé à cette entreprise – est attestée au côté, notamment, de deux Francs, le duc de Toulouse, Guillaume, et Liutard, comte de Fezensac. L'auteur magnifie la « cohorte aquitaine », constituée des Francs, des Wascons et des Goths – rare utilisation laudative de l'ethnicité wasconne par la propagande. Malgré l'opinion de R. Mussot-Goulard, la « réussite de l'ordre carolingien » paraît douteuse⁴⁹¹. Le recours à la dynastie locale est en effet un pis aller, un choix par défaut : il aurait été trop difficile d'annexer la Wasconie, comme l'avait été la Bavière, moins éloignée des centres du pouvoir franc. Ainsi, Sanche n'agit pas en simple fonctionnaire impérial comme le montre le plaid de Toulouse⁴⁹². Il n'est ainsi fait aucune mention d'une prosternation devant le souverain dans son cas, contrairement au duc Guillaume – au reste simple porte-parole de la volonté royale et impériale (bien que l'auteur lui donne du *princeps* mais pour une tâche subalterne consistant à faire planter les tentes, v. 273). Au contraire, Sanche est le premier à intervenir après le roi, signe évident de sa prééminence sur les comtes. De plus, il n'hésite pas à donner un avis contraire à celui du souverain. Alors que Louis ne demandait qu'un conseil technique sur l'opération à mener, Sanche le lui refuse implicitement pour remettre en cause la pertinence de l'attaque de Barcelone⁴⁹³. L'auteur

indispensable que tu décides et que nous obéissions, toi dont c'est de la bouche que coule la source du conseil ; si, cependant, cette affaire est uniquement livrée à nos avis, pour ma part, il y aura la paix ainsi que la tranquillité. Le duc de Toulouse, Guillaume, parle ainsi, genou fléchi, il baise les pieds du roi : 'O lumière des Francs, roi et père, armes et honneur, qui surpasse tes pères par tes mérites et ta science, tes hautes vertus et ta sagesse, grand guide, coulent d'un même vœu de la source paternelle. O roi, prête attention et sois attentif à nos conseils, si j'en suis digne, et favorise mes vœux, roi, par bonté. Il est un peuple trop affreux du nom de *Sara* qui a l'habitude de ravager nos frontières ; courageux, se fiant à son cheval, et surtout à la force de ses armes, qui ne m'est que trop connu et dont je suis personnellement connu. Ses murailles, camps, lieux et tout le reste, je les ai souvent scrutés ; je puis vous conduire par un sentier sûr. En outre, il y a aussi une ville sauvage à ses frontières, cause d'un grand malheur tant qu'elle lui reste attachée. Si par piété pour Dieu, grâce à votre effort, elle peut être prise, ce sera la paix et le repos pour les tiens. Tends ton pas vers là, roi, porte les présents de Mars et Guillaume sera ton guide, père nourricier'. Alors le roi, souriant d'approbation, répond ainsi à ces mots amis, embrassant son serviteur, il lui donne et reçoit des baisers (...) ».

⁴⁹¹ *Contra* Mussot-Goulard 1982, p. 76.

⁴⁹² La date du plaid de Toulouse de l'éditeur (799) est corrigée par MGH, SSRG, 64, *Vita Hludowici*, p. 313-314, note 139 et 141 qui hésite entre 800 et 801 mais sans certitude.

⁴⁹³ Les causes de cette opposition restent obscures. Pour Mussot-Goulard 1982, p. 77-78, Sanche ne rejeterait pas la guerre mais refuserait de passer par la Navarre, de crainte de la déstabiliser. L'argument ne tient pas puisque l'objectif de Louis Le Pieux est Barcelone. Les propos du prince wascon sont d'ailleurs très clairs dans son rejet de la guerre. Par ailleurs, rien n'indique dans nos sources que Sanche-Loup ait eu la Navarre en garde comme le veut l'auteur (p. 78). Il n'est pas non plus démontré que Sanche ait apporté une aide militaire aux chrétiens d'Espagne (dans ce sens Mussot-Goulard 1982). En effet, l'utilisation des sources arabes est très complexe car « leur emploi plus livresque que réel de la terminologie ethnique et géographique pose maints problèmes » (Larrea 1998, p. 214). Ainsi, peut-on identifier les supposés fils de Garcie, d'après un simple rapprochement onomastique d'ailleurs partiel, sur la foi d'une notice arabe non datée – IX^e ou XI^e siècle ? – qui ferait de Dax la capitale des Galiciens (*contra* Settipani 2004, p. 78 et note 6.

explique cette liberté de ton par le statut d'ancien *nutritus* de Charles (*Caroli nutritime fretus* au v. 168) mais avance aussi une autre justification. A la tête d'une principauté autonome, Sanche gère en effet les affaires de son propre peuple avec le titre de prince des Wascons (v. 166-167)⁴⁹⁴. La situation est donc ambiguë même s'il ne faut pas exagérer son originalité⁴⁹⁵. Son passé d'otage et d'apprenti haut fonctionnaire, en tant que *nutritus*, est perçu comme un gage de fidélité pour les Carolingiens que l'auteur s'empresse de faire transparaître. Sanche, comme nous venons de le voir, se déclare prêt à obéir aux ordres de Louis, bien qu'il leur soit hostile (v. 169-170) et est présent au siège de Barcelone alors qu'il s'était opposé à cette expédition (v. 308-310). Mais cette obéissance est probablement plus contrainte que forcée, au vu de la présence massive des armées franques dans la région qui rendraient possibles une éventuelle déposition de Sanche. Par ailleurs, la Wasconie reste rebelle au pouvoir franc comme le montre la révolte provoquée par le remplacement du comte de Fezensac (dans le Gers actuel) que rapporte l'Astronome⁴⁹⁶.

Al Himyari, *Kitab*, 22 : 'Akish, ville qui fut la capitale des Galiciens ... Auparavant, elle portait le nom de Garsya, fils de Lubb') ? Par ailleurs, nous avons déjà vu que les sources arabes « demeurent fidèles à la tradition classique et parlent des Vascons pour se référer aux Navarrais » (Larrea 1998, p. 130 et note 75). Faut-il donc traduire *Al-Baskunis* par Wascons comme le veut Mussot-Goulard 1982, p. 79 et note 78, ou par Navarrais ? Dans le contexte, il serait plus logique que le prince d'Asturies-Galice, Alfonso II, ait sollicité ses voisins immédiats, les Navarrais, en 795. Voir aussi la remarque de Settiani 2004, p. 85 et note 2 : « Les Arabes distinguent normalement les Gascons de Navarre et ceux de Gascogne en employant des mots différents pour les uns et les autres (respectivement *Baskhuni* et *Galaskunyi*) ». Malheureusement, il semble que les éditeurs n'aient pas maintenu les formes originales.

⁴⁹⁴ Sans aller jusqu'à dire que la Wasconie est son bien propre, comme R. Mussot-Goulard. En effet, nous ne savons rien du mode de désignation du *princeps* wascon, héréditaire ou par élection des grands.

⁴⁹⁵ On la retrouve principalement aux périphéries du royaume comme nous l'avons déjà vu : « C'est surtout sur les marges et les terres de conquête récente que les souverains carolingiens ont dû accepter d'utiliser les pouvoirs locaux dont ils ne pouvaient se passer, au besoin en accentuant la polarisation de la société. Les machtiens, promus comtes en Bretagne, ressemblent de ce point de vue aux *edhelings* saxons. Dans le cœur de l'Empire carolingien *a contrario*, la présence de la cour et l'accès auprès du roi ont une plus grande importance pour délimiter le cercle des puissants » (Isaïa 2014, p. 319).

⁴⁹⁶MGH, SSRG, 64, *Astronomus. Vita Hludowici*, p. 312-313. La note 139 (p. 313-314) précise que cet événement aurait eu lieu à l'été 800 ou 801 (et non en 803 comme indiqué par le manuscrit) : *Aestate hanc sequente, Zaddo dux Barcinnonensis suasus est a quodam sibi, ut putabat, amico, Narbonam usque procedere. Qui comprehensus, Hludowico regi est adductus et patri Karolo itidem perductus. Ipso tempore Hludowicus rex, coacto populo regni sui, Tolosae de his que agenda videbantur tractans deliberabat. Burgundione namque mortuo, comitatus eius Fedentiacus Liutardo est attributus. Quam rem Wascones moleste ferentes, in tantam erupere petulantiam, ut etiam homines illius alios ferro perimerent, alios igni comburerent. Qui vocati, cum primum venire detrectarent, quoquo modo ad causam dicendam venerunt et poenas debitas pro talibus ausis dederunt, ita ut quidam talionis lege igni conflagrarent.* « L'été suivant, Zaddo, duc de Barcelone, fut incité par quelque ami de son entourage, comme on le pensait, d'avancer jusqu'à Narbonne. Mais capturé, il fut conduit au roi Louis et, de la même manière, envoyé devant son père Charles. Au même moment, le roi Louis, après avoir rassemblé le peuple de son royaume, discutait en bon gestionnaire de ce qui paraissait devoir être fait à ce propos. Et comme Burgundio était mort, son comté de Fezensac fut attribué à Liutard. Mais les Wascons, qui supportaient mal ce changement, laissèrent éclater leur impudence, de telle sorte que même ses hommes, pour les uns, périrent par le fer, pour les autres furent consumés par le feu. Par conséquent, convoqués devant un tribunal, alors que dans un premier temps ils avaient refusé de se présenter, ils finirent par venir plaider leur cause en quelque sorte, et les juges leur donnèrent les peines dues pour de tels impudents, de telle sorte que certains brûlèrent par la loi du Talion ».

Certains de ses hommes auraient été tués et, pour une partie d'entre eux, brûlés. Jamais l'Astronome ne mentionne ailleurs de tels actes lors des révoltes. S'agit-il de dénoncer les Wascons comme des barbares sans foi ? Comme de nouveaux Nérons ? Les conceptions religieuses médiévales s'opposent en effet à la crémation, considérée comme contradictoire avec le dogme de la résurrection des corps. Le rôle de Sanche-Loup n'est pas mentionné. Peut-être a-t-il forcé les coupables à se livrer ? La répression est brutale mais l'auteur reconnaît que seuls certains coupables ont été sanctionnés⁴⁹⁷. L'identité ethnique ne joue pas nécessairement dans la révolte (il n'est pas sûr que le comte précédent Burgundio ait été plus Wascon que Liutpard qui, surtout, ne devait pas bénéficier des réseaux locaux du premier).

En 812, une nouvelle révolte des Wascons consacre le retour en force de l'ethnotype négatif⁴⁹⁸. L'auteur dénonce une *pars Wasconum* rebelle qui ne se soumet qu'après destruction de ses biens. Elle se trouve dans la région de Dax, déjà réprimée

⁴⁹⁷ Outre la loi du Talion et la volonté de faire un exemple, le bûcher visait peut-être à sanctionner un crime de lèse-majesté envers le roi franc, représentant de Dieu sur terre, ce qui pouvait en faire une infraction religieuse.

⁴⁹⁸ MGH, SSRG, 64, *Astronomus. Vita Hludowici*, p. 332-335 : *At succedente estate accito populi sui generali conventu, retulit eis rumorem sibi delatum, quod quedam Wasconum pars iam pridem in deditionem suscepta, nunc defectionem meditata in rebellionem adsurgeret, ad quorum reprimendam pervicaciam ire publica utilitas postularet. Hanc regis voluntatem omnes laudibus prosecuntur, nec talia in subditis contempnenda, sed potius serverissime resecanda testantur. Moto igitur et dispito prout oportuit exercitu, Aquis villam pervenit et, ut ad se venirent qui infidelitatis insimulabantur, iussit. Sed illis venire retrectantibus, ad eorum vicinia devenit, cuncta eorum populari manum militarem permisit. Ad ultimum, cunctis que ad eos pertinere videbantur consumptis, ipsi supplices venerunt et tandem veniam perditis omnibus magno pro munere meruerunt. Superato autem pene difficili Pyrenearum transitu Alpium, Pampalonam descendit ; et in illis quamdiu visum est moratus locis, ea que utilitati tam publice quam private conducerent ordinavit. Sed cum per eiusdem montis remeandum foret angustias, Wascones nativum assuetumque fallendi morem exerere conati, mox sunt prudenti astutia deprehensi, consilio cauti atque cautela vitati. Uno enim eorum, qui ad provocandum processerat, comprehenso atque adpenso, reliquis pene omnibus uxores aut filii sunt erepti, usquequo eo nostri pervenirent, quo fraus illorum nullam regi vel exercitui posset inferre iacturam.* « L'été suivant, après avoir fait venir l'assemblée générale de son peuple, il fit part aux auditeurs qu'un bruit lui avait été rapporté, selon lequel une partie des Wascons, dont il avait reçu la reddition il y a déjà quelque temps, réfléchissait à faire défection, se dressait comme rebelle, individus contre lesquels l'utilité publique réclamait d'aller réprimer leur opiniâtreté. Tous accompagnent de leurs louanges cette volonté du roi sans prendre à témoin que de tels actes sont négligeables chez les sujets mais plutôt qu'ils doivent être très strictement coupés à la racine. Une fois l'armée mise en marche et en ordre comme il convenait, il parvint à Dax et ordonna que vinsent à lui ceux qui étaient accusés d'infidélité. Mais, comme ils rechignaient à venir, il tomba sur leurs biens voisins et permit à la force armée de les ravager tous sans exception. Enfin, voyant que l'ensemble des biens qui leur appartenaient avaient été détruits, ils vinrent en personne, en suppliant, et donc gagnèrent leur pardon, à grand prix puisqu'ils avaient tout perdu. Mais, après avoir franchi l'assez difficile passage des Pyrénées, il descendit sur Pampelune ; et, en ces lieux, il attarda assez longtemps son regard ; il organisa les actions qui étaient nécessaires, tant pour l'utilité publique que pour les intérêts privés. Mais, comme il lui fallait retourner par les étroits passages de la même montagne, les Wascons essayèrent de se livrer à leur coutume, innée et habituelle, de manquer à leur parole ; rapidement, ils furent découverts par une sage ruse, par la sagesse de qui est précautionneux et la défiance de qui est sur ses gardes. En effet, après avoir capturé l'un d'entre eux, qui s'était avancé pour les défier, et l'avoir pendu, à presque tous les autres, leurs femmes et leurs fils furent arrachés, jusqu'à ce que les nôtres parvinssent en un lieu où leur tromperie ne pût infliger aucun dommage au roi ou à son armée ».

auparavant d'après l'extrait, et qui s'est à nouveau révoltée. La mention du patrimoine des insurgés – qui n'a malheureusement pas de parallèle – montre clairement que cette révolte wasconne au moins n'avait pas de motif social. Nous aurions tendance à supposer que toutes les révoltes wasconnes suivaient ce schéma même si on ne peut en être totalement sûr⁴⁹⁹. Aucune mention de Loup n'apparaît dans nos sources. Était-il déjà mort ? Était-il occupé par d'autres problèmes, face aux musulmans côté espagnol⁵⁰⁰ ? Joue-t-il un jeu ambigu ou a-t-il perdu le pouvoir ? Il est impossible de répondre avec certitude. Nous n'excluons pas une déposition⁵⁰¹. Quoi qu'il en soit, la soumission des Wascons est de très courte durée. Elle avait pour objectif de sécuriser les arrières de l'armée franque, pendant la visite de Louis à Pampelune, afin d'éviter un nouvel épisode de Roncevaux⁵⁰². Mais le retour dans les passages montagneux des Pyrénées fut difficile⁵⁰³, puisqu'il fallut déjouer une embuscade wasconne en prenant des otages. Comme sous les Mérovingiens, l'échec est masqué par le retour de l'ethnotype de la perfidie wasconne (*Wascones nativum assuetumque fallendi morem*).

⁴⁹⁹ Il ne nous reste aucune mention de révoltes à caractère social dans nos sources. Un point de vue opposé a été développé par J.J. Larrea, pour l'Espagne wisigothique, qui estime que des révoltes populaires, liées à une oppression fiscale étatique, auraient été instrumentalisées par les aristocrates. Sans exclure totalement cette possibilité, il faut cependant reconnaître que l'idée d'une « fiscalité tyrannique » de l'Empire romain tardif et de ses successeurs a été depuis battue en brèche par l'historiographie (*Contra Larrea 1998*, p. 146 et 159. Voir Carrié, Rousselle 1999, p. 593-614).

⁵⁰⁰ Cela pourrait s'expliquer si l'on soutient l'hypothèse « d'une défense contre l'Islam assurée en grande partie par les Gascons », et en particulier par Sanche-Loup et ses fils, en Navarre, Castille et Aragon (Mussot-Goulard 1982, p. 85 et 95). Mais il faut reconnaître la modestie des sources qui, selon nous, ne permettent pas d'identifier avec certitude les chefs tombés dans la bataille du Wadi Arun – dont le lieu reste inconnu – en 816 (Ibn Hayyân, *Al Muqtabis*, an 200 de l'Hégire (816) : « Sanche, le meilleur cavalier de Pampelune, Garsie, fils de Loup ») – le duc lui-même et son frère, selon R. Mussot-Goulard, suivie par Settapani 2004, p. 78. Le qualificatif « cavalier de Pampelune » semble pourtant favoriser une origine locale du défunt, en l'absence d'autre source disponible. En outre, le mariage aragonais prêté par R. Mussot-Goulard à Sanche-Loup sur la foi de l'anthroponyme de son fils supposé *Asenarius* (puisque Aznar est un nom très répandu en Aragon) nous paraît encore plus aventuré. Il s'agit en effet d'un nom d'origine latine comme *Lupus*.

⁵⁰¹ Même si les sources ne le mentionnent pas, il est possible qu'il n'ait plus exercé le pouvoir à ce moment, du fait de son décès ou d'une déposition. La *Chronique de Moissac* mentionne, qu'en 815, Louis a fait de son fils, Pépin, le roi d'Aquitaine et de Wasconie. Cela reste insuffisant pour en déduire un renversement du princeps des Wascons même si une rébellion est attestée la même année (MGH, SS, 1, *Chronicon Moissaciense*, p. 311-312).

⁵⁰² D'après Larrea 1998, p. 213, un comté carolingien de Pampelune aurait pu exister à cette époque mais sans certitude. L'extrait va dans le sens d'une autorité carolingienne sur la région en prêtant à l'empereur une importante activité dans la ville. Voir aussi MGH, SSRG, 64, *Vita Hludowici*, p. 335 et note 205 : la domination franque aurait commencé en 806.

⁵⁰³ La vallée de la Baïgorry comme le col de Roncevaux sont des itinéraires possibles.

3.2 La Wasconie, de la principauté élective à la division à partir de la disparition de Sanche Loup ?

La mise à l'écart du comte de Bordeaux et duc des Wascons Seguin, en 816/817⁵⁰⁴, provoque une nouvelle révolte. Si cette rébellion a eu lieu entre Garonne et Pyrénées, les auteurs divergent néanmoins sur son ampleur. En effet, les *Annales royales* parlent d'un phénomène généralisé alors que l'Astronome la perçoit comme plus locale (elle n'aurait concerné qu'une partie des Wascons). Nos deux sources utilisent le cliché du *morem Wasconum*⁵⁰⁵. Ainsi, l'Astronome insiste sur le caractère montagnard des Wascons, pour des raisons idéologiques, qui renvoient à l'ethnotype barbare⁵⁰⁶. La révolte est présentée comme une maladie héréditaire par les *Annales royales*, au vu de l'emploi du terme *commoti*⁵⁰⁷, ce qui rejoint l'idée, présente chez l'Astronome, d'une tare innée (*genuinam consuetudinem levitatis*). Comme d'habitude, la victoire franque est censée avoir été éclatante – les Wascons auraient sollicité la paix – mais les deux expéditions mentionnées montrent l'âpreté de la résistance (Seguin devait avoir de puissants soutiens). R. Mussot-Goulard a différencié la nature du pouvoir de Seguin de celui de Sanche-Loup. Seguin,

⁵⁰⁴ MGH, SSRG, 6, *Annales regni Francorum*, p. 144 : *Wascones, qui trans Garonnam et circa Pirineum montem habitant, propter sublatum ducem suum nomine Sigwinum, quem imperator ob nimiam eius insolentiam ac morum pravitatem inde sustulerat, solita levitate commoti coniuratione facta omnimoda defectione desciverunt; sed duabus expeditionibus ita sunt edomiti ut tarda eis deditio et pacis impetratio videretur.* « Les Wascons, qui habitent de l'autre côté de la Garonne et au pied des montagnes Pyrénées, à cause de la destitution de leur duc, du nom de Seguin, que l'empereur, à cause de son insolence excessive et de la dépravation de ses mœurs, avait, pour ce fait, privé de son titre, frappés par leur habituelle inconstance, après s'être conjurés, ils firent une sécession complète; mais ils furent tellement domptés par deux campagnes que leur reddition leur parût tardive ainsi que l'obtention de la paix ». MGH, SSRG, 64, *Astronomus. Vita Hludowici*, p. 362-364 : *Sed et Wasconum citimi, qui Pyrenei iugi propinqua incolunt loca, eodem tempore iuxta genuinam levitatis consuetudinem a nobis omnimodo disciverunt. Causa autem rebellionis fuit, eo quod Sigwinum eorum comitem propter morum pravorum castigationem, quibus pene inportabilis erat, ab eorum removit praelatione imperator. Qui tamen adeo duabus sunt edomiti expeditionibus, ut sero eos penituerit incoepti sui deditioemque magno expeterent voto.* « Mais aussi les plus proches des Wascons, qui habitent les régions voisines de la cime des Pyrénées, conformément à leur tendance innée à l'inconstance, se séparèrent de nous à tout point de vue. Quant à la cause de la rébellion, elle résidait dans le fait que leur comte Seguin, pour châtement de ses mœurs dépravées, par lesquelles il était presque insupportable, était enlevé à leur choix par l'empereur. Cependant, ils furent tant domptés par deux campagnes militaires, qu'il les fit se repentir trop tard et réclamer leur soumission d'un vœu ardent ».

⁵⁰⁵ Peut-on utiliser la chronique de Moissac, très postérieure (du XIV^e siècle) et qui mêle volontiers histoire et légende ? Selon elle, le soulèvement aurait commencé dès 815 et n'aurait été réprimé qu'après la mort du prince Garsimir, en 816 ou 818 (MGH, SSRG, 64, *Astronomus. Vita Hludowici*, p. 365, note 338).

⁵⁰⁶ Nous ne pensons pas, contrairement à l'éditeur de l'Astronome, que l'expression *Wasconum citimi* distingue les Wascons des Navarrais. N'oublions pas la disparition de l'ethnonyme *Vascones* côté espagnol (sauf dans les sources arabes, qui posent, nous l'avons vu, d'énormes problèmes de contextualisation). Il faudrait plutôt penser aux Wascons les plus proches des Francs. Si les Pyrénées, et non la Garonne, sont citées, c'est sans doute pour des raisons idéologiques, liées au cliché du montagnard barbare.

⁵⁰⁷ Mussot-Goulard 1982, p. 86-87 et note 137. Le cliché sur la tendance atavique des Wascons à la révolte est utilisé par les *Annales royales* (*solita levitate commoti*) comme par l'Astronome (*genuinam consuetudinem levitatis*).

haut fonctionnaire impérial en tant que comte de Bordeaux, n'aurait pas bénéficié de la légitimité ethnique, à savoir l'héritage de Charibert (le principat). Cette interprétation nous semble devoir être remise en cause. En effet, bien que d'origine franque, Seguin s'était probablement enraciné localement dans l'exercice du comté de Bordeaux (seul titre reconnu par les *Annales Royales*) depuis 778⁵⁰⁸. En effet, il est possible qu'il ait été choisi par l'aristocratie wasconne pour succéder à Sanche. Certes, le titre de duc lui est refusé par les *Annales royales*. Mais l'Astronome évoque « qu'il avait été enlevé à leur choix » (*ab eorum removit praelatione imperator*), c'est-à-dire à celui des Wascons. Les raisons de son renvoi sont politiques – ce que trahit l'emploi d'*insolentiam* par les *Annales royales* : il n'obéit probablement plus à l'empereur ni à son fils Pépin, devenu en 815, le roi d'Aquitaine et de la Wasconie. Le manque de moralité avancé n'est qu'un prétexte⁵⁰⁹. La Wasconie anticipe sur la naissance de principautés territoriales dans le reste du monde carolingien – du fait de l'éloignement des centres du pouvoir et de son statut de marche face à l'Espagne musulmane. La protoféodalité est aussi en cours : le terme *coniuratio* (*Annales royales*) peut sans doute être pris au pied de la lettre⁵¹⁰. Seguin avait obtenu le serment, en théorie réservé au roi, de ses sujets. Contrairement à ce que pense R. Mussot-Goulard, la nature de son pouvoir n'était donc pas forcément différente de celle de Sanche-Loup. Ce n'est pas parce que ce dernier ne nous est pas présenté comme élu qu'il était nécessairement, et uniquement, un prince héréditaire.

Il faut attendre 816 pour que l'élection d'un prince wascon, Garsimir, même si son nom n'est guère assuré⁵¹¹, soit attestée dans nos sources. Ce serait d'ailleurs la première dans le monde carolingien. Surtout, son caractère ethnique n'est pas attesté : aucune preuve de parenté avec Sanche-Loup n'existe⁵¹². Les hypothèses qui en font un

⁵⁰⁸ MGH, SSRG, 64, *Astronomus. Vita Hludowici*, p. 290-293.

⁵⁰⁹ Les sources indiquent comme motif du renvoi de Seguin *insolentiam ac morum pravitatem* (*Annales royales*) et *propter morum pravorum castigationem* (l'Astronome). L'argument moral de la dépravation semble dissimuler des raisons politiques comme le souligne R. Mussot-Goulard. Selon elle, un autre duc, Totilon, aurait été nommé par le roi en 817 et aurait exercé ses fonctions jusqu'en 840. Cependant, l'auteur s'appuie sur des sources fragiles, issues d'un cartulaire de Bigorre aujourd'hui disparu et rapporté par des auteurs du XVI^e siècle, qui, de l'avis même de R. Mussot-Goulard, ont une chronologie inexacte (Mussot-Goulard 1982, p. 87 et notes 174-175 p. 91).

⁵¹⁰ Comme nous l'avons déjà vu, les capitulaires interdisent régulièrement (depuis 779) les serments entre particuliers, visiblement sans effet.

⁵¹¹ MGH, SS, 1, *Chronicon Moissaciense*, p. 312 : *Wascones autem rebelles Garsimirum super se in principem eligunt sed in secundo anno, vitam cum principatu amisit, quem fraude usurpatum tenebat*. « Quant aux rebelles Wascons, ils élisent pour prince, au-dessus d'eux, Garsimirus, mais, la seconde année, il perdit la vie avec le principat, titre usurpé, qu'il tenait par fraude ». Le nom du *princeps* n'est pas assuré. D'autres manuscrits donnent *Garsiamuci* ou *Garsiam Muci* (MGH, SS, 2, p. 259).

⁵¹² Cependant, cette hypothèse n'est pas totalement exclue. En effet, un frère de Loup-Centulle porte le nom de Garsandus, apparenté à celui de Garsimir (voir note 515).

parent des nouvelles dynasties d'Aragon et de Pampelune demeurent fragiles⁵¹³. En 819, un nouveau prétendant, Loup Centulle⁵¹⁴, apparaît. Le nom laisse supposer une prétention dynastique liée à la famille des Loups, sans pour autant l'assurer (ni exclure, pour autant, une élection). Après sa capture, il est simplement exilé et non exécuté. Son élimination immédiate aurait été jugée trop dangereuse⁵¹⁵. Il pouvait également avoir plus de valeur vivant dans le cadre de la stratégie de « coopération » que nous avons déjà vue et qui est attestée, à cette époque, pour d'autres territoires périphériques du monde franc. Ainsi, la présentation des *Annales royales* crée un parallèle intéressant (*simili modo*) avec le royaume client des Abodrites, à l'est de l'embouchure de l'Elbe, à l'autre extrémité de l'Empire, qui venait lui aussi de subir une campagne militaire, menée contre son roi Sclaomir, lequel fut déposé. Outre un certain mépris pour les Wascons, identifiés à des barbares qui n'étaient pas totalement christianisés⁵¹⁶, cela renvoie à une stratégie identique, consistant à garder en exil des princes étrangers déchus, quitte à les renvoyer dans leur pays, en cas d'infidélité de leur remplaçant⁵¹⁷. Pépin I^{er} d'Aquitaine mène la répression en 819 selon les *Annales royales*⁵¹⁸, confirmées par l'Astronome⁵¹⁹. Pour R. Mussot-Goulard,

⁵¹³ La circulation des anthroponymes des deux côtés de la frontière est aussi une réalité, sans qu'il y ait nécessairement parenté, surtout en tenant compte des distances. Par ailleurs, la seule source citée *in extenso* utilise un anthroponyme, Ennecus, qui n'a rien à voir avec celui qui nous occupe. Nous considérons donc que l'identification avec un Garsie-Semin n'est pas prouvée. *Contra* Mussot-Goulard 1982, p. 87-88 et note 147.

⁵¹⁴ Ce personnage a été utilisé par l'historiographie béarnaise comme point de départ du vicomté de Béarn. Selon cette légende, due en particulier à P. de Marca, son fils ou son frère aurait été le premier vicomte nommé par Louis Le Pieux. Les Centulle de Béarn, du X^e au XII^e siècle, ont été ainsi rattachés sans autre preuve au Loup Centulle du IX^e siècle sur la seule fois de l'onomastique – malgré un couple, Gaston Centulle, différent et, surtout, en dépit du décalage chronologique (Cursente 2008, p. 130-131).

⁵¹⁵ MGH, SS, 1, *Einhardi Annales*, p. 205. *Simili modo et Lupis Centulli Wasco, qui cum Berengario Tolosae et Warino Arverni comite eodem anno proelio confligit – in quo et fratrem Garsandum singularis amentiae hominem amisit, et ipse, nisi sibi fugiendo consuleret, prope interitum fuit – cum in conspectum imperatoris venisset, ac de perfidia, cuius a memoratis comitibus inmane accusabatur, se purgare non potuisset, et ipse temporaliter est exilio deportatus.* « De la même manière, aussi, Loup-Centulle, le Wascon, qui avec les comtes Bérenger de Toulouse et Warin d'Auvergne, s'était affronté dans une bataille la même année – durant laquelle il perdit son frère Garsandus, homme d'une singulière démence ; et, lui-même, s'il ne s'était gardé par la fuite, aurait presque été tué – alors qu'il était venu en présence de l'empereur et qu'il était accusé, de manière horrible, de trahison par les comtes que j'ai mentionnés, il ne put s'en défendre et fut emmené dans un exil temporaire ».

⁵¹⁶ Depreux 2000, p. 150 : « C'est à l'article de la mort qu'il (Sclaomir) reçut le baptême ». En outre, le portrait de Loup-Centulle paraît à charge : son frère était un fou et il ne doit la vie qu'à la fuite, ce qui est une honte pour un noble au Moyen Âge.

⁵¹⁷ Depreux 2000, p. 150. L'exil temporaire de Loup-Centulle, alors qu'il risquait l'exécution, semble étayer cette hypothèse.

⁵¹⁸ MGH, SSRG, 6, *Annales regni Francorum*, p. 151-152 : *At in partibus occiduis Pippinus imperatoris filius iussu patris Wasconiam cum exercitu ingressus sublati ex ea seditiosis totam eam provinciam ita pacavit, ut nullus in ea rebellis aut inoboediens remansisse videretur.* « Quant aux régions occidentales, Pépin, le fils de l'empereur, sur l'ordre de son père, attaqua la Wasconie avec son armée, et, après en avoir expurgé les rebelles, il pacifia toute cette province, de telle sorte qu'aucun révolté ou désobéissant ne parût être resté ».

la campagne militaire aurait été très violente mais nos sources manquent de précision à ce sujet. On y retrouve toujours le cliché du triomphe complet, pourtant rapidement démenti par les faits. L'Astronome continue à faire de la rébellion une maladie héréditaire wasconne (*nativa peste sibi seditionis*)⁵²⁰, et plus intéressant, souligne les divisions internes des Wascons (*discordantes*)⁵²¹.

Malgré la maigreur de nos sources, la Wasconie semble alors traversée par de multiples clans aristocratiques, sans doute rivaux entre eux, et dans leurs stratégies par rapport aux Francs. Si tant est que l'on puisse utiliser le capitulaire de Thionville⁵²², le meurtre de l'évêque Jean d'Auch, vers 820, montrerait la violence des affrontements⁵²³. L'évêque a sans doute été victime d'une exécution sans que les causes en soient très claires⁵²⁴. Pour ces troubles, d'autres séries de difficultés ont également pu jouer⁵²⁵.

⁵¹⁹ MGH, SSRG, 64, *Astronomus. Hludowici Vita*, p. 396 : *Interea Wascones nativa sibi seditionis peste discordantes, a Pippino imperatoris filio ipso anno ita sunt edomiti, ut nullus eorum rebellare auderet ; pater enim eum ad hoc destinaverat.* « Pendant ce temps, les Wascons, qui étaient divisés par leur maladie congénitale de la rébellion, furent domptés par Pépin, le fils de l'empereur en personne, de telle sorte que nul d'entre eux n'osât se rebeller ; car son père l'avait affecté à cette tâche ».

⁵²⁰ Comme les *Annales royales* dans un passage précédent avec le terme *commoti* (voir note 504, p. 124). Il pourrait s'agir d'un rappel du *morbus Gothicus* des rois wisigoths, évoqué par Frédégaire, d'après Isidore de Séville. Voir MGH, SSRM, 2, *Chronicarum quae dicuntur Fredegarii Scolastici*, p. 163 : *cognetus morbum Gothorum, quod de regibus degradandum habebant.* « Sachant la maladie des Goths, qu'ils avaient de déposer leurs rois ». Grégoire de Tours parlait, pour sa part, d'une « habitude détestable » : *Sumpserant enim Gothi hanc detestabilem consuetudinem, ut, si quis eis de regibus non placuisset, gladio eum adpeterent, et qui libuisset animo, hunc sibi statuerent regem.* « En effet, les Goths avaient pris cette détestable habitude : si quelqu'un parmi leurs monarques ne leur avait pas plu, ils l'attaquaient avec l'épée et celui qui avait complu à leur esprit, ils l'érigaient comme leur roi ». Voir MGH, SSRM, 1.1, *Gregorii episcopi Turonensis historiarum libri*, p. 126.

⁵²¹ MGH, SSRG, 64, *Astronomus. Hludowici Vita*, p. 396 évoque leurs dissensions (*discordantes*).

⁵²² L'éditeur doute de la date du document – vers 820 au premier abord – mais, selon lui, il serait plutôt l'œuvre de quelque clerc faussaire, après 895. Il paraît cependant peu probable qu'un événement aussi inhabituel que le meurtre d'un évêque ait pu être inventé.

⁵²³ MGH, LL, *Capitularia*, 1, *Additamenta ad Hludowici Pii*, p. 360 : *In concilio apud Theodonis villam, ubi interfuerunt XXXII episcopi* (suit la liste des évêques présents), *ob nimiam praesumptionem quorundam tyrannorum in sacerdotes Domini bachantium et propter factum quod in Wasconia noviter accidit de episcopo Iohanne inhoneste et inaudite mordridato decretum est, ut communi consensu et humili devotione supplicarent auribus principis, si suae pietati complaceret, ut calumnia in Christi sacerdotes peracta iuxta synodalia determinaretur pleniter statuta, hoc idem episcoporum iudicio placeret, si ex toto secundum potestatem ipsorum posset definiri, id est ut canonica feriantur sententia, hi videlicet qui timorem Domini postponentes in ministros suos crassare praesumunt* (suit la liste des sanctions encourues). « Au concile de Thionville, où participèrent trente-deux évêques (...), en raison de l'excessive hardiesse de certains tyrans, qui s'agitent, pris de boisson, contre les prêtres de Dieu, et en raison du crime qui vient d'être commis, en Wasconie, sur l'évêque Jean, mis à mort honteusement et de manière inouïe, il a été décidé que, d'un commun accord et avec un humble dévouement, (les évêques) prieraient le prince, si cela pouvait convenir à sa piété, que la fausse accusation contre les prêtres du Christ, portée immédiatement après les synodes, serait complètement établie, que cette même compétence conviendrait au jugement des évêques, si cela pouvait être déterminé selon leur pouvoir, c'est-à-dire que seront frappés par une sentence canonique, ceux qui, évidemment, négligeant la peur du Seigneur, osent s'engraisser sur le dos de ses serviteurs qui viennent après lui ».

⁵²⁴ Le texte précédent laisse entendre que l'évêque a été jugé avant son exécution, probablement par des *tyranni*, qu'il dénonce, et dont il prévoit d'ailleurs la mort sociale (pénitence, renonciation au mariage et à

La division des Wascons par rapport aux Francs paraît confirmée par la suite. Ainsi, en 824, deux comtes sont capturés⁵²⁶, ce qui marque l'échec final de l'hypothétique comté de Pampelune⁵²⁷. Les Wascons sont cités par les seules *Annales royales* et comme

toute fonction militaire). La volonté d'usurper des biens d'Eglise (reproche de s'enrichir sur le dos des prêtres) paraît bien plus centrale que les préoccupations politiques, sans qu'il y ait d'exclusive. En effet, les alliances (précaires ?) avec les différents prétendants au principat, ou avec les Carolingiens, lors de leurs campagnes militaires, devaient nécessairement être l'un des fondements de ces dissensions. Aucune source ne nous renseigne précisément sur les fonctions de ces *tyranni*. Il pourrait s'agir de vicomtes, « apparus au début du IX^e siècle en Aquitaine comme dans tout l'ouest carolingien » (Lauranson-Rosaz 2008, p. 215) et qui se seraient plus rapidement émancipés qu'ailleurs en raison de l'instabilité de la Wasconie. Rien ne permet cependant de le confirmer dans nos sources (il faut attendre le XI^e siècle pour que des vicomtes soient attestés en Gascogne. Voir Mousnier 2008, p. 87-88. Cursente 2008, p. 129-142. L'auteur insiste à juste titre sur le fait que l'autorité du premier vicomte de Béarn, Centulle, devait plonger dans un passé qui nous est aujourd'hui inaccessible). On pourrait aussi penser à des viguiers ou à des centeniers carolingiens, voire à de grands propriétaires locaux sans titre officiel qui auraient usurpé le pouvoir, comme cela a été le cas quelques années plus tard à la faveur des invasions normandes (Cursente 2008, p. 129).

⁵²⁵ Voir MGH, SSRG, 6, *Annales regni Francorum*, p. 153-154. Pour l'année 820, des attaques normandes sont attestées, y compris en Aquitaine, mais bien plus au nord, semble-t-il (*Tandem in Aquitanico litore prosperis usae successibus vico quodam, qui vocatur Buyn, ad integrum depopulato cum ingenti praeda ad propria reversae sunt*. « Cependant, sur le littoral aquitain, [les navires pirates] utilisèrent des approches favorables, et, après avoir complètement ravagé quelque bourg, qui s'appelle Bouin [dans l'estuaire de la Loire], ils s'en retournèrent dans leurs pays avec un immense butin »). Par contre, la Wasconie n'a guère pu échapper aux épidémies et mauvaises récoltes : *Nam et hominum et boum pestilentia tam inmane longe lateque grassata est, ut vix ulla pars totius regni Francorum ab hac peste immunis atque intacta posset inveniri. Frumenta quoque et legumina imbrii adsiduitate corrupta vel colligi non poterant vel collecta comprutescebant*. « En effet, une épidémie, à la fois des hommes et des bœufs, grossit, d'une façon terrible, longuement et largement, au point qu'on ne pouvait guère trouver quelque endroit de tout le royaume des Francs, resté sauf et préservé de cette peste. Les blés aussi et les légumes, gâtés par des pluies continues, ou bien ne pouvaient être récoltés ou pourrissaient une fois récoltés ».

⁵²⁶ MGH, SS, 6, *Annales regni Francorum*, p. 166 : *Aeblus et Asinarius comites cum copiis Wasconum ad Pampilonam missi, cum peracto iam sibi iniuncto negotio reverterentur, in ipso Pirinei iugo perfidia montanorum in insidias deducti ac circumventi capti sunt, et copiae, quas secum habuere, pêne usque ad internicionem deletae ; et Aeblus quidem Cordubam missus, Asinarius vero misericordia eorum, qui eum ceperant, quasi qui consanguineus eorum esset, domum redire permissus est*. « Les comtes Eblus et Asinarius furent envoyés avec des troupes de Wascons à Pampelune, alors qu'ils revenaient après avoir accompli l'affaire qui leur avait été imposée, précisément dans un col des Pyrénées, amenés par la perfidie des montagnards dans des embuscades et cernés, ils furent fait prisonniers, et leurs troupes, qu'il avaient avec eux, furent détruites presque jusqu'au dernier homme ; et Eblus, du moins, fut envoyé à Cordoue mais Asinarius, par la grâce de ceux qui l'avaient capturé, comme s'il était quelque parent d'eux, fut autorisé à rentrer chez lui ».

MGH, SSRG, 64, *Astronomus. Hludowici Vita*, p. 422 : *Eodem anno Eblus atque Asinarius comites trans Pyrenaei iussi sunt montis altitudinem ire. Qui cum magnis copiis usque ad Pampilonam issent et inde negotio peracto redirent, solitam loci perfidiam habitatorumque genuinam experti sunt fraudem ; circumventi enim ab incolis illius loci, omnibus amissis copiis, in imicorum devenere manus. Qui Eblum quidem Cordubam regi Sarracenorum miserunt, Asinario vero, tamquam qui eos adfinitate sanguinis tangeret, pepercerunt*. « La même année, les comtes Eblus et Asinarius reçurent l'ordre d'aller au-delà des cimes des montagnes Pyrénées. Mais comme ils avaient été, accompagnés de grandes troupes, jusqu'à Pampelune, et que, de là, l'affaire conclue, ils revenaient, ils éprouvèrent la perfidie habituelle du lieu et celle, innée, de ses habitants. En effet, quant à Eblus, ils l'envoyèrent à Cordoue, au roi des Sarrasins, mais Asinarius, comme s'il était homme qui les touchait par quelque parenté de sang, ils l'épargnèrent ».

⁵²⁷ Larrea 1998, p. 214. *Contra* Mussot-Goulard 1982, p. 89 : « la Navarre resta dans l'Empire ». L'auteur voit un succès dans la « diplomatie d'Aznar-Sanche, comte de Fezensac » qui transparaîtrait dans une ambassade des Navarrais de 850. La banalité de cette dernière n'emporte pas la conviction, sans compter que le comte Asinarius ne détenait pas forcément le comté de Fezensac, pure hypothèse de l'auteur, et qu'il a été capturé à son retour par un parti wascon rival.

troupes accompagnant les comtes. Les agresseurs ne sont pas clairement identifiés mais l'emploi du *topos* habituel sur les montagnards perfides renvoie sans doute à d'autres Wascons, hostiles aux Carolingiens, et peut-être alliés du roi de Cordoue⁵²⁸. Il conviendrait donc de nuancer l'idée, soutenue par R. Mussot-Goulard, de Wascons défenseurs systématiques de la chrétienté en Espagne⁵²⁹. Embarrassées, nos sources évitent donc de s'en prendre indistinctement à l'ensemble du groupe ethnique wascon que les Francs cherchent à gagner à leur cause. La fin des deux extraits, qui évoquent la grâce du comte Asinarius⁵³⁰, doit sans doute être interprétée comme la découverte fortuite d'une parenté entre adversaires. Certes, la construction qui met en doute la réalité du fait rapporté (*tamquam, quasi*), l'emploi du subjonctif ou de l'expression paradoxale *affinitate sanguinis* (littéralement une parenté par alliance fondée sur le sang)⁵³¹ pourraient renvoyer à une identité ethnique, sous la forme d'une parenté fictive. Reconnaissons cependant que ces éléments sont tellement ténus que cela ne permet pas de conclusion ferme⁵³².

La création d'une conscience identitaire wasconne est d'autant plus douteuse que, durant les années 830, dans le contexte de la fin de la domination de Pépin d'Aquitaine, la Wasconie aurait pu être divisée entre pouvoirs rivaux, si l'on se fie à un passage des *Annales Bertiniani*, daté de 836⁵³³. La *Vasconia Citerior*, qui y est citée, correspondrait au

⁵²⁸ Nous ne pensons pas que les agresseurs aient été des Sarrasins. L'envoi d'un des deux comtes au roi de Cordoue serait le signe d'une alliance, à moins qu'il ne s'agisse d'un moyen comme un autre de se procurer de l'argent, en vendant un prisonnier au plus offrant.

⁵²⁹ *Contra* Mussot-Goulard 1982, p. 95. On se rappelle que, dans un autre passage précédemment cité, l'Astronome se plaît à dénoncer leurs dissensions (*discordantes*).

⁵³⁰ L'hypothèse de Mussot-Goulard 1982, p. 94 et note 7, qui en fait le fils de Sanche-Loup, avec son frère Sanche-Sanche, est séduisante même si elle demeure fragile (il pourrait s'agir d'une parenté au sens large : de nombreux personnages ont dû porter le nom de Sanche dans la famille). Le silence de la plupart des sources franques sur cette parenté s'expliquerait par le refus de donner une légitimité à une dynastie naissante, concurrente des Carolingiens. Notons que certains historiens ont aussi proposé une identification avec un autre Aznar, comte d'Aragon, jugée moins crédible par Settiani 2004, p. 79 et note 5.

⁵³¹ Dans la version de l'Astronome. Seules les *Annales royales* utilisent le terme *consanguineus*. Voir Réal 2001, p. 100 : « *cognati, consaguinei, propinqui* semblent appartenir au même groupe d'apparentés (les consanguins) que l'on distingue des *affines*, parents par alliance (affins), mais cette distinction n'est pas non plus définitive, si l'on en croit par exemple le qualificatif de *cognatus*, plusieurs fois adressé à un beau-frère. D'autre part, il n'est pas facile de situer le champ de parenté que cette terminologie englobe. Il semble cependant que les *cognati* et les *propinqui* soient (au sens propre du mot) plus proches d'Ego que les *consaguinei* dont le qualificatif sert davantage à situer le lien de consanguinité qui les unit que la proximité proprement dite ». Pour Le Jan 1995, p. 166, le *consanguineus* est un parent jusqu'au troisième ou quatrième degré (cousin, petit-neveu notamment).

⁵³² Le Jan 1995, p. 162 met en garde contre une division trop schématique de la parentèle entre *cognati* (liés par le sang) et *affines* (unis par alliance). « Le vocabulaire du haut Moyen Age n'est pas assez précis pour qu'une distinction aussi nette puisse y être perçue ».

⁵³³ MGH, SS, 1, *Annales Bertiniani*, p. 430 : *Azenarius quoque Citerioris Vasconiae comes qui ante aliquot annos a Pippino disciverat, horribile morte inveniit, fraterque illius, Sancio-Sancii eandem regionem negante Pippino occupavit*. « Azenarius également, comte de Wasconie Citérieure, qui s'était séparé

Fezensac pour R. Mussot-Goulard ce qui n'est pas totalement assuré⁵³⁴. Littéralement, il s'agit de la partie de la Wasconie la plus proche du monde franc⁵³⁵. S'il y a eu fragmentation, elle pourrait résulter des fortes dissensions entre Wascons⁵³⁶. Pour autant, cela n'avantage pas Pépin car Sanche-Sanche prend la succession du principat wascon⁵³⁷. Mais rien ne prouve qu'il ait été un « homme sûr » pour Charles Le Chauve⁵³⁸. Contrairement à ce qu'a soutenu R. Mussot-Goulard, la *gens* wasconne n'apparaît pas en voie d'intégration complète à l'Empire vers 840⁵³⁹. Notons tout d'abord que le roi Charles ne s'est rendu qu'aux confins de la Wasconie, à Agen, le 23 août 842, ce qui ne plaide pas pour un contrôle étroit de la région. Par ailleurs, les Wascons attestés aux joutes de Worms de 842, avec les Saxons, les Austrasiens et les Bretons font partie des troupes, sans qu'il soit précisé s'il s'agissait de celles de Charles ou de Louis Le Germanique⁵⁴⁰. Ce n'est donc pas une sorte d'olympiade carolingienne, où chaque *gens* enverrait ses champions, contrairement à ce que suggère R. Mussot-Goulard⁵⁴¹.

quelques années auparavant de Pépin, trouva une mort horrible ; son frère, Sanche Sanche occupa la même région malgré le refus de Pépin ».

⁵³⁴ Mussot-Goulard 1982, p. 89. Il faut tenir compte du contexte de rédaction des *Annales de Saint-Bertin*, réalisées sous l'autorité d'évêques (Prudence de Troyes, pour la période 835-861, et Hincmar de Reims, de 862 à 882) dont les sièges étaient éloignés de la région et qui ne devaient donc pas avoir une connaissance géographique aussi fine que le suppose R. Mussot-Goulard. Voir Boutoulle 2008, p. 24. Par conséquent, il pourrait s'agir d'une désignation plus vague, du type de celle de l'Astronome qui évoque les *Wascones citimi* (« plus proches Wascons »).

⁵³⁵ Nous aurions plutôt tendance à écarter, comme on l'a déjà vu, la possibilité d'une mention de la Wasconie par opposition à l'ancienne Vasconie espagnole, même si cette dernière était probablement connue des chroniqueurs, clercs donc lecteurs habituels de l'œuvre d'Isidore de Séville.

⁵³⁶ Il y aurait pu y avoir une hypothétique *Wasconia ulterior* et un pouvoir comtal rival de celui d'Asenarius. Les raisons de sa brouille avec Pépin sont peu claires. Nous ne croyons pas que la révolte des fils de Louis Le Pieux contre leur père, en 830-833, en soit la cause (*contra* Mussot-Goulard 1982, p. 90). Le désir d'autonomie, dans un contexte de menaces normandes et sarrasines, qui se surajoutait à la position de marche de la Wasconie, entre Espagne musulmane et monde franc, a sans doute été prédominant.

⁵³⁷ Pépin est exclu du partage de 839 au profit de Charles, fils de Judith. Il perd l'Aquitaine, la Wasconie et leurs marches (*Aquitaniam et Wasconiam cum marchis ad se pertinentibus*). Voir MGH, SS, 1, *Annales Bertiniani*, p. 435 et Leges, 2, *Capitularia*, p. 58.

⁵³⁸ *Contra* Mussot-Goulard 1982, p. 90.

⁵³⁹ *Contra* Mussot-Goulard 1982, p. 90-92 et note 182. Les arguments de R. Mussot-Goulard proviennent, d'une part, de sources discutables (le duc Totilon n'est attesté que par la transmission au XVI^e siècle d'un cartulaire de Bigorre, aujourd'hui perdu, tandis que les listes d'évêques gascons, rapportées par Daignan du Sendat, sont visiblement fautives ou interpolées et ne permettent pas de conclure à une politique religieuse carolingienne très active). D'autre part, on ne peut retenir l'envoi de grain à la cour impériale, lors d'une récolte abondante (un fait antérieur, puisque daté de 828, et mentionné sans explication dans MGH, SS, 1, *Annales Einhardi*, p. 218) ni la frappe de deniers de Charles Le Chauve à Dax (dont l'autorité pouvait n'être que nominale) comme « la preuve de la présence d'un comte fidèle ».

⁵⁴⁰ Il est probable que des mercenaires des différents peuples de l'Empire aient été présents dans chaque armée des fils de Louis Le Pieux.

⁵⁴¹ MGH, SSRG, 44, *Nithardi historiarum libri*, p. 37 : *Ludos etiam hoc ordine saepe causa exercitii frequentabant. Conveniebant autem quocumque congruum spectaculo videbatur, et subsistente hinc inde omni multitudine, primum pari numero Saxonorum, Wasconorum, Austrasiorum, Brittonorum, ex utraque parte, veluti invicem adversari sibi vellent, alter in alterum veloci cursu ruebat.* « Ils fréquentaient même souvent les jeux suivant cet ordre pour l'exercice militaire. Or, ils se réunissaient dans n'importe quel endroit

3.3 Une intériorisation de l'identité wasconne à partir du principat de Sanche Sanche dit Mitarra ?

Le témoignage d'Euloge de Cordoue, vers 848⁵⁴², atteste du maintien d'une principauté wasconne indépendante. En effet, ce prêtre s'adresse, en 851, à l'évêque de Pampelune, Wiliesindus, au sujet de son voyage depuis l'Espagne vers le monde franc, peut-être effectué en 845⁵⁴³. Les passages vers la Francie sont alors contrôlés par le comte Sanche-Sanche, adversaire de Charles Le Chauve (de même que les points d'accès à la Gothie sont aux mains de Guillaume⁵⁴⁴, fils du comte Bernard de Septimanie, exécuté en 844, et de Dhuoda). Les Wascons ne sont pas mentionnés. Le comte est simplement présenté comme un chef de faction trop hardi, car rebelle au roi légitime, Charles. A l'instar de Guillaume, il ferait courir de grands dangers aux voyageurs, ce qui sous-entend des actes de brigandage – au reste invérifiables, tous les rebelles étant fréquemment discrédités sous ce terme depuis l'antiquité romaine. Concernant le règne du comte Sanche-Sanche, il paraît difficile d'utiliser les cartulaires gascons, rédigés sous le principat du comte-duc Guillaume-Sanche, au XI^e siècle, qui cherche, par une généalogie

qui semblait convenir à ce spectacle, et, alors que la foule restait de part et d'autre, d'abord, un nombre égal de Saxons, de Wascons, d'Austrasiens, de Bretons, des deux camps, se ruait l'un contre l'autre à la suite d'une course rapide comme s'ils voulaient s'affronter mutuellement ». D. Barthélémy insiste à juste titre sur les fortes différences avec les tournois de chevaliers des siècles suivants. Il s'agit plus de manœuvres collectives, qui associent les fantassins aux cavaliers, sans « aucune gloire (ni) gain personnel ». Par ailleurs, ce n'était pas nécessairement une pratique habituelle (Barthélémy 2012, p. 113-114).

⁵⁴² D'après Migne, *Patrologie latine*, CXV, p. 845 : *Olim, beatissime papa, cum dira saeculi fortuna, quae fratres meos Alvarum et Isidorum a genitili solo abducens, pene in ultiores Togatae Galliae partes apud Hludowicum regem Bajoriae exsulare fecit ; cum me etiam propter eos diversas adire regiones, et ignota atque laboriosa itinera subire compelleret (quoniam stipata praedonibus via et funeroso quondam Wilihelmi tota Gothia perturbata erat incursu, qui adversum Carolum regem Francorum eo tempore auxilio fretus Habdarraghmanis regis Arabum, tyrannidem agens, in via et inadibilia cuncta reddiderat) ad partes Pampilonenses diversus, putaveram me inde cito migraturum. Sed ipsa iterum, quae Pampilonem et Seburicos limitat Gallia Comata, in excidium praedicti Caroli contumatiores cervices factionibus comitis Sancii Sancionis erigens, contra ius praefati principis veniens, totum illud obsidens iter, immane periculum commeantibus ingerebat.* « Jadis, père bienheureux, alors que la fortune de ce siècle était dure, elle qui enlève du sol fécond mes frères Alvare et Isidore [morts respectivement vers 861 et en 856], a presque fait bannir Euloge dans les régions éloignées de la Gaule en toge, chez le roi Louis de Bavière ; comme on me forçait aussi, à cause d'eux, à aller dans des régions éloignées, et à subir des chemins inconnus et pénibles (puisque la route était investie par les pillards et que, naguère, toute la Gothie avait été bouleversée par la funeste attaque de Guillaume, qui, à cette époque, comptant sur l'aide d'Abd El-Raman, roi des Arabes, contre Charles, roi des Francs, se comportant en tyran, avait tout rendu impraticable et inaccessible), je m'en étais détourné vers les régions de Pampelune ; j'avais pensé que j'en partirais rapidement. Mais, derechef, la Gaule chevelue elle-même qui est frontalière de Pampelune et des Sébures, levant, pour la perte dudit Charles, les hardiesses particulièrement opiniâtres du parti du comte Sanche-Sanche, venant contre le droit du susdit prince, assiégeant ce chemin tout entier, présentaient un danger colossal pour ceux qui y circulaient ».

⁵⁴³ La lettre daterait de 848-850, selon Mussot-Goulard 1982, p. 93 mais le voyage serait plus précoce (845) selon Otxoa 2001, p. 198.

⁵⁴⁴ Allié de Pépin II, il est alors duc de Bordeaux.

aujourd'hui guère vérifiable, à ancrer son pouvoir dans le passé, facteur de légitimité⁵⁴⁵, sauf si certains passages sont recoupés par des sources plus anciennes. Il en est de même pour les chroniques très tardives, que nous avons déjà mentionnées, et qui déclarent compiler des documents aujourd'hui perdus. Seule une étude détaillée, que nous n'avons pu mener, pourrait éventuellement permettre de déceler des éléments susceptibles de renvoyer aux identités ethniques du IX^e siècle⁵⁴⁶. Nous nous contenterons donc de quelques emprunts à ces sources.

Ainsi, le contexte très troublé, est résumé à juste titre par un passage du cartulaire de Condom⁵⁴⁷ qui souligne un double affaiblissement du pouvoir central, lié d'une part à la guerre civile entre Francs⁵⁴⁸ et, d'autre part, aux attaques normandes⁵⁴⁹, lesquelles n'ont pas épargné la Wasconie quoique dans une proportion difficile à évaluer⁵⁵⁰. Dans ce

⁵⁴⁵ *Contra* Mussot-Goulard 1982, p. 94-95 et note 22 p. 96. Contrairement à ce qu'affirme l'auteur, il est tout à fait possible qu'une généalogie légendaire ait été reprise dans plusieurs monastères éloignés les uns des autres, d'autant plus s'il s'agissait d'œuvres de commande (il faudrait pouvoir faire des recoupements avec d'autres types de sources). Ainsi, le cartulaire de Condom a probablement été écrit par Hugues, premier abbé de Condom, neveu du comte-duc Guillaume Sanche. La première partie, qui concerne l'époque carolingienne, est en grande partie mythique, mentionnant notamment un patriarche de Jérusalem venu finir sa vie en ce lieu avec des reliques. Voir Constable, Rouche 2006, p. 323. La geste carolingienne, par le grand prestige qui lui était attachée, a beaucoup inspiré les auteurs, du XI^e siècle jusqu'à la fin du Moyen Age, y compris ceux de généalogies princières.

⁵⁴⁶ Sans céder pour autant à une démarche hypercritique, qui caractériserait le jugement de F. Lot selon Mussot-Goulard 1982, note 22, p. 96.

⁵⁴⁷ Ce passage du cartulaire de Condom, cité d'après Mussot-Goulard 1982, p. 96, notes 25 et 26 (BN, Ms latin 5652, f^o 6) paraît peu contestable : *Post mortem enim Ludovici Pii, eius inter se dissidentibus filiis et intestina clade certantibus, gentes perfidae et cultibus adhuc demonum irretitae ... Normannorum videlicet, occasione accepta irruerunt.* « En effet, après la mort de Louis Le Pieux, comme ses fils se disputaient entre eux et s'affrontaient par une guerre civile, les peuples perfides et encore séduits par les cultes des démons, des Normands évidemment, firent éruption, en mettant l'occasion à profit ».

⁵⁴⁸ On songe à la « guerre des rois », notamment entre Pépin II et Charles Le Chauve, qui a connu de multiples rebondissements de 843 à la mort de Pépin, en 864. Elle favorise l'autonomisation complète des principautés périphériques traditionnelles, comme la Wasconie de Sanche et la Bretagne de Nominoé, tandis que la *Reichsaristokratie*, à l'exemple des Guilhelmsides, s'émancipe en patrimonialisant ses fonctions malgré la répression (notamment les exécutions de Bernard de Septimanie, en 844, et de son fils Guillaume, en 850). La multiplication des vicomtes, à partir du milieu du IX^e siècle, accompagne l'essor de ces principautés afin de faciliter leur administration (Débax 2008, p. 12. Lauranson-Rosaz 2008).

⁵⁴⁹ Les raids normands en Wasconie sont attestés à partir des années 840. Le pillage de Bordeaux et la mort de son comte Seguin, duc des Wascons, ont dû soulager provisoirement Sanche Sanche de la menace d'une intervention militaire franque. Voir MGH, EE, 6, *Lupi Abbatis Ferrariensis Epistolae*, p. 39, lettre 31 : *Quidam vero de Aquitania venientes Nortmannos inter Burdegalam et Sanctones eruptionem his diebus fecisse retulerunt et nostros, id est christianos, pedestri cum eis proelio congressos et miserabiliter, nisi quos fuga eripere potuit, peremptos. In quo bello comprehensum ducem Vasconum Siginum et peremptum etiam iurando testati sunt.* « Mais certains, qui venaient d'Aquitaine, ont rapporté que les Normands avaient fait irruption ces jours-ci, entre Bordeaux et Périgueux, et que les nôtres, c'est-à-dire les chrétiens, ont combattu contre eux lors d'une bataille d'infanterie, et, ce qui pousse à la compassion, ont été mis à mort, sauf ceux que la fuite a pu leur arracher. Lors de cette guerre, ils témoignèrent même sous la foi du serment que le duc des Wascons, Seguin, avait été capturé et mis à mort ».

⁵⁵⁰ MGH, SS, 1, *Annales Bertiniani*, p. 441 : *Normanni per Garrondam Tolosam usque proficiscentes, praedas passim impuneque perficiunt ; unde regressi quidam Galliciamque adgressi, partim balistariorum occursu, partim tempestate maris intercepti dispereunt ; sed et quidam eorum ulterioris Hispaniae partes*

contexte favorable à l'autonomisation de la Wasconie⁵⁵¹, une intériorisation de l'identité wasconne, restée jusqu'à présent, du moins dans les sources, une étiquette ethnique accolée par les Francs à une population rebelle, est-elle visible ? A-t-elle pu influencer un changement de perception des Wascons chez les Francs ? J.J. Larrea a insisté à juste titre sur le rôle prépondérant qu'a pu jouer l'existence d'une principauté de Wasconie dans un possible phénomène d'intériorisation de l'étiquette ethnique (mais elle ne transparaît guère dans nos sources, franques pour l'essentiel, et elle n'aurait pas forcément concerné l'ensemble des habitants) sans négliger l'influence des écrits d'Isidore, directement ou par l'intermédiaire des chroniqueurs comme Frédégaire⁵⁵². Au contraire, côté espagnol, l'acceptation des ethnonymes Vascons et Vasconie par les intéressés est très douteuse, comme nous l'avons vu. Après la conquête musulmane, le vocabulaire politique écarte complètement ces termes que les Navarrais appliquent aux peuples d'outre-Pyrénées (à l'exception des chroniques asturiennes de la fin du IX^e siècle dans un but évident d'assimilation des princes d'Oviedo à leurs illustres prédécesseurs wisigothiques. Mais, même dans ce cas, aucun territoire soumis à leur autorité ne porte le nom de Vasconie).

adorsi, diu acriterque cum Sarracenis dimicantes, tandem victi resiliunt. « Les Normands, partant par la Garonne jusqu'à Toulouse, font du butin de toutes parts et impunément ; une fois revenus de là, certains attaquent la Galice et, pour partie enlevés par la rencontre de balistes, pour partie par la tempête sur la mer, ils périssent entièrement. Mais, également, certains d'entre eux attaquent la région de l'Espagne ultérieure, combattant longtemps, et avec acharnement, contre les Sarrasins ; enfin vaincus, ils se replient ». Nous sommes plus prudents, jusqu'à nouvel ordre, dans l'utilisation des sources régionales et tardives, même si des destructions sur la Garonne sont effectivement attestées par la source précédente, et que le bassin de l'Adour n'a probablement pas été épargné. Pour le Bordelais, selon Boutouille 2008, p. 23-38, « l'ensemble de la documentation écrite décline le thème du Normand destructeur ». Les textes plus tardifs (du XI^e au XVI^e siècles) ne révéleraient pas « la moindre source première » mais constitueraient des interprétations, voire des falsifications du passé, destinées, par exemple à obtenir des privilèges dont les archives auraient été, fort opportunément, détruites par les Normands.

⁵⁵¹ Nous n'entrerons pas ici dans le détail des reconstitutions, forcément hypothétiques, de la dynastie ducal de Wasconie et de ses origines. Les sources carolingiennes n'avaient aucun intérêt à décrire une dynastie concurrente du pouvoir franc dans cette région. La question porte sur le degré de crédibilité des cartulaires du XI^e siècle. Dans cette optique, Sanche Sanche était-il réellement originaire de Castille, comme cela y est raconté, ou de la Navarre voisine suivant la correction de certains historiens ? Pour Mussot-Goulard 1982, p. 95, ce serait une confusion du rédacteur, liée aux interventions fréquentes de son père, Sanche-Loup, côté espagnol. Malgré l'existence d'un prétendant navarrais, Settapani 2004, p. 81-84, pense que Sanche Sanche était d'origine wasconne. Il aurait pu s'emparer de la Wasconie aidé par des mercenaires hispaniques. Cependant, nous avons déjà vu que les sources évoquées pour étayer les exploits militaires espagnols de Sanche Loup ont été probablement mal interprétées. Il semble néanmoins que l'on n'ait pas besoin de recourir à une origine navarraise pour Sanche Sanche Mitarra.

⁵⁵² Larrea 1998, p. 132-133. Voir aussi p. 130-131 : « Nous ignorons si les natifs du pays continuent de se donner à eux-mêmes le nom de Vascon (...) ou bien, si, à l'instar de nombre d'autres régions, le vieil ethnonyme s'est évanoui au profit des cadres administratifs réels ». Seul *Basconeus* continue à désigner la langue.

Le surnom traditionnellement attribué à Sanche Sanche (v. 805-864), Mitarra, c'est-à-dire le « montagnard », en basque⁵⁵³, pourrait correspondre à une inversion du *mos inditus* traditionnel, associant montagne et barbarie. Le duc deviendrait une sorte de héros civilisateur des « Wascons perfides » du *topos* franc⁵⁵⁴. Cependant, ce thème n'est pas développé dans les extraits de la source que nous avons pu consulter. L'interprétation est donc fragile, d'autant plus que ce surnom a très bien pu être attribué à Sanche Sanche *a posteriori*, pour le compte de son descendant (?) Guillaume-Sanche, comte-duc de Gascogne et protecteur des monastères, qui ont élaboré ces cartulaires au XI^e siècle. Quant au successeur de Mitarra, Arnaud, arrivé au pouvoir dans un contexte dramatique⁵⁵⁵, en 864, il apparaît dans la *Translation des reliques de sainte Fauste* comme un duc des Wascons héroïque⁵⁵⁶, combattant des barbares normands et défenseur de l'Eglise⁵⁵⁷. Il

⁵⁵³ Settipani 2004, p. 82.

⁵⁵⁴ Ces clichés de la perfidie wasconne sont pleinement repris par le cartulaire Noir de Sainte-Marie d'Auch, même s'il se retourne ici contre les Francs, qui craignent les Wascons comme le consul de Castille (Mussot-Goulard 1982, p. 94, note 9) : *Priscis temporibus cum Gasconia esset orbata consulibus et Francigenae timentes perfidiam Guasconum consules de Francia adductores interficere solitorum consulatum respuerent, maxima pars nobilium virorum Guasconiae Hispaniam ad consulem Castellae ingressi sunt postulantes ut unum de filiis quod habebat eis in dominum daret. Hic autem quamvis audita perfidia eorum sibi et filiis timeret, si quis ex ipsis venire vellet, concessit.* « En ces temps très anciens, alors que la Gascogne était orpheline de ses consuls et que les rejetons des Francs craignaient la perfidie des Gascons, habitués à tuer les consuls amenés de France et repoussaient avec mépris ce consulat, une très grande partie des nobles de Gascogne allèrent en Espagne, chez le consul de Castille, demandant qu'il leur donnât pour seigneur un des fils qu'il avait. Quant au consul de Castille, bien que ladite perfidie les lui fisse craindre pour lui et ses fils, si l'un d'entre eux voulait venir (en Wasconie), il le leur accorda ».

⁵⁵⁵ Après 864, toute trace de pouvoir royal disparaît en Wasconie. Les ateliers monétaires de Dax et d'Agen ferment leurs portes (MGH, LL, *Capitularia*, 2, p. 317 : Bordeaux devient le seul atelier). Cette année est également marquée par un redoublement des attaques des Normands, associés à Pépin II. Selon Mussot-Goulard 1982, p. 101-102, certains évêchés n'ont plus de titulaire et beaucoup de moines fuient avec leurs reliques. Peut-être faudrait-il nuancer ce noir tableau, très dépendant des sources ecclésiastiques – les monastères et les églises, par les richesses qu'ils recelaient, étaient les cibles prioritaires des Vikings – et de la faiblesse des données littéraires et archéologiques disponibles. Dans ce sens, Faravel 2005, p. 151-152 souligne l'interruption des listes épiscopales sous le principat wascon (VII^e-X^e siècles) et conclut à l'impossibilité « d'évaluer la part des régressions éventuelles (de paroisses) attribuables aux guerres gasconnes ou aux incursions normandes du IX^e siècle ».

⁵⁵⁶ La chronique raconte la translation des reliques de Sainte Fauste, de Vic-Fezensac, en Wasconie, au prieuré d'Arnac près de Brive, en 864, à l'initiative des moines de Solignac, patronnés par les ducs d'Aquitaine comme par les Carolingiens. La source n'est pas datée avec certitude mais, pour P. Geary, elle a dû être rédigée peu après le transfert de la relique afin de le justifier. Geary 2011, p. 141-142. Nous empruntons la citation à Mussot-Goulard 1982, p. 101, note 71 : *Eo vero tempore apud Gascones, quibus montes Pyrenaei vicini sunt, ducatus apicem Arnaldus vir illuster obtinebat. Hic etenim, filius cuiusdam comitis Petragoricensis, vocabulo Imonis, fuerat et avunculo suo Sanctioni, qui eiusdem gentis dux fuerat, in principatum successerat. Denique idem Arnaldus saepius cum praefatis barbaris ad defensionem sanctae Ecclesiae praeliando certaverat, et multos ex terra illa atque spurcissima natione interficiens, maximam ad ultimum sui nobilissimi exercitus partem amiserat.* « Mais à cette époque, chez les Gascons, dont les montagnes Pyrénées sont voisines, Arnaud, homme illustre, obtenait la couronne du duché. En effet, celui-ci avait été le fils d'un certain comte de Périgieux, du nom d'Imon, et il avait succédé au principat à son oncle maternel Sanche, qui avait été duc du même peuple. Bref, le même Arnaud s'était affronté fort souvent avec les susdits barbares [Normands], lors de batailles pour la défense de la sainte Eglise, et, en tuant beaucoup

serait tentant d'élargir un peu rapidement ce portrait flatteur pour conclure à un renversement du *mos inditus* traditionnel à l'ensemble de la *gens*. Toutefois, un passage ultérieur, qui évoque les habitants farouches de cette région, périphrase pouvant renvoyer aux Wascons⁵⁵⁸, nous empêche de le faire.

Paradoxalement, un indice d'inversion du *mos inditus* de la *gens Wasconum* apparaît dans un document apparemment extérieur à notre champ de recherche, la *Vita Rictrudis*. Si cette sainte a vécu au VII^e siècle, sa *Vita* n'a été mise par écrit qu'en 907, par Hubald de Saint-Amand, à partir des traditions du monastère de Marchiennes, près d'Arras⁵⁵⁹. Or, ses origines wasconnes y sont perçues comme positives, ce qui est exceptionnel. En effet, la *gens Wasconum* y est qualifiée de leste et de combative (*agilis* et *pugnax*) ce qui renverse du tout au tout le *mos inditus* franc de Wascons fuyards et perfides. Pour autant, il est difficile de dater précisément les origines de ce passage et ses motivations⁵⁶⁰. L'absence de lien attesté d'Hubald avec l'univers wascon (il était proche de Charles Le Chauve) ne permet pas non plus de conclure à une influence d'un *mos inditus* concurrent, proprement wascon, qui aurait eu des répercussions dans le nord de la Francie – d'autant moins que les *topoi* négatifs sur les Wascons, puis les Gascons, ne cessent pas à la fin du IX^e siècle et même bien au-delà⁵⁶¹. Les Francs sont parfois aussi l'objet de rejet⁵⁶².

d'individus originaires de cette terre et de cette nation très immonde, à la fin, il avait perdu une très grande part de sa très noble armée ».

⁵⁵⁷ *Contra* Mussot-Goulard 1982, p. 102 et 103 qui en fait un individu très effacé qui n'aurait pratiquement pas exercé de pouvoir sur la Wasconie – le comté étant en réalité au pouvoir de son cousin, un autre Sanche Sanche, fils de Mitarra, qui aurait combattu à la tête des Navarrais. Il semble néanmoins qu'il s'agisse d'une confusion avec un authentique Navarrais de Pampelune (Settipani 2004, p. 85).

⁵⁵⁸ Passage cité par Mussot-Goulard 1982, p. 102 et note 85. Toutefois, l'ambiguïté est maintenue, peut-être à dessein : s'agit-il des seuls habitants de Vic-Fezensac, lieu d'origine des reliques, ou de l'ensemble des Wascons ? *Gestiebatque ne forte habitatoribus saevis regionis illius quod agere proposuerat manifestum fieret, ne ab ipsis impeditus, suo sancto non valeret satisfacere desiderio*. « Il était inquiet que, par hasard, ce qu'il s'était proposé de faire, ne devint évident pour les sauvages habitants de cette région, qu'il n'en soit empêché par eux, qu'il n'ait pas la force grâce à son saint de mener à bien son projet ». La seconde possibilité paraît néanmoins la plus probable.

⁵⁵⁹ Passage cité dans Settipani 2004, p. 80 : [*Rictrudis*], *claro satis exstitit oriunda germine, Ernoldo nobili edita, genitore, et Lichia genetrici ex agili pugnacique Wasconum gente*. « Rictrude est issue par sa naissance d'une souche assez illustre, née d'Arnold, son noble père, et d'une mère, Lichia, originaire du peuple leste et combatif des Wascons ».

⁵⁶⁰ La nature hagiographique de la source peut expliquer un tel renversement, presque terme à terme – le *mos inditus* classique étant totalement inadapté. Il nous paraît néanmoins difficile de soutenir, en l'état de la documentation, que cet extrait renverrait à une opinion franque du VII^e siècle sur les Wascons, systématiquement négative ailleurs, d'où notre choix d'intégrer cette source ici.

⁵⁶¹ En outre, dans la *Seconde vie de saint Léon de Bayonne*, le portrait traditionnel des Wascons – surnommés *Vasculi*, avec une nuance de mépris – est celui de barbares complets. Si le saint réussit à comprendre et à convertir les Normands, il échoue face aux Wascons. Voir les extraits cités dans Mussot-Goulard 1982, p. 102 et note 84. Contrairement à l'auteur, nous ne pensons pas que ces *topoi* de récits hagiographiques doivent être interprétés comme favorables à l'authenticité du document. Ce dernier a été daté entre le XII^e siècle et le

A l'inverse, la *gens Wasconum*, héritée de la vieille ethnographie isidorienne, serait-elle en train de disparaître au profit d'une territorialisation du territoire où s'exerce un *principatus* dynastique, la *Wasconia* bientôt écrite *Gasconia* ? C'est la thèse de R. Mussot-Goulard⁵⁶³, pour laquelle l'identité serait désormais surtout fondée sur la légitimité d'une dynastie capable de remporter des victoires, face aux Normands comme aux Sarrasins. Cette évolution aurait commencé dès Mitarra et aurait été poursuivie, notamment sous Arnaud⁵⁶⁴ et Garsie Sanche (886-920), dont le titre aurait été celui de comte à la tête d'un *regnum* – le *rex Francorum* restant souverain théorique de la *Wasconia*⁵⁶⁵. Cependant, si la patrimonialisation de la charge ne fait pas de doute – quoiqu'il ne soit pas besoin d'imaginer une titulature complexe⁵⁶⁶ – il paraît difficile de confirmer la disparition de la notion de *gens wasconne*⁵⁶⁷. Bien que possibles, ni l'intériorisation de l'ethnotype wascon par les intéressés, ni sa disparition au profit d'une dynastie régnante ne sont clairement identifiables dans nos sources. Comme tout au long de notre étude, l'ethnie paraît clairement instrumentalisée à des fins politiques.

milieu du XVI^e siècle. Voir J. de Jaurgain, *L'évêché de Bayonne et les légendes de saint Léon*, 1917, p. 96-107 et le compte-rendu critique de R. Poupardin, *Bibliothèque de l'école des Chartes*, vol. 79, 1918, p. 192-195. La vie de saint Léon aurait pu être forgée à l'aide d'épisodes banals empruntés à d'autres hagiographies.

⁵⁶² On peut évoquer la charte de fondation de l'abbaye de Saint-Sever (988) attestant que le précédent monastère avait été détruit par les Francs (mais l'original du document est perdu et seule une des copies mentionne explicitement les Francs comme des ennemis). Voir Pépin 2005 b, p. 332, note 102.

⁵⁶³ Voir Mussot-Goulard 1982, p. 100.

⁵⁶⁴ Pour l'auteur, le titre de *dux gentis* de Sanche Loup ne s'appliquerait plus dans les mêmes termes à Arnaud, ce que montrerait l'expression *apicem ducatus* de la *Translation de sainte Fauste*. Selon nous, il s'agirait plus d'une formule littéraire (« la couronne du duché ») que d'un titre officiel.

⁵⁶⁵ Mussot-Goulard 1982, p. 107.

⁵⁶⁶ Settiani 2004, p. 81 et note 6 met en doute à juste titre l'opportunité de chercher « une nuance subtile de souveraineté particulière », *a fortiori* en utilisant des documents bien plus tardifs que les faits relatés, où les titulatures ont donc pu subir des transformations importantes.

⁵⁶⁷ Il ne semble pas que les titulatures montrent une évolution aussi claire. Si les *Annales Bertiniani* donnent à Sanche le titre, classique, de *comes Vasconiae*, en 852 (MGH, SSRG, 5, p. 41), le traditionnel *dux Wasconorum* (transformé en *Guasconorum* en raison de l'évolution linguistique) se maintient tardivement, à la fin du X^e siècle, sans que l'on puisse en tirer de conclusions en matière d'identité (voir les citations dans Mussot-Goulard 1982, p. 132, notes 46 et 47). Certes, nous n'avons plus de source côté franc, à l'exception notable de la *Vita Rictrudis* du début X^e siècle, qui continue à utiliser la notion de *gens Wasconorum*, sans qu'il soit possible de l'attribuer précisément au contexte de rédaction ou à la vie de la sainte au VII^e siècle.

Bilan

Si l'ethnicité apparaît aux VII^e et VIII^e siècles comme une arme politique destinée à discréditer des adversaires – et non comme un instrument de cohésion interne des populations aquitaine et wasconne – la constitution du royaume carolingien d'Aquitaine et de la principauté indépendante de Wasconie, au IX^e siècle, aurait pu changer la donne. Cependant, nos sources laissent peu de place à d'éventuels particularismes ethniques. Ainsi, les « mémoires » ou « légendes » des Aquitains semblent des créations de l'historiographie. Le royaume d'Aquitaine et la principauté de Wasconie seraient plus des constructions territoriales que des entités ethniques. Il faut cependant nuancer ce constat qui est peut-être déformé par une documentation très lacunaire. Une identité ethnique, dont il ne reste guère de trace, a pu exister mais elle ne devait pas jouer de rôle dans la mobilisation contre les puissances étrangères.

Conclusion

L'historiographie, y compris dans des synthèses récentes, semble avoir souffert de biais supposant une identité aquitaine et méridionale ancienne, voire ethnique, de rébellion au pouvoir central⁵⁶⁸. Ainsi, l'Aquitaine serait restée attachée à son statut de principauté autonome jusqu'en 768. La création du royaume d'Aquitaine, après la dure conquête carolingienne, n'aurait pas empêché une reprise rapide d'autonomie de l'aristocratie. Cette dernière aurait choisit ses champions (tour à tour Pépin ou Charles Le Chauve) avant la recréation d'un duché presque indépendant, peut-être dès les années 870/880, lequel aurait perduré jusqu'en 1453⁵⁶⁹. Quant à la Wasconie, elle aurait échappé à toute mise sous tutelle durable par les Mérovingiens et les Carolingiens malgré de multiples campagnes militaires. Les Wascons seraient restés fidèles à leur dynastie de princes, héritière de Charibert, même si l'hérédité ne se serait substituée que progressivement à l'élection⁵⁷⁰, ce qui aurait facilité le maintien de l'indépendance jusqu'en 1063, date de son rattachement à l'Aquitaine.

Par ailleurs, un fondement culturel⁵⁷¹ aboutirait à « la genèse » puis à « l'affirmation de deux peuples »⁵⁷². D'une part, la romanité se serait maintenue en Aquitaine de Sidoine Apollinaire à Waïfre, selon M. Rouche. Des traditions, hostiles aux Francs et célébrant des héros aquitains (comme Pépin) auraient été transmises par des cycles littéraires jusqu'aux XII^e et XIII^e siècles. D'autre part, l'héritage wascon, montagnard, aurait su allier les traditions fortes des Neuf Peuples et du royaume gothique de Toulouse selon R. Mussot-Goulard.

⁵⁶⁸ Lauranson-Rosaz 1998, p. 409-435 : « L'Aquitaine, comme d'ailleurs tout le Midi, a une tradition de résistance au pouvoir central, qu'il soit romain, wisigothique ou franc ». L'auteur fait remonter cette « tradition » à Vercingétorix (p. 411, note 5) ce qui peut paraître quelque peu excessif.

⁵⁶⁹ *Ibidem* p. 423-425. Dès 888, Ramnulf II, comte de Poitiers, aurait usurpé le titre de roi d'Aquitaine. Bien qu'il ne fût que duc, son successeur, Guillaume Le Pieux, apparaissait « comme le personnage le plus puissant de la *Francia meridionalis* ».

⁵⁷⁰ Mussot-Goulard 1982, p. 238 : « Le duc Loup, au VII^e siècle, était le représentant du peuple des Gascons ou plus exactement des *meliores* et *seniores* de ce peuple, dont on avait vu les représentants à la cour de Clichy en 636. Ils constituèrent encore, en 810-812 à Dax, riches possesseurs du sol, de troupeaux, de demeures, de biens et de clients, une force hostile, redoutable pour Louis Le Pieux. En 816, puis en 836, ils eurent un rôle essentiel dans le choix des comtes, et notamment de Sanche-Sanche Mitarra (...). A cette notion de choix, de *consensus*, se substitua progressivement l'hérédité ». L'auteur n'hésite pas à faire de Sanche Mitarra un *rex* sur la foi de la notice de Lucq, pourtant très douteuse, au prix d'une relecture contestable du document (le terme s'applique en réalité au roi carolingien. Voir Cursente 2008, p. 130).

⁵⁷¹ Voir Lauranson-Rosaz 1998, p. 411 : « La culture et les mentalités étaient très différents des pays du nord de la Loire ».

⁵⁷² Pépin 2005 a et 2005 b.

De telles conclusions ne nous semblent guère valables malgré la faiblesse des sources, globalement très fragmentaires et partiales⁵⁷³. En effet, la rébellion n'apparaît pas liée à quelque atavisme méridional. Ce cliché a été répandu par les Francs contre tous leurs adversaires, dont les Wascons et les Aquitains. Il a abouti à l'ethnisation d'un refus d'obéissance de nature politique, que l'on retrouve dans d'autres périphéries du royaume franc. Il disparaît d'ailleurs quand il devient inutile – par exemple, l'usage de l'ethnonyme Wascon et de son *mos inditus* négatif pour désigner les Aquitains devient très rare après la conquête de 768. La géographie joue dans ce cas un rôle capital. L'Aquitaine et la Wasconie sont, en effet, en position de marges (de même que la Bretagne ou la Bavière). Elles constituent aussi des marches-frontières par rapport à l'Espagne, wisigothique puis musulmane. Il faut également insister sur le développement de la protoféodalité carolingienne. De ce point de vue, les moyennes et petites aristocraties, bien qu'elles soient généralement tuées par les sources, ont dû jouer un rôle capital dans le contrôle des territoires⁵⁷⁴. Le principe électif défendu par R. Mussot-Goulard, en particulier pour la Wasconie, cache, en réalité, des rapports de force. L'onomastique laisse supposer l'existence de dynasties, certes, mais fragiles (et difficiles à reconstituer avec certitude notamment pour la Wasconie). L'unité wasconne autour de ses princes est sans doute plus un mythe historiographique qu'une réalité⁵⁷⁵.

Paradoxalement, les identités ethniques apparaissent tout sauf capitales dans les sources – ce qui ne signifie pas qu'elles n'aient pas existé. En tout cas, elles ne devaient pas jouer un rôle majeur dans les mobilisations face à un pouvoir central, contrairement aux nationalismes modernes. Ainsi, la persistance d'une romanité des Aquitains est aujourd'hui très contestée. Les aristocraties gallo-romaines se sont rapidement adaptées à la nouvelle donne politique et ont fusionné avec les nouvelles élites. Aucune identité ultérieure précise ne paraît émerger des sources. Même le *Waltharius*, dont on a voulu faire un manifeste ethnique aquitain, exprime surtout un programme de réconciliation entre

⁵⁷³ La littérature dépend le plus souvent des Francs, adversaires des Aquitains et des Wascons, et présente des biais, liés à un décalage chronologique, à des *topoi* hagiographiques ou ethnologiques. Les études archéologiques, trop peu nombreuses ne paraissent pas plus livrer de « *hard facts* », directement exploitables : elles sont également sujettes à interprétation et ne nous renseignent pas forcément sur l'identité ethnique. Cela ne signifie pas, bien sûr, que l'ethnicité n'ait pas existé en Aquitaine même si elle n'apparaît pas dans les sources. Simplement, elle n'était pas un motif de « résistance » comme on a pu le croire de manière anachronique.

⁵⁷⁴ Par exemple lors des affrontements en Aquitaine entre Waïfre et Pépin III, puis entre Pépin II et Charles Le Chauve ou lors des combats livrés par les différents potentats de Wasconie (Charibert, Loup ou les Mitarriens) contre les Francs.

⁵⁷⁵ L'usage du terme *discordantes*, bien que polémique sous la plume des Francs, a pu correspondre à une certaine réalité, qui n'était d'ailleurs pas propre aux Wascons.

Aquitains et Francs dans le cadre d'un miroir des princes. Le costume aquitain de Louis Le Pieux n'était pas nécessairement très différent de celui de son père Charlemagne et pourrait relever d'une instrumentalisation destinée à faire de Louis le chef de la noblesse aquitaine. Quant aux identités novempopulanienne et wasconne, elles sont également discutables. Ainsi, les *Novem Populi* sont en partie une création romaine, produit de la réorganisation césarienne. Leur identité aurait été inclusive si on se fie à notre relecture de l'inscription d'Hasparren qui empêche d'opposer strictement Gaulois et Aquitains. L'originalité de la langue aquitaine est également à relativiser ; elle n'était probablement qu'un des idiomes parlés, voire écrits, en Aquitaine méridionale avec le latin et le gaulois. Cela n'empêche pas qu'elle ait pu jouer un rôle identitaire mais dans une part qu'il nous est difficile de quantifier. Pour les *Wascones*, leur identité a été forgée par les ethnographes romains depuis Pline L'Ancien. Ils ont hérité d'une image de montagnards barbares – dans une opposition classique *populi / gentes* – ce qui ne correspond pas aux Vascones d'Espagne historiques, pleinement intégrés culturellement et politiquement au monde romain. L'ethnotype wascon a été progressivement enrichi, toujours avec l'objectif de discréditer, même si cet emploi est loin d'être central dans les sources, contrairement à ce qui a été dit. Certains auteurs chrétiens ont pu rajouter des accusations de paganisme – très limitées en réalité mais ensuite amplifiées par leurs successeurs. Grégoire de Tours a fait des Wascons des pillards qui ravageaient la Novempopulanie alors que l'archéologie n'atteste aucun raid massif⁵⁷⁶. Il voulait probablement rejeter dans la barbarie des élites rebelles aux Francs – des classes populaires auraient été plus vraisemblablement qualifiées de brigands. Frédégaire a rajouté la perfidie et la lâcheté, également utilisées contre les autres adversaires des Francs. Dans de rares cas, une vision positive des Wascons – justifiée par un contexte particulier (ménager un parti profranc, rehausser les origines d'une sainte) peut émerger. Chez les intéressés eux-mêmes, on ne peut que conclure à la faiblesse des attestations d'une intériorisation d'une identité ethnique, il est vraie imposée par les auteurs francs. Cette dernière pourrait toutefois émerger au XI^e siècle pour asseoir le pouvoir du comte-duc de Gascogne, Guillaume-Sanche. L'analyse des chroniques locales, souvent tardives ou suspectes, mériterait un travail particulier qui reprendrait les données de la thèse de R. Mussot-Goulard, *Les princes de Gascogne*, ouvrage fondamental mais souvent peu critique.

⁵⁷⁶ Cependant, pour cette période d'étude, l'archéologie peut difficilement établir une invasion car il faut attendre les X^e-XI^e siècles avant de retrouver des traces claires d'habitat comme nous le signale F. Réchin.

L'Aquitaine et la Wasconie apparaissent donc comme des constructions territoriales, imposées par la force par des aristocrates rivaux entre eux et qui n'ont pas nécessairement rencontré l'adhésion que les historiens ont supposé (songeons à Eudes, héros des Aquitains pour M. Rouche ou à l'unité gasconne fondée sur l'attachement aux princes supposée par R. Mussot-Goulard). Il semble qu'il faille appliquer à ces régions le constat dressé par M.-C. Isaïa pour l'Empire carolingien⁵⁷⁷, à ceci près que la « permanence des particularismes locaux » avancée par l'auteur n'y est guère perceptible, y compris chez les Wascons, qui ne relèvent pas de quelque conservatoire culturel, contrairement à ce qui a pu être dit, en prenant au pied de la lettre les remarques polémiques des auteurs francs.

Plus généralement, la tendance actuelle de l'historiographie – toute période considérée – tend à déconstruire les conceptions ethniques traditionnelles dans une perspective post-moderne. Celles-ci sont jugées artificiellement englobantes, car regroupant des populations finalement très diverses, et considérées souvent à tort comme intemporelles. Ainsi, les Germains, les Gaulois, Celtes, Indo-Européens sont surtout des créations de l'ethnographie antique (pour les trois premiers) et des historiens du XIX^e siècle, férus de classification et à la recherche d'ancêtres mythiques destinés à nourrir un mythe national⁵⁷⁸. Peut-être pourrait-on en dire autant des Aquitains et des Wascons, nés principalement sous la plume des auteurs francs pour des raisons politiques, et perpétués par les courants régionalistes à la recherche des racines des « peuples » et « nations » locaux⁵⁷⁹. Cependant, cela ne signifie pas que des peuples n'aient pas réellement existé, au moins au niveau des représentations de l'élite, surtout masculine et cléricale – le regard des dominés nous échappant presque complètement dans les sources. Mais force est de

⁵⁷⁷ Isaïa 2014, p. 18 : « (...) Parce que cette époque a, parfois jusqu'à la paranoïa, cru que unité, unanimité et unicité étaient synonymes, l'historien pourrait, à tort, prendre ces souhaits ou ces slogans pour des réalités, et parler de l'Empire carolingien comme d'un tout homogène. N'est-ce pas à cette illusion que cèdent parfois ceux qui font de Charlemagne 'le père de l'Europe', croyant revenir avec les temps carolingiens à une époque harmonieuse, où, de la Frise à la Sicile et de la Catalogne à la Vistule, les hommes auraient vécu sous un même gouvernement ? Voir les réticences et les résistances à ce mouvement intégrateur, voir la permanence des particularismes locaux, c'est déceler la part des faits et celle du discours et ne pas confondre l'exercice du pouvoir par les Carolingiens – un pouvoir militaire, autoritaire et violent, qui aspire à asseoir sur les hommes et les consciences une domination totale – avec l'idéologie de la concorde et de l'unité qui l'accompagne ».

⁵⁷⁸ A titre d'exemple, nous pourrions citer, pour les Indo-européens, Demoule 2014 : « Les ethnies, les peuples ou *gentes* sont des entités en perpétuelle transformation » et il est donc « illusoire de vouloir ainsi suivre à travers les siècles, voire les millénaires, depuis le Foyer originel jusqu'à leur lieu d'arrivée, des peuples stables et bien définis par leur culture matérielle, 'Grecs', 'Slaves', 'Indiens', 'Tokhariens' ». Voir aussi, Brunaux 2014 : les Celtes seraient une confédération, commerciale puis politique, apparue vers 600 av. J.-C., en raison d'une importante demande méditerranéenne. Une utilisation idéologique en a été faite à partir du Moyen Âge.

⁵⁷⁹ Cette remarque n'enlève rien à la qualité et à l'intérêt des synthèses de G. Pépin qui nous ont été extrêmement utiles, en particulier pour la compilation de sources très fragmentaires et disjointes (Pépin 2005 a et b).

constater que les éléments disponibles, très fragmentaires et d'interprétation difficile, nous empêchent de les percevoir, même dans le cas des fouilles archéologiques qui ne sont en aucun cas des données brutes (*hard facts* des historiens anglo-saxons) sur lesquels nous pourrions nous appuyer.

Bibliographie

DICTIONNAIRES ET INSTRUMENTS DE TRAVAIL :

- CIL : Th. Mommsen (éd.) *et al.*, *Corpus Inscriptionum Latinarum*, Berlin, Berlin-Brandenburgische Akademie der Wissenschaften, 1815-, t. I-XVIII.
- DAGR : C. Daremberg, E. Saglio, *Dictionnaire des Antiquités Grecques et Romaines. d'après les textes et les monuments*, Paris, Hachette, 1877-1919, 10 vol.
- Delamarre 2003 : X. Delamarre, *Dictionnaire de la langue gauloise*, Paris, Errance, 2003.
- Delamarre 2007 : X. Delamarre, *Noms de personnes celtiques dans l'épigraphie classique*, Paris, Errance, 2007.
- Du Cange : C. du Cange *et al.*, *Glossarium mediae et infimae latinitatis*, éd. augmentée par L. Favre, Paris, Firmin Didot, 1883-1887, 10 vol.
- Epigraphik-Datenbank Clauss-Slaby : <http://www.manfredclauss.de>
- Gradus ad Parnassum : F. Noël, *Gradus ad Parnassum. Nouveau dictionnaire poétique latin-français*, Paris, Le Normant, 1844.
- Le Grand Gaffiot : F. Gaffiot, *Dictionnaire latin-français (édition revue par P. Flobert)*, Paris, Hachette, 2000.
- ILS : H. Dessau (éd.), *Inscriptiones Latinae selectae*, Berlin, Weidmann, 1892-1916, 5 vol.
- ILTG : P. Wuilleumier, *Inscriptions Latines des Trois Gaules*, supplément à *Gallia*, Paris, CNRS, 1963.
- Kajanto 1965 : I. Kajanto, *The Latin cognomina*, Helsinki, *Societas scientiarum Fennica*, 1965.
- Lassère 2005 : J.-M. Lassère, *Manuel d'épigraphie romaine*, Paris, Picard, 2005, 2 vol.
- Riemann 1925 : O. Riemann, *Syntaxe Latine d'après les principes de la grammaire historique*, 7^{ème} édition revue par A. Ernout, Paris, Klincksieck, 1925.
- Solin, Salomies 1988 : H. Solin, O. Salomies (éd.), *Repertorium nominum et cognominum Latinorum*, Hildesheim, Olms-Weidmann, 1988.
- Thesaurus Linguae Latinae : E. Woelfflin (éd.), *Archiv für lateinische und Grammatik mit Einschluss des älteren Mittellateins als Vorarbeit zu einem Thesaurus Linguae Latinae*, Munich, Bayerische Akademie der Wissenschaften-De Gruyter, 1899-?, 11 vol. parus.

SOURCES ECRITES :

Antiquité :

Collection des Universités de France, publiée sous le patronage de l'association Guillaume Budé, Paris, Société d'Édition « *Les Belles Lettres* ».

-Ammien Marcellin, *Histoire de Rome*, XV, 11, 14.

-Apulée, *L'Ane d'or*, IX, 27-28.

-Ausone, *Les professeurs de Bordeaux*, XX.

Lettres, 21.

-César, *La guerre des Gaules*, I.,1 et III, 20-23 et 26-27.

-Diodore de Sicile, *Bibliothèque historique*, V, 33.

-Jérôme, *Contre Vigilance*, 4.

-*Liber generationis*, I : MGH, SAA, p. 97-98.

-Liste de Vérone.

-Notice des Gaules.

-Paulin de Nole, *Poèmes*, I, X.

-Pline, *Histoire Naturelle*, XXXVII, L, IV, 34

-Polybe, *Histoire*, 3, 39, 7.

-Prudence, *Peristephanon*, I, 94-96

- Sidoine Apollinaire, *Lettres*, I, 9 ; II, 1, 2, 8 ; III, 3, 12 ; IV, 8 ; V, 12 ; VI, 7 ; VII, 6, 7, 17 ; VIII, 3, 9.

Poèmes, XII

Silius Italicus, *Punica*, III, 358

Strabon, *Géographie*, IV, 1,1 et 2,1.

Epoque médiévale :

AASS OSB : L. Achéry, J. Mabillon, *Acta Sanctorum Ordinis Sancti Benedicti in saeculorum classes distributa*, Paris, Ludovic Billaine, 1668–1702, 6 t. en 9 vol. (<https://books.google.fr>).

MGH : K. Vom Stein (éd.), *Monumenta Germaniae Historica*, Hanovre-Munich, *Deutsches Institut für Erforschung des Mittelalters*, 1819- (www.mgh.de).

AA : *Auctores Antiquissimi*

EE : *Epistolae*

LL : *Leges*

PP : *Poetae*

QQ : *Quellen zur Geistesgeschichte des Mittelalters*

SAA : *Scriptores Auctores Antiquissimi*
SSRG : *Scriptores Rerum Germanicarum*
SSRM : *Scriptores Rerum Merovingicarum*

Capitulaires, formulaires

Capitulaires : *Capitularia*, 1, *Additamenta ad Hludowici Pii*, MGH, LL, p 360.

Formulaire de Tours : *Formulae*, MGH, LL, V, p. 158.

Annales

Annales d'Eginhard : *Annales Einhardi*, MGH, SS, I, p. 149, p. 159.

Annales Laurissenses : MGH, SS, I, p. 148.

Annales de Metz : *Annales Mettenses Priores*, MGH, SSRG, X, p. 56.

Annales Petavianae : MGH, SSRM, II, p. 13.

Annales du royaume des Francs : *Annales Regni Francorum*, MGH, SSRG, VI, p. 15-16, 50.

Annales de Saint-Amand : *Annales sancti Amandi*, MGH, SSRM, I, p. 13.

Annales de Saint-Bertin : *Annales Bertiniani*, MGH, SS, V, p. 36-37.

Annales Tiliani : MGH, SS, I, p. 219, p. 221.

Chroniques

Adémar de Chabannes, *Chronique* : *Ademari Historiarum Libri*, MGH, SS, IV,

Frédégaire, *Chronique*, I, 8 ; II, 51 ; III, 86 ; IV, 21, 54, 57, 67 et 78 : *Chronicarum quae dicuntur Fredegarii scholastici libri*, MGH, SSRM, II.

Pseudo-Frédegaire, *Continuation de Frédégaire*, 130, 134 : *Chronicarum quae dicuntur Fredegarii scholastici continuationes*, MGH, SSRM, II.

Grégoire de Tours, *Dix livres d'histoire* : *X Libri historiarum Gregorii episcopi Turonensis*, II, 4, 20, 25, 27, 35 à 37 ; VI, 11, 13, 31 ; VII, 1, 28, 31, 37, 39, 43 ; VIII, 6, 28 ; IX, 6, 7, 20 : MGH, SSRM, 1.

La gloire des confesseurs : *Gloria confessorum*, 47 : MGH, SSRM, 1, 2.

Isidore, *Histoire des Goths* : *Isidori historia Gothorum*, MGH, SAA, LIV p. 290 ;

Loup, abbé de Ferrières, *Lettres* : *Lupi Abbatis Ferrariensis Epistolae*, MGH, EE, VI, p. 39.

Nithard, *Histoires* : *Nithardi historiarum libri*, MGH, SSRG, XLIV, p. 37

Richer de Reims, *Livres d'histoire* : *Richeri historiae libri*, MGH, SS, III, p. 627

Chronique d'Aniane : *Chronicon Anianense*, MGH, SS, III.

Chronique de Fontenelle : *Fragmentum Chronicon Fontanellensis*, MGH, SS, II, p. 302.

Chronique de Moissac : *Chronicon Moissaciense*, MGH, SS, I, p. 312.

Chronique de Saint-Pierre-le-Vif de Sens dite de Clarius : Chronicon Sancti Petri Vivi Senonensis, traduite par R.-H. Bautier et M. Gilles, Paris, CNRS, 1979, p. 160-161.

Biographies

Astronome, *Vie de Louis Le Pieux : Astronomus. Vita Hludowici*, MGH, SSRG, 64, p. 286, 287, 313-314.

Eginhard, *Vie de Charlemagne : Einhardi Vita Karoli*, MGH, SSRG, 25, p. 12, p. 296-300, 445. Autre édition utilisée : L. Halphen (éd. et trad.), *Vie de Charlemagne. Les classiques de l'histoire de France au Moyen Age*, Paris, Les Belles Lettres, 1938 (rééd. 1967).

Hagiographies

Miracles d'Austrégésile de Bourges : *Miracula Austregisili Episcopi Biturigi*, MGH, SSRM, IV, p. 202.

Passion (II) de l'évêque Léger, martyr d'Autun : *Passio II Leodegarii Episcopi et Martyris Augustodensis*, MGH, SSRM, V, p. 333.

Vie (I) de saint Amand : *Vita Amandi Episcopi*, MGH, SSRM, V, p. 437, p. 443-444.

Vie de Bernard, évêque d'Hildesheim : *Vita Bernwardi episcopi Hildesheimensis*, MGH, SS, IV.

Vie de saint Eloi : *Vita Eligii Episcopi Noviomagensis*, MGH, SSRM, IV, p. 631.

Vie de saint Pardoux : *Vita Pardulfi*, MGH, SSRM, VII, p. 24-40.

Vie de sainte Rictrude : *Vita Rictrudis*, AASS, OSB, III, p. 1679.

Lettres

Venance Fortunat, *Ad Iustinum*, v. 83-84 : MGH, AA, 4.1.

Poésies

Abbon de Saint-Germain, *Poème sur le siège de Paris : Abbonis bella Parisiaca urbis*, MGH, PP, 4.1, p. 111.

Ermold Le Noir, *Poème à Louis Le Pieux : Ermoldi Nigelli Carmina*, MGH, PP, 2.

Venance Fortunat, *Poèmes*, IX, 1 ; X, 19 : *Carmina*, MGH, SS, AA, 4.1.

Waltharius : MGH, PP, 6,1, p. 24-83.

Chansons de geste

Huon de Bordeaux

Renaud de Montauban ou les quatre fils d'Aymon

Autres

Aethicus Ister, *Cosmographie* : MGH, QQ, XIV.

OUVRAGES ET ARTICLES :

Allmer 1884-1889 : A. Allmer (éd.), *Revue épigraphique du Midi de la France*, II, 1884-1889, p. 109-111, n° 537.

Althoff 2002 : G. Althoff *et al.*, *Medieval Concepts of the Past : Ritual, Memory, Historiography*, Cambridge, Cambridge University Press, 2002.

Amherdt 2004 : D. Amherdt (éd.), *Ausone et Paulin de Nole, correspondance*, Bruxelles, Lang, 2004.

Arnaud-Lindet 2001 : M.-P. Arnaud-Lindet, *Histoire et politique à Rome : les historiens romains (III^e siècle av. J.-C.-V^e siècle ap. J.-C.)*, Paris, Bréal, 2001.

Auzias 1937 : L. Auzias, *L'Aquitaine carolingienne (778-987)*, Toulouse, Privat, 1937.

Badel 2005 : C. Badel, *La noblesse de l'Empire romain. Les masques et la vertu*, Paris, Champ Vallon, 2005.

Barbero 2009 : A. Barbero, *Barbares. Immigrés, réfugiés et déportés dans l'Empire romain*, traduit de l'italien par P.-C. Buffaria, Paris, Tallandier, 2009.

Barthélémy 2012 : D. Barthélémy, *La chevalerie. De la Germanie antique à la France du XII^e siècle*, Paris, Perrin, 2012.

Bats 2005 : M. Bats, « Strabon, les Bituriges Vivisques et l'Aquitaine de César et d'Auguste », *in* : A. Bouet, Fl. Verdin (dir.), *Territoires et paysages de l'Age du Fer au Moyen Age. Hommages à Ph. Leveau*, Bordeaux, Ausonius, 2005, p. 13-17.

Bayard 2014 : A. Bayard, « De la *regio* au *regnum*. L'improbable 'nation des Aquitains' au premier Moyen Age », *in* : *Revue de l'IFHA* [en ligne], outils et travaux. Dossier thématique : l'atelier des doctorants du congrès de la SHMESP de Prague en 2013 « Nation et nations au Moyen Age », 6, 2014.

Bellarbre 2014 : J. Bellarbre, « La 'nation' aquitaine dans l'historiographie monastique du sud de la Loire (VIII^e-XII^e siècles) », *in* : *Revue de l'IFHA* [en ligne], outils et travaux. Dossier thématique : l'atelier des doctorants du congrès de la SHMESP de Prague en 2013 « Nation et nations au Moyen Age », 6, 2014.

Bellarbre 2015 : J. Bellarbre, *Composer avec le passé : Historiographie monastique, conscience identitaire et réseaux en Aquitaine, des temps carolingiens au XII^e siècle*, Thèse de doctorat sous la direction de P. Depreux, Université de Limoges, 2015 (dactyl.).

Berrendonner, Lamoine 2008 : C. Berrendonner, L. Lamoine (dir.), *Le quotidien municipal dans l'Occident romain*, Actes du colloque international tenu à la Maison des

Sciences de l'Homme (Clermont-Ferrand) et à l'IUFM d'Auvergne (Chamalières), du 19 au 21 octobre 2007, Clermont-Ferrand, Presses universitaires Blaise Pascal, 2008.

Besnardeau 2011 : W. Besnardeau, « l'Aquitaine dans la petite geste de Blaye », in : V. Fasseur, J.-Y. Casanova (dir.), *L'Aquitaine des littératures médiévales (XI^e-XIII^e siècle)*, Actes du colloque international tenu à Pau les 27 et 28 mars 2008, Paris, PUPS, 2011, p. 223-235.

Bladé 1885 : J.-F. Bladé, *Epigraphie antique de la Gascogne*, Bordeaux, Chollet, 1885.

Bladé 1893 : J.-F. Bladé, « Géographie politique du sud-ouest de la Gaule pendant la domination romaine », in : *Annales du Midi. Revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale*, 5, vol. 20, 1893, p. 417-469.

Bost, Fabre 1983 : J.-P. Bost, G. Fabre, « Quelques problèmes d'histoire dans deux cités de l'Aquitaine méridionale à l'époque gallo-romaine », in : *Aquitania*, I, 1983, p. 25-36.

Bost, Fabre 1988 : J.-P. Bost, G. Fabre, « Aux origines de la province de Novempopulanie : nouvel examen de l'inscription d'Hasparren », in : *Aquitania*, VI, 1988, p.167-178.

Bost, Fabre 2015 : J.-P. Bost, G. Fabre (dir.), *Inscriptions latines d'Aquitaine. Landes et Pyrénées-Atlantiques*, Bordeaux, Ausonius, 2015.

Bourdatchouk 2000 : J.-L. Bourdatchouk, « Quelques ensembles de mobilier d'époque mérovingienne, provenant de nécropoles : Guilhamat de Lacroix-Falgarde, Le Hauré (et Le Tourguil) de Drudas, Saint Michel d'Aussiac de Le Burgaud (Haute-Garonne), Le Coulomé de Montégut (Gers) », in : *Mémoires de la Société Archéologique du Midi de la France*, LX, 2000, p. 49-54.

Bourgain 2011 : P. Bourgain, « L'Aquitaine d'Adémar de Chabannes », in : V. Fasseur, J.-Y. Casanova (dir.), *L'Aquitaine des littératures médiévales (XI^e-XIII^e siècle)*, Actes du colloque international tenu à Pau les 27 et 28 mars 2008, Paris, PUPS, 2011, p. 97-107.

Boutouille 2008 : F. Boutouille, « Par peur des Normands. Les Vikings à Bordeaux et la mémoire de leurs incursions. Etat de sources », in : *Revue archéologique de Bordeaux*, 2008, p. 25-38.

Boyrie-Fénié, Fénié 2006 : B. Boyrie-Fénié, J.-J. Fénié, *Toponymie gasconne*, Bordeaux, Sud-Ouest, 2006.

Bozoky 2006 : E. Bozoky, « Les miracles de saint Martial et l'impact politique de son abbaye », in : C. Andrault-Schmitt (dir.), *Saint-Martial de Limoges. Ambition politique et production culturelle (X^e-XIII^e siècles)*, Actes du colloque tenu à Poitiers et Limoges du 26 au 28 mai 2005, Limoges, Pulim, 2006, p. 59-69.

- Brown 1983** : P. Brown, *Genèse de l'Antiquité Tardive*, traduit de l'anglais par A. Rousselle, Paris, Gallimard, 1983.
- Brunaux 2014** : J.-L. Brunaux, *Les Celtes : histoire d'un mythe*, Paris, Belin, 2014.
- Bruum, Edmondson 2014** : C. Bruum, J. Edmondson (éd.), *The Oxford Handbook of Roman Epigraphy*, Oxford, Oxford University Press, 2014.
- Bührer-Thierry, Mériaux 2010** : G. Bührer-Thierry, C. Mériaux, *La France avant la France (481-888)*, Paris, Belin, 2010.
- Burbank, Cooper 2011** : J. Burbank, F. Cooper, *Empires. De la Chine ancienne à nos jours*, Paris, Payot, 2011.
- Buzon 1999** : P. Buzon, *Palmae argenteae: les feuilles votives dans l'Empire romain*, mémoire de DEA sous la direction de R. Sablayrolles, université de Toulouse-Le Mirail, 2 vol., 1999 (dactyl.).
- Caldelli 2001** : M. L. Caldelli, « Inscriptions sur les gradins et fragments du mur du podium de l'amphithéâtre des Trois Gaules à Lyon », in : *Cahiers du Centre Gustave Glotz*, 12, 2001, p. 275-286.
- Carrié, Rousselle 1999** : J.-M. Carrié, A. Rousselle, *L'Empire romain en mutation des Sévères à Constantin (192-337)*, Paris, Seuil, 1999.
- Cazanave 2007** : C. Cazanave, *D' « Esclarmonde » à « Croissant » : Huon de Bordeaux, l'épique médiéval et l'esprit de suite*, Besançon, Presses Universitaires de Franche-Comté, 2007.
- Cazier 1994** : P. Cazier, *Isidore de Séville et la naissance de l'Espagne catholique*, Paris, Beauchesne, 1994.
- Charlet 1980** : J.-L. Charlet, *L'influence d'Ausone sur la poésie de Prudence*, Paris, Université de Provence, 1980.
- Chauvot 2008** : A. Chauvot, « Approche juridique de la notion de barbare », in : M. Rouche, B. Dumézil (dir.), *Le Bréviaire d'Alaric. Aux origines du Code Civil*, Colloque du XV^e centenaire du *Bréviaire* d'Alaric : les fondements de la culture européenne (2006, Aire-sur-l'Adour, Landes), Paris, PUPS, 2008, p. 27-40.
- Coffyn 1986** : A. Coffyn, « Les enceintes protohistoriques de l'Aquitaine », in : *Actes du colloque de Chancelade*, Bordeaux, 1986, p. 123-129 et 175.
- Collins 1988** : R. Collins, « *The Vaccaeii, the Vaceti and the rise of Vasconia* », in : *Studia Historica : Historia Antigua*, VI, 1988, p. 211-223.
- Collins 1990** : R. Collins, « *The ethnogenesis of the Basques* », in : H. Wolfram, W. Pohl (dir.), *Typen der Ethnogenese unter besonderer Berücksichtigung der Bayern*, *Berichte des*

Symposions der Kommission für Frühmittelalterforschung (27 bis 30 Oktober 1986, Zwettl), Vienne, VOAW, t. 1, 1990, p. 35-44.

Constable, Rouche 2006 : G. Constable, M. Rouche (dir.), *Auctoritas. Mélanges offerts au professeur Olivier Guillot*, Paris, PUPS, 2006.

Coumert 2007 : M. Coumert, *Origine des peuples. Les récits du haut Moyen Age occidental (550-850)*, Paris, Institut d'études augustiniennes, 2007.

Counillon 2008 : P. Counillon, « Strabon, Bourdigala et l'Aquitaine », *in* : *Aquitania*, XXIV, 2008, p. 33-39.

Delaplace 2014 : Delaplace Christine, « Le témoignage de Sidoine Apollinaire à propos des événements contemporains : une source historique toujours fiable ? À propos de la 'conquête de l'Auvergne' par les Wisigoths », *in* : A. Stoehr-Monjou, R. Poignault (dir.), *Présence de Sidoine-Apollinaire*, Actes du colloque international tenu à Clermont-Ferrand (19-20 octobre 2010), Clermont-Ferrand, Presses universitaires Blaise Pascal, 2014, p. 19-32.

Demoule 2014 : J.-P. Demoule, *Mais où sont passés les Indo-Européens ? Le mythe d'origine de l'Occident*, Paris, Seuil, 2014.

Depreux 2000 : P. Depreux (dir.), *L'étranger au Moyen Age*, Paris, PUPS, 2000.

Dhondt 1948 : J. Dhondt, *Etudes sur la naissance des principautés territoriales en France*, Bruges, De Tempel, 1948.

Dumézil 2008 : B. Dumézil, « Le comte et l'administration de la cité dans le Bréviaire d'Alaric », *in* : M. Rouche, B. Dumézil (dir.), *Le Bréviaire d'Alaric. Aux origines du Code Civil*, Colloque du XV^e centenaire du Bréviaire d'Alaric : les fondements de la culture européenne (2006, Aire-sur-l'Adour, Landes), Paris, PUPS, 2008, p.73-90.

Dumézil 2013 a : B. Dumézil, *Des Gaulois aux Carolingiens (du I^{er} au IX^e siècle)*, Paris, PUF, 2013.

Dumézil 2013 b : B. Dumézil, *Servir l'Etat barbare dans la Gaule franque. Du fonctionnariat antique à la noblesse médiévale (IV^e-IX^e siècle)*, Paris, Tallandier, 2010.

Duval 1991 : P.-M. Duval, « Les peuples de l'Aquitaine d'après la liste de Pline », *in* : *Travaux sur la Gaule (1946-1986)*, Rome, EFR, 1991, n° 116, p. 721-737.

Effros 2006 : B. Effros, « Grave goods and the ritual expression of identity », *in* : T. Noble (dir.), *From Roman provinces to medieval kingdoms*, New York, Routledge, 2006, p. 189-232.

Fabre 1997 : G. Fabre, *Carte archéologique de la Gaule. Pyrénées-Atlantiques (64)*, Paris, Académie des Inscriptions et Belles Lettres, 1997.

- Fabre 2005** : G. Fabre, « Les peuples de l'Aquitaine au Second Age du Fer », *in* : Cl. Blanc, M. de Muylder et R. Plana-Mallart (dir.), *1979-2004. 25 ans d'archéologie en Béarn et en Bigorre. De la Préhistoire à la fin de l'Antiquité*, APOL, HS n° 1, 2005, p. 59-66.
- Faravel 2005** : S. Faravel, « Bilan des recherches sur les origines de la paroisse en Aquitaine (IV^e-X^e siècle) », *in* : C. Delaplace (dir.), *Aux origines de la paroisse rurale en Gaule méridionale (IV^e-X^e siècles)*, Actes du colloque international de Toulouse (21-23 mars 2003), Paris, Errance, 2005, p. 150-158.
- Fizellier-Sauget 1999** : B. Fizellier-Sauget, *L'Auvergne de Sidoine Apollinaire à Grégoire de Tours : histoire et archéologie*, Clermont-Ferrand, Institut d'Etudes du Massif Central, 1999.
- Flobert 1969** : P. Flobert, « *Lugdunum*, une étymologie gauloise de l'empereur Claude », *in* : *REL*, 46, 1969, p. 266-280.
- Fouracre, Gerberding 1996** : P. Fouracre, R. A. Gerberding, *Late Merovingian France. History and hagiography*, Manchester, Manchester University Press, 1996.
- Gaifier 1967** : Baudoin de Gaifier, *Recueil d'hagiographie*, Bruxelles, Société des Bollandistes, 1967.
- Ganshof 1968** : F. Ganshof, *Qu'est-ce que la féodalité ?*, Bruxelles, La Baconnière, 1968 (1^{ère} édition 1947).
- Gardes 2002** : P. Gardes, « Territoires et organisation politique de l'Aquitaine pré-augustéenne. Pour une confrontation des sources », *in* : D. Garcia, F. Verdin (dir.), *Territoires celtiques. Espaces ethniques et territoires des agglomérations protohistoriques d'Europe occidentale*, Actes du XXIV^e colloque international de l'AFEAF (Martignes, 1-4 juin 2000), Paris, Errance, 2002, p. 48-65.
- Gautier Dalché 1985** : P. Gautier Dalché, *Revue des Etudes augustiniennes*, 31, 1985, n° 3-4.
- Gazeau et al. 2008** : V. Gazeau, P. Bauduin et Y. Modéran (dir.), *Identité et Ethnicité. Concepts, débats historiographiques, exemples (III^e-XII^e siècle)*, Table ronde tenue les 15 et 16 octobre 2004 à la maison de la recherche en sciences humaines de l'université de Caen (Basse-Normandie), Caen, CRAHM, 2008.
- Geary 2004** : P. Geary, *Quand les nations refont l'histoire. L'invention des origines médiévales de l'Europe*, Paris, Aubier, 2004.
- Geary 2011** : P. Geary, *Furta sacra : thefts of Relics on the Central Middle Ages*, Princeton, Princeton University Press, 2011.

- Gillett 2002** : A. Gillett , *On Barbarian Identity: Critical Approaches to Ethnicity in the Early Middle Ages*, Turnhout, Brepols, 2002.
- Goffart 1988** : W. Goffart, *The narrators of the barbarian history (A.D. 550-800) : Jordanes, Gregory of Tours, Bede and Paul the deacon*, Princeton, Princeton University Press, 1988.
- Goffart 2006** : W. Goffart, « The barbarians in late antiquity and how they were accommodated in the West », in : T. Noble (dir.), *From Roman provinces to medieval kingdoms*, New York, Routledge, 2006, p. 235-261.
- Gorrochategui Churruca 1984** : J. Gorrochategui Churruca, *Estudio sobre la onomastica indigena de Aquitania*, Bilbao, Universidad del Pais Vasco, 1984.
- Gorrochategui Churruca 1995** : J. Gorrochategui Churruca, « Los Pirineos entre Gallia e Hispania : las lenguas », in : *Veleia. Revista de prehistoria, historia antigua, arqueologia y filologia classicas*, 12, 1995, p. 181-234.
- Gorrochategui Churruca 2003** : J. Gorrochategui Churruca, « Las placas votivas de plata deorigen aquitano halladas en Hagenbach (Renania-Palatinado, Alemania) », *Aquitania*, XIX, 2003, p. 25-47.
- Gorrochategui Churruca 2013** : J. Gorrochategui Churruca, « Linguistique et peuplement en Aquitania », in : A. Colin, F. Verdin (dir.), *L'Age du fer en Aquitaine et sur ses marges*, Actes du 35^{ème} colloque international de l'AFEAF (Bordeaux, 2-5 juin 2011), 30^{ème} supplément à *Aquitania*, Bordeaux, Ausonius, 2013, p. 17-32.
- Gorrochategui Churruca, Vallejo 2016** : J. Gorrochategui Churruca, J.M. Vallejo, « Langues fragmentaires et aires onomastiques : le cas de la Lusitanie et de l'Aquitaine », in : E. Dupraz, W. Sowa (dir.), *Genres épigraphiques et langues d'attestation fragmentaire dans l'espace méditerranéen*, Cahiers de l'ERAC n° 9, Rouen-Le Havre, PURH, 2016, p. 337-356.
- Graceffa 2009** : A. Graceffa, « Le pouvoir déréglé. Frédégonde, Brunehaut, et l'historiographie masculine moderne », in : S. Luraghi (dir.), *Il Mondo alla Rovescia. Il Potere delle Donne visto dagli Uomini*, Actes du congrès international du centre de recherche 'étude de genre' de l'université de Pavie (juin 2007), Milan, FrancoAngeli, p. 25-38.
- Grisay et al. 1969** : A. Grisay, G. Lavis, M. Dubois-Stasse, *Les dénominations de la Femme dans les anciens textes littéraires français*, Gembloux, Duculot, 1969.
- Guillot 2008** : O. Guillot, « Brèves remarques sur l'esprit de quelques interprétations fondamentales du Bréviaire d'Alaric et sur sa réception par les rois mérovingiens », in : M. Rouche, B. Dumézil (dir.), *Le Bréviaire d'Alaric. Aux origines du Code Civil*, Colloque du

XV^e centenaire du *Bréviaire* d'Alaric : les fondements de la culture européenne (2006, Aire-sur-l'Adour, Landes), Paris, PUPS, 2008, p. 179-198.

Hadley 2008 : D. Hadley, « *Ethnicity and identity in context : the material culture of Scandinavian settlement in England in the Ninth and Tenth Centuries* », in : V. Gazeau, P. Bauduin et Y. Modéran (dir.), *Identité et Ethnicité. Concepts, débats historiographiques, exemples (III^e-XII^e siècle)*, Table ronde tenue les 15 et 16 octobre 2004 à la maison de la recherche en sciences humaines de l'université de Caen (Basse-Normandie), Caen, CRAHM, 2008, p. 167-183.

Halphen 1938 : L. Halphen (éd. et trad.), *Les classiques de l'histoire de France au Moyen Age*, Paris, Les Belles Lettres, 1938 (rééd. 1967).

Halsall 2006 : G. Halsall, « *Movers and shakers. The barbarians and the fall of Rome* », in : T. Noble (dir.), *From Roman provinces to medieval kingdoms*, New York, Routledge, 2006, p. 230-241.

Harries 2007 : J. Harries, *Law and Crime in the Roman World*, Cambridge, Cambridge University Press, 2007.

Hatt 1951 : J.-J. Hatt, *La tombe gallo-romaine*, Paris, Picard, 1951.

Herbin 2011 : J.-C. Herbin, « Quelle Gascogne dans *La Geste des Loherains* ? », in : V. Fasseur, J.-Y. Casanova (dir.), *L'Aquitaine des littératures médiévales (XI^e-XIII^e siècle)*, Actes du colloque international tenu à Pau les 27 et 28 mars 2008, Paris, PUPS, 2011, p. 237-254.

Heuclin 2008 : J. Heuclin, « Identité et rôle du clergé à l'époque du *Bréviaire* d'Alaric », in : M. Rouche, B. Dumézil (dir.), *Le Bréviaire d'Alaric. Aux origines du Code Civil*, Colloque du XV^e centenaire du *Bréviaire* d'Alaric : les fondements de la culture européenne (2006, Aire-sur-l'Adour, Landes), Paris, PUPS, 2008, p. 57-71.

Hiernard 1997 : J. Hiernard, « Un témoin archéologique exceptionnel des invasions du III^e siècle : la trouvaille de Hagenbach (Rhénanie-Palatinat) », in : *Cahiers Gustave Glotz*, VIII, 1997, p. 255-260.

Hobsbawm 1995 : E. Hobsbawm, « Inventer des traditions », traduction de A. Mary, K. Fghoul et J. Boutier, in : *Enquête* [en ligne], 2, 1995, p. 171-189.

Hummer 2006 : H. J. Hummer, *Politics and Power in Early Medieval Europe : Alsace and the Frankish Realm (600-1000)*, Cambridge, Cambridge University Press, 2006.

Iglesias 2000 : H. Iglesias, « L'inscription ibérique de San Miguel de Liria et le basco-ibérisme en général », in : *Fontes Linguae Vasconum studia et documenta*, 83, 2000, p. 7-27.

- Isaïa 2014** : M.-C. Isaïa, *Histoire des Carolingiens (VIII^e-X^e siècles)*, Paris, Seuil, 2014.
- Kazanski, Périn 2008** : M. Kazanski, P. Périn, « Identité ethnique en Gaule à l'époque des Grandes Migrations et des royaumes barbares : étude de cas archéologique », in : *Antiquités Nationales*, 39, 2008, p. 181-216.
- Kossinna 1902** : G. Kossinna, « Die indogermanische Frage archäologisch beantwortet », in : *Zeitschrift für Ethnologie*, 34, 1902, p. 161-222.
- Joye 2010** : S. Joye, *L'Europe barbare (476-714)*, Paris, Armand Colin, 2010.
- Lamoine 2009** : L. Lamoine, *Le pouvoir local en Gaule romaine*, Clermont-Ferrand, Presses universitaires Blaise Pascal, 2009.
- Larrea 1998** : J. J. Larrea, *La Navarre du IV^e au XII^e siècle. Peuplement et société*, Paris, De Boeck, 1998.
- Lauranson-Rosaz 1998** : C. Lauranson-Rosaz, « Le roi et les grands dans l'Aquitaine carolingienne », in : R. Le Jan (dir.), *La royauté et les élites dans l'Europe carolingienne (début IX^e siècle aux environs de 920)*, Villeneuve d'Ascq, Centre d'histoire de l'Europe du Nord-Ouest. Université Lille III, 1998, p. 409-435
- Lebecq 1983** : S. Lebecq, *Marchands et navigateurs frisons au haut Moyen Age. Vol. 2 : corpus des sources écrites*, Lille, Presses universitaires de Lille, 1983.
- Le Jan 1995** : R. Le Jan, *Famille et pouvoir dans le monde franc (VII^e-X^e siècle). Essai d'anthropologie sociale*, Paris, PUPS, 1995.
- Lepelley 1998** : C. Lepelley (dir.), *Rome et l'intégration de l'Empire (44 av. J.-C – 260 ap. J.-C). Tome 2 : approches régionales du Haut-Empire romain*, Paris, PUF, 1998.
- Le Roux 2004** : P. Le Roux, « La romanisation en question », in : *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 2, 2004, p. 287-311.
- Le Roux, Guyonvarc'h 1995** : F. Le Roux et C. Guyonvarc'h, *Les Fêtes celtiques*, Rennes, Ouest France, 1995.
- Lett 2000** : D. Lett, *Famille et parenté dans l'Occident médiéval (V^e-XV^e siècle)*, Paris, Hachette, 2000.
- Liebeschütz 2003** : W. Liebeschütz, *The Decline and Fall of the Roman City*, Oxford, Oxford University Press, 2003.
- Liebeschütz 2006** : W. Liebeschütz, « Cities, taxes and the accommodation of the barbarians », in : T. Noble (dir.), *From Roman provinces to medieval kingdoms*, New York, Routledge, 2006, p. 309-324.
- Lucas-Avenel 2008** : M.-A. Lucas-Avenel, « La gens Normannorum en Italie du Sud d'après les chroniques normandes du XI^e siècle », in : V. Gazeau, P. Bauduin et Y.

Modéran (dir.), *Identité et Ethnicité. Concepts, débats historiographiques, exemples (III^e-XII^e siècle)*, Table ronde tenue les 15 et 16 octobre 2004 à la maison de la recherche en sciences humaines de l'université de Caen (Basse-Normandie), Caen, CRAHM, 2008, p. 238-264.

Martindale 1981 : J. Martindale, « Charles The Bald And The Government Of The Kingdom Of Aquitaine », in : J. Nelson *et al.* (éd.), *Charles The Bald, Court And Kingdom : Papers Based on a Colloquium Held in London in April 1979*, Oxford, British Archaeological Reports, 1981, n° 101, p. 109-135.

Mathisen 2008 : R. Mathisen, « D'Aire-sur-l'Adour à Agde : les relations entre la loi séculière et la loi canonique à la fin du royaume de Toulouse », in : M. Rouche, B. Dumézil (dir.), *Le Bréviaire d'Alaric. Aux origines du Code Civil*, Colloque du XV^e centenaire du *Bréviaire* d'Alaric : les fondements de la culture européenne (2006, Aire-sur-l'Adour, Landes), Paris, PUPS, 2008, p. 41-52.

Maurin 1971 : L. Maurin, « Les Basaboïates », in : *Cahiers du Bazadais*, 1971, p. 1-15.

Maurin 2004 : L. Maurin, « Jeu des Neuf Peuples », in : C. Auliard, L. Bodiou (dir.), *Au jardin des Hespérides. Histoire, société et épigraphie des mondes anciens. Mélanges offerts à Alain Tranoy*, Rennes, PUR, p. 357-377.

Maurin, Navarro Caballero 2010 : L. Maurin, M. Navarro Caballero, *Inscriptions latines d'Aquitaine. Bordeaux*, Ausonius, De Boccard, 2010.

McKitterick 2004 : R. McKitterick, *History and Memory in the Carolingian World*, Cambridge, Cambridge University Press, 2004.

Meier 2005 : J.-P. Meier, *Un certain Juif Jésus. Les données de l'histoire. Tome I : les sources, les origines, les dates*, Paris, Le Cerf, 2005.

Mommsen 1885 : Th. Mommsen, *Römische Geschichte*, Berlin, Weidmannsche Buchhandlung, 1885, V, 4 vol.

Montzimir 2003 : P. Montzimir, « Nouvel essai de reconstitution matérielle de l'épithaphe de Sidoine Apollinaire », in : *Antiquité Tardive*, 11, 2003, p. 321-327.

Moret 2004 : P. Moret, « *Ethnos* ou *ethnie* ? Avatars anciens et modernes des noms de peuples ibères », in : G. Cruz Andreotti et B. Mora Serrano (dir.), *Identidades etnicas - identidades politicas en el mundo prerromano hispano*, Malaga, Universidad de Malaga, 2004, p. 31-62.

Mussot-Goulard 1982 : R. Mussot-Goulard, *Les princes de Gascogne*, Paris, Marsolan, 1982.

- Mussot-Goulard 1996 a** : R. Mussot-Goulard, *Histoire de la Gascogne*, « Que sais-je ? » n° 462, Paris, PUF, 1996.
- Mussot-Goulard 1996 b** : R. Mussot-Goulard, « Les Goths parmi les neuf peuples au V^e siècle », in : *Lapurdum*, I, 1996, p. 157-169.
- Mussot-Goulard 1997** : R. Mussot-Goulard, « *Wascones in plana descendunt... Civitas Lapurdum* », in : *Lapurdum*, II, 1997, p. 257-281.
- Noble 2006** : T. Noble (dir.), *From Roman provinces to medieval kingdoms*, New York, Routledge, 2006.
- Olsen 2001** : K. E. Olsen, *Germanic Texts and Latin Models : Medieval Reconstructions*, Leuven-Paris, Peeters, 2001.
- Orchard 2003** : A. Orchard, *A critical companion to Beowulf*, Rochester, Brewer, 2003.
- Orpustan 2000** : J.-B. Orpustan, « Anthroponomastique médiévale en Pays Basque : prénoms et surnoms en Basse-Navarre et Soule au début du XIV^e siècle (1305-1350) », *Lapurdum*, V, 2000, p. 183-221.
- Orpustan 2006** : J.-B. Orpustan, *La nouvelle toponymie basque : noms des pays, vallées, communes et hameaux de Labourd, Basse-Navarre et Soule*, Bordeaux, Presses universitaires de Bordeaux, 2006.
- Otxoa 2001** : JM Otxoa de Olano, « Un santo alaves desconocido ? », in : *Estudios Alaveses*, 14, 2001, p. 189-218.
- Pelat 2003** : M. Pelat, *Les Mars aquitains de Novempopulanie sous l'Empire romain*, Mémoire de maîtrise sous la direction de G. Fabre et de L. Callegarin, Pau, UPPA, 2003, 2 vol. (dactyl.).
- Pépin 2005 a** : G. Pépin, « Les Aquitains et les Gascons au haut Moyen Age : genèse de deux peuples », in : *Bulletin de la Société de Borda*, n° 477, 2005, p. 3-22.
- Pépin 2005 b** : G. Pépin, « Les Aquitains et les Gascons au haut Moyen Age : l'affirmation de deux peuples », in : *Bulletin de la Société de Borda*, n° 479, 2005, p. 321-340.
- Picard, Duval 2004** : J.-C. Picard, N. Duval, *Topographie chrétienne des cités de la Gaule. Des origines au milieu du VIII^e siècle*, 13, Paris, De Boccard, 2004.
- Pilet 2008** : C. Pilet, « Identification des populations de Lyonnaise Seconde (future Normandie) pendant la période des Grandes Migrations », in : V. Gazeau, P. Bauduin et Y. Modéran (dir.), *Identité et Ethnicité. Concepts, débats historiographiques, exemples (III^e-XII^e siècle)*, Table ronde tenue les 15 et 16 octobre 2004 à la maison de la recherche en

sciences humaines de l'université de Caen (Basse-Normandie), Caen, CRAHM, 2008, p. 135-165.

Pintado 2009 : J.-A. Pintado (dir.), *Los Vascones de las fuentes antiguas en torno a una etnia de la Antigüedad peninsular*, Barcelone, Universitat de Barcelona, 2009.

Pohl 2006 : W. Pohl, « Telling the difference. Signs of ethnic identity », in : T. Noble (dir.), *From Roman provinces to medieval kingdoms*, New York, Routledge, 2006, p. 120-167.

Pohl 2008 : W. Pohl « Nouvelles identités ethniques entre Antiquité Tardive et haut Moyen Age », in : V. Gazeau, P. Bauduin et Y. Modéran (dir.), *Identité et Ethnicité. Concepts, débats historiographiques, exemples (III^e-XII^e siècle)*, Table ronde tenue les 15 et 16 octobre 2004 à la maison de la recherche en sciences humaines de l'université de Caen (Basse-Normandie), Caen, CRAHM, 2008, p. 30-33.

Raepsaet-Charlier 1998 : M.-Th. Raepsaet-Charlier, « Les Gaules et les Germanies », in : C. Lepelley (dir.), *Rome et l'intégration de l'Empire (44 av. J.-C – 260 ap. J.-C). Tome 2 : approches régionales du Haut-Empire romain*, Paris, PUF, 1998, p. 143-195.

Réal 1997 : I. Réal, *Les familles aristocratiques de l'Albigeois aux VI^{ème} et VII^{ème} siècles*, in : P. Nelidoff et O. Devaux (dir.), *Pouvoirs et société en pays Albigeois*, Actes du colloque d'Albi (déc. 1996), Toulouse, Presses de l'université des sciences sociales de Toulouse, 1997, p. 77-89.

Réal 2001 : I. Réal, *Vies de saints, vies de famille. Représentation et système de la parenté dans le royaume mérovingien (481-751) d'après les sources hagiographiques*, Turnhout, Brepols, 2001.

Réchin 2006 : F. Réchin (dir.), *Nouveaux regards sur les villae d'Aquitaine : bâtiments de vie et d'exploitation, domaines et postérités médiévales*, Actes de la table ronde de Pau (24-25 novembre 2000), Pau, Publications de l'université de Pau, 2006.

Reydellet 1981 : M. Reydellet, *La royauté dans la littérature latine de Sidoine Apollinaire à Isidore de Séville*, Rome, EFR, 1981.

Riché 1983 : P. Riché, *Les Carolingiens. Une famille qui fit l'Europe*, Paris, Hachette, 1983.

Riché, Tate 1974 : P. Riché, G. Tate, *Textes et documents du Moyen Age (V^e-X^e siècle). Tome II : milieu VIII^e-X^e siècle*, Paris, Sedes, 1974.

Rico 1997 : C. Rico, *Pyrénées romaines. Essai sur un pays de frontière (III^e siècle av. J.-C–IV^e siècle ap. J.-C.)*, Madrid, Casa de Velazquez, 1997.

- Roddaz 1986** : J.-M. Roddaz, « Guerres civiles et romanisation dans la vallée de l'Ebre », *in* : *Revue des études anciennes*, 88, p. 317-338.
- Rouche 1968** : M. Rouche, « Le changement de nom de chefs-lieux de cité en Gaule au Bas-Empire », *in* : *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, IV, 9^e série, 1968, p. 47-64.
- Rouche 1979** : M. Rouche, *L'Aquitaine des Wisigoths aux Arabes. Naissance d'une région (418-781)*, Paris, EHESS, 1979.
- Rouche 1990** : M. Rouche, « Peut-on parler d'une ethnogenèse des Aquitains ? », *in* : H. Wolfram, W. Pohl (dir.), *Typen der Ethnogenese unter besonderer Berücksichtigung der Bayern, Berichte des Symposions der Kommission für Frühmittelalterforschung (27 bis 30 Oktober 1986, Zwettl)*, Vienne, VOAW, t. 1, 1990, p. 45-51.
- Rouche 2003** : M. Rouche, *Le choc des cultures : romanité, germanité, chrétienté, durant le Haut Moyen Age*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2003.
- Rouche 2008** : M. Rouche, « Les Wisigoths en Aquitaine (418-507) », *in* : M. Rouche, B. Dumézil (dir.), *Le Bréviaire d'Alaric. Aux origines du Code Civil*, Colloque du XV^e centenaire du *Bréviaire* d'Alaric : les fondements de la culture européenne (2006, Aire-sur-l'Adour, Landes), Paris, PUPS, 2008, p. 13-26.
- Rouche, Dumézil 2008** : M. Rouche, B. Dumézil (dir.), *Le Bréviaire d'Alaric. Aux origines du Code Civil*, Colloque du XV^e centenaire du *Bréviaire* d'Alaric : les fondements de la culture européenne (2006, Aire-sur-l'Adour, Landes), Paris, PUPS, 2008.
- Sablayrolles, Schenck 1988** : R. Sablayrolles et J.-L. Schenck (éd.), *Collections du musée archéologique départemental de Saint-Bertrand-de-Comminges. Vol. 1 : les autels votifs*, Saint-Bertrand-de-Comminges, Musée archéologique départemental, 1988.
- Sablayrolles, Beyrie 2006** : R. Sablayrolles, A. Beyrie, *Carte Archéologique de la Gaule. Le Comminges (31/2)*, Paris, Académie des Inscriptions et Belles Lettres, 2006.
- Sablayrolles 2009** : R. Sablayrolles, « De l'inscription d'Hasparren aux régionalismes : le particularisme aquitain, réalités du terrain et écriture des histoires », *in* : *Anabases*, 9, p. 25-39.
- Sacaze 1892** : J. Sacaze, *Inscriptions Antiques des Pyrénées*, Toulouse, Privat, 1892.
- Santinelli 2003** : E. Santinelli, *Des femmes explorées. Les veuves dans la société aristocratique du haut Moyen Age*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2003.
- Sassier 2004** : Y. Sassier, *Structures du pouvoir, royauté et res publica (France IXe-XIIe siècle)*, Paris, PURH, 2004.

- Scheid 2011** : J. Scheid, *Quand faire, c'est croire. Les rites sacrificiels des Romains*, Paris, Aubier, 2011.
- Schenck 2010** : J.-L. Schenck, « A propos d'un Mars 'oublié' en Occident : questions sur la structure religieuse de la cité des Convènes (I^{er}-III^e siècle apr. J.-C.) », in : *Cahiers du centre Gustave Glotz*, 21, 2010, p. 209-233.
- Settipani 2004** : C. Settipani, *La noblesse du Midi carolingien : Toulousain, Périgord, Limousin, Poitou, Auvergne. Etude sur quelques familles d'Aquitaine et du Languedoc du IX^e au XI^e siècle*, Oxford, Oxford Unit for Prosographical Research, 2004.
- Settipani, Van Kerrebrouck 1993** : C. Settipani, P. Van Kerrebrouck, *La Préhistoire des Capétiens (481-987)*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 1993.
- Skubiszewski 1998** : P. Skubiszewski, *L'Art du Haut Moyen Age : l'art européen du VI^e au IX^e siècle*, Paris, Librairie générale française, 1998.
- Sot 2006** : M. Sot, « Aix-la-Chapelle au miroir de Constantinople », in : *Les villes capitales au Moyen Age*, XXXVI^e congrès de la SHMES (Istanbul, 2006), Paris, Publication de la Sorbonne, 2006, p. 203-226.
- Sot, Veyrard-Cosme 2014** : M. Sot et Chr. Veyrard-Cosme, *Les classiques de l'histoire de France au Moyen Age*, Paris, Belles Lettres, 2014.
- Spijker 1990** : I. Spijker, « Le roi Yon : homme pitoyable ou traître félon? (À propos d'un personnage du "Renaut de Montauban" et de son pendant néerlandais) », *Memorias de la Real Academia de Buenas Letras de Barcelona*, Actes du XI^e Congrès International de la Société Rencesvals (Barcelone, 22-27 août 1988), Barcelone, Presses universitaires de Barcelone, 1990, vol. 22, II, p. 231-240.
- Stone 2011** : R. Stone, *Morality and masculinity in the Carolingian empire*, Cambridge, Cambridge University Press, 2011.
- Stone 2013** : R. Stone, « *Waltharius and Carolingian morality : satire and lay values* », in : *Early Medieval Europe*, 21, p. 50-70.
- Stutz 2000** : F. Stutz, « L'inhumation habillée à l'époque mérovingienne au sud de la Loire », in : *Mémoires de la Société Archéologique du Midi de la France*, IX, p. 33-47.
- Taranne 1834** : N.-R. Taranne (éd.), *Le siège de Paris par les Normands en 885 et 886. Poème d'Abbon avec la traduction en regard*, Paris, Imprimerie royale, 1834.
- Teillet 1984** : S. Teillet, *Des Goths à la nation gothique : les origines de l'idée de nation en Occident du V^e au VII^e siècle*, Paris, Les Belles Lettres, 1984.

- Tranoy 1984** : A. Tranoy, « Centralisme, décentralisation ou provincialisation ? Aquitaine et Galice, l'exemple de deux régions atlantiques d'Auguste à Constantin », in : *Revue historique*, 552, octobre-décembre 1984, p. 273-294.
- Van Andringa 2002** : W. Van Andringa, *La religion en Gaule romaine : piété et politique (I^{er}-III^e siècle)*, Paris, Errance, 2002.
- Verney 2015** : S. Verney, « La société coloniale en Indochine. Entre l'Inde et la Chine, microcosme d'une France asiatique », 2^{ème} partie, in : *Historiens & Géographes*, n° 431, juillet-août 2015, p. 59-68.
- Veyne 2005** : P. Veyne, *L'Empire gréco-romain*, Paris, Le Seuil, 2005.
- Von Ranke 1843** : L. Von Ranke, *Deutsche Geschichte im Zeitalter der Reformation*, t. I, Berlin, 1843.
- Ward-Perkins 2014** : B. Ward-Perkins, *La Chute de Rome. Fin d'une civilisation*, Traduit de l'anglais par F. Joly, Paris, Alma, 2014.
- Wenskus 1977** : R. Wenskus, *Stammesbildung und Verfassung*, Cologne, Böhlau, 1977.
- Werner 1973** : K.-F. Werner, « Les principautés périphériques dans le monde franc du VIII^e siècle », in : *Settimane di studio del Centro italiano di studi sull'alto medioevo : I problemi dell'Occidente nel secolo VIII*, Lectures et discussions tenues à Spolète lors de la 20^{ème} semaine d'études (6-12 avril 1972), Spolète, Centro Italiano di studi sull'alto medioevo, 1973, p. 483-532.
- Werner 1998** : K.-F. Werner, *Naissance de la noblesse*, Paris, Fayard, 1998.
- Wolfram 1990** : H. Wolfram, *Histoire des Goths*, Paris, Albin Michel, 1990.
- Wolfram 2006** : H. Wolfram, « *Origo et religio. Ethnic traditions and literature in early medieval texts* », in : T. Noble (dir.), *From Roman provinces to medieval kingdoms*, New York, Routledge, 2006, p. 57-74.

Résumé

Si l'historiographie a longtemps insisté sur l'identité des Neuf Peuples, pourtant, cette ethnicité pourrait se révéler plus plastique et intégrante qu'on ne l'a supposée. Quant à l'Aquitaine entre Garonne et Loire, il semble peu crédible de conjecturer un retour à des traditions celtiques ou un attachement inconditionnel à la romanité, après la disparition du cadre impérial. Enfin, les influences gothiques et franques restent peu visibles. L'idée d'une identité gothique insoluble dans la romanité – qui expliquerait l'effondrement du royaume de Toulouse face à Clovis – relève d'un débat faussé par l'œuvre polémique de Grégoire de Tours. La thèse d'un rôle central des « envahisseurs » Wascons dans l'identité de la Novempopulanie du VI^e siècle paraît également devoir être remise en question. En effet, le témoignage de Grégoire de Tours est, là encore, peu fiable et s'intègre dans une tradition qui utilise l'ethnotype wascon comme synonyme de barbarie. Les Francs semblent avoir ethnicisé des révoltes nobiliaires répétitives dans une marche qu'ils contrôlaient mal. Au VII^e siècle, alors que l'historiographie défend l'idée de la constitution d'identités spécifiques aux Wascons, d'une part, et aux Aquitains, d'autre part, les sources semblent au contraire montrer un décalage entre une prise d'autonomie politique réelle et un brouillage des étiquettes ethniques par les Francs, pour des raisons politiques. Ainsi, les Wascons sont parfois désignés par des ethnonymes antiques tandis que les Aquitains sont fréquemment qualifiés de Wascons. Dans un cas comme dans l'autre, il s'agit là encore de décrédibiliser des adversaires, renvoyés dans la barbarie. Si l'ethnicité apparaît aux VII^e et VIII^e siècles comme une arme politique – et non comme un instrument de cohésion interne – la constitution du royaume carolingien d'Aquitaine et de la principauté indépendante de Wasconie, au IX^e siècle, aurait pu changer la donne. Cependant, nos sources laissent peu de place à d'éventuels particularismes ethniques. Ainsi, les « mémoires » ou « légendes » des Aquitains apparaissent comme des créations de l'historiographie. Le royaume d'Aquitaine et la principauté de Wasconie seraient plus des constructions territoriales que des entités ethniques bien que le caractère très lacunaire de notre documentation empêche d'être trop affirmatif.

Mots-clés : ethnicité, identité, Neuf Peuples, Aquitains, Wascons, Goths, Francs, instrumentalisation politique.

Summary

Albeit scholars have stressed for a long time on *Novem Populi's* peculiarity, to the south of Garonne, nevertheless, ethnicity in Antiquity may have been more flexible and integrative than expected. In *Aquitania* between Garonne and Loire, a return to Celtic traditions or an upholding of Roman ones after Empire's 'fall' is unlikely. Even Gothic and Frankish influences remain very discreet in medieval sources. The idea of an unassimilable Gothic identity – which could explain the kingdom of Toulouse's brutal collapse facing Frankish king Clovis – is highly questionable as well. Indeed, this thesis is due to Gregory, bishop of Tours' historical profrankish works, such as the so-called 'central role' of *Wascones* 'invaders' in 6th-century *Novempopulania's* identity. In both cases, the *Wascones'* ethnotype is linked up with barbarity, referring to long-termed Roman ethnographic traditions. Franks seem to have ethnicized repetitive noblemen's revolts in a bad-controlled border. In the 7th century, historiography has defended the construction of two identities: *Wasconia's* ethnicity on the one hand and *Aquitania's* on the other hand. But sources seem to show a gap between a real political autonomy and a blurring of ethnic labels by Franks, for political reasons. Therefore, *Wascones* are sometimes named by antique ethnonymes whereas *Aquitani* are frequently nicknamed as *Wascones*. Again, this is a political weapon, made on purpose to discredit opponents till the 8th century and not an instrument of internal cohesion. The Carolingian kingdom of *Aquitania's* and the independent principality of *Wasconia's* building, in the 9th century, could have changed things. However, sources don't seem to be very concerned about ethnicity. The so-called *Aquitani's* "memoirs" or "legends" appear to be scholars' misunderstandings. The kingdom of *Aquitania* and the principality of *Wasconia* could be more territorial constructions than ethnic ones, although a very incomplete documentation prevents us from being too affirmative.

Keywords : ethnicity, identity, *Novem Populi*, *Aquitani*, *Wascones*, *Gothi*, Franks, politicization.

Table des matières

Dédicace	2
Remerciements	3
Introduction	4
PREMIÈRE PARTIE - I. LES ORIGINES SUPPOSEES DE DEUX IDENTITES ETHNIQUES DANS LE PASSE IMPÉRIAL ET LES APPORTS BARBARES :.....12	
1. UNE « IDENTITE REGIONALE » ATTESTEE EN NOVEMPOPULANIE ?.....13	13
<u>1. 1. Les témoignages difficiles à analyser de l'historiographie antique : 13</u>	13
<u>1.2 La question très complexe de la langue aquitanique : 18</u>	18
<u>1. 3 L'inscription d'Hasparren : un marqueur d'identité régionale et de capacité d'intégration 22</u>	22
2. DANS L'AQUITAINE « CELTIQUE » : NI RETOUR A DES CADRES PREROMAINS NI ATTACHEMENT INCONDITIONNEL A L'EMPIRE.....32	32
<u>2.1 La disparition du cadre politique impérial et ses conséquences : 32</u>	32
<u>2. 2 La dissolution du modèle nobiliaire antique : 37</u>	37
3. LES AQUITAINES : UNE MARCHÉ DISPUTÉE ENTRE GOTHES ET FRANCS MAIS DES IDENTITES PEU VISIBLES	40
<u>3.1 Les limites de la toponymie et de l'archéologie : 40</u>	40
<u>3.2 L'arianisme et la culture gothique, insolubles dans l'identité aquitaine ? Un débat faussé : 43</u>	43
BILAN	52
DEUXIEME PARTIE - II. SEPARATION D'UNE IDENTITE WASCONNE ET D'UNE IDENTITE AQUITAINE OU BROUILLAGE DES ETIQUETTES ETHNIQUES (VI^E-768) ?.....53	
1. UN ROLE CENTRAL DES WASCONS EN NOVEMPOPULANIE AUX VI ^E ET VII ^E SIECLES ?	54
<u>1.1 Grégoire de Tours : un témoignage peu fiable, inscrit dans une tradition historiographique 55</u>	55
<u>1.2 L'ethnisation de révoltes nobiliaires à répétition : 59</u>	59
2. UNE PRISE D'AUTONOMIE POLITIQUE PLUS MARQUEE A LA FIN DU VII ^E SIECLE MAIS DES MARQUES D'IDENTITE QUI RESTENT TENUES :	71
<u>2. 1 Des sources littéraires lacunaires et cryptées : 72</u>	72
<u>2. 2 Un faciès archéologique spécifique à l'Aquitaine à partir du VII^e siècle ? 78</u>	78
<u>3. Un brouillage des ethnonymes dans les sources franques pour dénigrer les Aquitaines indépendantes : 80</u>	80
3. 1 Un portrait encore plus à charge des Wascons, barbares païens hérités de l'Antiquité :	80
3. 2 Des Aquitains romains ou transformés en Wascons par les Francs ?	84
BILAN	89
TROISIEME PARTIE - III. LA CREATION DE DEUX PEUPLES (v. 781-888) ?.....90	
1. UNE IDENTITE AQUITAINE FONDEE SUR UN ROYAUME PERIPHERIQUE CAROLINGIEN ?.....91	91
<u>1. 1 Une mémoire monastique qui laisse peu de place au particularisme aquitain : 93</u>	93
<u>1. 2 Une mémoire laïque ? Le Waltharius, les « légendes des Aquitains » et le costume ethnique : 95</u>	95
<u>1. 3 Un antagonisme entre Aquitains et Francs révélateur de rivalités ethniques ? 105</u>	105
2. UNE IDENTITE WASCONNE FONDEE SUR L'AUTONOMIE POLITIQUE OU SUR UNE DYNASTIE ETHNIQUE ?	110
<u>2. 1 Loup, prince territorial ou ethnique ? 110</u>	110
<u>2.2 L'épisode de Roncevaux : le signe d'une identité wasconne inassimilable dans l'ensemble franc ? 113</u>	113
3. UN POUVOIR WASCON PLUS QU'UN PEUPLE WASCON ?.....117	117
<u>3.1 Un pouvoir autonome wascon entre tentatives avortées d'intégration et stigmatisation ethnique : 117</u>	117
<u>3.2 La Wasconie, de la principauté élective à la division à partir de la disparition de Sanche Loup ? 124</u>	124
<u>3. 3 Une intériorisation de l'identité wasconne à partir du principat de Sanche Sanche dit Mitarra ? 131</u>	131
BILAN	137
Conclusion.....	138
Bibliographie.....	143

Résumé	161
Table des matières	162